

CHARTREUSE d'ARVIÈRES

✠ Notre-Dame ✠

(PROVINCE DE BOURGOGNE)



Manuscrits du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

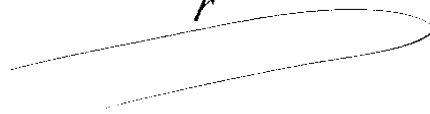
Notice
sur la
charbonneuse d'Arvieux $\frac{A-5}{14a}$
en Valromey
par
M. C. Guigue,
Ancien élève de l'école des Chartes. —

Lyon
Imprimerie d' Aimé Vingtrinier,
Rue de la Belle-Cordière, 14. —
1869. —

Nota. — Brochure grand in 8° de 72 pages, mesure 25 centimètres sur 16,
présentée par le directeur de l'Institut, M. Arthème Reynard

Valsainte 6 mars 1896.

J. Pal. B.



§ I. — Traditions.

La chartreuse d'Arvières, dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines informes, s'élevait au milieu des noires forêts de sapins du Colombier et dans la partie de la montagne qui domine le village de Lochieu, à égale distance à peu près des communes de Auloz, Sayssel et Champagne. L'époque précise de sa fondation est assez obscure. on dit que le comte Amédée III de Savoie, sur le point d'en venir aux mains avec un dauphin de Viennois, fit vœu, s'il sortait victorieux de la lutte, de fonder dans ses Etats un monastère de l'ordre de St Bruno, dont les disciples, alors en grande réputation de ^{chaleur} religieuse, possédaient déjà à deux établissements dans les montagnes du Bugay, Lortet et Meyriat.

On dit encore que ce fut vers 1132 que quelques religieux, envoyés de Lortet, sous la conduite d'un pieux frère nommé Arthaud, fils du seigneur de Sothonod, choisis par Dom Guigues, prieur de la Grande Chartreuse, vinrent visiter le Valromey, dans l'intention de s'y établir; qu'ils s'arrêtèrent d'abord dans la forêt de Magières, près d'Hauterive, où ils ne séjournerent que quelques mois; que de là ils se rendirent dans les départs du Colombier; qu'ils se fixèrent et bâtirent leurs premières cellules avec des ais de sapin au lieu dit aujourd'hui le cimetière, « lieu sauvage, rempli d'horreur, et où la vie semblait impossible dans une saison rigoureuse »; que Hugues de Grammont, alors assis sur le siège épiscopal de Genève, s'intéressa aux ermites du Colombier et favorisa de tout son pouvoir leur prospérité; qu'en peu de temps, de nombreux disciples se rangèrent sous la conduite d'Arthaud, et qu'au moment où l'avenir du monastère semblait assuré, un incendie vint ruiner toutes les espérances de la jeune colonie, en détruisant les constructions élevées à grand'peine. on dit enfin qu'Arthaud, en face de cette catastrophe, ne se découragea pas; qu'il raviva le courage de ses frères et choisit, pour rétablir ses cellules, un lieu tout aussi sauvage, mais à une altitude moindre et dans un climat moins rude, le canton d'Arvières.

De tout ce qui précède, il n'y a d'absolument certain que ces deux faits :
 1^o que le comte Amédée III de Savoie fut le fondateur de la chartreuse, et
 2^o qu'Arthaud en fut le premier prieur. Nous quittons maintenant le don-
 -sine des traditions pour entrer dans celui des faits historiquement établis.

S. 2. — Fondation de la Chartreuse. — Saint Arthaud.

Les autorités l'essaim détaché de Portes à venir s'établir dans les montagnes
 Du Valromey, Amédée III, comte de Savoie, lui laissa le choix de l'emplace-
 -ment qu'il trouverait le plus convenable et le soin de fixer lui-même la
 p. 7. concession qu'il désirait. Les frères d'Arvières, ainsi qu'ils se qualifient dans
 l'acte auquel j'emprunte ces détails, édifièrent leurs cellules provisoires sur
 la plateforme d'un énorme rocher accessible seulement d'un côté du nord, taillé
 à pic sur ses trois autres faces, et au bas duquel roulent en mugissant, à
 une profondeur vertigineuse, les eaux torrentielles de l'Arvière qui devait
 donner son nom au nouveau monastère. Quant aux limites de leur ermita-
 -ge, ils les déterminèrent ainsi : à l'orient, le golet aux Loups et la fontaine
 du hêtre de Moiret; au midi, le tourdair, la roche de Chandure et les terres
 de L'exoret; à l'occident, la combe de Gruthillon et l'Estart; enfin, au nord, l'ex-
 -trémité du pré Anuel et le cret d'Unain, c'est-à-dire qu'ils englobèrent toutes
 les forêts noires et toutes les prairies du colombier proprement dit, depuis
 Auloz jus qu'à Chanay. Ils soumirent cette délimitation à l'approbation d'Am-
 -édée, qui non seulement l'agréa, mais étendit encore sa concession par
 l'apostille suivante.

« Moi, Amédée, comte et marquis, pour la crainte de Dieu et pour le remède
 de mon âme et le remède aussi des âmes de mes parents, je confirme la prés-
 -ente charte de délimitation, et la munis de mon sceau. Si quelqu'un ose l'infir-
 -mer ou la calomnier, qu'il sache qu'il encourra notre colère et l'action de notre
 justice. A notre première largesse, nous ajoutons, pour faire hiverner les mou-
 -tons, les pâturages compris dans les limites ci-dessus, savoir : l'Abergement,
 Ruffien, le territoire de la paroisse de St Maurice autant que ce territoire s'étend
 au point de vue des dîmes et des sépultures; de là les limites tendent vers la
 rivière de Seran et suivent son cours jus qu'au pont de Lervirieu; de là elles
 »

p. 8. se dirigent par la route qui tend de ce pont à une autre route appelée Route Blanche; de là, par cette Route Blanche, jus qu'à l'oppide appelé Grammont; de là, en suivant les montagnes qui dominent les villages de Vongnes et de Flaxieu, jus qu'à la fin de la susdite rivière de Seran. Lavours et aulz serrent aussi de limites. Je concède encore les limites posées en Michaille. Je mande et j'ordonne aux prévôts de Billiat, à Guillaume de Belmont et à tous mes hommes qui demeurent aux environs, et cela au nom, de la fidélité qu'ils m'ont promise et à seule fin qu'ils en reçoivent comme moi les récompenses de Dieu, de maintenir fidèlement et fermement les susdits pâturages aux pauvres de Christ, c'est-à-dire aux frères d'Amiéres, et de ne pas permettre que des montons étrangers, si ce n'est ceux des habitants des villages sus-nommés, y viennent paître. » —

Grâce à la munificence du comte de Savoie, les chartreux d'Amiéres se trouvèrent en possession assurée d'un vaste territoire qui pourait subvenir à leurs premiers besoins, mais il leur restait encore une tâche bien lourde à parfaire avant de pouvoir se dire couramment assis dans leur ermitage et se livrer strictement aux règles de leur discipline. Il s'agissait de trouver le moyen de faire face aux dépenses énormes que nécessitait l'érection d'un oratoire, du monastère proprement dit, et de ses dépendances nécessaires. Ils firent sans doute appel à la charité.

Ardouin, évêque de Genève, Bernard et Guillaume, évêques de Belley, Anthelme, évêque de Patras, leur donnèrent des secours en argent; Hugues, évêque de Lincoln, en obtint d'Henri, roi d'Angleterre; Humbert, sire de Beaujeu, donna la grange Fivolle; Guichard, moine, fit construire une cellule, Arthod, doyen de Ceyzérieu, fit élever le réfectoire; Aymon et Hugues de Varennes édifièrent l'église, Aymon de Rivoire le dortoir, et Pierre de Chemillieu avec ses deux frères, la cuisine.

Le chapitre de l'église métropolitaine de Lyon leur vint aussi en aide. Le doyen Guillaume fit en leur nom l'acquisition d'une vigne et amena vers les bâtiments de la chartreuse les eaux d'une source éloignée; le doyen Etienne fit les frais d'une nouvelle cellule; le sénéchal Pierre éleva le chapitre;

Donna

Donna la grange de la Rivoire et d'autres fouds; Louca construisit la cellule du prieur et un corps de bâtiment de la maison d'en bas; il donna en outre 104 marcs d'argent; Haldines fit bâtir le four; le sénéchal Pierre donna 1000 sous; le sénéchal Cyarin, 60 livres fortes. -

Les moines de Montea et les chanoines de Belley doivent aussi être comptés parmi les bienfaiteurs primitifs d'Aroires. Les premiers lui cédèrent les droits de dime qu'ils pouvaient prélever depuis Chandure et Levoret jus qu'à Meralay. Quant aux seconds, ils lui remirent tous ceux qui dépendaient de leur prieuré de Saint-Symphorien, de Champagne, dans les limites déterminées par la concession primitive du comte de Savoie, et ce en échange des deux tiers de la dime du village de Brenaz, qui avaient été cédés aux Chartreux par un donateur inconnu. Peu après, les chanoines firent une donation pure et simple de toutes ces dimes qu'ils confirmèrent à la chartreuse par une lettre adressée à Arthaud et à ses frères, lettre conservée aujourd'hui en original dans les archives de l'Ain, et dont voici la traduction:

« A nos amis et chers en Jésus Christ, à Arthaud, prieur d'Aroires et au reste de son couvent, Aimon, prieur de l'église de Belley, et ses frères, salut en N. S. Acquisant dignement, comme cela était digne, à vos demandes, nous confirmons, pour être possédées en tout droit et à perpétuité, à vous et à vos successeurs, les dimes qui nous appartenaient dans vos limites; et afin que notre déclaration soit tenue pour certaine, nous munissons la présente charte du sceau de saint Jean Baptiste. »

Vers le milieu du 12.^e siècle, la réputation de la chartreuse naissante commença à s'étendre au loin, et de nombreux disciples vinrent peupler l'ermitage du Colombier et se ranger sous la conduite de son vénérable prieur. Parmi les hommes remarquables par leurs vertus que son exemple forma, les chanoines-comtes de Lyon ont enregistré les noms des religieux-prêtres Jean, Girard, Pierre, Toudain, Aymon, Bérard, Boson, et ceux des convers Vilmar, Tomard et Odillon. (obituaire lugdunensis ecclésiastique pages 6, 15, 19, 23, 28, 46, 72 et 163.) - Des dignitaires ecclésiastiques abdiquèrent même leurs prérogatives pour se constituer simples moines sous

Sous sa direction. Ils sont Jean, abbé d'Abondance, en chablais (Joannes ex abbate Abundantiae cartusianus Avernensis discipulus St. Artholdi, integritate vitae et singulari procellens charitate obiit 1202. Obituarius de Meyriat, cité par Guichenon, Hist. de Bresse et du Bugey, 2^e partie pag. 9.), Girard, prieur de Valence, Etienne de Vaux, sénéchal de l'église métropolitaine de Lyon, et Artoad, chanoine de St. Just (Obit. lugd. eccl. pag. 51. 69 et 82).

Saint Arthaud fut vraiment un homme extraordinaire et d'une haute valeur. Ses vertus privées, sa grande modestie, sa longue carrière consacrée tout entière à l'œuvre que sa foi ardente lui fit entreprendre et lui donna le courage de poursuivre, les secours qu'il sut trouver en les puisant à des sources si diverses pour édifier son monastère, son influence sur les hommes de son temps, l'estime que lui accordait le pape Alexandre III, ses relations avec St. Hugues, évêque de Lincoln, négociateur de la paix entre Jean, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, qui vint le visiter dans sa solitude, l'attraction qu'il put exercer sur le clergé de Lyon, à toutes les époques la plus aristocratique de France, et qui était complètement étrangère à son monastère, et comme province et comme diocèse, expliquent, en l'affirmant, l'auréole de sainteté attachée à son nom.

Saint Arthaud était né en 1101. Entraîné par une vocation irrésistible, il se retira, tout jeune encore, à la chartreuse de Portes, où Bernard de Varias, fondateur et prieur de cette chartreuse, lui donna l'habit de son ordre en 1120. Il prononça ses vœux en 1123 et fut promu au sacerdoce deux ans après, par Humbert, archevêque de Lyon, qui était venu à Portes pour en bénir l'église. Après avoir été fort longtemps prieur de la chartreuse qu'il avait construite, il fut élu évêque de Belley, à la fin de 1188 ou au commencement de 1189. En 1190, il abdiqua le siège épiscopal et retourna simple moine à Arvières, où il mourut le 6 octobre 1206, suivant l'obituarius de Lyon (II nonas octobris, obiit... Artoadus bone memorie, monachus Avernensis et sacerdos, quondam episcopus Bellicensis (Obit. lugd. eccl. p. 128) Le catalogue des hommes illustres des chartreux, cité par Guichenon (p. 16), le fait mourir le 5 du même mois. Sa fête se solennise le 6, note 1). - Son corps fut inhumé dans le petit cloître, entre les portes du chapitre et de l'église (Ejus corpus ab eodem procelle (Bellicensis) Bernardo, assistentibus Guigone Avernensis priore, cum multis fratribus et aliquot ex monachis Bellicensibus, honorifice sepultum, est in parva claustra inter portas capituli et ecclesie (Acta Sanctorum, tome 8 d'octobre, p. 785). - Arthaud fut inscrit au martyrologe universel

p. 12. universel | sous la date de son décès (6 octobre). Les restes mortels, but de nombreux pèlerinages, restèrent déposés pendant plusieurs siècles dans le tombeau de pierre où ils avaient été enfermés, puis dans une châsse. Le dimanche 17 juillet 1791, les chanoines, que la révolution allait disperser, les firent transporter dans l'église de Lochieu, où ils restèrent jus qu'au 2 janvier 1794, qu'ils furent enfoncés dans le cimetière par la pitié de quelques habitants, dans le but de les soustraire à toute profanation. Le 22 juillet 1826, M. de la Croix d'Azollette, grand vicaire de Belley, délégué par Mgr Davie, les releva de terre et les remit en dépôt à M. David, maire de Lochieu. Le 13 avril 1830, ils furent enfin solennellement transférés dans l'église paroissiale et rendus à la vénération des âmes pieuses. Le culte de St. Arthaud était toujours resté localisé dans la chartreuse et dans le Valromey. Le pape Grégoire XVI, par bref du 2 juin 1836, l'étendit à toute le diocèse, et un décret de la Congrégation des rites, en date du 6 septembre suivant, en autorisa l'office. (V. Histoire hagiologique de Belley, par M. Deperay, t. I. p. 335, et archives saintes de Belley p. 310.) —

§ 3. — Digression sur la prétendue famille de saint Arthaud. —

Suivant l'opinion commune, dont on ne trouve pas cependant trace avant le milieu du 17^e siècle, mais enracinée aujourd'hui à un point tel, qu'on a cru p. 13. pouvoir l'enregistrer, en 1835, comme un fait acquis à l'histoire, dans une leçon du bréviaire de Belley, saint Arthaud serait né en 1401, au château de Sothonod, de la noble famille des Arthaud, seigneur d'un petit fief en Valromey. (Arthaudus sive Artholdus ex nobili genere domini oron, de Sothonod in altis Valromesii juris ordinis, nobilitatem, suam, ad celestem dignitatem consequens, consensit etc. sup. plantum, ad breviarium legd. quo dicitur esse Bellicensis civitas, p. 89, Bellieu 1835.)

Cette opinion sur l'origine de notre saint, que j'ai eue aussi d'abord acceptée aveuglément, m'a parue ensuite, examinée de près, donner lieu à bien des objections que je n'ai pas su résoudre, à des contradictions que je n'ai pu concilier. Dans l'intérêt donc de la recherche de la vérité absolue, je sou mets les uns et les autres au lecteur qui me pardonnera sans doute cette petite digression.

Qu'enfin, le premier, si je ne me trompe, a fait le fondateur d'Arvières

fils d'un seigneur de Sothonod. Il s'exprime ainsi en parlant d'el hommes illustres de Bresse et de Bugey : « Saint Arthaud ou Arthold, premier prieur de la chartreuse d'Arvières, puis 47^e évêque de Belley, fils du seigneur de Sothonod en Valromey. » (Histoire de Bresse et Bugey chap. 21, p. 33). — Contrairement à son habitude, Guichenon, n'indique pas la source où il a puisé cette dernière assertion, qui, conséquemment, ne reposant sur d'autre autorité que la sienne propre, ne peut avoir d'autre poids que celui d'un sentiment purement personnel. Guichenon, du reste, s'infirme lui-même par deux fois dans la continuation de sa deuxième partie : aux articles Arvières et Belley, dans les notices consacrées à p. 114. saint Arthaud, | comme prieur et comme évêque, il ne dit absolument rien de son origine. (Mém. p. 9 et 25). — A l'article Sothonod, il se contredit même formellement, s'exprimant ainsi : « Il n'y a que trois familles qui aient possédé la seigneurie de Sothonod : la première est celle des Arthaud, les quels, dès l'an 1230, ont resté seigneurs de Sothonod jusques à l'an 1344. » (Mém. p. 106.) —

L'assertion de l'historien du Bugey ne résistant donc pas à la critique, ne doit être considérée que comme un lapsus échappé à sa plume et provoqué par l'air de famille du prénom, du prieur d'Arvières avec le nom de race des seigneurs de Sothonod.

Dix sept ans après la publication de l'Histoire de Bresse et de Bugey, Dom Léon Le Vasseur, religieux de la chartreuse de Boulbonne (pi), près de Gaillon, au diocèse d'Evreux, adressa aux Bollandistes une vie anonyme de saint Arthaud, qu'ils insérèrent dans leur tome 3 d'octobre, des Acta Sanctorum. Cette vie reproduit purement et simplement en latin, l'assertion émise en français par Guichenon, sur l'origine de notre saint : « beata memoria Artoldus, sive Artaldus, Bellicensis episcopus, ex nobili domorum, de Sothonoda stemmate in altis Veromensi jugis oriundus. » Las d'autres détails.

Quel degré de confiance doit on accorder à cette oeuvre anonyme ? D'abord, pour qui connaît le pays, il est évident qu'elle a été rédigée par un écrivain étranger à la localité : « Le révérend Guignes, prieur de la grande chartreuse, choisit Arthaud pour p. 15. former un nouvel établissement dans le diocèse de Genève, selon la volonté de l'évêque Humbert de Grandson (dit Humbert de Grammont. Aimon, et non Humbert, de Grandson ne fut évêque de Genève que de 1215 à 1260. V. Regeste Genevois, publiée par MM. Kullin, et de Fort, p. 149) !

Arthaud fit choix de la solitude d'Arvières, située non loin de son château paternel, hérissée de rochers et d'épines, couverte de neige et praticable seulement aux ours et aux bêtes féroces. Il se dirigea vers elle, l'an du seigneur 1132, avec quelques pieux frères, et construisit, dans un canton appelé aujourd'hui le cimetière, quelques modestes et rustiques cellules. » (Reverendus quique, prior cantuariensis majoris... novaque in diocesi Gebennensi, de presulis Humberti de Grandon voluntate cellas constructas dignum reputaverit. Ad hoc... vastam Arverniae solitudinem, non longe castro paterno sitam, saxis et spinis asperam, nivibus coopertam, solis que visus ac feris perviam, degit... Ad quam anno Domini 1132, cum aliquot fratribus ascendent, in convallē. quae modo cimiterium dicitur, villi opere cellulas seu tugurios construxit. (Acta Sanctorum, l.c.). L'auteur de cette description confond tout simplement la montagne du Colombier avec le rocher d'Arvières.

Ensuite l'examen littéraire du texte ne laisse aucun doute à ceux qui sont familiers avec les documents du moyen-âge, pour décider que cette vie est une œuvre toute moderne. Les Bollandistes l'ont eux-mêmes reconnu, et leur scrupuleuse bonne foi leur imposa le devoir de le constater, en expliquant que très-probablement elle avait pour auteur celui-là même qui la leur avait transmise, c'est à dire Don Léon Le Vasseur. (Fortassis ipsemet Leo, quod nos acta transmisit, ex ordinis sui documentis hinc inde collectis exaravit, Acta Sant. l.c.). Cet avis des Bollandistes se change en certitude si l'on tient compte de ces deux circonstances : 1^o que Le Vasseur n'indique pas la source d'où il l'a tirée ; 2^o que lui-même s'est occupé de longues recherches sur son ordre et qu'il en a consigné le résultat dans un volumineux manuscrit portant le titre d'Éphémérides des chartreux, conservé aujourd'hui à la grande chartreuse.

En résumé, en ce qui touche l'origine de saint Arthaud, les Acta Sanctorum ne peuvent être non plus invoqués comme autorité, attendu que la vie anonyme due très-probablement à la plume de Don Le Vasseur, ne fait que répéter le lapsus échappé à Guichenon.

Il arrive enfin au dernier historien de saint Arthaud, à Mgr Dupuy, qui complète les renseignements acquis jusques à lui, par de nombreuses et longues recherches faites dans la province de Valromey, qui fut le berceau de la naissance et le théâtre de la sainteté du fondateur d'Arvières, » (Histoire hagiologique de Bugey p. 287 ^{1^{re}}) saint Arthaud issu d'une noble famille, honnête d'origine, qui vint se fixer dans

le Valromey au 10^e siècle, serait aussi né au château de Bothonod, en 1101. « Était fils unique, ajoute-t-il, il fit abandon de sa seigneurie à sa sœur nommée Pierrette, mariée à Jacques de Richelin ^{chevalier} qui étant de ce mariage naquit François de Richelin, qui s'étant marié à son tour eut qu'une fille nommée Antoinette; elle donna sa main, et le château de Bothonod à Pierre de Seyssel, seigneur de la Serra, de Choiseille et d'Aiguebolette. » M.D.

Abrité par Guichenon et les Acta Sanctorum, Mgr Jépery ne saurait être personnellement repris sur le lieu de la naissance et l'origine de notre saint; mais, en p. 17. ce qui concerne sa famille, j'ai dû constater que les faits dont il assume seul la responsabilité et qu'il présente comme le fruit « de nombreuses et longues recherches, » sont complètement erronés.

En effet, non seulement rien n'établit qu'une famille lyonnaise du nom d'Arthaud, soit venue s'établir en Valromey au 10^e siècle, mais encore la généalogie qu'il assigne aux prétendus petits-neveux du premier prévôt d'Arvieux, est d'une invraisemblance telle, qu'elle ne résiste même pas au simple bon sens.

Admettons pour un instant que saint Arthaud eut une sœur qui recueillit son héritage; admettons aussi, poussant jusques à l'extrême les limites du possible, que Pierrette n'était que sa sœur consanguine; qu'elle naquit 50 ans après son frère, c'est-à-dire en 1151; qu'elle se maria à 50 ans à Jacques de Richelin, c'est-à-dire en 1201. Admettons encore que François de Richelin, son fils, né cette même année 1201, ne se maria qu'à l'âge de 80 ans, c'est-à-dire en 1281, et que sa fille Antoinette, née en 1282, ne songea au mariage qu'à 60 ans, nous n'arrivons qu'à l'an 1342, or Pierre de Seyssel, seigneur de la Serra etc. qui devint seigneur de Bothonod, n'avait qu'un milieu du 15^e siècle. Il reste donc un écart de cent ans qui fait tomber à plat toutes les amplifications historiques dont Mgr Jépery a cru devoir orner son récit.

Et, maintenant, à seule fin d'entraîner la conviction du lecteur, j'ai cru qu'il est bon de lui produire les renseignements que j'ai recueillis dans les archives de l'His et ailleurs sur la filiation des seigneurs de Bothonod jus qu'à Pierre de Seyssel. Je même que Guichenon, qui a pu consulter toutes les bibles du Bugey et du Valromey, j'en ai rien trouvé sur la famille Arthaud et le château de Bothonod avant la première moitié du 13^e siècle.

p. 18

Dès l'an 1261, on voit figurer parmi les témoins d'une concession faite à l'abbaye de Saint-helprice par Hugues de Coligny, un Pierre Arthaud (Manuscrits de Guichenon, à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, vol. 13^e, pièce n^o 65), mais l'acte n'explique pas quel était son fief; Albert Arthaud est donc le plus ancien seigneur de Sothonod qui soit venu à ma connaissance. Il doit avoir été contemporain de Saint-Arthaud, puis qu'il mourut peu après 1265.

Humbert Arthaud, son successeur, eut des démêlés avec la chartreuse d'Arvières au sujet de possessions sise à la combe de Carrel, qui furent adjugées aux chartreux par sentence arbitrale de l'an 1265. Le 2 des calendes de septembre 1277 il fit un traité avec les chartreux, par lequel il leur céda tout ce qu'il possédait au canton de la Platière.

Jean Arthaud, son fils, chevalier, est mentionné dans la sentence de 1265. En 1295, il vendit aux moines le mas de Bergon, et depuis cette époque il fut continuellement en procès avec eux, soit au sujet de Bergon, de Rouger, d'Herque, de Rezoze, soit des forêts noires situées au-dessus de Sothonod, qui lui avaient été données par Louis de Beaupère, seigneur de Châteauneuf et de Valromey (Dominus Sothonodi asserebat sibi finem datas et concessas per illud, Ludovicum, dominum Bellijoci, dominum castri novi, jurias nigras existeret super Sothonodem, arch. de l'Ain, mémoire sur les limites des forêts d'Arvières au 16^e siècle.) Condamnée plusieurs fois par le juge de Châteauneuf, publiquement excommuniée par l'évêque de Genève (mai 1304) il n'en continua pas moins à défendre de sa propre main ses droits et ceux des hommes de sa terre en rossant les bergers et les moines

p. 19 d'Arvières qui s'avanturaient sur les fonds qu'il revendiquait. « Il est à savoir qu'en ce temps là on estoit contraint d'envoyer les religieux et convers garder le bétail, parcequ'on ne trouvoit point de bergers par crainte du seigneur de Sothonod. » (Inventaire d'Arvières rédigé en 1646). - Jean Arthaud mourut en 1314. Son testament porte la date du mardi avant la fête de saint Grégoire de cette année. Isabelle de Luyrieux, sa femme, fille de Pierre de Luyrieux, chevalier, seigneur de Luyrieux et de Culoz, il l'eut :

Pierre Arthaud, après lui, seigneur de Sothonod, qui fut aussi en procès avec les chartreux pendant les années 1315, 1316 et 1317. Il mourut en 1323, ne

laissant qu'une fille unique appelée :

Marguerite Arthaud, qui resta sous la tutelle de Margot, sa mère, jusqu'à son mariage avec noble

Pierre Prevost, de Vivieu, à cause d'elle seigneur de Solhond. In qualité de mari de Marguerite Arthaud, Pierre Prevost transigea, en 1340 et 1341, avec le prieur d'Arvières au sujet des prairies de Merlin.

Après Pierre Prevost j'en ai rencontré comme seigneur de Solhond qu'Aymonnet Richerlin ou Richelin, vivant en 1378, et François Richelin, mentionné dans des actes de 1408 et 1429, et dont la fille unique, nommée Antoinette (Guichenon, Bresse et Bugey, continuation de la 1^{re} partie p. 106), épousa Pierre de Seyssel, seigneur d'Aigueballette, chevalier.

Il résulte donc, je crois, en somme, des raisons exposées ci-dessus, que nous ne savons absolument rien sur le lieu de la naissance, l'extraction, et la famille de saint Arthaud, premier prieur de la Chartreuse d'Arvières. (Le décret de confirmation du culte de St Arthaud, en date du 6 juin 1834, donne, ce qui est p. 20. assez singulier, à notre saint une extraction autre que celle alors admise : « ex nobilissima comitum Sabaudiae gente progenitus Arthaudus in Gebenensi diocesi rison, auspiciatus est anno MC1. » Archives saintes de Belley, page 308.)

S. 4. — Chronologie des Prieurs d'Arvières. —

Saint Arthaud

Guigues (1198-1213). — Ce prieur fut témoin des privilèges accordés à l'ordre des Chartreux, dans les dernières années du 12^e siècle, par Thomas, comte de Maurienne (original, archives de l'Ain, titres de Portes, 3^e et 4^e). En 1198, il mit fin aux contestations qui existaient entre son prieuré et l'abbaye de Saint-Bel-pice, au sujet des limites des pâturages. En 1200 et 1205, il fut arbitre des différents élevés entre les chartreux de Portes et les religieux d'Immiment (Guichenon, Bresse et Bugey, p. 26). — En 1212 il fut encore arbitre entre le prieur de Portes et l'abbé de Chassagne, en Bresse, au sujet des pâturages qui s'étendaient du Rhône à l'Albarine. Son sceau se voit encore appendu aux sentences

sentence arbitrale. Le champ de ce seau est occupé par un buste de la ^{ste} Vierge couronnée. Trois petites croix tiennent lieu de fleurons à la couronne. Autour on lit: Sigillum Prioris Sanctae Mariae Alverie. (Archives de l'Ain, titres de Portes). En 1213, Guigues fut de nouveau choisi pour décider les questions de limites qui s'étaient élevées entre les moines de Meyriat et ceux de Saint-Julien.

(Ibidem titres de Meyriat). - |

p. 21. (1240). - Guillaume était prieur en 1240. Le jour de la fête de St Laurent de cette année, il fut témoin d'une concession faite à la chartreuse de Meyriat par Humbert et Garnier de Rougemont, chevaliers (Archives de l'Ain, titres de Meyriat). -

(1242). - Hugues, au mois de mai 1242, acquit au nom de son prieur, au prix de 40 sous, 18 deniers de cens, que la grange de Ceyzérieu devait à un nommé Guillaume Sobon.

(1247-1249). - Raymond, ce prieur régla en 1247 les difficultés qui étaient survenues entre les chartreux et les habitants de Carbond, (Manuscrits de Guichenon, à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, vol. 20^e piece n^o 38). - Le 28 décembre 1249, il transigea avec Thomas, prieur de Lalieu, au sujet des dîmes de la grange de La Naz, à Passy, en consentant à laisser prélever, chaque année, sur les produits de cette grange, neuf bichets, moitié froment, moitié seigle, à la mesure de Champagne. Il acquiesça en 1256. Voir mon cartul. de ^{Bertand n^o 106.}

(1284). - Pascal. En 1284, il transigea sur les contestations qu'il avait avec Jean d'Esclieu, chevalier, et Taffray, ses fils. -

(1306-1310). - Hugues II. En 1306, Jean de Vaux-Valençon reconnut entre ses mains, tenir d'Arvères tout ce qu'il possédait. En 1310, il tint avec ses assises tenues à Châteauneuf par Jean de Florat, juge de Bugay et de Palomey, un procès contre les habitants de Lochieu, au sujet de la forêt de Loumont^{mont}.

(1314). - Pierre ce prieur vivait en 1314. Il tint plusieurs procès contre les ^{seigneurs de} ~~sothones~~ et les habitants de ce village. |

p. 22. (1325). - Jean. En 1325, il acquiesça de Jean de Veroniers, de Châteaufort, en ^{chartagne}

Chantagne, 4 livres, 18 sous, 8 deniers de service assignés sur des fonds du territoire de Muret, paroisses de Virieu-le-Petit et de Charvornay. -

(1381). - Jean David plaida, en 1381, devant le conseil de Savoie, contre les habitants d'Hotonnes (de Ottenay), qui contestaient aux chartreux le droit d'envoyer leur bétail paître sur le territoire de leur paroisse.

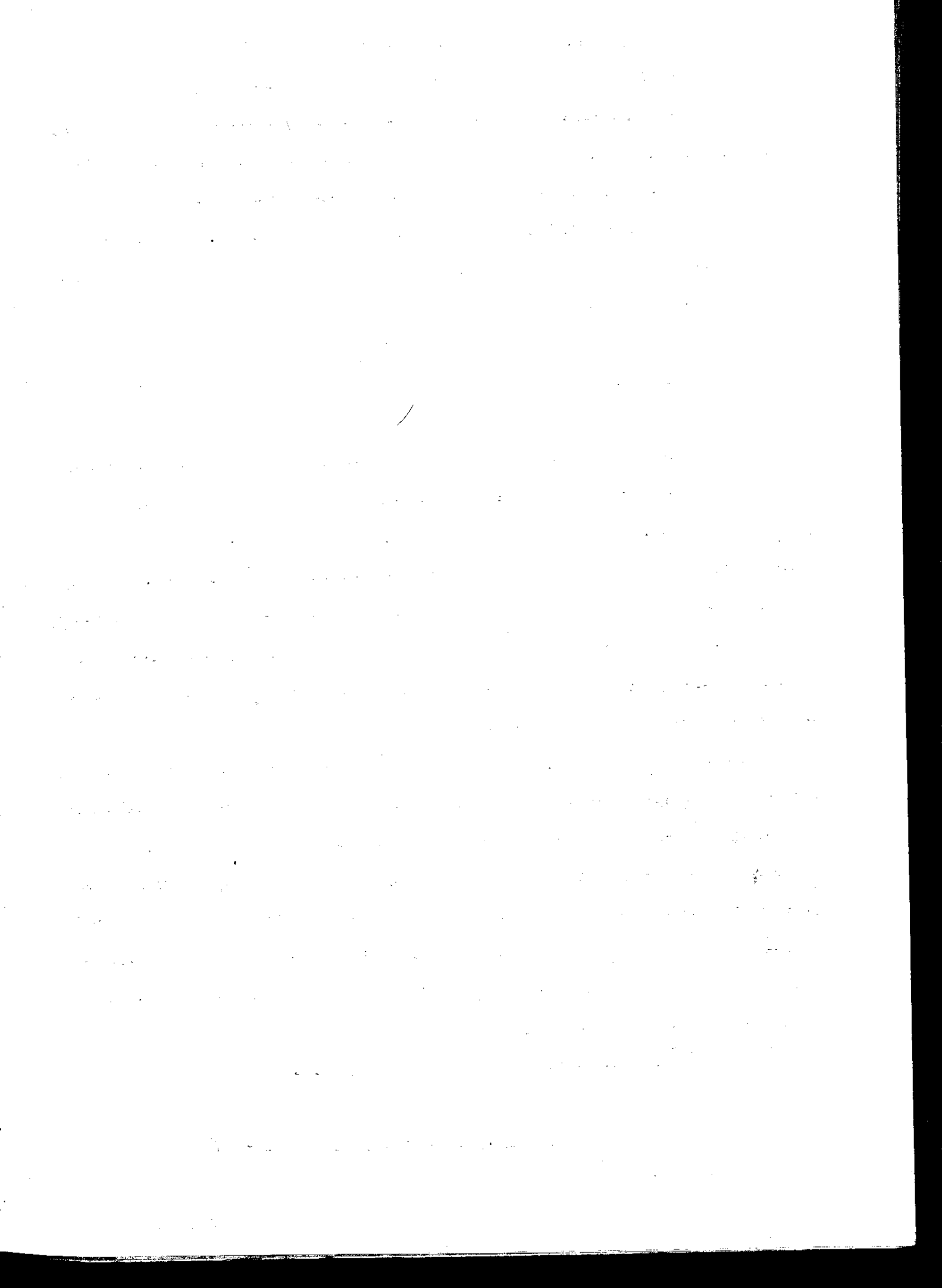
(1391). - Jean de la Balme transigea, le 17 janvier 1391, avec Hugues de Leyrieux, seigneur de Culoz et de Montveran, au sujet de fonds dans le Colombyer et du ban des vendanges. -

(1393). - Michel de Rochaz était prieur en 1393.

(1415). - Jean Colomb et, à la requête de ce prieur et à celle de Jean Vautier, de Jean Galiard, vicaires, de Claude Pessin, curier, de Claude Durand, sacristain, de Pierre Echamphard, de Hugues Corodon, et de François Cironel, tous moines d'Anières, une instance fut intentée contre les habitants de Vaux-Palencin, de Romagnieu, de Virieu-le-Petit et d'Assin, qui étaient venus, au mois de mai 1415, faire des dégâts considérables dans la forêt du Forestey. Noble Claude de Bussil, châtelain de Châteauneuf, rendit leur seigneur, Claude de la Balme de Lerceux, responsable de leurs méfaits, et le condamna à aller personnellement demander pardon au chartreux. (considerata quod predicta sunt malefacta, quod predictus dominus territorialium, aliquando, pro suis hominibus predictis accedat ad domum, seu veniat ad religiosos dicte domus Anierie predictas, supplendo eis den, quatenus dampnum, et injuriam, atque offensam per suos homines, predictos in locis superius designatis factam, et factam, ab eis den, hominibus... remittere velint, m. b. de p. 21. (A. i. c. h. de Anières s. i. c. H.). - ce qu'il fit, le 13 avril 1416, en présence de deux notaires qui en dressèrent acte, et de plusieurs témoins, parmi les quels Jean de la Balme, curé d'Hotonnes. -

(1425). - Jean Nantorne, prieur en 1425.

1429-1436. - François Jean Colombet, en 1429-1436.



-14-
(1449). — Rodolphe Michel, en 1449.

(1453). — Pierre Amédée. ce prieur soutint un long procès contre les villages de Méraléaz et de Boirin. Le 13 mai 1453, il autorisa quelques habitants de Pivieu-le-Petit et de Vaux-Valençon, à prendre du bois pour cuire la chaux, au canton de Devens, le long du torrent de l'Arvières, depuis le lieu dit au cent, jusqu'au pont de Fens. —

(1469). — Etienne Beaupain, 1469.

(1484). — François Beaupain. ce prieur était originaire de Pivieu-le-Petit. Au mois de septembre 1484, il transigea avec les habitants de cette paroisse au sujet des forêts noires. (voir 8.7.) —

(1508-1525). — Jean Gondret, 1508-1525.

(1533). — Claude Brachet. Il traita le 9 juillet 1533, avec Guillaume Mor-net, curé de Ceyzérieu, au sujet de la dîme prétendue par ce dernier sur la grange des Roches. —

(1539). — Pierre Rousson, était prieur en 1539.

(1556-1563). — Jacques Burgot, en 1556-1563.

(1573). — Claude Quarante, en 1573.

(1580). — Pierre Rolland, en 1580.

(1592). — François Roux, en 1592. —

(1608). — Pierre Dreux, en 1608. —

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

(1608). - Louis Bernier, en 1608.

p. 24. (1617). - Paul Roger, en 1617

(1619-1620). - Etienne Gagnier, en 1619-1620. -

(1622-1623). - Anthelme Aymon, en 1622-1623. -

(1625). - Pierre le Vergaz, en 1625.

(1626). - André Curcoterze, en 1626.

(1630-1635). - Bruno Robert, en 1630-1635.

(1639-1642). - Claude Rosier, en 1639-1642, A sa prière, les reliques de St. Anth. furent visitées par Jean de Passelaigue, évêque de Belley, délégué à cet effet par Juste Guérin, évêque de Genève. Elles furent trouvées et replacées dans un tombeau de pierre qui étoit près et en dehors de la petite porte du chœur de l'église. (« in quodam sepulchro lapideo, prope extra portam, chori ecclesie dicti monasterii de Averia » Archives saintes du Belley, p. 256.) -

(1643). - Etienne le Sauvage, en 1643.

(1646-1647). - Antoine du Mollard, en 1646-1647. Le prieur, assisté de Joseph Humbert, vicaire, de Joseph Besson, de Nicolas le Couchois, coadjuteur, de Jacques Hurel, procureur, de Claude de Ville, sacristain, allègera une partie des dépendances du vieux château ruiné qui domine Virieu-le-Petit. Il autorisa, en conséquence, Pierre fils de feu Laurent Chevanel, tailleur d'habits, « à bâtir, édifier et construire une grange à tant de membres que verra à faire, vers le château vulgairement appelé Mo-clot, et à joindre le bâtiment appelé Mo-clot de présent en chazal et ruiné, du côté des levants et vents, joignant la terre dudit allégataire des levants et vents d'orge, et les

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

1892

les mesures dudit château du couchant. Le présent albergage fait aux introgés de huit journées de tailleurs que le dit albergataire sera tenu faire à la première p.25. réquisition dudit vénérable père prieur, et au service d'un sol tournois payable à chaque feste St Michel Archange. Cet albergage devaut devenir nul « si bon semblait à ladite chartreuse d'Arvicères et au R^e Père Général de la grande Chartreuse de l'âter, changer et transmarcher la dite maison d'Arvicères au dit lieu et dans les mesures du château de Molet. »

(1653-1654). — Etienne Bouverot. Sous ce prieur, la grange de la Rivière, qui appartenait aux chartreux, fut dévalisée, par deux fois. En 1653, trois compagnies du régiment d'infanterie de Roncherolle, qui étaient logés à Poncin, furent détachées dans le Valromey par M. d'Épernon. Le seigneur de l'Île-Graville, capitaine-commandant, s'arrêta à Vieu avec sa compagnie; le seigneur de Saint Martin s'établit à Songieu, et le seigneur de Breville se rendit à Lochère. Le 24 avril, vers les huit heures du matin, des soldats de cette dernière compagnie, conduits par un enseigne appelé Jean Bon, se transportèrent à la Rivière, en brisèrent les portes, enlevèrent trois paires de bœufs de labour, six vaches laitières, cinq veaux de deux ans et les autres animaux de basse-cour qui leur tombèrent sous la main. L'année suivante, le 4 juillet, à l'annonce de l'arrivée à Vieu-le-Petit du régiment de cavalerie de Marcouche, les habitants s'enfuirent dans la montagne passant devant eux tout leur bétail et emportant tout ce qu'il était possible de déplacer. Les soldats dépourvus de vivres et ne pouvant se procurer aucune provision, se jetèrent sur la grange des moines qu'ils dévalisèrent de nouveau complètement.

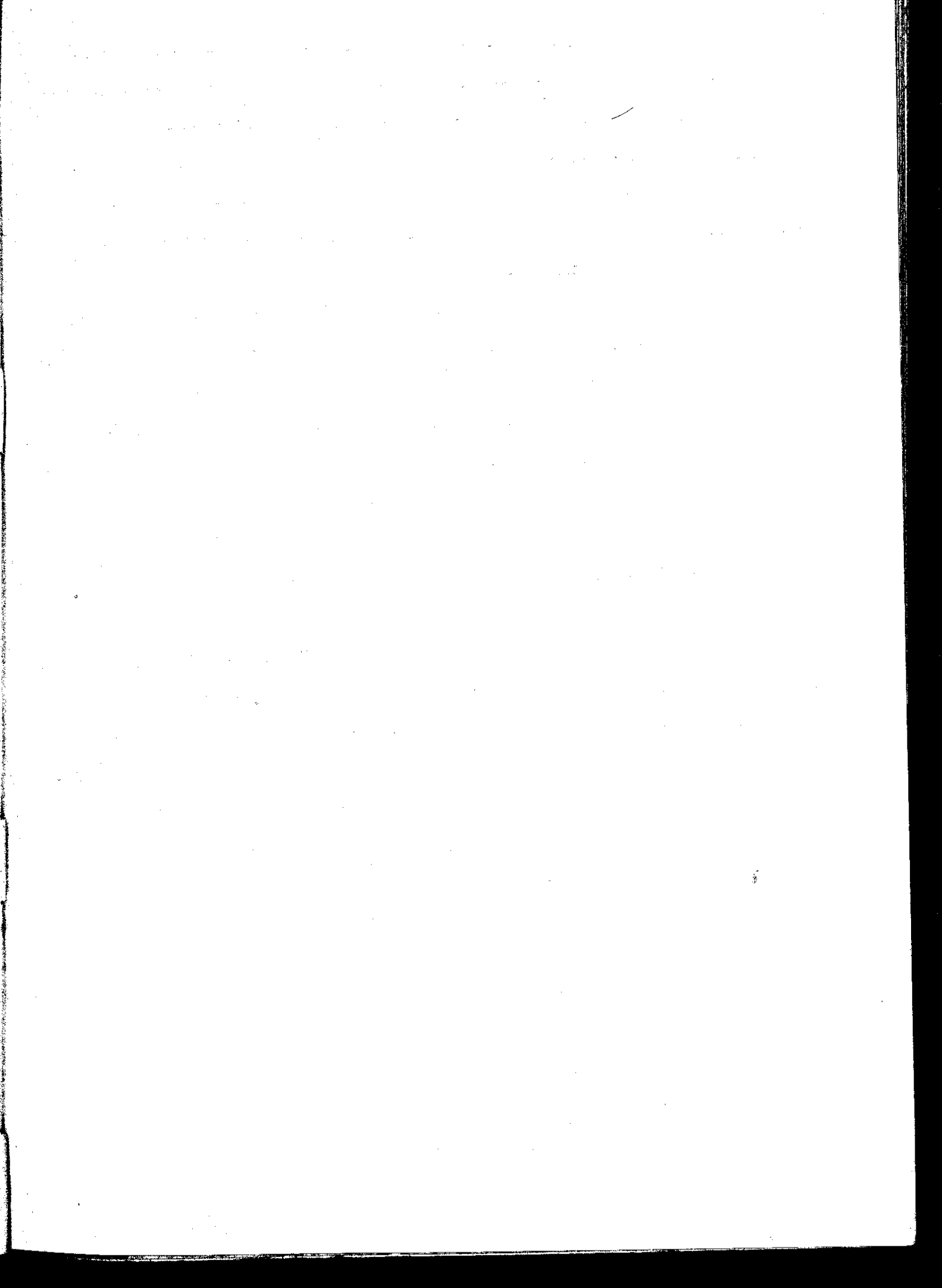
(1658). — Adrien Varot était prieur en 1658.

(1668-1669). — Robert le Maître, en 1668-1669.

(1669). — Charles le Breumant, en 1669.

(1673). — François Bauldray, en 1673.

p.26. (1676). — Jacques Laurent, en 1676.



(1686). — Pierre Sombard, en 1686. Par autorisation spéciale de l'évêque de Genève, ce pieux rector du tombeau de pierre les reliques de St. Arthaud qui souffraient de l'humidité, et les plaça dans une châsse magnifique d'écaille construite en son honneur, relevée d'argent, et qu'il reposa dans une niche d'une des chapelles d'Arnières, et du côté de l'évangile. (Voir le procès-verbal de ce transfert publié par les soins de M. l'abbé Delaigue, curé de Passin, dans la revue de Lyonnais, tom. IV, de la 3^e série, p. 336).

(1688-1692). — Jean Carron, en 1688-1692. —

(1693). — Bernard de la Roire, en 1693. —

(1701-1703). — Benoît Bussy, en 1701-1703.

(1706-1707). — Jean Claude Perinet, en 1706-1707.

(1711-1714). — François Favre, en 1711-1714.

(1715). — Jean Innocent Reynon, en 1715.

(1722). — François Terrot, en 1722.

(1726). — Joseph L'Emy, en 1726.

(1727). — Claude Savy, en 1727.

(1727-1735). — Joseph de Cruis, en 1727-1735.

(1737-1749). — Pierre Faguet, était pieux en 1737. Il soutint un long procès contre Charles-François, comte de Lery, marquis de Châteaumorand et de Valromey, pendant les années 1747, 1748 et 1749. « Le lundi 22 juin 1750, la chartreuse fut incendiée, c'est à dire le bâtiment de l'église, le clocher, la cloche fondue, le chapitre, la cuisine, la cave, l'horloge, la chambre des frères et la chambre
où était

où était la cloche de la famille, n'ayant brûlé aucun intérieur. Le feu se prit au fourneau de la cuisine en fondant du beurre. » (Noble manuscrit du temps, sur un mémoire imprimé communiqué par M. le curé de Virieu-le-Grand.) - }

p. 27. (1761). - André Guyot, prieur en 1761.

(1761-1767). - Maurice du Bouloz, en 1761-1767.

(1775). - Henri Borel, en 1775.

(1786). - Benoît Uléry, en 1786. Il fut le dernier prieur d'Arvières et représenta la chartreuse dans l'assemblée générale des trois-ordres, tenue à Belley, le 16 mars 1789, pour choisir des députés aux Etats-généraux. -

S. 5. - Privilèges, exemption et sauvegarde. -

En outre des faveurs spirituelles et séculières concédées à diverses époques et d'une manière générale à tout leur ordre, les moines d'Arvières jouissaient encore de certains privilèges spéciaux et de quelques immunités particulières qu'il convient de mentionner sommairement, à seule fin de rappeler, complets autant que possible et groupés dans cette notice, tous les souvenirs qui se rattachent aux ruines de leur maison.

Quelques années après la fondation de la chartreuse, le 30 avril 1164, le pape Lucius II, à la prière d'Arducius, évêque de Genève, confirma les limites accordées par le comte Amédée III, et dans l'étendue de ces limites exempta les religieux de tous droits de dîme.

Le 2 septembre 1176, le pape Alexandre III prit le monastère et ses biens sous la protection toute spéciale du saint-siège.

p. 28. Lucius III autorisa les chartreux à envoyer ceux de leurs frères qui voulaient se faire ordonner prêtres ailleurs qu'au diocèse.

Grégoire VIII et Célestin III confirmèrent leur institut, et leur accordèrent de nouvelles exemptions. La bulle de ce dernier pape porte la date du 10 juillet 1192.

Par bulle

re

2

①

e

4

9

Par bulle donnée à Lyon, le 28 août 1248, Innocent IV leur permit « de faire travailler chez eux, aux jours qu'ils ne faisoient feste, par ceux qui devoient faire feste à leurs paroisses. »

Alexandre IV, le 30 mars 1255, accorda à leur prieur le privilège « d'absoudre et d'excommunier ceux qui se rendoient ^{inobéissants?} rebelles » et le 17 mai suivant, il les exempta « de toutes sortes d'exaction apostoliques. »

Grégoire X les favorisa aussi. Jean XXI, par bulle datée de Viterbe le 28 octobre 1276, donna ordre à l'évêque de Belley de les faire réintégrer dans les fonds qui leur avaient été usurpés, et enfin Boniface VIII, le 10 janvier 1297, leur concéda le droit de se remettre en possession de leurs biens « injustement aliénés. »

Non seulement le Saint-Siège, mais encore les évêques de Genève et de Belley, ainsi que l'official de Lyon, leur accordaient généreusement le secours de leur action spirituelle contre les vexations de toutes sortes auxquelles ils étaient en butte de la part de leurs turbulents voisins, qui empiétoient journellement sur leurs concessions. Ceux-ci soutenaient le contraire. Au commencement du 14^e siècle, les traitements et les déprédations en étaient arrivés à un point tel que l'archevêque de Vienne, en qualité de conservateur des privilèges de l'ordre des Chartreux, eut devoir mander à tous les curés limitrophes d'Arvières, d'excommunier quiconque détenait sans juste titre les fonds revendiqués par les moines.

p. 29. Mais, à toutes les époques, la protection la plus largement étendue du pouvoir spirituel n'a jamais pu être complètement efficace, sans la sanction de la force brutale. N'agissant que sur les consciences, il ne peut les dominer qu'en raison de leur plus ou moins d'intensité de conviction ou de chaleur religieuses. Dès leur installation, nos Chartreux invoquèrent donc l'autorité du pouvoir séculier, qui leur fit aussi largesse.

Humbert de Beaujeu, le premier, devenu seigneur du Valromey par suite de son mariage avec Adélaïde, fille du fondateur d'Arvières, confirma toutes les concessions faites par son beau-père et s'engagea à les maintenir.

Vers 1180, Guillaume I^{er}, comte de Genevois, prit sous sa protection les bergers et les coupeurs du monastère.

En 1200, le seigneur d'Anthon exempta les chartreux d'Arvieux de tout droit de péage et de pontonnage dans sa terre. Vers la même époque, Thomas, comte de Savoie, leur accorda des lettres de protection, estimant qu'il devait défendre leur maison avec autant de soins que ses ^{biens propres} propres biens. Il ordonna à tous ses châtellains de Rossillon et de Saint-Rambert de veiller à ce que les gens de la chartreuse qui traversaient la vallée n'éprouvassent aucune vexation (Guichenon, Bresse et Bugey, preuves p. 177.).

Vingt-sept ans après, Béatrix de Genève (Guichenon, l'appelle à tort Marguerite de Faucigny. V. Regeste Genevois, par M.M. Paul Lullin et Charles Le Fort, p. 122, n° 636), fille du comte Guillaume 1^{er} et femme du comte Thomas de Savoie, prit aussi sous sa sauvegarde, non seulement les biens du monastère, mais encore ses troupeaux, ses domestiques et ses amis. (Guichenon, Savoie tome I, p. 56.) + p. 30. En 1355, Boniface, comte de Savoie, accorda à nos chartreux le privilège de passer gratuitement le pont de Pierre Chatel. Ce privilège fut confirmé, le 17 décembre 1355, par le comte Amédée VI.

En 1270, Philippe, aussi comte de Savoie, qui avait été archevêque de Lyon, les prit sous sa sauvegarde.

En 1273, Louis de Forez, sire de Beaujeu et seigneur du Valromey, les prit aussi sous sa sauvegarde, engageant ses amis et enjoignant à ses baillis et à tous ses vassaux de défendre leur maison comme si elle était sienne. (Guichenon, Bresse et Bugey, preuves, p. 122.)

En 1299, Louis 1^{er} de Savoie, baron de Vaud, devenu seigneur de Valromey, par assise de Louis de Forez, les confirma dans les donations faites par ses prédécesseurs et les autorisa à placer dans la montagne des gardes forestiers. (Liberius de Sabaudia, Dominus Vaudi, Veronensis, notum, facimus quod pro augendo cultui divino in loco Arverie et ut sub omni quiete absque molestia baillivorum, castellanorum, officialium, ... vite contemplative possint insistere, eisdem religiosi et necessariis eorum, concedimus quicquid juris habemus ac omnia usagia, que apud nos pertinent in montibus Arverie et montibus de supra Perromerium, secundum ipsorum religiosorum terminos, et quod predicti religiosi de Arverie liceat ponere pro custodia montium, et rerum, suarum, cultas forestarios. - Arch. de l'Aut. Serie H. 101. n° 1.)

En 1336, Louis II de Savoie, baron de Vaud, renouvela les concessions faites par son père, et enjoignit à son châtelain de Seyss et de maintenir les chartreux dans la plaine jouissance

jouissance de leurs droits. Le 10 novembre de la même année, le Dauphin de Viennois les exempta de payer gabelles et leydes dans tout le Dauphiné.)

p. 31. Le 25 février 1345, le même Louis de Savoie ordonna à tous ses officiers du Bugey et du Valromey d'empêcher qu'il ne soit d'opérer des saisies contre eux.

Le 15 février 1350, Amédée VI, comte de Savoie, défendit à tous ses préposés au péage, ponts et gabelles, d'exiger aucune redevance des chartreux et des personnes attachées à leur service.

En 1401, 1405, 1428, 1440, 1441, 1444 et 1445, les Ducs de Savoie leur accordèrent encore de nouveaux privilèges et confirmèrent les anciens; ce qu'imiterent les Ducs Louis, le 27 avril 1438, et Amédée IX, le 11 juin 1469.

En 1483, le Duc Charles leur concéda une nouvelle sauvegarde qu'il étendit, le 16 mars 1486, par lettres datées de Chambéry, en présence de Gabriel de Seyssel, Baron d'Aix. Voici à quelle occasion :

Louis de Luyrieux, seigneur de Brangion, qui avait alors maille à partir avec les chartreux, résolut de trancher à sa manière tous les différents. Donc le samedi 21 octobre 1485, vers l'heure de midi, accompagné de quatre de ses hommes, il chevaucha vers Arvières. Arrivé au monastère et comme un visiteur de haut parage habitué de la maison, il s'invita, sans cérémonie aucune, à dîner en tête-à-tête avec le prieur. Pendant qu'ils étaient à table, accourut vers eux le domestique qui les servait, criant que les gens du seigneur de Brangion pour^{ins?} suivraient, en les rasant, dans les cloîtres et les cellules, moines et convers. A cette annonce, prévue sans doute dans le programme de la petite expédition, Louis de Luyrieux saisit son hôte par sa capuce, lui renversa la tête en arrière, et lui plaçant la pointe de son poignard à la gorge, il lui expliqua le motif de sa visite, en jurant Dieu et le Diable qu'il allait incontinent le tuer. Le prieur, sur-

p. 32. pris, mit promptement résigné, lui fit observer gracieusement (gratiosa, dit l'in-
-quête) qu'en procédant ainsi, il agissait fort mal. Touché ou convaincu, Louis de Luyrieux lâcha la capuce et le prieur s'esquiva, mais pas assez vite cependant pour éviter, en franchissant la porte, un violent coup de poignard dans le flanc, qui l'eût infailliblement blessé à mort, si un livre, qui ne quittait jamais sa robe, n'eût fait dévier l'arme. Enfin, après avoir à leur gré battu et blessé

et blé plusieurs moines, nonobstant leurs cris de sauvegarde poussés à pleins poumons : *Mez ! Vira ! Savoy ! Savoy !* le seigneur de Prangin et ses gens se retirèrent, emportant plusieurs objets à leur convenance et emmenant notamment la mule favorite du vénérable prieur.

Les lettres du comte de Savoie qui intervenaient sur ces excès, à la suite d'une enquête faite le 4 novembre 1485, par Jacques Barbier, notaire public, scribe et clerc de la cour de la châtellenie de Châtillon, furent solennellement publiées, à son de trompe, par Jean Magnier, sergent de la cour de Laigrieux, le 22 mars suivant à Châtillon; le jeudi 6 avril, jour de marché, à Champagnole, et le 8 du même mois à Seyssel.

Depuis cette époque jusqu'à la destruction, la chartreuse paraît avoir été assez à l'abri des vexations de ses hauts voisins. Vers les religieux, on avait toujours les ducs de Savoie ou les rois de France. D'ailleurs, le temps modifiant considérablement les mœurs, les sauvegardes n'avaient, en quelque sorte, plus de raison d'être à côté du droit commun. Quant aux lettres de confirmation de privilèges et d'exemptions, Louis XIII, le dernier, leur en accorda, étant à Fontainebleau, au mois d'avril 1620. —

p. 33. § 6. — Bienfaiteurs d'Arvières : —

Dans le § 2, j'ai fait connaître quels étaient les titres qu'on aient à la reconnaissance des chartaux d'Arvières Amédée 3, comte de Savoie, Humbert et Guichard de Beaujeu, Arnaud, évêque de Genève, Bernard et Guillaume, évêques de Belley, Andrieu, évêque de Patras, Henri, roi d'Angleterre, Arthod, Doyen de Lugyère, Aymon et Hugues de Varennes, Aymon de Rivière, Pierre de Chemillieu, les membres du chapitre de Lyon, les moines de Nantua et le chapitre de Belley; j'en propose maintenant de rappeler, dans un ordre chronologique, les noms de tous ceux qui leur ont fait des dons ou des legs, à partir de la fin du 12^e siècle jusqu'à mi-milieu du 15^e et les ont aidés à se constituer la petite fortune qu'ils possédaient en 1289. —

Vers 1193, Étienne de S. Amour, Doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Lyon, leur légua 100 sous. (Documents pour servir à l'histoire des Dombes, p. 45).

Par son testament fait vers 1195, Guichard IV, sire de Beaujeu et seigneur de Yabomey

Palomey, leur légua l'emplacement d'une grange, et autant de terre qu'il en fallait pour occuper une charue. (Do. legs... intera de Beuzès, domini Alverii hoc quod querent ad faciendam, grangiam, et tantum de terra que sufficit ad unam, carucam, & cartularia de Beaujeu, page 51). —

p. 34. En 1211, l'abbé de saint Eulrice leur remit les droits et le domaine direct qu'il avait sur des fonds sit. à Passis.

En 1225, Etienne Savorez donna une terre située à Romagnieu. Vers cette époque, Pierre, évêque de Glandève, donna un psautier avec gloses.

En 1226, Guichard de Marzé, chanoine de Lyon, leur légua 20 s. us. (Obituaire, Lugdunensis ecclesiae p. 201). —

Au mois de mars 1231, Laurent d'Izeron, prêtre de Limonest, qui se proposait de faire le voyage de Rome, légua 3 s. us. (Obit. Lugd. eccl. p. 208). — Le 16 décembre suivant, Uldric Palatin, alors présenteur, puis doyen de Lyon, légua 4 mesures de seigle, (Documents pour servir à l'histoire des Dombes, pag. 94). — Cette même année les religieux hospitaliers d'Entrecasteleur leur donnèrent six journaux de terre au lieu dit Musin et Pranaz, et Geoffroy de Liantan, chevalier, seigneur de Faverge en Dauphiné, tout ce qu'il avait au village de Romagnieu, (Guichenon, Bresse et Bugey, généalogie de Luyrieux). —

En 1232, noble Hugues de Grammont et Martin Passinez donnèrent chacun une terre, site à Musin. Le 6 juin de cette même année, Jacques de Chassonnat donna un fonds, à Pranaz, et au mois de septembre suivant, Guillaume, seigneur de Luyrieux et de Culoz, leur concéda le droit de faire conduire leurs bestiaux sur tous les pâturages de son mandement.

En 1233, Girard de la Balme donna 12 livres.

Vers 1237, Pierre d'Ambromay leur fit un leg, Heldenas, custode de Ste Croix de Lyon, donna 40 livres pour son anniversaire, et Durand de l'Aure, son neveu, p. 35. aussi 40 livres. Vers cette même époque furent aussi bienfaiteurs, Ponce de Saint-Juste, sénéchal de l'église de Lyon, qui donna 60 livres pour son anniversaire, Pierre de Répertoire et son épouse, Gilbert, archiprêtre, Jean, curé de Longier, qui laissa environ 100 livres pour son anniversaire, Bernard et Amédée de la Balme.

En 1243, Aymé de Châtillon, seigneur de Culoz, fit une donation sous le sceau de l'évêque

de l'évêque de Belley, (Guichenon, Bresse et Bugey, p. 143). —

En 1246, Rodolphe, curé de Chavornay, donna tous ses biens évalués 100 livres.

Le 29 mai 1250, Etienne de Muret donna une terre de quatre journaux sise à homagnex, et le 7 septembre suivant, Arnaut de Colonges, doyen de Lyon, légua 30 livres pour son anniversaire. (Obituarium eccl. Lugd. page 220). —

Par son testament qui porte la date du 19 septembre 1252, Amédée IV, comte de Savoie, qui leur avait déjà donné la prairie de Ceyzérien, légua encore 1000 sous. (Guichenon, Savoie, preuves, pag. 70). —

Au mois d'avril 1257, Guichard, sire de Beaujeu et seigneur du Valromey, donna l'emplacement où fut édifiée la grange des Roches, à Ceyzérien. Le 3 septembre suivant, Thomas de Savoie donna des fonds joignant cet emplacement.

Vers 1260, Perrin de Luyrieux donna 100 sous; Anthelme de la Balme et Martin de la Forêt, chevaliers, firent aussi des dons.

Le 26 septembre 1261, Foulques de Rochefort, chanoine de Lyon, légua une partie de ses biens. (Obituarium Lugdun. eccl. pag. 232). —

p. 36

Au mois d'octobre 1264, Boufface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, légua 50 livres viennoises pour son anniversaire. (Guichenon, Savoie, preuves, p. 60). — Cette même année, au mois de septembre, Pierre Couturier, de Chavornay, et ses enfants, leur accordèrent le droit de prendre, chaque année, une âne de vin, sur leurs vignes de Trébichet et d'Ouches. Vers cette époque furent aussi bienfaiteurs: Etienne de Saint-El, qui donna 30 livres; Besson d'Ouches, qui donna une vigne; Guillaume de Longeville, qui légua 15 livres pour son anniversaire; Athanas de Saint-Homain, qui donna aussi 25 livres pour son anniversaire; Pierre de Cressia, prêtre, qui laissa 30 livres, et Reynaud, curé de Massignieu, qui donna 10 gros sous tournois.

En 1265, Jean de Millery, prêtre de Lyon, légua une grande partie de ses biens. (Obituarium Lugdun. eccl. pag. 99). —

En 1266, Pierre Lapelle, de Chavornay, donna deux pièces de vignes, situées au territoire de la Lavanche.

Par son testament du 6 mai 1268, Pierre, comte de Savoie, légua 30 livres. (Guichenon, Savoie, preuves, pag. 76.)

Vers 1277, furent bienfaiteurs: Humbert et Jacques de la Balme frères: Humbert de Lasti-

de Castygien; Guichard de Varey et Pierre de Varey, son frère, châtelains de Pierre chatel, qui donnèrent à nos chartreux, pour le rachat de leurs âmes et de celles de leurs parents, les droits de péage, de pontonnage et d'usages qu'ils avaient coutume de recevoir de ceux qui traversaient le Rhône, à Pierre chatel, soit sur le pont, soit en bateau.

p. 37. Par son testament dicté au mois de mars 1281, Gui de Béron, prêtre, légua pour son anniversaire 30 livres. Il fut inhumé à Arvières.

Au mois de juin 1285, Gui de la Roche donna tout ce qu'il avait au territoire de Prangy.

Au mois de mai 1288, Hugues de Munet donna une terre située près du chemin de moulin d'Arvières à Lechier.

En 1296, noble Guillaume de Largins donna tout le droit qu'il avait au canton de ^(Receuve).

Vers 1298, Guionette de Seyssel légua par son testament un capital de 10 livres pour acquiesir une rente de 10 sous affectée à son anniversaire perpétuel.

Le jeudi après la fête St. Pierre et Paul 1302, noble Etienne de la Balme donna plusieurs vilains avec leurs enfants, ainsi que tous les droits et actions qu'il en eût sur eux.

En 1305, Girard Lozon et son fils donnèrent des fonds pour établir un pré, en lieu dit en Molin, dans le colombier. Cette même année, Guillaume du Chesne, bourgeois de Seyssel, légua 25 sous de service annuel.

Le 1^{er} décembre 1309, Martin Pins, de Lechier, de consentement de Jean de Langin, dont il était homme lige, se donna lui et tous ses biens.

Par son testament daté du lendemain avant la fête St. Michel 1310, noble Geoffroy, seigneur de Grammont, légua 20 livres, que Hugues de Grammont, son fils, assigna sur des fonds, le 12 juin 1326,

Le 18 octobre 1311, Humbert, curé de Virieu-le-Petit, légua tous ses biens par testam^{ment}.

Le 9 janvier 1313, noble Pierre de Luyrieux, seigneur de Culoz, donna le droit d'affouage dans les bois communs de la montagne de Culoz et concéda le cours du ruisseau du Tourdain.

p. 38. Le 8 juillet 1318, Guillaume Godon, curé, donna un pré sis à Talissieu, à la charge d'un anniversaire. Cette même année Guillaume Blanchet, de Seyssel, donna un service annuel de 10 livres.

Par son testament du 3 décembre 1322, Isabelle de Luyrieux, veuve de Jean Arthaud^{Arthaud}, seigneur de Solhonnod, légua 60 livres.

Par son testament publié le 22 janvier 1323, Pierre Arthaud, seigneur de Solhonnod, légua une somme de 100 livres pour acquiescer une rente de 100 sous affectée au service d'une chapelle fondée par lui.

Le 3 janvier 1334, Jeannette Magninat, de Vaux-Palençon, fit un legs en fondant son anniversaire.

En 1325, François Combeg, de Seyssel, légua 100 sous.

En 1329, Jean de la Perrouse, notaire à Seyssel, donna un pré sis entre les prés Merlin, et ceux du cimetière.

En 1331, Guichard, sire de Beaujeu, légua 100 sous, (Bibliotheca Durnensis p. 286).

Le 17 septembre 1334, Hugues et Guigues de Luyrieux donnèrent une pièce de forêt au lieu dit en Forestey.

Le 24 février 1335, Louis de Savoie donna la place des halles de Luyrieux.

Le 29 avril 1336, Pierre de Luyrieux dispensa les chasteux du ban des vendanges et les autorisa à vendanger leurs vignes de la Lavanche quand bon il leur plairait.

En 1337, Jean Boyayri, de Seyssel, légua 100 sous généraux de service et la moitié d'un pré sis en la montagne de Belvier.

Par son testament daté du 30 août 1339, illustre seigneur sire de Sillans légua le clos Illaux, à Carbonod.

p. 39 En 1340, Hugonet Alemandi donna une maison située à Seyssel.

En 1343, la veuve du seigneur de Dorches donna une « comblé de noyaux ».

Le 20 décembre 1347, Amédée VI, comte de Savoie, donna 100 sous qu'il assigna sur la ley de de Châteauf.

En 1348, Jean de Celle-neuve, curé de Seyssel, légua pour son anniversaire une rente annuelle de 12 sous généraux, assignée sur une vigne sise à Belmont.

Par son testament du 15 juin 1349, noble Humbert Caddot, de Balissien, légua tout ce qu'il avait au canton de Charallém. Cette même année et en 1352, les seigneurs de Mucel, ou Michaille, firent plusieurs donations.

En 1351, Louis Caillat légua 10 sous généraux.

En 1354, Jean de Salignac, docteur en droit, bourgeois de Seyssel, légua 25 livres. Il voulut être enterré à Arvières.

Le 18 juin 1356, noble Guillaume de Luyrieux fonda son anniversaire.

En 1360, André du Pré, bourgeois de Seyssel, légua 13 sous de service annuel pour son anniversaire et demanda à être inhumé à Arvières, au tombeau de ses ^{ancêtres}.

Le 26 novembre 1361, Eléonore, fille de Tasquemet de la Balme, légua 20 florins, à la charge d'une messe annuelle à son intention.

Le 21 janvier 1367, noble Pierre de Glargins fit un legs affecté au service de son anniversaire.

Le 27 mai 1368, Louis de Luyrieux, chevalier, donna le droit de faire paître le bétail de la chartreuse sur tout le territoire de Culoz.

Par son testament en date du 22 mars 1370, noble Jean de Champagne, chevalier, fonda son anniversaire et substitua les chartreux au quart de ses biens.

Le 31 août 1370, noble Jean de Châtillon légua, à la charge d'un anniversaire, un pré et une grange situés dans la montagne de Seyssel.

Par son testament du 18 mars 1371, Guigonne de Seyssel, veuve de Pierre, seigneur de Luyrieux, de Culoz, de Montréan et de Prangins, légua à la chartreuse: 1^{re} 800 florins pour ses funérailles; 2^e 40 florins pour son anniversaire, et 3^e 40 autres florins pour l'anniversaire de son fils. Elle voulut être enterrée dans l'église d'Arvières.

Le 19 septembre 1374, Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur de Culoz et de Prangins, légua 100 florins, à la charge de deux messes par semaine pour le repos de son âme. Vers cette époque, noble Nicolas de Châtillon légua 140 florins d'or de bon et de grand poids.

Le 13 décembre 1377, Amédée de Châtillon, seigneur de Bonnas, frère et héritier de Nicolas de Châtillon, légua 13 florins de service, qu'Amblard de Seyssel, sa veuve, assigna sur des fonds le 17 avril suivant.

Le 7 août 1385, Jeannette, veuve de Guillaume Froment, fit donation de 15 florins et d'une vigne de franc-allen, sise à Lalissieu, lieu dit aux Roches.

Le 28 novembre 1398, Jean de la Balme, seigneur des Terreaux en Valromey, légua 20 florins d'or pour acquies une rente de 16 sols viennois affectée ^{à son}

à son anniversaire.

Le 18 septembre 1602, noble Etienne de Châtillon, affranchit une vigne donnée par Martin Boccon.

Le 10 juin 1624, Jean Cochonet, de Romagneux, donna à ^{bien} ses personnes et à ses héritiers, pour suivre cette nomenclature, peut-être déjà trop longue, j'en craindrais p. 61. de fatiguer outre-mesure la patience du lecteur. Il y resta, à partir du 15^e siècle, le zèle pour les longues listes se refroidit considérablement, et les faits en se rapprochant de nous perdent une grande partie de leur intérêt. Néanmoins, avant de clore définitivement ce paragraphe, j'en dois mentionner les noms suivants, que les chartes d'Avières avaient inscrits aux mêmes parmi leurs bienfaiteurs : Guillaume Girin, Etienne prêtre, Jean prêtre, Guichard de Fétignieux, Richard prêtre, Anthelme de Pona, Etienne de Chanidre, Martin, archiprêtre, Pierre Augustin, Girard de Biolet, Humbert d'ancien, Soffray Garnier, Abbon de Lalissieu, Hugues de la-Cou, Aymon de Torny, Pierre Prévost, Pierre de Châtillon, Jean de Vaux, Guillaume dit Silvain, Durand de Fleurs, Humbert d'Agnerens, Hugues de Beybleu et Girard Aleno.

§ 7. — Possessions. —

Malgré leur déclaration bien explicitement formulée dans leur titre de fondation (« Nos namque terminos circumquaque positos diligentia tanta de iuribus, non quod infra eos quavis totum, si fieri posset, paupertati nostre cederemus necessarium, praeter nos alter nil habeat, sed quod nobis ultra quicquid immobile vel censuale iure aliquo possidere non liceat. Quod si forte, quod absit! aliquando successores nostri a suscepto proposito resilire et in aliud declinare voluerint, aut extra praescriptos limites, cupido statim spiritus stimulante, possessionem quamlibet ecclesiasticam, seculariorem, modo quolibet, ubicunque vel a quocunque adquirere vel retinere temptaverint, ce tunc sciatis de institutionis ac propositi nostri tramitem, excessisse, quoque pariter omnium, qui post de i gratiam, nobis laborantibus, hic adquisita vel adquirenda sunt, just p. 62. noverint perditisse. ») de renoncer à toute extension de territoire et de droits, les chartes d'Avières, trop facilement accessibles aux entraînements de la faiblesse humaine, et en cela, d'ailleurs, ne faisant que suivre l'exemple contagieux des autres établissements monastiques, ne tardèrent pas à convoiter les héritages à leur convenance et à franchir les limites qu'ils s'étaient eux-mêmes fixées. — Je n'ai

Je n'ai pas l'intention de tracer l'histoire de chacune de leurs possessions; ce serait une tâche bien longue et qui, surtout, ne cadrerait pas avec le plan de cette courte notice. Je me propose seulement de faire connaître à quelle époque et de quelle manière nos chartreux parvinrent à s'étendre dans les paroisses limitrophes de leur monastère et à se créer les revenus dont ils jouissaient lorsqu'ils furent surpris par la révolution.

Lochien.

Le prieuré d'Arvières s'élevait sur le territoire de cette paroisse et comprenait dans ses confins la plus grande partie des fonds situés en montagne. En dehors de ces confins, les religieux possédaient, dès la fin du 12^e siècle, quelques fonds à l'est du village et notamment la grange de la Rivière, que leur avait donné Pierre, sénéchal de Lyon. Deux moulins fort anciens avoisinaient cette grange. Ils acquirent le premier, en 1238, à prix d'argent, de Pierre et de Guillaume de la Balme, et le deuxième, en 1276, par voie d'échange, du prieur de Valaiseu.

En février 1294, Jean Artaud, seigneur de Sothonod, leur vendit une rente de 60 sous assignée sur la terre de Bergon. Après 12 ans de procès et la cession de droits p. 43. que leur fit, en 1310, Guillaume de la Balme, dit Mauplanc, les chartreux restèrent seuls maîtres de cette belle terre, de son mas et de son moulin, qui occupaient un des sites des plus pittoresques du Valromey.

De temps immémorial les habitants de Lochien possédaient dans le colombier des droits étendus de pâturage et de larges parts de forêts noires, qui passèrent presque tous aux chartreux, à l'exception de la forêt de Soumont dont ils revendiquaient néanmoins la pleine propriété. Les procès au sujet de cette forêt commencèrent, en 1278. Une transaction portant la date du 31 décembre de cette année en arrêta le cours jusqu'en 1308, qu'ils surgirent de nouveau. Le 31 janvier 1309, les chartreux obtinrent de Jean de Prangin, seigneur de Lochien, une déclaration portant « que la montagne en litige leur appartenait et qu'il n'y prétendait aucun droit ». Cette déclaration, qui les ait les habitants amena de nouvelles complications, et, malgré la résistance la plus vive des syndics, le juge de Valromey maintint provisoirement les chartreux en possession (mars 1310). Néanmoins, après six ans de tiraillements, les habitants l'emportèrent et conservèrent intacte leur forêt dont ils jouissent encore.

Au moment de la révolution, les chartreux d'Arvières possédaient sur le territoire de
Lochien

Lochieux, et sans tenir compte des fonds alloués :

1° Autour du monastère, 100 sèpties de pré, d'un revenu annuel de 400 livres. (La sèptie, en Valromey, équivaut à 12 ares 50 centiares). -

2° La grange Palavies, qui ne servait qu'à retirer les foins.

3° Autour de cette grange, environ 800 arpents en forêts et prés, d'un revenu moyen de ^(6000 livres)

4° A l'bas de la forêt, la grange de la Rivoire, que les religieux faisaient valoir eux-mêmes; et autour de cette grange, 65 journaux de terre, 2 sèpties de pré et 2 jardins, le tout d'un seul tènement et d'un revenu estimé 308 livres.

5° Près de la Rivoire, deux moulins amodiés suivant bail du 1^{er} janvier 1285 savoir: 35 bichets de seigle, 35 d'orge et 15 livres de fil de rite. Au mois de juillet suivant le prix de cette amodiation fut augmenté de 12 livres par an « parce que le prieur don, Gouremand, procureur, fit venir de Lyon une meule qui coûta plus de 500 livres. »

Brenaz - Méraléaz. -

Note. - La paroisse était primitivement à Méraléaz. L'église, du temps de St-François de Sales, fut transportée dans le hameau de Brenaz qui a donné son nom à la commune. -

Les droits de dîme que le chapitre de Belley avait cédés, vers le milieu du 12^e siècle, aux chanoines d'Arvières, dans la paroisse de Méraléaz, constituèrent pendant longtemps les seuls revenus du prieuré sur ce point du Valromey. Cela fut guère que dans la deuxième moitié du 13^e siècle, que les moines commencèrent à faire de nouvelles acquisitions.

En 1279, Humbert de la Balme leur cède un droit de passage sur ses terres et sur celles de ses hommes de Lornin. - En 1293, le 27 octobre, Gui de Montluel leur vendit des hommes et des services d'autour le village de Brenaz. - Cette même année, Richard, Berlion et Jean de Brenaz reconnurent tenir des possessions de leur direct. Le 27 septembre 1316, noble Guillaume de Luthézia leur rendit le service annuel en froment, avoine et argent que lui devaient les habitants de Boirin, avec le domaine direct des fonds sur les quels il était assigné.)

p. 65. En 1340, 1362, 1379 et 1427, les chanoines complétèrent leurs acquisitions dans cette paroisse.

Les procès surgirent au milieu du 15^e siècle. En 1452, le 12 juillet, les habitants perdirent

perdirent leurs droits de champage, et un arrêt du conseil de Louis de Savoie, les condamna en 600 florins de dédommagement envers la chartreuse qui les fit saisir et subhaster, le 8 août 1459, pour arriver au paiement de cette somme.

En 1789, une très-grande partie de la commune de Brenaz relevait des chartreux qui possédaient, en outre, dans la montagne, les deux granges du cimetière nouveau et du vieux cimetière. Les granges étaient amodiées avec les pâturages d'Huergne, suivant bail du 18 janvier 1785, savoir: 1000 livres en argent, une charretée de foin, 250 livres de beurre, 200 livres de fromage, 4000 taxillons, 8 livres de beurre frais et enfin le charroi de 25 mules de bois feuillards pour l'usage du couvent.

Lors de la vente des biens nationaux, le fermier, Claude François Françon, du Petit Abbergement, se rendit adjudicataire de tous les biens compris dans son bail. Le cheptel qu'il avait pris en charge, estimé 660 livres et 50 quintaux de foin, lui resta aux termes de la loi du 5 novembre 1790.

Songieu. —

Les prairies et les forêts noires qui dominent le village de Bothonod donnèrent lieu à bien des négociations, à bien des procès avant de pouvoir arriver presque complètement aux moines.

En 1241, Aymé de la Balme d'Argis leur remit les droits qu'il pouvait y prétendre; en 1265, une sentence arbitrale leur adjugea des droits sur la combe Caïrd; en p. 46, 1277, Humbert Artaud se désista de ses prétentions sur le canton de la Platière; en 1279, Guillaume de Chemillieu et Humbert de la Balme leur reconnurent un droit de passage depuis la grange d'Hergne jusqu'à Larnin et Merales; en 1280, Guichard Sarrasin, de Châteauneuf, leur céda tout son droit sur les prés de Recouza; en 1282, les frères Burdin, d'Hottonnes, leur quittèrent tout ce qu'ils pouvaient prétendre à la Platière; en 1284, Guillaume de Chemillieu leur céda tout son droit sur la montagne d'Hergne; en 1296, Guillaume de Longins leur donna ce qu'il avait à Recouza, et les frères Guigniard, de Bothonod, les droits qu'ils avaient sur les prés et les essarts de Ranger; enfin, en 1297, Jean Blanchet leur remit les fonds qu'il avait au Gole de Songieu.

Vers cette époque commença une longue suite de contestations, que j'en ai fait qu'
indiquer

indiquer, avec les seigneurs et les villageois de Sothonod qui se prétendaient lésés dans leurs intérêts par les amputations des chartreux :

En 1296, premiers différends et sentence du 10 septembre rendue par le juge de Polromay qui adjugea les dîmes de Recouza et d'Hergne aux chartreux. Jean Astaud protesta vainement contre cette sentence qui fut maintenue et confirmée par Louis de Savoie (1297-1299). - En 1300, procès et compromis. En 1303, sentence correctionnelle, pour voies de faits, contre le seigneur de Sothonod que les chartreux firent excommunier l'année suivante par l'évêque de Genève. En 1306, accord entre les chartreux, le seigneur et les hommes de Sothonod. En 1309, nouvelles voies de faits; en 1310, nouvelle enquête; en 1311, nouvelle sentence qui donna tort aux habitants de Sothonod. En 1315, transaction, fixation de limites. Les chartreux convinrent que la juridiction, et la seigneurie des possessions en litige devaient appartenir au seigneur de Sothonod, mais ne voulurent reconnaître les droits des habitants que sous des conditions que ceux-ci n'acceptèrent que comme contraintes. En 1316, reconnaissance des anciennes limites; en 1317, mandement du juge de Bugey, au châtelain de Châtaneuf, pour faire observer la transaction de 1315. En 1324, 1360 et 1400, longs procès. Le 18 juillet 1401, transaction au sujet des forêts et des pâturages de la montagne de Chalamont. En juin 1461, transaction au sujet des pâturages d'Hergne. En 1550, les habitants coupèrent du bois dans les forêts qu'ils revendiquaient. Antoine de Seyssel, chevalier, seigneur de Sothonod, prit fait et cause pour ses hommes et assumait toute la responsabilité de leurs actes. Les religieux furent assez puissants pour le faire interner à Belley (A Monsieur le lieutenant (pour le roi) au bailliage de Bugey). - Supplie Antoine de Seyssel, chevalier, seigneur de Choyssel et Sothonod, estre may que sans cause et raison il est détenu aux arretz en ceste ville, à requeste du procureur et religieux d'Arvières et monsieur le procureur du roy, parcequ'il n'a en rien folly, car luy, ses pères et leurs prédécesseurs ont esté et sont en possession et jouissance de prendre ou faire prendre du bois en la montagne dont est question pour leur usage, voyantz lesdits religieux et ne contradijants; confessant de rechief que du temps duquel il a parlé en ses responses, il a fait prendre et copper du bois en ladite montagne comme de ce ayant pouvoir et jouissance, par Pierre Brouillet, dict Cabasset, l'hermoz Gay et certains autres, les quels il entend pour celle cause les garder de domage et prunt le procès en main pour eulx, les avouant de ce qu'ils ont fait,

ont fait, car ilz ont esté audit boys par son commandement comme dict est. Au moyen de quoy a requis estre mys en proces ordinaire, et ce faisant le relascher des amertz où il est, protestant contre ses hosties civiles de tous depens, d'honnages et interetz. Claudin, procureur. Soit montré au procureur du roy. Fait à Belley le treizième de mai 1550. De Rossillon (original. Archives del. Ain. - lires d'Arvières). - En 1565, l'ain action sur les forêts et délimitation p. 48. des champs éages. Enfin, fatigué par ces procès qui menaçaient de devenir éternels, le seigneur de Sothonod se désista, le 27 novembre 1634, de toutes ses prétentions et déclarant n'avoir aucun droit d'offoage en la montagne d'Arvières et limites des privilèges et fondation; son offoage lui fut baillé aux Maquelières. - En résumé, de toutes les possessions que les habitants et les seigneurs revendiquaient dans le Colan-bier, les premiers n'ont pu conserver qu'un petit canton dont le revenu annuel s'élève à peine à 600 francs, et les seconds une très-petite forêt contigue à leur château et qui leur avait été donnée par Louis de Beaujeu, seigneur du Valromey. (moy.)

Passin. -

Le noyau des possessions d'Arvières dans cette paroisse leur fut concédé, à la fin du 18^e siècle, par Guichard IV, sire de Beaujeu et seigneur du Valromey. Ce n'était qu'un petit champ à peine assez étendu pour occuper une charrue; mais là, comme ailleurs, ce noyau forma tache d'huile. En 1211, les chartreux lui adjointèrent une terre dont le domaine direct appartenait à l'abbaye de Saint-Sulpice. En 1231, les hospitaliers d'Entresselles leur donnaient six journaux de terre. L'année suivante, Hugues de Grammont, Martin Passinez, sa mère et sa sœur, ainsi que Jacques de Chassonod leur cédèrent d'autres fiefs. En 1238, ils acquirent les champs que possédait Humbert de Virieu-le-Grand, et en 1239, deux journaux de terre qui appartenaient aux religieuses de Bons. En 1244, Girard et ses frères leur remirent tout ce qu'ils avaient de droits sur le territoire de Morono. En 1248, le prieur de Saint-Symphorien de Champagne réduisit à six bichets, moitié froment, moitié avoine, la dîme qu'il était en droit de prélever sur Morono. En 1249, le prieur de Lathissien réduisit aussi en faveur des religieux d'Arvières les droits et dîmes qu'il pouvait percevoir sur les fiefs dépendant de leur grange. Le prieur de Lathissien se contenta de 9 bichets à la mesure de Champagne. En novembre de cette même année, Guillaume et Pierre de Luyrieu leur vendirent tous les droits qu'ils avaient dans

Dans le village de Musin. En 1251, Guillaume de la Balme leur céd a un champ.
 En 1266, ils traitèrent avec Amédée de la Balme au sujet du tènement que détenait
 Guillaume et Bard d'Assi. En 1283, les templiers d'Acoyen (la commanderie d'Acoyen, située
 dans la commune de Virignin, près de Balley, avait été fondée en 1149, par Guillaume, évêque de
 Balley - v. Gallia christiana, t. XI, instrumenta, p. 310.) compromirent avec eux au sujet des
 terres que ces derniers possédaient dans la paroisse. Ces restèrent dans la suite aux
 Chastreux. Pierre de la Roche, en 1285, Barlion de la Roche et Etienne, son fils, en
 1290, Jean et Marmet de Luyrieux, en 1300, et Pierre et Henri de Luyrieux, en 1301,
 leur cédèrent tout ce qu'ils avaient de droit au lieu dit Pra Nag. - En mai 1312, ils
 firent condamner les habitants de Chassonod à reconnaître le droit de mener paître tout
 leur bétail sur le territoire de leur village. En 1346, ils acquirent le bois Pignand de
 noble Jean de Champagne, seigneur direct, qui leur en donna l'investiture en franc-
 alleu. En 1353, Jean et François de Champagne leur vendirent leurs fonds de franc-
 alleu sis à Musin. En 1375, ils arrondirent leurs possessions, déjà bien étendues,
 de nouveaux fonds situés dans le village de Poisien, que l'abbaye de Saint-Sulpice
 déchargea, en 1377, de service dont ils étaient grevés.

Le domaine du Burdet, qui comprenait les cantons appelés jadis, comme auj.
 p. 50. - aujourd'hui encore, Pra Nag et Morono, rendait annuellement aux Chastreux (bail
 du 15 avril 1285) 150 livres en argent, 70 bichets froment, 70 orge, 50 livres de chanvre
 et 16 livres de beurre frais. Ce domaine vendu comme bien national, fut acquis,
 le 30 avril 1791, par les sieurs Jean Dord, de Chassonod, et François Charvet, de Musin.

Lompnieu. -

Le prieuré d'Arvières ne possédait dans cette paroisse que quelques fonds qu'il
 avait acquis au commencement du 13^e siècle. Le 15 juin 1226, Jean Collier
 reconnut tenir de lui une maison et un jardin, sis près du cimetière. Une place
 dépendant de ce tènement fit le sujet d'une transaction en 1428. Quelques années
 avant la révolution, le prieur aliéna presque tout ce qu'il détenait, à l'exception
 cependant d'une rente de 7 livres 10 sous.

Fitignieu. -

Les Chastreux n'avaient à Fitignieu que des droits de pâturage qui leur furent
 concédés par Etienne Chataud, en février 1292.

Champagne. —

Une grange albergée en 1899, et des services sur le village de Charron, cédés le 30 mars 1388, par Catherine de Luyrieux, constituaient toutes les possessions d'Auxières dans cette paroisse. |

p. 51.

Romagneux^(a) et Virieu-le-Petit. —

(^a) Note. — Cette ancienne paroisse est aujourd'hui réunie à celle de Virieu-le-Petit. —

Après être installés dans leur ermitage, les chartreux s'étendirent sur Romagneux et Virieu-le-Petit. Vers le 12^e siècle, ils acquirent tout ce qu'y possédaient noble Pierre de Belmont et ses frères, Aimé de Culoz et une dame nommée Agathe. En 1225, Etienne Serorez leur donna une terre. En 1231, Geoffroy Laton leur céda ses droits, et Aimé de Collonges traita avec eux au sujet de ses possessions en Sappet, Levoret, la Rivière et Soumon. En 1233, Pierre de la Balme leur vendit une terre, Girard de la Balme une autre, et Thomas d'Esculien leur céda tout ce qu'il possédait à Romagneux. En 1237, ils acquirent de Pierre de la Balme, les fonds sis en les Chanoux et en Levoret; de 1231 à 1238, ceux que possédait la noble famille de Gresians. En 1250, Etienne de Munet leur donna une terre. De 1280 à 1293, ils devinrent presque maîtres absolus du village de Munet. Les habitants de ce village étaient leurs vassaux à miséricorde; c'est ce qui ressort des aveux de 1308 à 1370. En 1298, ils traitèrent avec Pierre de la Balme pour le bois de Tillières, et en 1299, pour les fonds de Levoret. Le 29 novembre 1293, Gui de Monthuel, seigneur de Châtillon et de Champagne, leur vendit tous ses hommes et tous ses droits seigneuriaux. En 1301, ils commencèrent leurs procès contre les communautés de Virieu-le-Petit et de Romagneux au sujet des forêts et des champs éagés. En 1302, procès et transaction avec Pierre de la Balme au sujet du bois de Tillières. Cette même année, ils se créèrent des vassaux, même parmi les gentilshommes; en albergant, sous l'hommage-lige, des fonds aux enfants bâtards du seigneur des Terreaux. En 1304, nouveau procès et transaction avec les villageois au sujet des forêts de la montagne de Forestey. —

De 1311 à 1322, ils acquirent, par voie d'échange, les fonds qu'y possédait Guillaume de la Balme, dit Mauclerc. En 1340, ils firent saisir tous ses biens, même son château patrimonial comme mouvant de la chartreuse. Les moines étaient aboss

alors tout puissants dans ces paroisses. Noble Henri, fils de Jean de Muret, et Pierre de la Balme, dit Derrions, se reconnurent pour leurs hommes ^{seigneurs} ~~seigneurs~~ et liges (hommage du 6 mai 1351 et du 14 avril 1368). Néanmoins les communautés résistèrent toujours avec énergie à leurs prétentions exclusives sur les forêts noires. Les droits immémoriaux des habitants consacrés par le seigneur de Palromey, le 3 mai 1341, confirmés par le comte de Savoie, le 25 août 1388, furent contestés encore en 1459. Une transaction conclue le 17 juin de cette année suspendit les procès jusqu'en 1484. A la suite d'une enquête faite sur les lieux, le 19 août, par des commissaires délégués par Jacques de Savoie, comte de Genève, tuteur du Duc Charles, sentence fut prononcée en faveur des religieux. Trois semaines après cette sentence intervint une nouvelle transaction directe entre le prieur d'Arvières et les syndics de Virieu-le-Petit. Le prieur fut trouvé trop coulant par le général des chanoines qui refusa d'acquiescer à cette transaction et présenta requête en nullité. La requête fut considérée comme non avenue et les communautés conservées dans la possession de la forêt qui domine leurs villages, par patentes des 9 juin et 4 avril 1494 données par la duchesse p. 53. Blanche, tutrice de Charles-Jean-Arnédée de Savoie. Les procès qui survinrent dans la suite, notamment ceux de 1565 et 1635, ne portèrent plus que sur des questions de bornage, définitivement tranchées au 17^e siècle.

A la fin du dernier siècle, nous tenir compte des fonds albergés, les chartreux possédaient encore à Virieu-le-Petit et à Romagneux : 1^o le domaine appelé de Romagneux, comprenant une maison d'habitation, une grange et des écuries, 2 1/2 journaux de terre, 16 septiers de pré, suivant bail du 15 avril 1785, consenti à Charles Garin, il rendait annuellement : 2 obichets froment, 3 1/2 blé, 40 orge et 10 avoine ; le revenu en argent était estimé à 400 livres environ ; - 2^o un pré de 8 1/2 septiers, d'un revenu de 400 livres ; - 3^o un autre pré de 8 septiers, en Amargieux, de 200 livres ; - 4^o la grange de Forestel, avec 9 septiers de pré, de 400 livres ; - 5^o la grange de Lestalby, avec 10 septiers de pré, de 400 livres ; - 6^o la grange du Colombier, avec 50 septiers de pré, de 1500 livres ; - 7^o 400 arpents de bois et prés, de 200 livres.

Chavornay.

Dès le 12^e siècle, le prieuré d'Arvières possédait quelques parcelles de vignes à Charomay. Le curé de cette paroisse en prétendait les dîmes; les chanoines s'en disaient exempts. Enfin moyennant compensation le curé se désista de ses droits. Ces parcelles furent le roy au d'un vaste clos de la Laxanche que les moines travaillèrent de bonne heure à former. En mai 1206, Étienne Emoz de Dassis leur donna une vigne située en ce canton, en échange d'une autre vigne appelée du Doyen. En 1232, 1238, 1244, 1246, 1253 et 1266, ils acquirent, à prix d'argent, les fonds contigus aux leurs. En 1253, ils traitèrent au sujet de la dîme avec le curé de Tolissieu, qui s'engagea à prélever, au moment même de la vendange, le vin qui lui revenait. En 1257, les habitants de Charomay consentirent au détournement d'un chemin public qui traversait leurs fonds. En mars 1288, noble Jean d'Escurien leur reconnut le droit de conduire dans leur cellier l'eau de la fontaine de la Laxanche. En 1289, Geoffroy et Arnoud de Grammont leur cédèrent les vignes enclavées dans les leurs, et pour les arrondir leur vendirent une autre vigne, le 11 novembre 1292, du consentement de Chabert de Grammont, leur frère. En 1295, ils acquirent la vigne de Tean, curé de Nattage. En 1298, au mois d'août, le seigneur de Luyrioux les dispensa d'être assujettis aux bans des vendanges et les autorisa à cueillir leurs raisins quand bon il leur paraîtrait. De 1308 à 1315, ils firent encore de nouvelles acquisitions de vignes. En 1328, le détournement d'un autre chemin public fut encore jugé nécessaire par les chanoines, qui firent condamner, en 1329, les habitants qui avaient brisé les portes du clos pour le traverser, suivent l'usage, au lieu de se détourner pour passer au-dessus. (Le transfert de ce chemin public avait été fait du consentement de la communauté de Charomay, consentement donné le 14 juillet 1328, et confirmé immédiatement par Louis de Savoie, seigneur de Vaux, l'official de Genève, le prieur de Talassieu et les seigneurs de Grammont). Le 25 février 1340, le curé de Champagne leur céda sa vigne; enfin, de cette époque jusqu'à 1402, ils complétèrent leur clos par de nouvelles acquisitions. Le clos de la Laxanche se composait d'un cellier et de 500 ouvrées de vignes. Il souffrit beaucoup du froid rigoureux de l'année 1709. En 1789, il rendait un revenu estimé à environ 700 livres; 200 ouvrées étaient alors incultes.

Outre leur clos, les chanoines possédaient encore dans cette paroisse des revenus qu'ils avaient acquis à diverses époques et qu'ils percevaient en nature, soit à titre de cens, services et usages, sur les vignes de Trébuchet et Ouches (1260), de la Grindière (1324),

Chaffard

Chaffard (1341), creux de Poisien (1378), Charaillin, Chauloy, Pierre-Bèche, Champagnel, Bois-Bouchon et Chantemerle (1265-1623). —

Ils y possédaient enfin la grange de Menar-Pose, qu'ils acquirent au mois d'août 1251, d'Aimé et Gilbert frères, et de leur mère. En 1301, ils obtinrent du seigneur de Luyrieux son désistement de tous les droits qu'il pouvait avoir sur elle. Cette grange se composait d'une maison, d'un jardin, de 26 journaux de terre et de 13 septiers de pré. Suivant l'aveu des 8 février 1781 et 17 avril 1790, elle était amodiée moyennant le prix annuel de 150 livres.

Talissieu. —

Sur cette paroisse, la prévôté d'Arvières n'avait que des rentes en vin et en argent, qui lui furent concédées par des bienfaiteurs mentionnés ci-devant, au 6.

Ceyzérieu. —

Les prés situés au lieu dit sous les roches, que leur vendit dans le dernier quart du 18^e siècle le seigneur de Grammont, furent les premières possessions des chartreux d'Arvières dans cette paroisse. En 1228, ils acquirent de nouveaux prés, sis lieu dit en Lraille. En 1233, la prévôté de Ceyzérieu, dont le monastère dépendait de saint Pierre de Lyon, leur céda un droit de passage p. 56. pour leur bétail. Le 25 juin 1249, ils traitèrent avec le seigneur de Grammont et ses neveux, pour les fonds qu'ils détenaient. Le 23 décembre 1251, ils obtinrent une sentence contre les habitants de Ceyzérieu, qui furent condamnés à leur laisser la libre jouissance d'un bois situé près des roches. En 1257, au mois d'avril, Guichard, sire de Beaujeu, leur donna un emplacement pour construire leur grange, dite depuis des roches. Au mois de septembre suivant, Thomas de Savoie leur donna des fonds contigus à cet emplacement, sur lesquels les habitants revendiquaient des droits, d'un procès terminé par une transaction. En 1265, Aimé de Grammont leur restitua des fonds dont il s'était emparé comme siens. En 1269 et 1270, la veuve du seigneur de Grammont, Hugues de Grammont et ses frères, se désistèrent de leurs droits sur les terres dépendant de la grange des roches. En 1273, ils traitèrent avec la prévôté de Ceyzérieu au sujet des dîmes qu'elle pouvait prélever. Au mois d'avril 1304, Teoffroy de Grammont leur concéda ses droits et confirma la vente d'un champ que leur p. 57.

fit Étienne Perost. En 1315, ils plaident de nouveau avec les habitants de Ceyzérieu. La sentence qui intervint donna tort à ces derniers sur bien des chefs, mais leur reconnut la faculté de mener paître leur bétail, après la lécée des foins, aux lieux de Praïelles et des Roches. En 1341, les chartreux firent arrêter un religieux d'Hautecombe qui avait incendié leur grange. Enfin, en 1630 et 1632, ils obtinrent confirmation d'Amédée, et de Louis, duc de Savoie, de leur droit litigieux de pouvoir tenir des brebis sur les lieux voisins de leur maison d'exploitation.

Suivant bail du 9 juin 1782, la grange des Roches rendait un revenu annuel de 380 livres. — }

p. 57.

Culoz. —

La plupart des possessions que les chartreux possédaient à Culoz, furent acquises par eux au 13^e siècle. Ces fonds donnèrent lieu à des contestations avec le seigneur de Luyrieux en 1305 et 1306. En 1313, ils avaient déjà complanté en vignes, les cantons de Golez, de Blotta et de la Chèrerie. En 1336, Pierre de Luyrieux les dispensa, pour ces vignes, des bans de vendange.

Leur clos de la Chèrerie contenait 200 ouvrees de vigne, avec un fort vaste cellier au milieu. Il leur rendait environ 400 livres de rente.

Leur vigne des Croz contenait 30 ouvrees et rendait 90 livres.

Celle du Brochay, de 6 ouvrees, 18 livres; celle de Fontenay, de 18 ouvrees, 2 plins. Leur pré de la prairie de Culoz, de 18 septuaires, produisait un revenu moyen de 72 livres.

Corbonod. —

Dans la partie de montagne qui domine cette paroisse, les chartreux possédaient des prairies qu'ils avaient acquises d'Oger, de Pierre et de Robert de Montalliod, en 1267. Ce sont très probablement ces prairies qui donnèrent lieu aux contestations qui s'élevèrent cette même année 1267, entre le prieuré et les habitants de Corbonod et qui furent réglées par Gui de Chamelle, chevalier, châtelain de Seyssel, que le comte de Savoie envoya sur les lieux. (In nomine domini, anno incarnationis ipsius 1267, cum, questio verteretur inter domum de Arveria ordinis cartusienis, et homines habitantes parochia de corbono, post multas querelas, tandem illustris Amédées, comes sabaudie, et nobilissima domina comitissa preceperunt nobili viro Guidoni de Chamello, militi, castellano de Seyssel, ut in loco de quo lis erat veniens ipse, terminaret

noret. Qui, Raymond présente ^{le} prior de Arveria, Peter de Dorchi, milite, pro se et pro domino Artoudo, pro heruo, etc... Mss de Guichenon, à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, vol. 20, pièce n° 38.) - Les prairies s'étendaient j^{us}qu'au ^{p. 52} sommet de Lyons. Ils travaillèrent pendant 28 ans à les étendre par de nouvelles acquisitions et y firent construire une grange dont le revenu annuel était estimé 200 livres.

Ils possédaient en outre, à Corbonod, le clos de vignes appelé d'Elvaux, de la contenance de 40 fossorées et qui était amodié, suivant bail du 14 octobre 1780, renouvelé en 1787, 300 livres. Ce clos leur avait été donné tout formé, en 1339, par noble Etienne de Sillans.

Scyssel. -

Dans la paroisse de Scyssel, Arviers ne possédait que des rentes assignées sur des fonds, et une maison louée annuellement 66 livres, suivant bail de 1782.

Outre tous les biens que j'ai ciens énumérés, les chartreux j'avaient encore de droits de pâturage dans beaucoup de paroisses du Valromey, notamment à Hottonnes, à l'Abergement et à Suthieu. En ce qui touche ces deux dernières communes, ils leur furent reconnus et confirmés par lettres de 1307 et 1317. Leurs droits sur d'autres paroisses leur avaient été concédés par transactions faites en 1198 avec l'abbé de Saint-hulpice, en 1212, avec les chartreux de Meyriat, et en 1248 avec les religieuses de Bons. Ils percevaient encore sur 15 villages p. 59. Du Valromey des dîmes et des rentes s'élevant annuellement à 300 livres. Ces rentes leur produisaient à Scyssel, 10 livres, à Culoz 57, à Ceyzérieu 85, à Bon-gieu 17. La dîme de Recouza, Honger et dépendances était affermée 70 bichets d'avoine et 4 bichets d'orge, en 1780. En 1788, partie de cette dîme fut cédée au curé de Lochieu pour supplément de portion congrue; elle ne fut plus amodiée alors que 40 bichets d'avoine et un demi bichet d'orge.

Les détails qui précèdent peuvent donner une idée assez exacte de la position de fortune des chartreux d'Arviers en 1789. Ils étaient pauvres comparativement à leurs confrères de Portes, de Meyriat et de Saint-hulpice, et s'ils vivaient largement, comme les ordres religieux vivaient au 18^e siècle, il leur était impossible de thésauriser. Elle cependant n'était pas leur réputation. La chronique villageoise les disait détenteurs de sommes énormes; aussi, quand la révolution les eut

les ont chassés de leur retraite, quand on les eut vus partir seuls, à pied, le bâton à la main, chargés de leur modeste bagage minutieusement fouillé par raison d'état, la cour oïtise s'abattit sur leur monastère, qu'elle ruina de fond en comble. Pendant plus de trois ans, les démolisseurs s'acharnèrent à leur œuvre, dans l'espérance de mettre enfus la main sur les richesses enfouies; mais de richesses point! où donc étaient-elles cachées? Ils se dirent à l'oreille le nom de Philibert Ancien et se montrèrent du doigt la grange des Orgères. C'était là qu'elles devaient avoir été conduites enfermées dans des tonneaux. Dans la nuit du 6 au 7 floréal an V, la grange fut attaquée et six personnes y furent égorgées. Les assassins, désignés par l'opinion publique, restèrent officiellement inconnus. Croient-ils ce qu'ils cherchaient? Les uns disent oui, les autres disent non.)

p. 60. Quoiqu'il en soit, de temps en temps encore, quand les premiers froûts ont tué les grandes herbes, défilé les ronces, engourdi les vipères, quand la nuit est bien noire, quand la bise de Sothomud fait craquer les sapins, des ombres silencieuses s'aventurent à travers les ruines, se glissent sous les voûtes, sondent les murs, et interrogent les pierres, et leur demandent de la part des sorciers de Genève, de la Michaille et de Retord, le Trésor des moines. —



S. dom. arverne ord. cartusie IIII : LXXXV m

(Dans cette légende l'M de millesimo est sous entendu).

P.S. — La gravure ci-jointe reproduit fidèlement un sceau de la chartreuse d'Ancêtres, daté de 1688. Le sceau matrice en cuivre, d'après lequel elle a été exécutée, est conservé dans la collection de M. Augustin Chassaign, juge au Tribunal civil du Luz en Velay, qui a bien voulu, avec une extrême obligeance, m'en adresser une empreinte et m'autoriser à la publier. —

(Nul n'a dit que ce dessin à la plume est une grossière imitation de l'imprimerie f. Pol. B.) —

p. 61 et 62

Appendice. —

p. 63.

Fondation de la chartreuse d'Arvières en Bugey. —
Littere comitis Sabaudie de donatione loci cum appen-
diciis suis. — (lettre et autres de la chartre et en écriture du 12^e siècle. —).

Qui, divina largiente et vocante gratia, secularibus pompis abjectis, christi
pauperes esse decernunt, modis omnibus elaborare debent ut paupertatis adfili-
propositum, adipisci mercantur et premium, unde etiam, necesse est ut ante
omnia vere paupertatis emulam, cupiditatis rabiem, fugientes, tanto minus is,
terea possideant, quanto se in celis majora possessuros expectant. Et nos igi-
ter exemplo venerabilium, patrum, monachorum, heremitarum, cartusiensium,
quorum vitam, institutionem, que nobis ac successoribus nostris sequendam imitan-
damque suscipimus, nos, inquam, Alveripates, in hoc etiam, provocati,
certos terminos heremus nostr^{re} prefiximus, quos etiam, pres^{cripto}ente de scripto ad
noticiam, futurorum, transmitti congruum, duximus: ab oriente intra Lupo-
run, fons sagi de Moiret; a meridie Toronès, Chandura, Leroret; ab occi-
dente cumbea Grussillebris, essoratorium; ab aquilone prati Anualis extrema
pars, cista de Lucino. Hos namque terminos circum, qu^{aque}ue positos diligentia
tanta describimus, non quod infra eos quovis totum, si fieri posset paupertati
nostrae crederemus necessarium; preter nos alter ^{nihil} ~~habere~~ habet, sed quod
nobis ultra quicquid immobile vel censuale jure aliquo possidere non liceat.
Quod si forte, quod absit, aliquando successores nostri a suscepto proposito res-
ilire et in aliud declinare voluerint, aut extra prescriptos limites, cupiditatis
spiritu stimulante, possessionem, quamlibet et ecclesiasticam, secularemve, mo-
do quolibet, ubicunque vel a quocunque adquirere vel retinere temptaverint,
extunc sciunt se institutionis ac propositi nostri transgressi, deoque
p. 64. pariter ^{omnium} ~~omnium~~, } que per dei gratiam, nobis laborantibus, hic ad quinta vel
adquirenda sunt, jure nos erunt perdidisse. Ut autem, pres^{cripto}entis scriptum, cartula
firmam et inconvulsam, in perpetuum, robur optineat, karissimo domino nostro
et venerabili ac magnifico principi et comiti ac marchioni Amadeo,
et eam, proprii sigilli, impressione ac principum, et baronum, suorum, attestatione
muniret

muniret supplices obtulimus, cujus beneficio, dono ac benignâ largitate
juxta magnificentiam, principalem, locum, nostre pauperum incolimus.

Ego Amedeus, comes et marchio, pro timore dei et pro remedio anime mee
ac parentum, meorum, presentis scripti cartulam confirmo et proprii sigilli
mei impressione munio. Quam, si quis infringere vel calumniare presump-
serit, iram nostram, benigne nostri iacturam, se incurrisse noverit. Hinc etiam
largitioni nostre addimus pasua ad oves hyemandas infra terminos, qui subs-
cripti sunt: videlicet Alblagiment, Rufiacum, fines parrochie sancti Mauriti
usque ad quos eadem parrochia decimas et sepulturas habet; inde diriguntur
usque ad fluvium, qui dicitur Serana, inde sicut porrigitur alveus ejusdem, fla-
minis usque ad pontem, de Silveriaco; inde diriguntur idem termini per
viam, que ab eodem ponte tenditur usque ad alteram, viam, que dicitur alba,
et per eandem, viam, albam, usque ad oppidum, quod vocatur Grandimont;
inde per montana que sunt super villam nomine Vocian, et que sunt super villam
de Flassiac usque ad finem, fluminis supradicti quod dicitur Serana; lavatorium
quoque et casle termini sunt; sed et terminos quos poverint in Michellia concedo.
Mando etiam, et jubeo prepositis de Billiac et Willmo de Grandimonte, Willmo quoque
de Bellomonte et cunctis meis hominibus circumquaque manentibus per fidelitatem,
quam mihi promiserunt, quatinus ipsi meum, mercedem, a deo percipiant, ut hec
predicta pasua pauperibus Christi fratribus videlicet Alverie fideliter et firmiter ma-
nutineant, alienasque oves, preter oves villarum, predictarum, jam predictata
pasua d'pascere non sinant. - (Ce qui suit est d'une autre main, mais aussi d'une écriture
p. 65. du 12^e siècle): - Ego quoque Humbertus filius ejus comes, postea meo jam defuncto, hoc
ipsum laudo et sigilli mei impressione confirmo. Testes hi: Moyses, abbas de Bon-
Monte, Willmo de Fracia Altacumb monachus, Willmo, miles de Monte Falco,
(Original. Archives du Rhône). -

Cette pièce était scellée de deux sceaux, ainsi que le témoignent les trous où
étaient passées les attaches. Elle est cotée A. 10. au dos. - Desous cette cote on lit:
« Vénérable lettre de fondation d'Arrières et la plus ancienne pièce de la maison,
Amedée qui en est auteur, régna depuis 1095 jusqu'en 1149. »

Concession par le chapitre de Belley aux chartreux d'Arvières, vers 1150. —

Amicus et dilectus in Christo Artoldo, Abacie prior, et conventui reliquo, Aimo, Bellica-
sis ecclesie prior, et ceteri qui cum eo sunt fratres in Domino salutem. Petitionibus
vestris digne, et dignum erat, annuente, decimas que ad nos pertinebant infra ter-
minos vestros vobis et successoribus vestris jure possidendas in perpetuum confirmamus,
et, ut quod loquimur ratum, sit, sancti Johannis Baptiste sigillo presentem, cartu-
lam, communimus. (Original: Archives de l'Ain - lires d'Arvières). —

N... reste un fragment du sceau en cire blonde de l'église de Belley. Dans le
champ une main droite ouverte et élevée. De la légende on ne voit plus que les lettres est.

p. 66.

Notice des bienfaiteurs de la chartreuse d'Arvières. —

Nomina quorumdam benefactorum domus Arverie:

(Ex veteri quodam manuscripto.)

Amedeus, comes Sabaudie, qui obtulit locum istum, Deo et beate Marie ^{et Ordini eius} ~~studium~~.

Humbertus, dominus de Bulligio, qui predictam domum confirmavit et grangiam
de Faolla acquisivit. ^{Faollat, quidam}

Guichardus, filius ejus, qui cellam unam fecit.

Amedeus, comes Sabaudie, qui nobis dimisit mille solidos et praedium, ab
hominibus de Sasynaco liberatum, nobis tradidit perpetuo jure possidendum.

Henricus, rex Anglorum.

Poncius, episcopus Matinensis.

Ardacius, episcopus Gebennensis.

Antermus, episcopus Patracensis, qui nobis dedit maream unam aurei.

Bernardus, episcopus.

Vaillermus, episcopus.

Petrus, episcopus Glandensis, qui nobis contulit psalterium, glossatum.

Joannes, archiepiscopus Picannensis.

Vaillermus, decanus Liguriensis, qui nobis vineam acquisivit et aquam ad usum
et alia multa bona contulit.

Stephanus, decanus Liguriensis, qui unam cellam fecit.

Arthodus, decanus de Sesiraco, qui refectorium construxit.

Huldricus, decanus Lugdunensis.

Vuilledmus de Marzeu, decanus.

Arnoldus, decanus Lugdunensis, qui nobis dedit viginti libras Viennensium, pro anniversario suo honorifice faciendo.

Petrus, seneschalus, qui fecit capitulum, et grangiam de Revoria et multa alia nobis contulit.

f. 67. Magister Poncius fecit hospitium, religiosorum domus inferioris cum, cella prioris et centum, quatuor marcas argenti dedit nobis.

Aymo et Hugo de Varennis edificaverunt ecclesiam.

Aymo de Revoria fecit dormitorium, fratrum.

Mallendus, haldinus Lugdunensis, fecit furnum.

Petrus, seneschalus, dedit nobis mille solidos.

Gyrimus, penitentiarius, frater eius, nobis mille solidos dedit.

Haldinus, custos sancte crucis, nobis dedit quadraginta ^{ita} libras pro anniversario suo faciendo.

Durannus de Aura, eius nepos, nobis dedit quadraginta libras;

et Pontius sancti Iusti.

Gyrimus, seneschalus, dedit nobis sexaginta libras portuum.

Petrus de Refertorio et uxor eius.

Hugo Palatinus dedit nobis unum, cadum, olei.

Petrus de Chimillera et duo fratres eius edificaverunt coquina.

Thomas, capellanus de Songiere, qui circa centum, libras nobis dedit pro anniversario suo faciendo.

Guido, monachus noster V., qui ante suam professionem, pro anima sua et fratrum suorum dedit nobis quadraginta libras et alia bona nobis contulit.

Radulphus, presbyter de Chavornay, dedit nobis circa centum, libras portuum.

Martinus, presbyter de Champagnia, dedit nobis circa centum, libras Viennensium.

Stephanus de Monet pro se et pro antecessoribus suis dedit nobis quatuor journalia terre apud Romagniacum.

Girardus de Balma dedit nobis duodecim libras.

Perrinus de Luyrieu dedit nobis centum, solidos.

Anthelmus de Balma.

Martinus de Foresta, miles.

Humbertus et Jacobus de Balma, fratres.

Bernardus et Amedeus de Balma.

Humbertus de Lastygeu.

p. 68. Guichardus de Varey et Petrus, pater ejus, castellanus Ptoe castri, dederunt nobis pro remedio animarum suarum, et parentum, et successorum, tuorum, omnes pedagi-
-um, et pontonagium, et usagium, quod recipere consueverant apud Petrum cas-
-tellum, a hominibus Rhodanum, per pontem, seu navigium.

Petrus Sutor, de Charornay, amicus, Guichardus et Ay. et P., filii ejusdem, Pe-
-tri, acceperunt a nobis omnes vineas quas habebant apud Lag, et delect vineas,
de ochres et vineas, quae vocantur Trabuetes, et pro his vineis dederunt nobis in
elemosinam, et pro remedio animarum suarum, et parentum, tuorum, annuatim vini annua-
tionem, in perpetuum, persolvendam.

Stephanus de Soubel dedit nobis viginti libras.

Beysus de Ochres dedit nobis vineas, unam.

Guillelmus de Longa Vie dedit nobis quinquaginta libras pro suo anniversario faciendo.

Arthandus de Sancto Romano dedit nobis viginti quinque libras pro anniversario suo faciendo.

Petrus de Cressiaco, presbiter, dedit nobis viginti libras pro anniversario suo faciendo.

Dominus Reynandus, incuratus Massigniaco, dedit nobis decem, solidos grossorum, tuorum.

Plures alii multum bona nobis contulerunt quorum, ista sunt nomina: Valmatus,
seneschallus; Vuillelmus Gyrimus; Laurentius, presbiter; Stephanus, presbiter; Jo-
-annes, presbiter; Guichardus de Festina; Guillardus de Varest; Richardus, presbiter;
Stephanus Begnoret; Bogus Putoz; Guichardus Dyonidius; Anthelmus de Sona; Ste-
-phanus Chamoldre; Martinus, archipresbiter; Petrus Augustinus; Aroubons Capicus;
Girardus de Bielei; Albertus Abbe; Humbertus de Unce; Soffradus Garnerii; Abbo
de Caluissaco; Hugo de Cou; Aymon de Tornay; Humbertus de Luyriaco; Petrus Pro-
-poz; Petrus de Castillone; Joannes de Vaux; Vuillelmus dictus Sylvanus; Durannus
de Faie; Humbertus de Agnens; Petrus de Ambroisaco; Hugo de Balba; Girar-
-dus Aleno, et alii plurimi quorum, nomina scripta sunt in libris nostris. Requiescat
in pace. Amen.

(Archives de l'Ain, serie H. copie de 1664, à la suite de l'inventaire des titres d'Arvianens.).

Procès verbal de reconnaissance des victimes de l'assassinat des Orgères.

« Du huit floréal an cinq de la république française, une et indivisible.
 « Nous Luc Flavien, juge de paix du canton de Songieu, sçavoir faisons à tous qu'il
 appartiendra, que, sur l'avis que nous venons hier, dans notre domicile, à l'assir,
 sur les six heures du soir, que Philibert Ancian, citoyen cultivateur aux Orgères, mon-
 tagne de Sothomard, avait été égorgé dans sa maison, audit lieu, la nuit d'un bû
 au sept du courant^{du} mois, avec sa mère, trois domestiques, et une femme qui était
 venue lui rendre la charue, nous nous sommes transportés audit lieu des Orgères, sur les
 cinq heures du matin, avec le citoyen Joseph Moreau, notre greffier, assisté des cito-
 yens Joseph Marie Martinand et Etienne Gabillot, tous deux officiers de santé,
 le premier demeurant à Suteieu et le second à Hétoune; où étant arrivés, nous
 avons remarqué que la grange dudit Philibert Ancian est située entre deux cotaires
 garnis de bois, dans ladite montagne, et qu'elle est fort éloignée des autres grange-
 ries qui sont habitées; laquelle grange a la façade principale du côté du cou-
 rant, à la porte de laquelle nous avons trouvé un fusil semblable à ceux que
 portaient ci-devant les employés des fermes, en fort bon état, garni en cuivre, ainsi
 que les trois capucines, ayant une baïonnette dans la crosse d'icelui; lequel fusil
 nous avons trouvé la crosse haute, appuyé en dehors contre le jambage de ladite
 porte d'entrée, lequel s'est trouvé vide et paraissant n'avoir pas été chargé depuis
 longtemps, attendu que le bassin nous a paru sec. Ayant de suite fait notre entrée
 dans la cuisine de ladite maison, nous y avons trouvé trois cadavres, sçavoir celui
 d'une jeune femme de la taille de cinq pieds, visage rond, nez aquilin, bouche moyen-
 ne et menton rond, qui avait la tête du côté du foyer, les mains liées derrière le dos
 p. 70. avec un bout de corde, une large plaie sous le col, par laquelle la dite femme
 a perdu beaucoup de sang, suivent que nous l'avons remarqué dessous et autour
 de la plaie qu'elle occupait; ladite femme ayant tous les vêtements ordinaires,
 celui d'un jeune domestique, âgé d'environ quinze à seize ans, pareillement ha-
 billé et chaussé, sur des bas, ayant les mains liées derrière le dos avec un bout de
 la même corde dite de moulin, ayant la tête du côté de la fenêtre de ladite cuisine
 qui est en couchant, ayant le visage rond, le nez court, la bouche grande, le menton rond,
 et enfin

derrière le cadavre d'un plus jeune domestique âgé d'environ huit à neuf ans, pareillement habillé, sauf des bas et des souliers, qui avait aussi les mains liées par les coudes derrière le dos avec un bout de la même corde, ayant le visage rond, le nez court, bouche moyenne et menton rond, lequel comme le précédent cadavre a une large blessure sous le col par laquelle ils ont perdu beaucoup de sang dans ladite cuisine, dans laquelle nous avons trouvé une table pliante, sur laquelle s'est trouvée une moitié de pain; et en faisant enlever lesdits cadavres pour les reconnaître, on a trouvé sous celui de la femme, une bourse à cordes de paille, qui était vide et un gros sol à côté.

De ladite cuisine nous sommes entrés dans la chambre vulgairement appelée poêle, prenant jour du côté du levant; nous y avons trouvé le cadavre de la mère dudit Philibert Ancian, âgée d'environ soixante et dix ans, visage pâle et ridé, la bouche grande et le menton décharné, habillée sauf des bas et des souliers, ayant la tête proche d'un coffre, dont la clef s'est trouvée à l'entrée de la serrure, ladite mère Ancian ayant, comme les autres, une large blessure sous le col, par laquelle il nous a paru qu'elle a perdu tout son sang, mais n'ayant pas eu les mains liées derrière le dos.

De ladite chambre appelée poêle, nous sommes entrés dans une chambre à côté de la cuisine, prenant jour au couchant; nous y avons trouvé les cadavres dudit Philibert Ancian et d'une domestique; ledit Ancian, âgé d'environ cinquante ans, le visage maigre, le nez court, la bouche grande et le menton long, vêtu pareillement de ses habits journaliers, sauf ses souliers, couché à la renverse, p. 21. ayant les mains aussi liées derrière le dos avec une ficelle, et qui a reçu, comme les autres, une large blessure sous le col, par laquelle il paraît qu'il a perdu tout son sang; la domestique âgée d'environ dix-huit ans, habillée de ses habits journaliers, sauf des bas et des souliers, ayant le visage long, le nez court et pointu, bouche grande, le menton avancé; les mains liées par les coudes derrière le dos avec un bout de la même susdite corde, laquelle a aussi reçu une large blessure sous le col. Nous avons observé que dans la chambre où se sont trouvés ces deux derniers cadavres, il se trouve une porte du côté de vent de ladite maison.

De ladite chambre nous nous sommes transportés dans l'écurie des vaches, qui joint

joint la maison, où nous avons trouvé le cadavre de Jeanne Ancian, sœur dudit Philibert Ancian, âgée d'environ trente ans, le visage rond, nez pointu, bouche grande, menton rond, laquelle s'est trouvée avoir les mains liées derrière le dos avec une ficelle, et qui a aussi, comme les autres, reçu une large blessure sous le col, par laquelle elle a paru avoir perdu tout son sang; de tous les quels cadavres nous avons requis les citoyens Martinand et Gabillot de faire visite et reconnaissance des blessures non apparentes, et de nous en faire de suite leur rapport au plus près de leur conscience.

Lesdits Martinand et Gabillot, ayant fait d'habiller et visité scrupuleusement lesdits sept cadavres, nous ont dit et fait rapport qu'ils avaient tous péri, de la même manière, c'est-à-dire qu'ils avaient tous été égorgés avec un instrument tranchant et pointu; lesquelles plaies ils ont trouvé adhérentes jusqu'à la colonne vertébrale avec division de toutes les parties molles situées à la partie antérieure du col, n'ayant reconnu aucune autre blessure sur la surface du corps desdits cadavres, assurant, que d'après l'ouverture du cadavre de Françoise Ancian, femme de Jean Pierre Ancian, citoyen cultivateur demeurant à Recousaz, même montagne, qu'elle n'est pas enceinte, ce qu'ils nous ont affirmé par serment, et ont signé le présent avec nous et notre greffier.

Signé: Gabillot, Martinand, Favier et Morand.

Ensuite de quoi nous juge de paix et officier de police judiciaire susdit, p. 72. avons demandé aux personnes qui se sont trouvées présents à la levée et reconnaissance desdits cadavres, quels étaient les héritiers naturels dudit Philibert Ancian et de Françoise Brunet, sa mère, et s'ils savaient les noms et la famille des trois domestiques; à quoi François Joseph Martinod, citoyen cultivateur, demeurant à Clavelière, a répondu, qu'Antoinette Ancian, sa femme, et que les enfants de Claudine Ancian, sa belle-sœur, sont les héritiers naturels et légitimes tant dudit Philibert Ancian que de ladite Françoise Brunet; et quant aux domestiques, il a dit que le petit âgé d'environ neuf ans était un enfant de la maison des secours de Lyon; que le second était fils de Charles Lardy, dudit lieu de Recousaz, même montagne; et le troisième aussi de la maison des secours de Lyon; et ledit Martinod, en sa qualité de cohéritier

desdits

desdits frère et sœur Ancian et de Françoise Brunet, a payé la taxe faite de douze francs à chacun aux deux officiers de santé, de l'argent de l'hoirie qui s'est trouvé dans un petit pot rouge placé dans l'espace de placard auquel la table pliante s'est déportée, et qui a probablement échappé à la fouille des montres qui ont égorgé toute la famille.

Et à l'instant est comparu Anthelmatte Penel, mère de Jean Pierre Ancian, qui a déclaré en versant beaucoup de larmes que Marie Françoise Ancian était la femme de Jean Pierre Ancian, son fils, et qu'elle la reconnaissait pour telle.

Et avant que de prendre les déclarations des voisins de la grange des malheureux Ancian, nous avons ordonné que lesdits cadavres soient inhumés au cimetière ordinaire de la commune de Songieu. De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal audit lieu des origines, que les citoyens Falquet, capitaine, Troccon, sous lieutenant, Humbert et Jean Pierre Vuillermot, Joseph Fontaine et Humbert Morand, ont signé avec nous et notre greffier, signé: Falquet, capitaine; Troccon, sous lieutenant; Vuillermot, Vuillermot; Joseph Fontaine, Morand, Pavier et Morand.

(Archives de la mairie de Songieu... registres de l'état civil.)

Fin de la brochure de M. Guiguer

Nalsainte 14 mars 1896. p. B. B.

Arvières. —

Nota. — Guichenon, Histoire de Branc et de Bugy, Lyon, 1650, continuation de la 2^e partie, pag. 9, dit ce qui suit. —

Cette chartreuse reconnoît pour ses fondateurs les Comtes de Savoie et les seigneurs de Beaujeu ; car environ l'an 1140, Aimé, second du nom, comte de Maurienne et premier comte de Savoie, marquis en Italie, désirant d'attirer des chartreux en sa terre de Valromey, leur donna le territoire d'Arvières ; et Humbert, seigneur de Beaujeu, second du nom, son gendre, seigneur de Bugy et de Valromey, à cause d'Alix de Savoie, sa femme, leur confirma cette donation, et leur bailla la grange de Fayolle. Guichard, seigneur de Beaujeu son fils, commença le bâtiment du monastère et fit faire la première cellule. A leur exemple plusieurs personnes de grande qualité contribuèrent à la dotation de cette maison et au parachevement des bâtiments. Si tost que cela fut fait, le Pape Lucius second par sa bulle de l'an 1144, en date du second may, l'an premier de son pontificat, adressée à Arthold, premier prieur d'Arvières, prit cette chartreuse sous sa particulière protection et en désigna les limites à l'évêque d'Arducius, évêque de Genève. Thomas, aussi comte de Savoie, et Louis, seigneur de Beaujeu, prirent cette chartreuse sous leur sauvegarde. Dans un vieil missel, qu'on croit avoir été écrit de la main de St-Arthold, évêque de Belley, les noms des bien-faiteurs d'Arvières se lisent encor aujourd'hui, entre lesquels j'ay remarqué ceux-cy : Henry, roy d'Angleterre, Ponce évêque de Macon, Arducius évêque de Genève, Antelme évêque de Patras, Bernard et Guillaume évêques de Belley, Pierre évêque de Glandèves, Perrier de Luyrieux, les seigneurs d'Anthon et de Monthual, Arthold doyen de Lyslerien, Etienne doyen de Lyon, Aymé et Hugues de Varennes, Aymé de Rivoire, Antelme de la Balme, Arthaud de St-Romain et Hugues

et Hugues Palatin. Le monastère est au Valromey et du diocèse de Genève, dans une situation sauvage et qui tient entièrement de la solitude et du désert. Il a produit St. Arthold, évêque de Belley, qui y est enterré, de la sainteté duquel nous parlerons ailleurs. C'est la 7^e maison de l'ordre. Aubert le Mira a eu connoissance de celle-cy, mais il n'en dit autre chose, sinon que de la nommer et de la louer en la province de Bourgogne. Outre St. Arthold, ce monastère nous a donné Jean, abbé d'Abondance, qui se fit chartreux à Arrières et fut disciple de saint Arthold, mort en estime de sainteté. L'obituaire de la chartreuse de Meyria luy donne cet éloge : Thomas ex abbate Abundantiae Cartusianus Arverice, discipulus sancti Artholdi, integritate vitae et singulari procellans charitate, obiit 1209. — Ita Guichenon, op. et loco citatis. —

Lettres de protection accordées à la chartreuse d'Arrières par Thomas, comte de Savoie. (tirées des archives de ladite chart^{re})

Ego Thomas, comes Sabaudiae et marchio in Italia, omnibus presentem cartam inspecturis notum facio me, pro remedio animae nostrae et parentum nostrorum, in mea custodia domum Arverice suscepisse. Cum enim praedicta domus praedecessorum nostrorum elemosynis sit fundata, jectum est eam, tanquam res proprias me defendere. Mando igitur et distincte precipio Castellanis et praepositis meis, per fidelitatem, quae mihi tenentur, quatenus supra nominatam domum, et res et possessiones ipsius defendant et a seipsis et ab omnibus aliis illas custodiant et indemnes, et de damnis eis illatis satisfacere, vel res per violentiam ablatas restituere faciant sine mora. Sciatis quippe omnes, quicumque eos injuriaverint, iram meam et boni nostri periculum se procul dubio incurrisse; et quia eorundem numerarios per eumdem frequenter transitum facere oportet, precipio precipue Castellanis de Rossillon et sancti hagniberti, et cunctis omnino ne quis res earum attingere audeat.

audat vel summarios impedire, si qui enim eos super aliqua re impetere voluerint, parati sint coram nobis in omnibus juri stare.

Ita Guichenon, Histoire de Bresse et Bugey, 4^e partie, Preuves, pag 172. —

Lettres

de Sauvageard à la mesme chartreuse de Louys, seigneur de Beaujeu et de Valmorey. — (Vues des archives de ladite chartreuse)

Isidorus, Dominus belligoci, universis ad quos presentes litterae pervenerint salutem et dilectionem, Quoniam, certum est antecessores nostros pro salute animarum, marum, domum Arverie chartusiensis ordinis, cunctis diebus vite huius dilexisse fortiter et defendere tanquam illam quae ab ipsis fundata exstitit, et dicta domus et res ipsius domus sunt in terra et jurisdictione nostra ac districta; Nos praedictorum antecessorum laudabilem consuetudinem, sequentes propensiori charitatis affectu volumus eandem domum et res ipsius, pro remedio anime nostrae, ferventius diligere, defendere ac munere. Monemus omnes amicos nostros et firmiter praecipimus cunctis bailivis et hominibus nostris quatenus praedictam domum et omnia ad eandem pertinentia tanquam nostra propria, absque ulla contradictione, a se et ab aliis ab omnibus injuria pro viribus defendant et illasam conservent. In ejus rei testimonium praesentibus litteris sigillum nostrum dedimus apponendum. — Guichenon. Ibidem, 4^e Partie, Preuves, pag. 177. —

Extrait du Cartulaire de la chartreuse d'Arvières.

Hoc sunt nomina benefactorum nostrorum:

Amedeus, comes Sabaudiae, qui obtulit eum istum, deo et Beatae Mariae et ordini chartusiensi. —

Hambertus, Dominus de Bellojoco, qui praedictam domum confirmavit et grangiam de Faollet adquisivit.

Guichardus, filius ejus, qui cellam unam facit.

Amedeus, comes Sabaudiae, qui nobis dimisit mille solidos et Brethiam ab hominibus de lasiriaco liberatam, nobis tradidit perpetuo jure

jura possidendam.

Stephanus, decanus Lugdunensis, qui unam cellam facit.

Artoldus, decanus de Sasiaro, qui refectorium construxit.

Petrus, senes cellus Lugdunensis, qui facit capitulum, et grangiam de Ravoria contulit.

Magister Pontius facit hospitium, reliquos orum domus inferioris cum cella prioris.

Aymo et Hugo de Varennes edificaverunt ecclesiam.

Aymo de Thivoria facit dormitorium, fratrum.

Petrus de Chimilieu et duo fratres ejus edificaverunt coquina.

Alii Benefactores hujus domus sunt:

Henricus, rex Anglie.

Pontius, episcopus Matisconensis.

Ardutius, episcopus Gebennensis.

Autelmus, episcopus Patracensis.

Barnardus et Gulielmus, episcopi Bellicensis.

Petrus, episcopus Glandacensis.

Perrinus de Lugriaco.

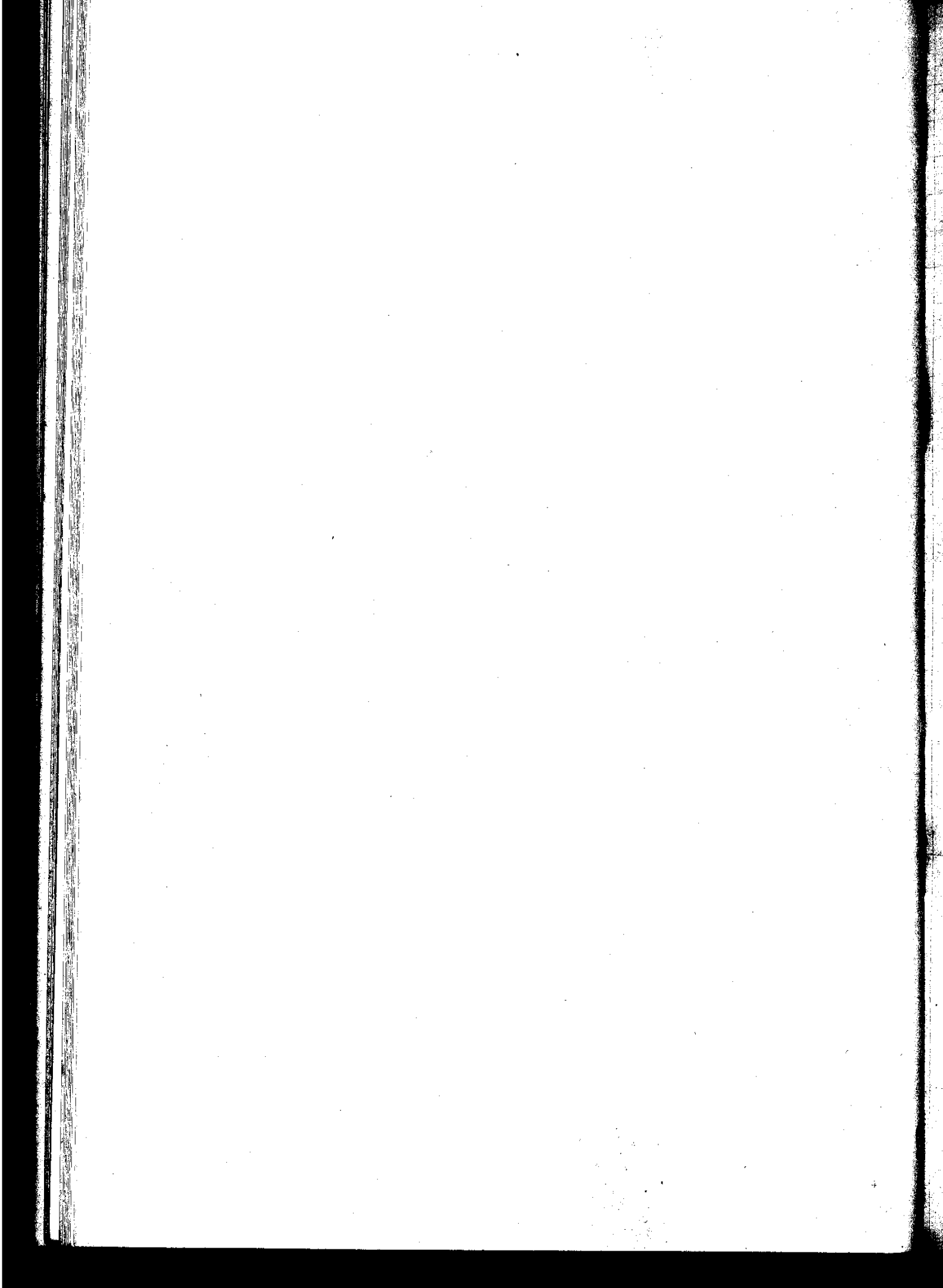
Autelmus de Balma.

Artoldus de Sancto Romano.

Hugo Palatinus. —

Ha Guichenon, Histoire de Brese et de Bugay, 4^e partie,

Preuves, pag. 177-178. —



1132-1791. —
Chartreuse d'Arvière

Foundation. —

Annales I. 367-371. — « Hoc ipso anno (1132) vel certe ante annum
1136, fundatur Arverice Cartusia ab Amadeo II^o comite Sabaudiae
et Humberto de Bellojoco, domino Bugaioe et Verromoea (Valromey)
eius genero, in diocesi Gubernensi et Valle Romea sive Verromoea, quae
est tractus provinciae Sabaudiae modo in regno Galliae, et Vallis
oppido ejusdem tractus praecipuo, duabus leucis et dimidia versus
occidentem distat. Nomen Arverice sive Arverice, ut in vetustis monu-
mentis legitur, habet ex ejusdem nominis territorio in quo posita
est. Locus sane asper et horribilis, de quo merito notat Molinus
sic exclamat: « Qui nescit solitudinem et desertum, et qui nun-
quam eremum vidit, ~~veniat~~ ad hanc domum Arverice. Hic
sane locus vera est solitudo, sive quis accessum, situm, aedificia
modicaeque redditus inspiciat, sive hyemem, quae per octo menses
ibi continuo grahat, sive etiam spectet importunos ventorum
flatus niviumque congeriem. Notis nihilominus antiqui patres
his asperioribus arvis fluximum oblectabantur. Major quidem
Cartusia cum agnoscat copiam eorum, qui soluti ergo ad se
advocant aut, facultatem ut alibi domicilia perquirebant impeterit.
Magnus itaque Guigo, consensus principis Sabaudiae et eorum ad
quod negotium spectabat, misit nonnullos Sylva benedictae, ^{ex huiusmodi, ut iam} Majori
^{pecorat circa desertum Bourbonis, Sylva benedictae, Majori et alia-}
rum domorum, quatenus in hoc monte cartusiam construerent,
quae finem ^{suum} sortita est auxilio Humberti de Grandmont, Gene-
vensis Antistitis, qui cum Aimone comite litigavit de verbis imperio
anno 1184. » Hecena Molinus, quem secute sunt omnes qui
domorum ordinis catalogos postea contexerunt, et foundationis regis

domus annum delignarent 1136; Hugo Beat. annum prole-
tam (1132); Guichenon vero, in ~~Abbatiana~~ ^{Abbatiana} historia, putat referen-
dam esse ad annum circiter 1140.

Fundatores idem Buatiel nominat Sabaudia comites, et cum
eis Bellioi dominos. Inter quos ascribit Amedaeum II (quem
III^{um} vocat Guichenon in Historia Sabaudia) comitem Maurionem
et Sabaudiae ac Italiae Marchionem, Arvernia territorium concessisse
Humberto vero de Bellojaco huius nominis II & al. III, Dominum
Burgundiae et Veromense eius generum, donationem confirmasse
eamque quadam grangia seu villa auxilla. Guichenoni quidem
adhaeremus pro ad fundatores aliisque benefactores, quorum
ibi idem meminit, sed cum nullo documento ostendat domum
fundatam fuisse circa annum 1140, fidem potius adhibemus nostro
Beatio tanquam domestico, qui, ut diximus, annum definit
proletantum (1132); et quidem, constat ex Veteri Cartusiae chronico,
quod fundata fuerit sub Guigois priore, qui obiit anno
1136. (placet 1137.) —

Amedeus comes, qui locum concessit, fuit Humberti II filius, Princeps
aeque pius ac magnanimus. Pietatis suae multa monumenta reli-
quit; fundavit namque abbatias Altæ Combae, i. hospitiæ et Cisteriaci
Cistercionis ordinis et hanc cartusiam; donationes quoque prope
infinitas diversis contulit monasteriis. Magnanimitatem et fortitu-
dinem experti sunt non solum vicini, sed et Saraceni, contra quos
inducta crece terrarum bis in Palaestinam profectus est. Unde
ultimo rediens, apud Nicosiam, Cypri insulae urbem, obiit 12
Aprilis anno 1149. —

Humbertus de Bellojaco, altior fundator, dominus Bugesia et Vallis
Romae, uxorem duxit Auxiliam sive Alisiam, propositi Amedaei
filiam, ex qua suscepit Guichardum, qui huius cartusiae aedificia
inchoavit primamque cellulam construxit, cuius exemplo magnatibus
permoti ad operis consummationem alia bona largiti sunt, ut
inter

inter benefactores inferius dicemus. — Porro comites Sabaudie et domini de Bellojoco fundatorum gloriam simul maxime, probamus ex duabus litteris tutelaribus datis a Thoma Sabaudie comite, et Ludovico Bellojoci domino, in quibus inter cetera sic loquitur comes: « Ego Thomas comes Sabaudie et marchio in Italia, omnibus presentem chartam inspecturis... Cum predicta domus Arverie predecessorum nostrorum elemosinis sit fundata, iustum est eam tanquam res proprias me defendere. Mando igitur et districte precipio Castellanis etc. sine die et anno. Ludovicus vero sic ait: « Ludovicus, dominus Bellojosi, universis ad quos presentes littere pervenerint... Quoniam contumax antecessor meus, pro salute animarum suarum, domum Arverie Cartusienis ordinis cunctis diebus vite sue dilexisse fortiter et defendisse, tanquam illam quae ab ipso fundata existit, et dicta domus et res ipsius sint in terra et iurisdictione nostra et districta? Nos predictorum antecessorum laudabilem consuetudinem sequentes, propensiori charitatis effecta, volumus eandem domum et res ipsius pro remedio anime nostrae ferventius diligere, defendere ac manuteneare. Monemus et firmiter precipimus Bellojocensibus... »

Lucius quoque humilis Pontifex huius nominis secundu[m], Bulla data anno 1164, 2 Maii, nostros in eam tutelam suscepit, ac limites eorum, ad instantiam Ardubii Gelonensis episcopi designavit, quos primi huius domus incolae sibi prius pro seculo ac laudabili horum temporum more prescripserant, ut ex priorum patrum instrumento, ab omni cupiditate alienationem rodolente videre et, cujus exemplum superius dedimus.

Inter precipuos huius domus benefactores, annumerantur Stephanus, decanus Lugdunensis, qui unam cellulam construxit, vix erat anno 1128, sed obierat vel abdicaverat ante annum 1139; nam eodem anno Falco decanus ejusdem ecclesiae factus est Archiepiscopus; nisi dicamus hunc benefactorem esse Stephanum, qui eodem decani officio fungen[tur] annis 1192 et 1198 ex Sammethanis. —

Artoldus

Artoldus, Joannes de Basiniaco, refectorium edificavit.

Petrus, senescallus Lugdunensis, post constructam a se capitulum, gran-
-giam de Raveria contulit.

Magister Pontius fecit hospitium Religiosorum domus inferiori, cum cella ^{Prioris}

Aymo et Hugo de Varennes ecclesiam; Aymus de Rivoira seu de Roboria,
dormitorium fratrum; ad eum et ad prefatam Aymonem de Varennes
Bernardus, prior Portarum, scripsit epistolam, quam Chiffletius edidit
in Manuali solitariorum. Et Petrus de Chimiliau cum duobus fratribus
suis coquina edificaverunt. Alii alia dederunt, inter quos sunt
Pontius de Rochelaron episcopus Matiscensis qui sedebat anno 1166;
Arduinus episcopus Gavenensis, frater Aymonis de Fuliniaco, domus
Reparatorii fundatoris; Anthelmus episcopus Petracensis; Petrus
episcopus Glandatensis; Antelmus de Balma super Cordon, nepos Hu-
gonis Cantuariensis Majorarii, cuius etiam ipse Antelmus fuit benefactor
et vivebat anno 1219; Petrus de Balma alter ejusdem Hugonis nepos
anno 1233; Gaudesius de Choutard eques, dominus de Foreges in Bel-
phinata anno 1231; Guido de Montluel dominus de Castillon et de
Choutagne, filius Hamberti de Montluel et Malloe de Sabaudia,
filia Lidoria, baronis de Vared anno 1293. —

Bonifacius de Sabaudia olim meritis cartusiae, episcopus Bellicensis,
et postea Archiepiscopus Cantuariensis in Anglia, moriens bona legata
huius domui et domibus Sylva Benedictae et Allionis. —

Joannes Bantierini benefactor obiit ex charta anni 1523. —

(Hactenus Annales I. 367-371). —

me
is
all
r,
es
-
lus
nt
44

un
stop
r
L

84
vid

Prieurs d'Arrière. —

1132-1142, adhuc. — D. Jean. —

D. Joannes prior Arverie, ~~est~~ ^{est} au premier chapitre général tenu en 1142 par St. Antholme à la grande chartreuse. —

jam 1153-1184. — St. Anthaud. —

Artoldus prior Arverie assiste au chapitre général tenu par le R. P. D. Basile en 1153. — Les Annales disent de lui « Artoldus, sive Artaldus, Bellicentis episcopus, ex nobili dominorum de solthode stemmate in altis Veromani jugis orandus, nobilitatem suam ad celestem consequendam, cunctis dignitatem, celestis quoque seculi honoribus, et ceteris comitis Mauriciensis spectis relicis, Dei cultui totum ab ipsa adolentia dedicavit. Acutus famulatus et nulla posset occasione evocari, cartusiam Portarum sub Bernardi, primi eximi incolae et prioris sanctitatis celebris, obdientia ingressus est, ubi tyrocinia vitae spiritualis exercebat, admirandam sanctitatis futuras eximicos spernere praebebat, quibus cum assiduis orationibus, jejuniis et vigiliis incumbens, mira spiritus humilitate, piarumque constitutionum observantia ita eos praecellebat, ut R. Guigo, prior Cartusiae, illum ad aliorum blutem operandam novaeque in diocesi Gebennensi, de praedictis Humberti de Grandmont voluntate, cellas constituendas dignum reputaverit. Ne putarentur per se (et priores). Ad hoc igitur perficiendum, vit obediens et quietis amator vastam Arverie solitudinem, non longe a Castro paterno sitam, saxi et spini asperam, nivibus coopertam, salisque versis et foris per viam eligit. Ad quam anno 1132 cum aliquod pios fratres ascendens, in convalla quae modo coemeterium dicitur, vili opere cellulas tecturida construxit; ibique per decem annos in magna rerum penuria, divitiarum tamen colectionem abundantia locuplet, omniaque ascetis exemplo factus, quopacta humilitatem exercebat, quidam et seipsum spernere, deum autem unice colere et pie orare debent.

Deberent, angelicam exagit vitam; quousque virtutum quibus
odor circumquaque diffusus, Arduluum de Farsigny, Gelonensis
ecclesiae novum praesulem, ad eum pertransit. Qui cum loci
asperitatem miraretur, habitusque piis colloquiis, Artoldo su-
sor ecclesiam sedes mutandi ac in praerupti montis aditum monaste-
rium construendi, summi pontificis favorem, comitisque Amedei
benivolentiam ac manus auxiliatrices haec sibi desuperas
pollicitus; sicque mirifice ex tali colloquio exhilaratus Praesul
ad sua reversus quod gratanter promiserat, fideliter adimplevit.
Et enim montes circumvicinos et locum a praefato comite Aver-
sensibus obtinuit. Limites quoque a Lucio Papa secundo, anno
1144, designari fecit. Omne jus decimarum ad respectans liberaliter
concessit, nonnullosque nobiles ecclesiasticos et seculares
ad praefati canobii constructionem et dotationem instigavit.
Unde Humbertus comes donationes a patre Amedeo, Christo aique
sanctissime genitrici Mariae et Ordini cartusienso oblatas, ratas
habuit et confirmavit, sicut et Humbertus, Dominus Bellioeci,
sororius praedicti Humberti, qui et grangiam de Farolet (de Fayde)
eis acquisivit. Aymo et Hugo de Varennes, D. Bernardi Portacum
prioris consanguinei, ecclesiam edificarent, Petrus Lugdunensis
sancti callus capitulum fecit et grangiam de la Baronne contulit
Guichardus de Bellojoco, filius dicti Humberti, unam collam
fecit, sicut et Stephanus Lugdunensis decanus unam. Aymo de
Rivoira dormitorium fratrum, Petrus de Chimilieu et duo ejus
fratres coquina, et Artoldus Saytiriaci decanus refectorium
construxerunt. Magister vero Pontius fecit hospitium religio-
sorum domus inferioris cum cella prioris, Monachi quoque
Nantuaenses et regulares canonici Bellicenses, jus suum
infra praedictos confines concesserunt, per pluresque alii
non solum praemissos largiti sunt, sed etiam variis jure
christi illorum colla submisserunt, adeo ut locus ille in palanca
pararum

pararum factus sit habitatio justorum sub B. Artoldi pia disciplina
regentium. Erat enim egregius pietatis magister, rerum
caducarum mirificus contemptor ac insignium magnificus
operator, Eulacique tranquillitates adeo studiosus, ut h^{oc}
scripsit ad Alexandrum tertium, Romanum Pontificem, et
ad Fredericum Enobarbam Imperatorem schismaticum
epistolam scripserit, pacis ergo inter eos componendae et
tranquillitatis Ecclesiae restituendae etc. — Annales III. 317-321.

Ilu évêque de Belley en 1184 jusque vers 1200, il retourna à
Arvise et y mourut le 6 oct. 1206, à l'âge de 105 ans. —

Annales III. 290 : « Eodem tempore (1202) diaconus floruisse et obisse
venerabilis Pater Joannes, qui dimissa Abundantie abbatiati
dignitate, ex canonicis regulari factus est pauper cartusianus
et discipulus St. Artoldi in cartusia Arverie, ilique relictâ sen-
tentiâ opinione decessit. De eo Indivulus virorum illustrium Ordinis
sic habet : « Joannes ex abbate Abundantie Cartusianensis Arverie
discipulus St. Artoldi, integritate vitæ & singulari præcellens
charitate, obiit anno 1202. » Sed nihil de eo in antiquis monu-
mentis reperitur. — Ita Annales. —

1198-1217. — D. Guigues.

Guigues le dit prieur de 1198 à 1213. — D'après le petit
cartulaire de St. Hulpice page 62, G. prior Arverie est témoin
dans une chartre accordée à l'ordre des chanoines par
Thomas comte de Maurienne 1198. — p. 51. 1216, 7 juillet
Accord entre les chanoines de Port et l'abbaye de Chassigne.
« Pontius, divina permissione Materconensis ecclesie minister
humilis, omnibus in perpetuum. Novit universitas audientium
quod cum inter esset discordia de pascuis inter domum
Cassaniou et domum Portarum, conventione facta super
litteris a domo Portarum a sede apostolica impetratis et
super

super appellatione ad domo Cassanix super eisdem litteris facta,
utraque pars communi consensu elegit arbitros super eadem
querela Guidonem abbatem Alte Combe, Guigonem priorem
Alverie, Stephanum monachum Majore et Umbertum,
canonicum Bellicensem. . etc. . La sentence regarde Portes.
pag. 61. Avril 1213. — Sentence arbitrale pour limites entre Sulpice
et Meyriat. . « Univerſis ad quos preſentis ſcriptum devenit
Stephanus et Guigo Portarum et Arveriorum dicti priores, et He-
de Corvonna, Decanus Anaſiani, regiſte noticiam etc. .
La sentence regarde Meyriat. —

1240. — D. Guillaume.

D. Guillaume est prieur en 1240. dit Guigue

1242. — D. Hugues. —

D. Hugues est prieur en 1242, dit Guigue. —

1247-1249. — D. Raymond.

1254 — D. Arprieur, ex chart. de chart.

D. Raymond est prieur en 1247 et 1249. dit Guigue. —

1269. D. Petrus prieur assista au chapitre 1269. Amalot IV, 526.

1270, 3 Mars. — D. Guillaume — Guillaume. —

1270, 3 Mars. Sentence arbitrale entre les de Grammont et
Arveries. cartul. 1^{re} Sulpice pag. 132-138. —

« Noscunt universi preſentes litteras inspecturi quod dominus
Hugo de Grandimonte, miles, Aymu, Johannes de Grandimonte
patres ex una parte, Vilhelmus prior Alverie ex altera...
compromitterent super querelis suis, quas habebant ad invicem
... in religionem virum Bernardum priorem Portarum,
Guidonem decanum, Montis sancti... Johannem de Insula
.... Les plaintes des deux parties sont interminables. Les Gram-
mont reconnaissent cependant qu'ils ont battu des pairs et com-
mis d'autres

Ut omnibus de antea predictis. Voici la sentence. « Nos dicti arbitri dictas controversias et dissensiones concorditas in modum infrascriptum. Diximus siquidem, pronunciamus et arbitrati sumus quod predicti dominus Hugo et fratres sui absolverent penitus et quitterent dictos priorem et conventum ab inquietatione quam faciebant contra priorem et conventum tenementis Ogerii quondam Frachet, quod situm est in territorio de Morono. . . . Item quod predicti prior et conventus emant et adquirant, si voluerint, vineas quas sunt infra clausuram suam ab hominibus dictorum domini Hugonis et fratrum suorum, si hoc de predictorum hominum processerit voluntate, et cum consilio vel consensu domini Hugonis et fratrum suorum et successorum eorumdem, et etiam alias vineas, quas jam adquisierunt, possideant pacifice et quiete. Item dicimus quod si dictus Stephanus habens, vel successores sui, velint vel possint conqueri de dictis prioribus et conventu super hoc quod dictus Stephanus. . . . cum prioribus et conventus mittent oves suas a rocha de yon inferius, debent contine jacere et pascere, excepta tantummodo prima nocte, terras dicti Stephani habens, dicti prior et conventus teneantur si dom Stephanus ad justiciam respondero, et dictus dominus Hugo et fratres. . . . heredes sui eisdem valeant consilium impartiri, salvo eo quod idem dominus Hugo, nec fratres vel successores sui, non possent guerram facere pro huiusmodi inquietatione. . . . Hanc autem compositionem laudaverunt ambe partes etc. . . . Fait à Balley via Lunepoit carniprivium vobis anno Dni 1269. —

1276. —

D. Ysmido. —

D. Ysmido, professor hujus E, vir pius domum Arverne gubernavit anno 1276, et domum Leizensem anno 1280. Uade in Galliam revocatus, priorem ista curia inforsio et pessimam fundaticam suis consiliis et exemplo adjunxit per duos circiter annos donec ad moderatam hujus domus suam profectus

professis exheretur, anno videlicet 1283; sed decennio post (1283-1293)
alldicato prioratu pro amore solitudinis, priusatus vixit usque ad annum
1295, iterum factus prior. Et plus loin; « D. Ysmido, anno 1295, ad solitudinem
regressus anno 1296. sed anno 1303 domus profectus domui Arverice
cum triennio gubernavit, donec tandem claustrum agens in st.
Hugone, pie mortuus est 5^{us} (9) februarii 1311. — » Catalogue des
priours du Val St. Hugon. —

1284. — D. Pascal. —

D. Pascal est priour en 1284. dit Guigue. —

1303-1306. — D. Ysmido 2^e fois

Priour de St. Hugon priour pour la 2^e fois de 1303 à 1306. Mort
le 11 février 1311. —

1306-1310. — D. Hugues. —

D. Hugo Prior Arverice est 2^e diffinitour au chapitre de 1306. (Ann. 14, 526).

Guigue le dit priour 1306-1310. —

1314. — 1320. — D. P. (Pierre) dit Guigue

1320-1325. — Die luna ante 1. Georgium 1320, D. Patrius priour
d'Arverice fait association de priours avec Portet. Catalogue des priours
de Portet. —

1325. — D. Jean. —

D. Jean est priour en 1325, dit Guigue et l'abbé Tely. —

1369. — D. Mermet. —

D. Mermetus professus Vallis St. Hugonis proceat domui Arverice anno
1369, et domui Majoracensi anno 1375, quo anno videtur translatus ad
hanc domum (Reparatorii), quam reparavit gubernante anno eodem,
1375 ad annum 1383, quo quidem anno debuit absolvi, nam in ch.
Ejusdem anni (ujus autographum, v. D. Joannis chauret scribo ab
haec anno

hac domo habuisse in suis notis asserit) profectus Marmatus quendam notas
ad marginem protulit, ubi se dicit quendam priorem Refractorii. Al-
luter vero in hac domo moratus est usque ad annum 1388, quo per
ad domum suam Vallis St. Hugonis remittitur. Catalogue des prieurs de
Reposoit. — ch. 1369. Priori Arvernia (St. Maria) et ad parcendum laboribus et expensis
tollimus monachi vocet suas pro ista vice et providemus dictae domi
de persona D. Marmati profecti de St. Hugonis, dispensantes cum eo auctoritate capituli
gentis si in aliquo sit impedimentum. — avant 1380 D. Jean d'Orgelot, voir à Pierre de la

1381. — D. Jean David. —

D. Jean David (Joannes David) est prior en 1381. dit Guigue. —

1391. — D. Jean de la Balme. —

D. Jean de la Balme est prior en 1391, dit Guigue. —

— 1398. — D. Michel de Rochaz. —

D. Michel de Rochaz est prior en 1393, dit Guigue, a été resté jusqu'en
1398, car la carte de 1398 a « profectus prior Siligniaci D. Michael absolutus
a domo Arvernia. —

1398-1400. — D. Barthelémy de Verrières. —

ch. 1398. . . profectus prior Arvernia D. Bartholomaeus absolutus
a domo Siligniaci. — Nominatus prior Siligniaci ex priore
Portarum per ch. 1392. — Prior de Portes 1380-1392, de Sil-
gnac 1392-1398. — et d'Arvernia 1398-1400. —

1400 — D. Boniface Aymar. —

« D. Bonifacius Aymar absolutus a prioratu Vallis St. Hugonis
anno 1396 a capitulo generali instituitur in priorem
Vallis St. . . sed paulo post restituitur domui St. Hugonis. »
Il revint au Val St. Hugon certainement avant la chap. de 1397
qui annonçait déjà la mort de son successeur. Il fut prior
de St. Hugon de 1385 à 1396 et de 1396-7. à 1400. D. de la Contour
ajoute que c'est probablement le même qui est prior de
Arvernia

d'Arrière en 1400. — Catalogue des prieurs de Vallainte. —
ch. 1407. Priori Arverice ad suam magnam instantiam sit mea.
Quel est ce prieur déposé? Est-ce encore D. Boniface? —

1407-1408. — D. Etienne de la Loye. —
ch. 1407... et prosequimur in priorat. d'Arverice D. Stephanum de
la Loye monachum Divionis. — Est resté jusqu'en 1408. —
ch. 1438, obiit Stephanus de Loye qui fuit prior in domibus Fontanet
Arverice, Vallis St. Georgii et Bonileci. — Par ch. 1414 D. Stephanus de
Loye monachus Divionis instituitur prior Bonileci. — Combien est-
il resté à Bonlieu? —

1408-1409. — D. X. Recteur. Inconnu. —
ch. 1409. Rectori d'Arverice sit mea. — Rien n'indique quel est le nom
de ce recteur. —

1409-1411. — D. Philippe Rivet. —
ch. 1409... et prosequimur in priorat. d'Arverice D. Philippum, propositum
d'Alapansatoris. — ch. 1411. Priori d'Arverice non sit mea. Est-ce encore
D. Philippe. — Selon Guigue Jean Colombat est prieur en 1411. —
D. Philippe fut prieur de la Lance 1411-1412, de Repetot 1412-3-1430,
vicaire de Salottes 1430-1432, de Melan 1432-1434, et le prieur du
Repetot 1434-1448, déposé par la chap. et mort peu après le 24 Mai
1448. —

ch. 1449. obiit D. Philippus Rivet alibi dudum prior d'Alapansatoris
qui habet per tot. ord. plen. monach. obiit à Melan (1448). —

Il fut vicaire 1413-1430 et 1434-1448. —

1411-1421. — D. Jean Colombet. —

D. Jean Colombet est prieur en 1411, selon Guigue. — ch. 1412. Priori
d'Arv. non sit mea. — ch. 1413. Priori d'Arv. non sit mea. ch. 1414. Priori d'Arv.
non sit mea.

non sit mīa. ch. 1416. Priori d' Arr. non sit mīa. ch. 1417. Priori d' Arr. non sit
mīa. ch. 1420 non sit mīa. ch. 1422. Priori d' Arr. non sit mīa. Le n'est plus
D. Jean, car le prieur de Mayriat est nommé 1^{er} visitateur. —

De eorum infra. —

1421-1429. — D. Jean Nantelme. —

Prieur de la maison, prieur de Vallon 1421-1429. De Cabat d'ieu
1429-1421. De Mayriat l'ensuit 1421-1422. Visitateur 1422-1426. —
ch. 1423. Priori d' Arr. non sit mīa. Et iungimus sibi et, Priore Petre
Castre in negotiis ordinis occupato, dictam domum Petre Castre
habeat frequentare et vicariam, conventum et conventum dirigere
domumque ipsam in utroque regimine sollicitudine disponere.

D. Jean Nantelme est prieur en 1425, selon Guigue. —

ch. 1424. Priori d' Arr. non sit mīa. Et imponitur silentium jacobinis
monachis et priore d' super mutatione loci, alias qualibet vice, qua
super hoc priorem infestarent comedant ad terram infra
et aqua. — ch. 1425. Priori d' Arr. non sit mīa. ch. 1426. Priori d' Arr. non
sit mīa. Et committitur eidem ut cum consilio peritorum et aliorum
visitatorum, possit grangias onerosas et minus utiles albergarie,
de consensu sui conventus. — ch. 1427. Priori d' Arr. non sit mīa. Et com-
mittitur visitatoribus ut quam citius poterint habeant dictam
domum visitare. (Inde Pomurā) et committitur prioribus Arrerive
et Petre Castre ut quam citius poterint dictam domum habeant
visitare. — ch. 1428. Priori d' Arr. non sit mīa. Et quia domus non fuit
visitata juxta ordinationem anni preteriti, de quo dure reprehen-
dimus visitatores, ^{eidem iungitur} ~~et priore mīam faciunt~~ est in recessu nunc
capitulo dictam domum visitant, et priore mīam faciunt si viderint
eis expedire. — ch. 1429. — Priori d' Arr. non sit mīa, et iungimus
visitatoribus ut infra tres menses proxime futuros habeant dictam
domum visitare et, si viderint expedire, faciant sibi misericordiam
quam sepe petuit, alias a vino abinde abstineant. — D. Jean
Gu

adu être déposé peu après le chapitre de 1429. See iterum infra

1429-1436. — D. Pierre Gauteret. —

ch. 1431. Domini Alliconis pro nunc a cantu praeficimus in priorem
D. Petrum Gautereti a Domo Arveriae nuper absolutum. —

ch. 1443. obiit D. Petrus Gautereti prior Alliconis (ch. 1431-1443) alias
prior Arveriae. —

1431-1432. — D. Jean Colombet. 2^e fois. —

ch. 1431. ... praeficimus in priorem D. Arveriae D. Joannem Colombet
qui alias fuit indicta Domo prior D. chaufet ajoute: sequentia sunt
inductae ad logi possunt: « Quia ex informatione habita et confessione
propria quod consilium, auxilium et favorem dederit priori sollicitus
in arte alchimiae, pro eadem causa absolute, et ulterius in publica
audientia veniens pedibus discalceatus portansque virgas in manu
confessionem disciplinam accipiet. Ita D. chaufet. —

D. Jean Colombet est mort en charge avant le chapitre de
1432. — Guigue m^{ss} B. Francois Jean Colombet prieur en 1429 et
1436. — A cette dernière date il était mort. Aurait été prieur une 2^e fois
de 1428 à 1430 ou 1430 avant D. Pierre Gauteret, et une 3^e fois de 1431 à
sa mort 1432. —

ch. 1432. obiit D. Joannes Colombet prior Arveriae. —

1432-1433. — D. X.

(Inconnue)

ch. 1432. Priori D. Arv. non sit misa, et quia multa audierunt de malo
regimine et conversatione doctorum dictorum, monemus eos ut se
amendant, alios se propinquo expectant iudicium ordinis superioris, et
instante priore et attempta ordinatione alias facta committant vicariis
domorum de Polaters et Melani, ut ad dictam domum se transferant et
cum consilio amicorum expertorum, deat georgias in emphiteosim
perpetuam, alii tradant ad locutionem ad certos annos, D. chaufet
la 1^e partie.

à la 1^{re} Partie. — Ce prieur a dû être déposé au plus tard au chap. de 1433.
Rien n'indique quel était son nom. La carte du chapitre de 1433 manque.

1433-1434. — D. X.

Recteur (Inconnu).

Ch. 1434. Rectori d'Ar. sit mia. Et de albergando grangias iungitas priori
Petrae castre et gis socio et observent ordinationem circa hoc alias factam.
Quel est ce recteur, rien ne l'indique. —

1434-1435. — D. Jean Dufour. —

Ch. 1434. proficimus in priorem d'Arvernia D. Joannem de Furno abso-
lutum, a vicaria d'Ar de Polent. Ch. 1435. Prieur d'Ar. non sit mia. d'ingre-
- gimus sibi ut recedendo a Capitulo D. Joannem Michadit professum d'
sua recumducat, et qui tunc et in multis domibus fuit temporis visitator
quam per suos priores et alios personarum ordinis notatus et diffamatus
de multis inordinationibus, ordinamus et prior circa eam bonam habeat
diligentiam, et quod non possit promoveri ad aliqua officia exteriora, nec
extra ambitum claustrae dare sibi spatia mentium ultra factum balistae
donec termini sibi fuerint constituti per visitatores, qui habent quan-
- totius poterunt dictam domum visitare, et prima vice quod reprehensus
fuerit, more solito, turbare conventum, et alia de quibus fuit
notatus commiserit, ac terminos sibi constitutos transierit, eo ipso
carcerem subeat ad ordinis voluntatem. — Je n'ai pas trouvé l'objet de
ce Joannes de Furno. —

1435-1436. — D. Jean Nanterme, 2^e fois. —

selon Guigue. D. Joannes Nanterme est prieur en 1435. —

Ch. 1436. Prieur d'Ar. non sit mia. La carte de 1437 manque. —

Vicair. de Melan en chap. de 1437 au prieur Arvernia, c'est encore en
1444, est-il resté à Melan jusqu'en 1458, on ne sait, fut ensuite vicair. de
Polent et finalement prieur d'Arvernia jus qu'à la mort en ch. 1465. —

1437-1438⁸. — D. Jean Gaillard. —

Prieur de la maison, prieur de Vallon 14...-1425, vicaire de Remol 1425 à 14... prieur d'Arvies 1437-1438, de Vallée 1438-1441, de Bonlieu 1441 à 1442, mort procureur de l'abbé 5 oct. 1467 ou ch. 1468. —

Ch. 1438... proscimus in priorem d. Vallis cluse et d. Johannem Gaillard a prioratu d. Arvies absolutum. —

Ch. 1468. obiit d. Joannes Gaillard procurator d. Valatorum, pres. d. Arvies qui fuit prior domorum Valonis, Vallis cluse, Bonlieu, Arvies et vicarius d. Pratimolli. obiit 5 oct. (1467). —

1438-1439. — D. Pierre Bergier. —

Ch. 1438. Prior d. Arv. sit mēa et proscimus in priorem dictae d. d. Petrum Bergerum a prioratu d. Portis dei absolutum. Gouvernans mēa d'Arvies. —

Ch. 1439. Proscimus in priorem d. Arvies d. Rodolphum, procuratorem d. Reprandatorum, qui in agilibus domibus suis conferat cum priore Petre Castro, qui ex parte ordinis diligenter pro factis dictae d. laboravit; et nihilominus pro expensis quas fecit d. Petrus Bergerum, predecessor suus in domo Pomeri, solvat in totum priori dictae d. Pomeri 8 florinos monetae d. ab audice. —

Ch. 1439. obiit d. Petrus Bergerum qui fuit prior in domibus Vallis d. Portis dei Reprandatorum et Arvies. d. Pierre est couvreur de Reprandoir en 1409, prieur d'Allon à 1416, de Durbon 1416-1417, de Vallainte 1417-1418, procureur de Reprandoir 1426-1428, 2^e prieur de Vallainte 1428-1429, de Port Dieu, du Reposoir 1429-1431, de Port Dieu 1431-1438 et d'Arvies 1438-1439. —

1439-1441. — D. Rodolphe Michel. — 1^{er} prieur. —

D. Rodolphe Michel nommé prieur par la chap. de 1439. —

Ch. 1440. Priori d. Arv. non sit mēa, et proscimus d. Joannem Michel procuratorem dictae d. in priorem d. Vallis l. Marbor. —

Ch. 1441. Priori d. Arv. sit mēa... et prior absolutus remaneat in Cartusia — De eo infra. —

1441-1447. — D. Pierre Amédée. —

ch. 1441... proſicimus in priorem dⁱ Arverie d. Patrum Amédée
profesſum. Cartuſie. Et d. Joannes de Balma hospes in dicta domo
Arverie vadat ad domum de Poletans proſatam in vicariū in negotiis
dictae domus. — ch. 1442. Priori dⁱ Arv. non ſit mīa. Et d. Joannes Griffonis
ibidem vicarius vadat ad domum Vallis s. M^{ae} et officium procuratoris
exerceat. Et d. Thomas ibidem hospes vadat ad domum Sylve benedictae
ad hospitandum in eadem d^o ad ordⁱ voluntatem. (Ind^o Bonilou) et
prior abſolutus revertatur ad domum Arverie ſuae profeſſionis. —
(Ind^o Angionis) et prior abſolutus (d. Jacques Lucie) vadat ad hospita-
dum ad ordⁱ voluntatem, ad domum Arverie et ibidem officium
vicarii exerceat. (Ind^o Vallis s. Hugonis) et Rodolphus hospes in
dicta d^o revertatur ad domum Repauſatorii ſuae profeſſionis. —

ch. 1443. Priori dⁱ Arv. non ſit mīa. Et d. Jacobus Lucie in officio vicariatus
ibidem perſeveret ad ordⁱ voluntatem. Et d. Petrus Tecti ibidem hospes, ſi
non vult in dicta d^o remanere, revertatur ad domum Montis merulae
ſuae profeſſionis; loco cujus prior Montis merulae viſitator habeat unum
monachum de provincia ſua ad domum Arverie quem citius mittet.
Et d. Joannes Gaillard ibidem hospes (ſic proſat) vadat ad domum, tale-
ntarum et ibi officium procuratoris exerceat, quem vicarius dictae
dⁱ mutare valeat ſi et quando videbitur expedire. — (Ind^o Repauſ-
atorii) et d. Rolatus ibidem hospes revertatur ad domum Arverie ſuae
profeſſionis. — (Ind^o Vallis s. Hugonis) et proſicimus in priorem dictae
dⁱ D. Rodolphum procuratorem dⁱ Repauſatorii. — ch. 1444. Priori
dⁱ Arverie non ſit mīa. (Ind^o Portarum) et proſicimus in priorem dictae
dⁱ Hymonem, Regalis a prioratu dⁱ Vallis s. M^{ae} abſolutum. —

ch. 1445. Priori dⁱ Arv. non ſit mīa. Et d. Rolatus Bolsonis, dictae dⁱ proſatus
vadat ad domum Vallis s. Hugonis, in qua officium procuratoris
exerceat ad ordⁱ voluntatem. Et d. Henricus Blanchard ibidem hospes
perſeveret in dicta domo quiete, non intro mittendo ſe deſectis
dictae dⁱ aut prioris ſui, aliter ſi contrarium fecerit valeat ſuper
annum

annum per visitatores provincie alibi collocari. Et vicarius dictae
 dⁱ in officio vicariatus perseverat ad ordⁱ voluntatem. (In d^o Petre
 castri) et d. Petrus de Pici ibidem hospes vadat ad domum Averie ibique
 hospitetur ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1446. Priori dⁱ Arv. non sit n^{ia}.
 Et d. Petrus co chate profus dictae dⁱ vadat hospitatum ad domum Cartesice
 prout per litteras suas pluries requisivit. Et d. Henricus Blanchard hospes
 in dicta d^o vadat hospitatum ad domum Majoreri ad ordⁱ voluntatem.
 (In d^o Vallis cluse) et d. Petrus Faureti ibidem hospes vadat ad domum
 Averie hospitatum ad ordⁱ voluntatem. — (In d^o Cartesice) et d. Tardus
 Lucie hospes in dicta d^o revertatur ad domum Romerii in professione
 et ibidem exerceat officium vicariatus ad ordⁱ voluntatem. —
 (In d^o Vallis l^{ta}) et proficimus in priorem dictae dⁱ d. Stephanus
 ch. 1447. Priori dⁱ Arv. sit n^{ia}. Et d. Joannes Martini ibidem hospes
 exerceat officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem. — (In d^o Bellionis)
 et ordinamus quod d. Rolatus hospes in d^o Vallis s. Hugonis sit procurator
 dⁱ prefatus bellionis ad ordⁱ voluntatem. — (In d^o Vallis s. Hugonis)
 et d. Rolatus hospes in dicta d^o vadat ad domum bellionis, in qua
 officium procuratoris exerceat ad ordⁱ voluntatem. —
 De eo iterum infra. —

1447-1450. — D. Rodolphus Michel 2^o foit. —
 ch. 1447. et proficimus in priorem dⁱ Averie d. Rodolphum a priore
 dⁱ Vallis s. Hugonis absolutum. cui in iungitur sub poena inobedientie
 ut cum omni effectu laboret quod nobilis Georgius de Luviano
 perficiat assiduum, quam debuisse jamdum ^(habere) complexisse
 pro molendo quod habuit et habet ad d^o Averie in magnam
 et evidens damnum ipsius dⁱ atque detrimentum. —
 ch. 1448. Priori dⁱ Arv. non sit n^{ia}. (In d^o Valonis) et proficimus in
 priorem dictae dⁱ d. Petram Amadei profusum Cartesice. —
 ch. 1449. Priori dⁱ Arv. non sit n^{ia}. (In d^o Vallis cluse) et d. Joannes
 Batonit ibidem hospes vadat ad domum Averie ibique hospitetur
 ad ordⁱ

ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^o Montis Rivi) et profⁱsimon priorem dictae
dⁱ D. Petrum Amedei a prioratu dⁱ Valenis absolutum. —
Salon Guigue, Rodophe Michel et priorem 1449. —
ch. 1450. obiit D. Rodolphus prior dⁱ Arveriae. (alio prior Vallis
Hugonis 1447-1450.) —

1450-1456. — D. Pierre Amedei. — 2^e fol.
ch. 1450. Domini Arv. pastores solatio orbⁱ stae proficim et in priore
D. Petrum Amedei a prioratu dⁱ Montis Rivi absolutum. —
(Ind^o Reparatorii) et D. Petrus de Borgo profⁱ dictae dⁱ vadat ad domum
Arveriae ad ibi hospitandum ad ordⁱ voluntatem. —
ch. 1451. Priori dⁱ Arv. non sit mia. (Ind^o Medani) et D. Joannes Fabri
monachus ibidem hospes recitatur ad domum Arveriae se ex profⁱ
sionis. — ch. 1452. Priori dⁱ Arv. non sit mia. ch. 1453. Priori dⁱ Arv. non sit mia.
et D. Rolatus monachus profⁱ dictae dⁱ vadat ad hospitandum ad domum
Reparatorii ad ordⁱ voluntatem. Et committimus visitatoribus
et profⁱato priori de aliquibus monachis habent providere
ch. 1454. Priori dⁱ Arv. non sit mia. et D. Johannes Colombati ibidem hospⁱ
et vicarius stabiliat se in eadem pro bono aliorum exemplo.
(Ind^o Reparatorii) et D. Rolatus ibidem hospes vadat ad domum
Angionis ibique officium procuratoris exerceat ad ordⁱ voluntatem.
ch. 1455. Priori dⁱ Arv. non sit mia. et D. Johannes Colombati ibidem
vicarius curat se per aliquod tempus non multum prolixum ibidem
stabilire pro bono exemplo suae obedientiae et consideratione patrum
diffinitorum. — (Ind^o Portarum) et D. Joannes Batonis profⁱ dictae
dⁱ vadat ad domum Arveriae ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^o Repar-
atorii) et D. Rolatus ibidem hospes vadat ad domum Salutarium
ibique hospitatur ad ordⁱ voluntatem. —
ch. 1456. Priori dⁱ Arv. sit mia. obiit 28 Junii 1458, ex ch. 1459. —
ch. 1459. obiit D. Petrus Amedei profⁱ cartolice qui fuit prior domorum
Arveriae (dum foli), Valenis (1448-1449) et Montis Rivi (1449-1450).
habⁱ amic. pers. ob. 28 Junii

1456-1461. — D. Aymon Regalis. —

ch. 1456. proficimus in priorem d'Arverie d. Aymonem Regalis
professum dictae d'. — ch. 1457. Priori d'Arv. non fit mia. (Ind. Pomerii) et d.
Petrus Bellipanis revertatur ad domum Arverie suae professionis. —
ch. 1458. Priori d'Arv. non fit mia. et d. Johannes Boulet ibidem hospes revertatur
ad domum Pomerii suae professionis postquam praetercesserit. Et vicarius
dictae d'Arverie in suo officio perseveret ad ordinis voluntatem. —
ch. 1459. Priori d'Arv. non fit mia. — ch. 1460. Priori d'Arv. non fit mia. et d.
J. Liberte ibidem hospes vadat ad domum Vallis Sti Hugonis ad ord. voluntatem
(Ind. Portarum) et d. Johannes Batonis alias Biga vadat hospitatum ad
domum Arverie ad ordinis voluntatem. — D. d. Aymone vide inferius.

1461-1465. — D. Jean Nanteume p'suit. —

ch. 1461. Priori d'Arv. non fit mia. ch. 1462. Priori d'Arv. non fit mia. —
ch. 1463. Priori d'Arv. non fit mia. et ipsum de non veniendo ad capitulum
excusatum habere. Et solvat nobilibus viris Arthuro de Champreppin,
Johanni Malloti et Johanni Char. ⁿⁱ seniori, decalibus commissariis,
et florenos aurei pp, in quibus consistunt, ut constat obligatione d.
Aymonis tunc prioris dictae d' et censuit in eadem obligatione contentis
et hoc citius quo poterit. — ch. 1464. Priori d'Arverie non fit mia. et d. Petrus
Bellipanis procurator dictae d' vadat ad domum Kalonis, ibique hospitetur
ad ord. voluntatem. et d. Johannes Guillemin ibidem hospes vadat ad
domum Bellionis, ibique hospitetur ad ord. voluntatem. et d. Thomas
Baxtholomei ibidem hospes vadat ad domum Majoriori ad ord. volun-
tatem. — (Ind. Majoriori) et d. Petrus Melloneau ibidem procurator vadat
ad domum Arverie, ibique exerceat officium procuratoris ad ord. voluntatem
(Ind. Portarum) et prior absolutus vadat ad domum Arverie, ibique
exerceat officium vicariatus ad ord. voluntatem, et ipse prior absolutus
restituatur priori Vallis Sti breviarum quod hunc portavit de dicta d' quando
fuit absolutus, una cum floribus sanctorum; et hoc hinc ad festum Sti
Michaelis, alias lapsa termino abstineat a vino donec restituerit. —
ch. 1465.

ch. 1464. (Ind^o Cantuarie) et b. claudius Bolerius ibidem hospes vadat hospitatum,
ad domum Arverice ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1465. Prior dⁱ Arv. non sit mⁱa,
et ^{in iungimus tibi} ~~faciat diligentiam~~ stricte quod faciat observari sententiam latam tempore
p. Petri Amedei, alias prioris dictae dⁱ, contra certas communitates circumvi-
cinas non permittendo dictas communitates adducere animalia sua ad montes
de Erne, ut in instrumento sententiae latae pro dicta domo continetur.
Et si hoc facere neglexerit in iungimus vicario et conventui dictae dⁱ ut
confestim significant R^{mo} Patri nostro Cantuarie qui dictae domui providet ^{deus}
de persona idonea quae hoc adimpleat. Et quia d. Symonetus Reg^{alis} alius non
adimplevit ordinationem capituli alias sibi factam de restituendo domui
Vallis H^{oc} unum breviarium, ideo stricte in iungimus tibi quod dictum brev-
iarium indilate restituat et illud tradat p. Petro de Francino, qui de domo
Majore accedit ad domum praedictam Vallis H^{oc}; quod si non fuerit
abstinuit a vino donec adimpleverit. Et p. Philippus Peruzete pro p^{re} dictae
dⁱ vadat hospitatum ad domum Majore ad ordⁱ voluntatem. (Ind^o Valoni)
Et p. Petrus Bellipanis ibidem hospes revertatur ad domum Arverice suae
professionis. — ch. 1466. Rectori dⁱ Arv. sit mⁱa, et proficiamus in p^{re}dictam dictae dⁱ
p. Petrum Humberti in d^o Calensi hospitantem. Et Rector absolute in eadem
remaneat ibique exerceat officium vicarius ad ordⁱ voluntatem. Et concedimus
priori et conventui dictae dⁱ ut possint prolongare tempus nea ch^oti nobiles
Johannis Turombarti de Bayneriaco, et prior restituat domui Valonis colle-
taneum quem habuit d. Johannes Mantorini prior Arverice ut constat littera
confessionis suae. Et p. Symonetus Reg^{alis} remittat confestim rogatus
qui fuerunt traditi famulo qui apportavit breviarium, et hoc sub poena
inobedientiae, quoniam informati sumus quod breviarium nequaquam fuit
captum ab armigeris nec redemptum, neque domus Vallis H^{oc} debet pro hujus-
modi aliquod solvere. (Ind^o ^{p^{re}missis} ~~Vallis Cantuarie~~). Et quia d. Johannes Guillermini propter
excessum peripsum commissum in domo Arverice incurrat sententiam majoris
excommunicationis, et talem sententiam legatus celebrando contraxit irregularitatem,
nec tamen voluit recipere absolutionem neque adimplere disciplinam sibi
pro praec^ore impositam; ideo ordinamus quod illam sententiam adimpleat
sicut

scilicet comedendo ad terram super assorem nudum in refectorio. Et ipsam
proximas a celebratione missae quousque a dicta sententia fuerit absolutus
et rehabilitatus. Quam absolutionem et rehabilitationem committimus
priori dictae d. Bonileci. Et casu quo iterum rebellaverit et praemissa adimplere
contempserit ipsam carceri mancipamus ad ord. voluntatem.

ch. 1466, obiit Anthelmus (i. q.) prior d. Arveriae, qui alio tempore fuit prior Valonis et
Partes Dei et vicarius Melani et de Polatens. —

1465-1466. — D. Aymon Regalis. Rector. —

De ce qui vient d'être dit plus haut il est clair que le recteur qui gouverna après
la mort de Jean Nanterme jusqu'au chapitre de 1466 ne peut être que D. Aymon
Regalis, qui après son Rectorat devint vicar, ce qu'il était auparavant. —

ch. 1470, obiit D. Aymonetus Regalis monac. profus d. Arveriae, qui alio tempore fuit prior
dictae d. et domorum Vallis 1^{ae} et Poterum. — Prior de Parties 1444-1469.

1450-1451 et 1461-1464. —

1466-1468. — D. Pierre Humbert. —

Profus de Pomier, hôte à Chalais nommé prior au chap. de 1466,
ch. 1467. Priori d. Arv. non sit mia. Et restituit vicario Melani antiphona-
rium novum et breviarium, quos libros scripsit scripsit d. Johannes
Nanterme, et unum librum in pergameno parvi voluminis
si reperitur in domo Arveriae, qui liber est de vitis et virtutibus,
et hoc ex concordia facta inter priorem Arveriae et vicarium
Melani. — (In d. Montis merulae) et d. Symon Grossi ibidem hospes
vadat hospitatum ad domum Arveriae ad ord. voluntatem. —

ch. 1468. Priori d. Arv. non sit mia. (In d. Montis merulae) et d. Petrus
Massonierii restituit collectaneum quem asportavit a domo Arveriae
et tradat eum priori bellionis et restituat domui Valonis cui pertinet
et in hoc non deficiat. — Selon Guigue D. Pierre Humbert a un successeur
en 1469. — De ce Patro infra.

1468-1470. — D. Pierre Beaupain. —

Selon Guigue Etienne Beaupain est prêtre en 1469. — Ne trouvant pas d'Etienne Beaupain, j'ai pensé qu'il s'agit de Pierre Beaupain. —

ch. 1469. Priori D. Arv. non sit mia. Et D. Philippus profus dictae D. vadat hospitatum ad domum Angionis ad ord. voluntatem. (In D. Portarum) Et D. Amedeus vadat ad domum Averie. —

ch. 1470. Priori D. Averie sit mia. ... et prior absolutus in eadem D. remaneat ibique exerceat officium vicariatus ad ord. voluntatem. Et D. Claudius Puerate ibidem hospes vadat ad domum Bonileu ibique hospitetur ad ord. voluntatem. Et D. Symon Grossi revertatur ad domum Portarum suae professionis ad requestam prioris dictae D. (In D. Portarum) et D. Johannes de Montemerula vadat hospitatum ad domum Averie ad ord. voluntatem. — (In D. Molani) et D. Petrus Cocheti revertatur ad domum Averie suae professionis. — (In D. Allionis) et D. Petrus Humberti transferatur ad domum Sylve benedictae ibique hospitetur ad ord. voluntatem. —

ch. 1497. obiit D. Petrus Bellipanis monac. profus D. Averie et alios prior ipsius D. —

1470-1472. — D. Antoine Piodi. —

ch. 1470. ... et proficimus in priorem D. Averie D. Antonium Piodi procuratorem D. de Poletans. — ch. 1471. Priori D. Arv. non sit mia. Et D. Antonius Lupi ibidem hospes revertatur ad domum Bellionis suae professionis. — (In D. Angionis) et D. Philippus Puerate revertatur ad domum Averie suae professionis. — ch. 1472. Priori D. Arv. sit mia. proficimus in priorem D. Bellionis D. Antonium Piodi a domo Averie absolutum. — D. prior de Baillon 1472-1473. Vicarius de Poletans et Rector de Baillon 1481-1482, 20 Avril, sa mort.

ch. 1482. obiit D. Antonius Piodi Rector D. Bellionis, qui fut alios prior dictae D. et D. Averie et vicarius de Poletans. ch. 20 Aprilis

1472-1476. — D. Pierre Humbert. —
ch. 1472. proficimus in priorem d. Averie d. Petrum Humberti
hospitalem in d. Sylva benedictae. — ch. 1473. Priori d. Avr. non sit
unia. Et d. Eustachius ibidem hospes revertatur ad domum Montis
benedicti suae professionis. — ch. 1474. Priori d. Maj. non sit una.
Et d. Philippus Peruseti monachus dictae d. stabilis et in dicta
domo suae professionis et bonum exemplum aliorum. —

(In d. Petri Castri) et d. Franciscus Belli am et ibidem hospites
vadat ad domum bellionis ibique hospitet ad ordinis voluntatem.

Puis après d. Pierre a été élu prieur d'Allion le même
de profession 1474-1476 et ensuite prieur de la Lance 1478-1480
puis fut élu à Milieu, Durbon, Repas et en 1491 il
mourut à la Lance le 24 mai.

ch. 1491. obit d. Petrus Humberti monac. hospes d. Lance, profectus
d. Pomerii, qui alias fuit prior domorum Allionis, Lance et
Averie. obit 24 Mai. —

1474-1476. — D. Aymon Curte,

« 2e prieur Averie proficetur prior Allionis in visitatione
anni 1476, et triennio post Anno 1479 deponitur per priores
Pomerii et Valenis. Erat profectus hujus d. ubi vicarius obit
die 26 jenui ex ch. 1502. Catalogue des prieurs d'Allion. —

ch. 1502. obit d. Aymo Curte vicarius d. Allionis, qui alias fuit
prior ejusdem d. et d. Averie. obit 25 jenui (22 jenui) (1502). —

1476-1479. — D. Claude Bornechi (Borrenche?)

Selon Guigue d. cl. Bornechi est prieur en 1478. —

ch. 1492. obit d. Claudius Bornechi (Borrenche, s. p.) monac. profectus
d. Petri Castri, qui alias fuit prior d. Averie. —

1479-1481, 12 ferr. — D. Antoine Porel. —

ch. 1454. — St b. Jacobus Porelli professor dictae d^e (Allionis) v^adat ad domum H. Donatiani et Rogatiani prope Nannetam, ad hospitandum ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1455. prescriptum in priorat^u, d^e H. Donat. et Rogat. prope Nannetam b. Antonium Porelli vicarium dictae d^e. — C'est évidemment le D. Jacques envoyé à Nantes l'année précédente. — fut prior de Nantes 1455-1459 fin. — retourna ensuite dans la province de Bourgogne.

ch. 1470. (Ind^e de Polatens) et b. Jacobus Porelli v^adat ad domum Vallis clare inter prescriptum et ibi exerceat officium vicariatus ad ordⁱ voluntatem. — On le voit on l'appelle tantôt Jacques tantôt Antoine. — On ne trouve pas ce D. Jacobus Porelli dans la nécrologe. —

ch. 1481. obit D. Antonius Porelli prior d^e Arveriae, qui alias fuit prior d^e Nannetorum et obit 12 februarii. —

ch. 1503. obit D. Gabriel Buchardi professor d^e Allionis, alias prior d^e Arveriae. — Après être prior d'Arveries quelques années après 1481 à 1484 — Il n'y a pas de place pour lui plus tard. —

1483-1486 $\frac{1}{2}$ — D. François Beaupain. —

Profès de la maison et prior en 1484, selon Guigue. —

ch. 1490 en procurateur Vallonis fit prior Lancave 1490-1492-3. — A. chapitre de 1494 est à Arveries et est envoyé à Portes, prior de Portes 1496-1499, d'Allion 1499-1503 et corrégent 1502-1503, prior d'Arveries 2^e 1503-1506 — vicaria de Premel 1506-1507, 3^e prior d'Arveries. —

— 1491. — D. Gautier Lysel. —

D. Galterus Lysel professor d^e Divionis, prior de Val St-Georges 1475-1482, de Allion 1482-1488, ensuite d'Arveries 1488-1491 et prior

et prieur de Perth en Ecosse de 1491 à 1496, 16 Janvier, sa mort.

ch. 1496. obiit D. Walterus Licil prius dⁱ Vallis virtutum in Scotia
profus dⁱ Divionis, qui alias fuit prior domorum Vallis Stⁱ Georgii,
Arveriae et bellouais, qui fuit visitator prov^{inciae} Burgundiae et obiit 16 Janu^{arii}.

1491-1493. — D. Jacques Barron. —

ch. 1511. obiit D. Jacobus Barronis mon. ac. profus et procurator cartusiae
alias prior domorum Calcei (1476-1481), Vallis Stⁱ Hugonis et Arveriae
habens per tot. ord. miss. de B. M^{ariae} et anniv. per tot. mil. 15 février. —

« Sed quando huic domui (Vallis Stⁱ Hugonis) profus erit non habetur.
Videtur tamen debere procedere D. Joannem Vignientis. » qui
est prieur de St Hugon 1493-1504. Avant lui il y a D. Petrus Albi prius
1492-1493. — De sorte que Jacques Barron aurait été prieur de
St Hugon entre 1490 et 1492. et alors il est difficile qu'il soit à
Arveries en 1491. — Adhuc quod erandum est. —

1493-1494. — D. Matthieu Veron. —

ch. 1502. obiit D. Matthaeus Veronis Prior dⁱ Vallis bonae (alias prior
dⁱ Arveriae dⁱ St. Caputis etc.) obiit 26 juin. — Il a été vraiment prieur
d'Arveries ce ne peut être que jusqu'en 1494; car il est prieur de Vallon
en 1494 à 1501, 25. Trinitatis. A été visitateur de France
de 1494 à 1500 et visitant en 1500. —

ch. 1493. — Committitur visitatoribus ut in decem capitula videant
statum et dispositionem Arveriae, cum instantor prior petierit
a capitulo suam absolutionem, et procuraverit suo posse, dictique
visitatores domui providant sicut viderint esse necesse. —

Le prieur a-t-il été remplacé? on ne sait. —

1494-1497. — D. Jean Petroselli. —

ch. 1523. obiit D. Joannes Petroselli profus dⁱ Montis morulae
alias prior domorum Arveriae, Calcei et Bonilaci. obiit 27
Mai.

Mai (1522). — A été prieur de Chalais entre 1490 et 1493, last
sivement en 1491. — D'ailleurs n'a pu être prieur d'Arverres qu'après
1497, comme il sera facile de s'en convaincre par ce qui suit.

1497-1502. — D. Claude Lournier. —

« D. claudius Lornier, ex priora Arverria constitutus prior Reparatorii suae professionis per ch. 1502, et anno 1504 factus conventus
illud officium cunctis tantum anni spatio gessit, prioratum vero
ad annum usque 1508, quo anno ad relationem visitatorum,
per R^{em} Patrem circa finem Julii absolutus est. Deinde hospi-
tatus in Vallis 1^{ta} ad hanc domum rediit per ch. 1510, factus
que vicarius usque ad annum 1512, quo missus fuit hospes
ad domum Salutarum, indeque reversus solitarius vixit ad
annum 1519, quo per ch. institutus prior Allionis in ejus regi-
mine mortuus est anno 1520, die 12 octobris et ch. 1521. —

In procuratore Angionis factus est prior Arverria per ch. 1497
usque ad annum 1502. et catal. des prieurs du Reparat^{oir}. —
ch. 1521. obiit D. claudius Lornier prior d. Allionis, profus domus
Reparatorii, qui alias fuit prior domorum Arverria et Reparatorii,
et obiit 12 octobris, (1520). —

1502-1503, nov. — D. X. Jean Raviet. — Prieur inconnu

serait ce D. Louis Chabot profus de la maison, mort ex ch. 1535.
D. Jean Raviet profus de Portes, prieur du Bonlieu, d'Arverres 1502-1503, nov. de Meziat
1503-1505, de Portes 1505-1507, de Durlon 1507-1509, et de Portes 1509-1519, vic. de Meziat
Nov. 1503-1506, 20 Mai. — D. Francois Beaupre. — (1519-1521)

De prieur d'Allion, prieur d'Arverres nov. 1503 à 1506, 20
Mai, vicaires de Prémol, 1506-1507. —

1506-1507 ch. — D. Antoine Dupré. —

ch. 1507. proficinct in priorem d. Vallis bonae D. Antonium de
Fraxino a prioratu d. Arverria absolutum. — Profus 1^{er} de Bonlieu
2^{de} de Vallis

25. profus^{us} dⁱ Vallis Bonae. ch. 1507 proficiamus in priorem dⁱ Vallis Bonae d. Antonium de Fraxino a prioratu dⁱ Arveriae absolutum. — fuit prior de Vallonne de 1507 à 1518, 17 Mai. Mort 12 juillet 1522 et ch. 1523. —

ch. 1523. obiit d. Antonius de Fraxino monac. profus^{us} dⁱ Bonae dⁱ ultimo dⁱ Vallis Bonae, qui alias fuit prior dictae dⁱ Vallis Bonae et dⁱ Arveriae et vicarius dⁱ monialium Prati-mollis et compositus prov^{inciae} Provinciae, obiit 12 julii.

1507-1509. — d. Franciscus Beaufrain 3^e fois. ch. 1507. Vicarius dⁱ monialium dⁱ Prati-mollis. (d. Franciscus Bellipanis) ad hanc magnam instantiam fuit missus ... et proficiamus in priorem dⁱ Arveriae d. Franciscum Bellipanis et vicarium dⁱ Prati-mollis absolutum. —

ch. 1508. Priori dⁱ Arv. constituitur. Et d. Johannes Gondereti il idem procurator, vadit ad domum saletarum, ibique exerceat officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem; Et prior dictae dⁱ, juxta alias ordinata, restam quinquaginta florenorum solvat priore dⁱ Petrochastri infra festum s^ci Michaelis. Et d. Ludovicus Bellipanis ibidem profectus, vadit ad domum cartusiae ad ordⁱ voluntatem, et in decem capituli visitatur ipsa dⁱ per visitatores provinciae cum plene auctoritate capituli generalis. — (Ind^e Vallis Bonae) Et d. Georgius Basseti ibidem profus^{us} vadit ad hospitalem ad domum Arveriae, ibidemque exerceat officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1509. Priori dⁱ Arv. ad hanc maximam instantiam fuit missus. —

ch. 1513. obiit d. Franciscus Bellipanis monac. profus^{us} dⁱ Arveriae, qui alias fuit prior ipsius dⁱ et domorum Portarum, Allionis, Lancelae et vicarius Prati-mollis et compositus prov^{inciae} Gabennensis, habuit miss^{us} de B. M^o per totum ordⁱ obiit 16 Aprilis.

1509-1511. — D. Jean Gondret 1^{er} p^{re}s. —

ch. 1509... proficiamus in priorem dⁱ Arverie D. Johanne
Gondreti profectum dictae dⁱ nunc procuratorem dⁱ 1^{er} alotarum
et prior dictae dⁱ, juxta alias ordinate, solvat restam quin-
que agenta florenorum priori dⁱ Patrice castri, abhinc usque
ad tres menses, alias sit extra eodem tunc quousque
solv erit. — ch. 1510. Prior dⁱ Arv. non sit m^o, et inde censu Capituli visitat
ipsa dⁱ per visitatores provinciae cum plena auctoritate Capituli in
forma ordinis. Et prior dictae dⁱ solvat domui Reparatorem 8 florenos
sibi mutuos. — ch. 1511, Priori dⁱ Arv. ad suam intentionem sit m^o.
et prior absolutus vadat ad domum Vallis s^{an}cti Hugonis, ibique
exerceat officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem. —
De eo iterum infra. —

1511-1514. — D. Louis Beaupain. —

ch. 1511... proficiamus in priorem dⁱ Arverie D. Ludovicum Beaupain
profectum ipsius dⁱ. (Inde Patrice Castri) et D. Guillelmus Labet
ibidem hospes vadat hospitalem ad domum Arverie ad ordinis
voluntatem. — ch. 1512. Priori dⁱ Arv. non sit m^o, et Guillelmus Labet
ibidem hospes revertatur ad domum, sive benedictae suae professionis.
Combien de temps fut-il prieur? jusqu'après le chapitre de 1514, au
plus tard, puis apostasia. —

1514-1515. — D. Louis Labet. —

ch. 1514. D. Ludovicus Labet procurator dⁱ Pratumolli sit per ch.
1514 procurator s^{an}ctae Crucis. — Na donc pu être prieur d'Arverie
avant la fin de 1514 à 1515. Puis prieur de Bonlieu 1515-1519 ch. 9. et
Tailles ch. 1519-1522 ch. et Rochalais 1525-1529, inde remis au vicar
ad domum Arverie, ubi obiit ch. 1535, alias etiam prior Arverie
Comme prieur d'Arverie je ne vois de place pour lui qu'entre 1414 et 1415.

1515-1532. — D. Jean Gondret, 2^e fois. —

Guigue ledit prieur en 1508 et 1525. Ce qui est exact, mais il le fut deux fois de 1507 à 1509 et de 1515 à 1532. —

ch. 1515. Prieur d'Arx. injungimus et precipimus quatenus causam coeptam et pendentem, coram officiali Gubennensi contra D. Ludovicum Ballipanum, ipsius dⁱ profectionem, cum possibili diligentia sequatur ad diffinitivam sententiam persequatur. —
ch. 1516. Prieur d'Arx. non fit mia. Et super his quae petunt D. Claudius Clavelli et D. Hubertus Parradi providelint visitatores. — (Ind^e Allionis) et provideat prior dictae dⁱ D. Claudio Clavelli, monacho professo suo, hospitanti in d^e Arverice, de indumentis necessariis.
ch. 1517. Prieur d'Arx. non fit mia. Et D. Hubertus Parradi ibidem professus vadat hospitatum ad domum Lancesse ad ordⁱ voluntatem. Et D. Franciscus Chassoli ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Majoracensis ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^e Majoracensis) Et D. Claudius Bailli ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arverice, ibique pacifice et religiose vivat. — (Ind^e Petracae Castri) Et super his quae petit D. Joannes Blanchin, procurator dictae dⁱ Petracae Castri, a domibus Allionis et Arverice, providebit visitator provinciae. Et D. Germanus Chapote ibidem prof^{us} vadat ad domum Arverice, ibique exerceat officium vicariatus ad ordⁱ voluntatem. —

ch. 1518. Prieur d'Arx. non fit mia. Et D. Claudius Bailli ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Allionis ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^e Allionis) et prior solvat priori d^e Arverice tres ducatos pro tribus mensibus quibus fuit in carcere sustentatus D. Claudius Clavelli suus prof^{us}. — (Ind^e Petracae Castri) Et super his quae petit D. Joannes Blanchin procurator dictae dⁱ a domibus Belnoe, Allionis et Arverice, auditis visitatoris provinciarum Franciae et Burgundiae, imponitur ei silentium. — ch. 1519. Prieur d'Arx. non fit mia. — (Ind^e Vallis 1^{ae}) et solvat pariter priori d^e Arverice tres ducatos pro dicto D. Francisco Chassote, juxta ordinata in carta

carta procedentes Capituli. — (Ind^o bellionis) et proficimus in priorat^u
dict^e D. Ludovicum Labete a domo Boniloci absolutum. —
ch. 1520. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D. Desiderius Jaquemien ibidem hospes
vadat hospitatum ad domum Lanceoe, ibique exerceat officium vicariatus
ad ordⁱ voluntatem. et D. Benedictus Porrete ibidem hospes revertatur ad
domum Petrice Casti huius professionis. — (Ind^o Petrice Casti) et D. Benedictus
Millaudi ibidem prof^{us} vadat hospitatum ad domum Arverice, ibique
exerceat officium vicariatus ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^o Lanceoe)
et D. Philibertus de clauso ibidem prof^{us} vadat hospitatum ad domum
Arverice ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1521. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D.
Philibertus de clauso ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Boniloci
prout petit ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1522. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D.
Joannes de Bastida ibidem hospes habeat patientiam in petitione sua,
quia locus non erat in domibus ad quas petebat ire. —
ch. 1523. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. (Ind^o Boniloci) et D. Ludovicus Labete ibidem
vicarius et prof^{us} vadat hospitatum ad domum Arverice ad ordⁱ voluntatem.
ch. 1524. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D. Ludovicus Labete ibidem vadat hospitatum
ad domum Sylve benedictae ad ordⁱ voluntatem. et D. Martinus Marelli
ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Majorovi ad ordⁱ voluntatem.
et D. Hubertus Perodi ibidem prof^{us} vadat hospitatum ad domum Saligniaci
ad ordⁱ voluntatem. — (Ind^o Petrice Casti) et D. Joannes Choffandi ibidem
prof^{us} vadat hospitatum ad domum Arverice ad ordⁱ voluntatem. —
ch. 1525. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. (Ind^o Alotiarum) et D. Potius Gande-
meri ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arverice ad ordinis
voluntatem. — ch. 1526. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D. Joannes
Sabaudie ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Vallis s.
Marice ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1527. Priori Dⁱ Arv. non sit mia.
ch. 1528. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. — ch. 1529. Priori Dⁱ Arv. non sit mia.
(Ind^o Calarii) et prior absolutus revertatur ad domum Arverice huius
professionis, ibique exerceat officium vicariatus ad ordⁱ voluntatem
et D. Louis Lal et. — ch. 1530. Priori Dⁱ Arv. non sit mia. et D. Humbertus
Perodi

Perodi ibidem prof^{us} vadat hospitatum ad domum Majorovi
ibique exerceat officium procuratoris ad ord^{is} voluntatem
(Ind^{is} Majorovi) ut D. Antonius Chalosi ibidem prof^{us} et
procurator vadat hospitatum ad domum Arverie ad ord^{is}
voluntatem. — ch. 1531, Priori d^{is} Arv. non fit m^{ia}. — Et D. Antonius
Alosi ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Petre Castell
(Ind^{is} Portarum) et D. Claudius Berthet ibidem prof^{us} vadat
hospitatum ad domum Arverie. — ch. 1532, Priori d^{is} Arv. non
fit m^{ia}, Et D. Petrus Bilacti ibidem prof^{us} exerceat officium
vicarii ad ordinis voluntatem. — D. Jean Gondret est mortu^{us},
charge avant le chapitre 1533. —
ch. 1533. obiit D. Joannes Gondreti prior d^{is} Arverie. —

1532-1533 ch. — D. Louis Labet! Rector. —
Priori d^{is} Arv... fit m^{ia}. Rien n'indique quel est ce Rector
mais est probablement D. Louis Labet déposé du priorat
de Chalais en 1529, et renvoyé à Arverie, la maison de
profession, comme vicar. —
ch. 1535. obiit D. Ludovicus Labeti prof^{us} et vicarius d^{is}
Arverie, alias prior ejusdem d^{is} et domorum Boniloci (1515-1519)
Selliensis (1519-1522) et Calesii (1522-1529.) En 1529 renvoyé
vicar à Arverie. — En 1532 vic. à Bonlieu. — ch. 1523 hôte (vic)
à Arverie, 1524 hôte à Sylva. — ch. 1525, Rector Calesii fit Prior.
ch. 1522. Priori d^{is} Selliensis (D. Ludovicus Labeti) ad suam instan-
tiam et propter infirmitatem fit m^{ia}... et prior absolutus
revertatur ad domum Boniloci, sua professionis (vic)
ibique exerceat officium vicariatus ad ord^{is} voluntatem.

1533. — D. Claude Berthet (Brachet et Bratat)
ch. 1533... et praeficimus in prioratum d^{is} Arverie D. Claudius
Bratat professum d^{is} Selliensis. Et D. Joannes de Portu ibidem
prof^{us}

professus ibidem, habet patientiam in petitione sua. —

ch. 1520. D. Claude Brotet hôte à Prémol retourne à Saillon,
sa maison de profession. — ch. 1529 hôte à ^{Bonlieu} Pollet va à Salaz, —

ch. 1532. procureur à Bonlieu retourne à Saillon. —

ch. 1534. Priori d'Arv. non sit mīa, et D. Petrus Caprisii ibidem hospes
qui et religiose se habeat, alioquin visitator providabit
juxta sibi injuncta. et D. Petrus Billacti ibidem profusus vadat

hospitatum ad domum Vallis clusoe, prout petit. (Ind^o bilinguaci)

et D. Joannes Gadellier ibidem hospes vadat hospitatum
ad domum Arveriae, qui si reciderit ab ordine
venit expellendus. — ch. 1535. Priori d'Arv. non sit mīa, et in proxi-

ma visitatione dictae d^o visitatores informati de moribus et imper-
fectione D. Petri Caprisii habebunt providere. — Combien de temps
est resté D. Claude Berthet, jusque vers 1538 au plus tard. —

ch. 1546. obiit D. Claudius Berthet (et Brotet) monac. profusus d^o bellin
hospes in d^o monialium de Pollet, qui alias fuit prior d^o Arveriae
et vicarius dictae d^o de Pollet. —

1538-1542. — D. Pierre Bausand. —

selon Guigue, D. Pierre Rousson (sic. Bausand) est prieur en 1539. En
1542, prieur à Bonlieu jusqu'en 1543 — ch. 1543 ex Priori Boniloci
fit vicarius Petros Castri. —

1542-1545. — D. Claude Mariot. —

Profes et dernier prieur d'Oujon 1526-1536. D. Le Conteul dit qu'il
fut nommé prieur d'Arvières en 1542 et qu'il gouverna quelques
années. — ch. 1546. (Ind^o Vallis s. M^o) et D. Claudius Marioti ibidem hospes
vadat hospitatum ad domum Bonosidei. — En 1549 fut envoyé de Bonnosoy
à Durlon. — Où il est mort 18 Dec. 1559 ex ch. 1560. —

ch. 1560. obiit D. Claudius Marioti prior d^o Angionis, et olim d^o Arveriae,
obiit in d^o Durlonis 18 Dec. habens m^o de B. M^o per tot. ord. —

[illegible][illegible]

1545-1547 ch. — D. Pierre Baussant. — 1^{er} fois. —

Renommé prieur d'Arverres après le départ de D. Claude Mariet, il fut transféré au priorat de Portes au chapitre de 1547 jusqu'en 1549.

De ce infra. —

1547-1549. — D. Benoit du Rochas. —

Profès de Portes, et prieur 1541-1547 per ch. 1547 tanquam necessarius domui Arverre ad opus regimen transferatur, et prieur d'Arverres 1547-1549. 2^e de Portes 1549-1567, prieur de Vanchuse 1567 et de Montmerle 1568-1570 et 3^e de Portes 1570, mais mort peu après. —

ch. 1571. obüt D. Benedictus du Rochas profès et prior d'Portarum, et olim prior domorum Arverre, Vallis clusæ et Montis merulæ. —

1549-1553. — D. Pierre Baussant 3^e fois. —

Per ch. 1549 ex priore Portarum fit iterum prior Arverre, sorte usque ad annum 1554. — ch. 1557 hôte à Salottes est envoyé à Trabon. —

ch. 1574. obüt D. Petrus Bousandi monac. profès et olim Prior d'Bonlieu, et Arverre (et Portarum) hospes et vicarius in domo Vallis clusæ. —

1554-1556. — D. André Chiquillon. —

ch. 1551. (Inde Sylvæ benedictæ) et D. Andreas Chiquillonis vadat hospitatus ad domum Arverre, quæ pro reparatione ipsius d' indiget procuratore laborioso et diligenti, ibique exerceat officium procuratoris. —

ch. 1554. Priorem Arverre institutum in capitulo hortamur ut in vigila restorationi dictæ d' (Napoutée que D. André). — ch. 1560. (Inde Siligniaci) et D. Andreas Chiquillonis ibidem profès vadat hospitatum ad domum Salottes et ibidem exerceat officium procuratoris ad ordi^{is} voluntatis. —

ch. 1561. obüt D. Andreas Chiquillonis profès d' Siligniaci, olim prior d' Arverre. — En 1542 fut mort celui qui avait le plus travaillé contre le prieur de Bonlieu. Le chap. de 1543 le punit avec d'autres. Voir à Salignac.

1556-1565. — D. Jacques Burgat. —

selon Guigue, D. Jacques Burgat est prieur 1556, 1561 et 1563.
ch. 1557. Priori dⁱ Arr. non sit mⁱa. Et D. Franciscus Ruarde ibidem
hospes vadat hospitatum ad domum Montis merulae. Et D. Anthanius
Charate ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Bonileci.
(Ind^e Bonileci). Et D. Petrus Proms ibidem hospes redeat ad domum
Arveriae, suae professionis, prout petat, et ibidem exerceat officium
procuratoris. — ch. 1559. (Ind^e Vallis 1. M^{ae}) et D. Henricus Stephanus
ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arveriae. —
ch. 1560. Priori dⁱ Arr. non sit mⁱa. Et D. Johannes Quenel et Henricus Stephanus
ibidem hospites habeant patientiam in petitione sua. (Ind^e Vallis
1. M^{ae}) et D. Dionysius Tacqueri ibidem hospes revertatur ad domum
Arveriae suae professionis, ubi quiete melius solito se habeat. —
ch. 1561. Priori dⁱ Arr. non sit mⁱa. ch. 1562. Priori dⁱ Arr. non sit mⁱa.
Et D. Joannes Quenel ibidem hospes quiete et religiose converseatur
alioquin ordo providebit. — (Ind^e Sylva benedictae) Et D. Philippus Comitis
ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arveriae, et ibi exerceat
officium vicarii ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1563. Priori dⁱ Arr. non sit
mⁱa. Et D. Dionysius Tacqueri ibidem prof^{us} vadat hospitatum ad
domum Vallis clusae ad ordⁱ voluntatem. Et D. Joannes Gueyhele
habeat patientiam in petitione sua. — ch. 1564. Priori dⁱ Arr. non sit
mⁱa. Et interim absteat a nimia temporaliem occupatione, sed
relinquat suo procuratori. Et D. Petrus Marcellat ibidem hospes
revertatur ad domum ~~Ita~~ Crucis suae professionis. —
ch. 1565. — Priori dⁱ Arr. non sit mⁱa. — D. Jacques Burgat est mortuus
charge avant le chapitre de 1566. —

ch. 1566. obiit D. Jacobus Burgati prof^{us} dⁱ Patrice Castru, prior dⁱ domus
Arveriae. —

1565-1567. — D. —

ch. 1566. Rectorem dⁱ Arveriae proficiamus in priorem. Quem conventuales
reversantur ut pastorem. Et D. Georgius Bertrandi ibidem hospes et vicarius
habeat

habeat patientiam in petitione sua. Et D. Nicolaus Guidonis similiter habeat patientiam in petitione sua, et ibidem exerceat officium suum ad nutum prioris. —

Ch. 1567. Priori Dⁱ Arv. sit mita. ... Et prior absolutus vadat hospitatum ad domum Montis merulae ad ordⁱ voluntatem. — Rion nindique le nom de se prient déposé. ...

1567-1569, 5 Mars. — D. Claude Becuat. —

Ch. 1567. Et praeficimus in priorem Dⁱ Arveriae D. Claudium Beg^{uati} profectum Dⁱ bellionis. — Ch. 1568. Priori Dⁱ Arveriae non sit mita. Et D. Philippus Ferrandus ibidem hospes revertatur ad domum Montis merulae suae professionis, prout petit, Et D. Joannes Moninus ibidem hospes habeat patientiam in petitione sua. —

D. Claude Becuat est mort en charge le 5 Mars 1569. —

Ch. 1569. obiit D. Claudius Becuati monac. profectus Dⁱ bellionis, prior Dⁱ Arveriae et olim vicarius Pⁱ de Poletans, obiit 5 Martii. —

1569-1570. — D. Claude Mochet. —

Ch. 1569. Rectorem Dⁱ Arv. praeficimus in priorem dictae domus. —

(In Dⁱ Vallis clusae) Et D. Franciscus Ruffi ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arveriae ad ordⁱ voluntatem. — Ch. 1568. (In Dⁱ Bonilo ei).

Et D. Claudius Billiodi ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Arveriae ibique exerceat officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem, Et D. Claudius Mocheti ibidem hospes et procurator vadat hospitatum ad domum bellionis ad ordⁱ voluntatem. —

Ch. 1570. Priori Dⁱ Arv. sit mita. Et prior absolutus redeat ad domum dignitatis suae professionis, et ibi exerceat officium vicarii ad ordⁱ voluntatem. —

Ch. 1576. obiit D. Claudius Mocheti (et Mouchet) praefectus vicarius et antiquior Dⁱ bellionis. — (Acta prius de Maynat 1556-1557 et Dⁱ Arv. vires 1569-1570.) —

1570-1571. — D. Claude Mauritanus. —

ch. 1570. . . proficimus in priorem dⁱ Averie D. Claudium Mauritanum hospitem,
et vicarium dⁱ S. lignaci. Et resté moins d'un an, car au chapitre de 1571 il y
a un recteur à Arrières. —

ch. 1580, dⁱ D. Claudius Mauritanus ⁽¹⁵⁷¹⁻¹⁵⁷²⁾ prior dⁱ Fontis B. M^e, prior dⁱ Montis
merulæ, alias prior dⁱ Bourbonet et Rector dⁱ Veracis (officiarius Averie. —

1571. —

D. Claude Quarante. —

ch. 1571. — Rectorem dⁱ Arv. proficimus in priorem dictæ dⁱ, et D. Antonius
Cusselli ibidem hospes ^{revertatur} ~~revertatur~~ ad domum portarum, huc professionis. —
Et D. Franciscus Ruffi ibidem hospes exerceat officium vicarii ad ordⁱ voluntatē,
selon Guigue, D. Claude Quarante officior en 1573 et 1574. Il y en a un
autre en 1580. — ch. 1572. Priori dⁱ Arv. non sit mia. Et D. Urbanus Taquet
ibidem hospes revertatur ad domum Montis merulæ huc professionis
ad ordⁱ voluntatem. Et D. Petrus Rolandi ibidem hospes et procurator
vadat hospitatum ad domum Caleni, et ibidem exerceat officium
procuratoris ad ordinis voluntatem. Et D. Petrus Benaud et Benedictus
Mestonis ibidem hospites habeant patientiam in patione sua.
(In dⁱ Montis merulæ) Et D. Philippus Ferrandi sub spe bonæ emendationis
liberatur a disciplina sibi imposita per visitatores et vadat
hospitatum ad domum Averie ad ordⁱ voluntatem. —

ch. 1573. Priori dⁱ Arv. non sit mia. (In dⁱ bellionis). Et D. Joannes Bergerius
ibidem vicarius vadat hospitatum ad domum Averie et ibidem exerceat
officium procuratoris ad ordⁱ voluntatem. — ch. 1574. Priori dⁱ Arv. non
sit mia. Et D. Philippus Ferrandi ibidem hospes vadat hospitatum ad
domum Sylve benedictæ. — (In dⁱ Petroe Castri) et D. Joannes Fiolieri
ibidem hospes vadat hospitatum ad domum Averie ad ordⁱ voluntatem
et ibidem pacifice et religiose vivat, alias sentiet disciplinam ordinis.
ch. 1578. (In dⁱ bellionis). Et D. N. . . vadat hospitatum ad domum Averie
quem monemus ut studeat vivere sobrie et pacifice cum omnibus
conversis, alias prior dictæ dⁱ certiore faciat illum Patrem Cartusien
qui

qui remedium necessarium adhibebat. —

ch. 1599. obiit D. Claudius Quarante profus d. Majoravi, h. p. p. (et coadjutor. r. l.) in d. d. altarum. (alias prior Arveriae). —

1578-9-1583. — D. Pierre Rolland. —

selon Guigue, est prieur en 1580, et est mort en charge en ch. 1584. —
ch. 1584. obiit D. Petrus Rolandus profus cart^{ae}, prior d. Arveriae etoling,
Boniloci habens amiv. pers. per tot. ord. sub. ...

1583-1584. — D. Berton Alverius. —

ch. 1584. proficimus in vicarium d. Pratemollis D. Joannem Alverius
a prioratu d. Arveriae absolutum. — « Bertonus Alverius profus
Cartusiae, obiit anno 1593, die 19 sept. alias prior Arveriae, vicarius
Pratemollis et Rector Currieae ante annum 1584, ut patet. » Catal.
des prieurs de Currieae. —

ch. 1594. obiit D. Bertonus Alverius (ii) profus cart^{ae}, alias prior d.
Arveriae et vicarius d. Pratemollis et Rector Currieae, habens amiv.
pers. per tot. ord. ... sub 19 sept. —

1584-1586-7. — D. Nicolas des Forges. —

Profus d. Val St. Pierre, vicarius de Poltent 157-1584 et prieur
d. Arveriae jusqu'à la mort en ch. 1587. —

ch. 1587. obiit D. Nicolas des Forges profus d. Vallis St. Pierre, prior d.
Arveriae, alias vicarius d. monialium d. de Poltent. —

1587-1593. — D. Francois Roux (Ruffy). —

« D. Franciscus Ruffy, Virariensis, profus Cartusiae 22 julii 1562.
obiit 18 junii 1624, antiquior Cartusiae, alias prior Arveriae, habens
miss. de B. M. et amiv. pers. per tot. ord. » Catal. des profes de chartreux. —

D. Chauvet le dit « 1^{er} profus d. Vallis St. Pierre, 2^e Cartusiae, » — selon Guigue,
est prieur d. Arveriae en 1590 et 1592. — obiit en ch. 1625. — ch. 1625.

ch. 1625, obiit D. Franciscus Roux profus et antiquior Carturice, alias prior
dⁱ Arverice, qui ultra 62 annos laudabiliter vixit in ordine, habens
miss. de B^e M^e per tot. ord. et annu. pers. 1. ult. 18 Junii (char. et st. c. d. 19 Junii)

ch. 1585. Et prior dⁱ Arverice resarciat domum quantumvis fieri poterit
non externa edificia. — ch. 1587. Rector dⁱ Arverice curet edificia domus
ruinam minantis, Ce Rector dⁱ Franciscus Roux. —

ch. 1590. Prior dⁱ Arv. non fit mia. — ch. 1593. Prior dⁱ Arverice non fit mia.
Et D. Joannes Boverius redeat ad domum Patris Castri huc profecturus.

1593 — 1594. — D. Jacques Gaillard. — Rector.

ch. 1594. D. Jacobo Gaillard Rectori dⁱ Arverice fit mia, qui nihilominus
relinquitur dictae domus procurator, eique committitur ut omnia
agat cum consilio prioris Majoræ, quem instituit in eis adminis-
tratore, dictae dⁱ Arverice. — Ce prior de Mayriat nommé au chap. de

1594 est D. Jean Boutelet ou Robelet qui resta peu à Mayriat.

ch. 1627, obiit D. Jacobus Gaillard profus, coadj. et antiquior dⁱ Divionis
alias prior domorum Arverice et Majoræ.

1594 — 1595. — D. Jean Robelet. Administrat. —

En ch. 1594 nominatur administrator Arverice, essendo simul prior
Majoræ. —

ch. 1614, obiit D. Joannes Boutelet (et Robelet) profus et Fontis B^e M^e
alias prior domorum tiligniaci (1591-92) Belliloriai et vicarius dⁱ monia-
cium Maloni (1592-1594) habens missam de B. M^e per tot. ord. —

1595 — 1597. — D. Jacques Gaillard - porta. —

1597 — 1598. — D. Francis Falconnet. —

ch. 1595, dⁱ Majoræ administrationem relinquimus priori dⁱ
Arverice donec gravissimis debitis quibus oneratur, liberatur.

ch. 1596, dⁱ Majoræ administrationem relinquimus priori dⁱ Arverice
donec gravissimis liberatur suis debitis. — Prior dⁱ Arv. non fit mia.

Au chapitre de 1597 il y a un prior à Mayriat et un Rector à Arverice.

ch. 1597. Rectorem dⁱ Arverne proficimus in priorem. Et d. Joannes Paulus ibi-
dem hospes eat hospitatum ad domum Arverne. Et fr. Laurentius conver-
satus ad domum Cartusie sue professionis. —

ch. 1598. Priori dⁱ Arverne. Et huius domui alio dⁱ Patre providebitur. Et prior absolutus
ibidem exerceat officium vicarii. Et d. Joannes Le Saut ibidem proficimus
revertatur ad domum Montis merube sue professionis, prout petat. Et d. Michel
prof^{us} dⁱ Venetiarem ibidem hospes revertatur ad domum sue professionis.

ch. 1618. obiit d. Franciscus Fareonet prof^{us} et alias prior dⁱ Arverne, hospes
in dⁱ Portarum. —

1598-1599. — D. Christophe de Hery. —

« D. Christophorus de Hery, Parisinus, prof^{us} cartusie 8 mai 1582. obiit 9 Janu.
1629, plenus dierum et merit. in domo Luxerrie, alias prior Arverne et Sil-
-gniaci, in qua 21 annis profuit, vid^{et} sapienter et enterpedit, ad ultimam
pennuriam domum redactam restauravit, anno 1615 miraculose
servata et imago disparce in incendio peniles. habens plen. monach.
et miss. de B. M^e per tot. ord. » M^e de ch^{te}.

ch. 1599. proficimus in priorem dⁱ Siligniaci d. Christophorum de Hery
ideo absolutum a prioratu Arverne. —

ch. 1629. obiit d. Christophorus de Hery prof^{us} cart^e, alias prior domorum
Arverne et Siligniaci, habens plen. monach. et miss. de B^e M^e per tot. ord.
et am^{er} p^{er} p^{er}. sub 9 Januarii. —

1599-160 D. Pierre Durand. —

« D. Petrus Durandus, Caldonensis, prof^{us} cart^e 6 oct. 1587. obiit 18 Apr. 1610
prior dⁱ Montis Riri, alias prior Solleoni, Arverne et vicarius Pratiemolles,
habens miss. de B. M^e per tot. ord. Ipse interfatus est a quibusdam locis de
Meouanes, quos admonerat de peccatis a eorum vita. » M^e de ch^{te}.

ch. 1599 et proficimus in priorem dⁱ Arverne d. Petrum Durand ideo abso-
-lutum a vicariatu dⁱ Pratiemolles. — et ait à Prémol depuis un an au plus. —

ch. 1610. obiit d. Petrus Durand prof^{us} cart^e prior dⁱ Montis Riri alias prior domorum
Arverne et Solleoni.

cellionis Arverne et vicarius monialium d. Pratemollis, habens
miss. de B. M. per tot. ord. — obit 18 Aprilis gladio confectus a quibusdam
opidanis loci Mennae, ajutent n. r. et Jos. Caput.

Ad uero prius de cellon entre 1592 et 1596.

ch. 1597. (Ind. Neapoli) et d. Petrus Durand profectus Cartusiae cat ad domum
Padulae ibique exerceat officium vicarii.

ch. 1600. (Ind. Bonipassus). et d. Raphael ibidem profectus vadit ad domum
Arverne, et ibi exerceat officium procuratoris. —

d. Pierre Durand a du restor à Arverne jusqu'en 1603, cat au
chapitre de 1604 et vicario Arverne sit prior Montes Rivi,

Idon Guigue, d. P. Durand est prius en 1599. — et d. Simon Benedicti
y est religieux. —

1603-1606. — D. Simon Pierre Benedicti. —

11 d. Simon Petrus Benedicti, carpentor actantis, profectus Cartusiae
25 Mart. 1593. obit 1624 hospes Bonipassus alias prior Arverne,
M. de charte. —

ch. 1624. obit d. Simon Petrus Benedicti profectus Cartusiae, hospes in d. e.
Bonipassus, alias prior d. Arverne. —

1606-1608. — D. Pierre Dreux. —

11 d. Petrus Dreux, pictarientis, profectus Cartusiae 3 Aug. 1584. Obiit 1637,
antiquior Cartusiae, alias prior cellionis, Arverne, Rector Montes
merulae, Bonasfidi, Majorarii, Currierie, vicarius Poletensis, habens
miss. de Assumptione B. M. per tot. ord. et M. de charte

11 d. Petrus Dreux, profectus cartusiae profectus monialibus Poletensibus
1595 ad annum 1598, fuit Rector Montes merulae 1599, Major-
arii 1600, Bonasfidi 1605 (prius de Bonasfoy par ch. 1604 et
procuratore Poletarum), prior Arverne 1606 et cellionis 1608,
obit antiquior Cartusiae et signatus in ch. 1638, in qua dicitur
quandam Rector Currierie. et catal. et prius de Currierie
ch. 1638.

ch. 1638. obiit D. Petrus Dreux prof^{us} & antiquior Cart^{ae}, alias prior domus
Sollionis & arveriae & hector domorum Montis merulae, Bonap^{is} de
& Curveriae, habens miss. de B. M^e per tot. ord. sub officio Assumptionis
eisdem B^e M^e celebrandam. (alias & vicarius de Polatens.). —

Secundum Guigue, est prior in 1608. —

1608-1609. — D. Louis Bernier. —

Secundum Guigue, est prior in 1608. — ch. 1607. Priori dⁱ Arveriae mandamus
ut in restoratione sua dⁱ nihil faciat absque consilio Visitatoris.

ch. 1608. Priori dⁱ Arveriae instituto commendamus restorationem,
ipsius dⁱ cum consilio & consensu patrum Visitatorum. —

ch. 1609. Priori dⁱ Arveriae alibi magis necessario sit m^{ia}. Et curam
restaurandae dictae dⁱ committimus P. Visitatori provinciae
donec aliter per h^{um} Patrem provideatur. — Vicarius de Salatens

1609-1612, prior Vernois 1612-1615, envoyé procureur à Montcloux
& prior de Montcloux 1616-1617, de Bonpas 1617-1620 ... prior de
Sallou 1621-1626, de Montcloux 1626-1630. Convisitator de
Provence 1619-1620, & visitator 1626-1630. —

ch. 1636. obiit D. Ludovicus Bernier prof^{us} cart^{ae} alias prior domus
Arveriae Sollionis, Bonap^{is}, Montis Rivi & Vernois & vicarius dⁱ
Salatensium, necnon visitator prov^{is} Provinciae, habens pluri monach.
& miss. de B. M^e per tot. ord. & amiss. perp. sub 16 Tamaris. —

1609-1616. — D. Etienne Cagnin. — Administrator.

ch. 1610. D. Stephano Cagnin dⁱ Majorari professo & Administratori
dⁱ Arveriae a h^{um} Patre super annum instituto commendamus celandam
edificiorum dictae dⁱ restorationem cum consilio Visitatorum. —

ch. 1616. Administratori dⁱ Arveriae sit m^{ia}, & proficiamus in prioribus
dictae dⁱ D. Paulum Rogier prof^{um} Cartusiae, cui plurimum commenda-
mus restorationem ipsius dⁱ (Dchauss ajoute « nam ad hunc usque
diem ab aliquot ante recta fuit per administratorem. — Secundum Guigue

D. Etienne

D. Etienne Cagnin est prieur en 1612 et de nouveau 1619-1620.
De eo iterum, infra. —

1616-1618. — D. Paul Roger. —

Nommé prieur au chap. de 1616. — Selon Guigue est prieur 1616-1617.
« D. Paulus Rogerius, Pedemontanus, profus Cartusiae 21 sept. 1580, obiit
1619, hospes Siligniaci, alias prior Vallis bonae, Montis brachi,
Allionis et Arveriae. Vir memoriae tenacissimus, de ordine bene-
meritus, cuius consolatio priori cuius domum elegerit commu-
niter datur plurimum. Missus fuerat in Germaniam ad domum
vicarium visit. provinciae superioris, ut opera eius utatur, vir
fuit singularis scientiae et pietatis, habens mss. de B. M. per tot.
ord. mss. de chartis. —

« D. Paulus Roger, patria Pedemontanus, vota emisit in cartusie
1580, 21 sept. et anno 1589 domum Montis brachi gubernavit, et Vallis
bonam 1597. Unde absolutus per ch. 1598 mittitur in Germaniam
Unde rediens praefuit huic domui (Allionis) quam adhuc regerat,
anno 1611, quo inter auditores computorum Capituli generalis
annumeratus est. Anno 1616 domum Arveriae regerat et
annis 1617 et 1618, tandem morbis attritus solitudinem cepit,
in qua hospes Siligniaci decessit die 18 mai 1619, signatus in
ch. 1620. Vir fuit singularis scientiae et pietatis. y. Catal. des prieurs

ch. 1597. Rectorem d. Vallis bonae praeficimus in priorem. ^(d. Allion) ~~Cartusiae~~
Roger, après le chap. de 1598 fut envoyé en Autriche, mais ne fut pas reçu
parce qu'il étoit angeot. —

ch. 1620. obiit D. Paulus Rogerius profus Cartusiae, hospes in d. Siligniaci,
alias prior domorum Vallis bonae, Montis brachi, Arveriae et Allionis,
habens mss. de B. M. per tot. ord. —

1618-1620. — D. Etienne Cagnin, 2^e fois, Prieur. —
selon Guigue est prieur en 1619 et 1620. — Alla mourir à Meyriat
sain aison

la maison de profession. —

ch. 1624. obiit D. Petrus (nec non Stephanus) Canin (Cagnin) prof^{us} et procurator
dⁱ Majorani, alias prior dⁱ Arvernia. —

1620 — 1622, 21 Mai. — D. Jean Gaultier (Gauthier).

« D. Joannes Gaultier (et Gauthier), Gergolionis, prof^{us} Cartusiae
24 febr. 1597, obiit 1621 prior Arvernia, alias prior Reponsatorii et
Apponiaci. — Les Ephem. disant mort le 31 Mai 1622, mais c'est 1621. —

« Le procurator Belnac fit prior Reponsatorii par ch. 1604 restua ad
annum 1610, et R^o de Patre absolutus, Obiit prior Arvernia ex ch. 1623 »
Joannes Gaultier vota emisit 24 febr. 1597. Ex hospite dⁱ Belnac insti-
tutus fuit prior Apponiaci per ch. 1616 usque ad annum 1618, postea
fuit prior Arvernia ad obitum usque » 31 mai 1622 Ephemerides,
ch. 1623. obiit D. Joannes Gaultier prof^{us} Cartusiae, prior dⁱ Arvernia,
alias prior domorum Reponsatorii et Apponiaci. — Le Msc. de ch^e
se trompe en le disant mort en 1621. —

1622 — 1624. — D. Anthelme Aymon. —

ch. 1635. obiit D. Anthelme Aymon prof^{us} dⁱ Montis marulae,
alias prior episcopi dⁱ domorum, Bellionis et Arvernia, necnon
vicarius dⁱ monialium Belatorum. — A du être transféré à Mont-
morle après le chapitre de 1624. —

1624 — 1625, 17 Mai. — D. Pierre le Vergent. —

ch. 1650. obiit D. Petrus le Vergent prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, alias prior
dⁱ Arvernia, habens plen. monach. et miss. de B. M. et per tot. ord. in quo
55 annis laud. vixit. et anniv. perp. sub 24 Mai. —

« D. Petrus le Vergent, Emuensis, prof^{us} Cartusiae, obiit 24 Mai 1649,
alias prior Arvernia et scriba ordinis, alias celebris vicarius Bellionis
et Montis marulae, habens plen. monach. et miss. de B. M. et anniv.
perp. per tot. ord. » Msc. de chart^{ae}. Et d'affinité pour Chartreuse au
chapitre

chapitre de 1630. Proscriba à celui de 1631, Au chapitre de 1632
est définitive pour chaire. Et scribe du chap. gen en 1639,
Il fut aussi Recteur de Chalais. —

17 Mai 1625-1627. — D. André Carcatisson. —

Selon Guigue, D. André est prieur en 1626. — fut nommé par le R.
Père le 17 Mai 1625, jusqu'à un peu avant sa mort, 22 Aug. 1627,
ch. 1628. obit D. Andreas Carcatisson profus et antiquus Cartusiae,
hospes in d. Awaride, alias prior ejusdem d. et domus repraesentator
et Allionis, necnon vicarius monialium, Pratiomellis et Saletarum,
qui et ad nris laud. vixit in ord. habens miss. de B. M. p. portet. —

« In conuicio Cartusiae Rector Repraesentatorum super omnem et D. Mathias
vicarius Cartusiae praefectus est remanente tamen priore D. Antonio
Laurerque, qui per ch. 1587 translatus est ad aliam domum, ipse
vero Rector in Rectoratu confirmatus est his verbis » et Rector
dictae d. perorabat in officio Rectoris ... fuerunt igitur ibi Prior et
Rector simul, translato alias D. Antonio, eidem Rectori socius
sive potius magister datus est D. Joannes Mastrier, vicarius Melani,
qui etiam nomen prioris Repraesentatorum aliquantulum temporis
gessit ... Verum per ch. 1588 ipse D. Andreas ex Rectoris factus est
prior solus domum gubernavit usque ad annum circiter 1590
dandè ... fit vicarius Pratiomellis ab anno circiter 1590 usque
ad annum circiter 1596, postea vicarius Saletarum. Prior
Allionis ab 19 Januarii 1617 ad 1627 et tandem prior Awaride
17 Maii 1625. praerat adhuc anno 1626, et in eadem domo
obit simplex monachus et ch. 1628. 47 Cat. des prieurs du Repetoir.

« à R. d. Patre nominatur prior Allionis 19 Januarii 1617 et per ch. 1617
confirmatur, et videtur profuisse usque ad annum 1622, quo per ch.
priori Allionis ad eam magnam instantiam et propter senium
et frequentes infirmitates sit misa, cum potestate eligendi demum
ad formam statuti. » Catal. des prieurs d'Allion. — « Andreas Carca-

« D. Andreas Carcatrison, Lanariensis, prof^{us} Cartusiae 9 Mart. 1576,
obit 1627, hospes Arveriae, alias prior Reparatorum, Allionis, Arveriae,
vicarius monialium Prati molliis et Salutarum, laudabiliter vixit
et habet miss. de B^e M^e per tot. ord. » M^{re} de Chartreuse. —

1627-1630. — D. Anthelme Aymon 2^e fois. —

L'abbé Joly est prieur en 1628, mais rien donné pas la preuve,
le met sous bénéfice d'inventaire. Et mort eccl. 1635. Voir plus
haut 1622-1624. —

1630-1637. — D. Bruno Roberty. —

Selon Guigue, est prieur 1630-1635. — au chap. de 1637 fut trans-
féré au vicariat de Melan, où il est mort eccl. 1638. —

ch. 1638. obit D. Bruno Roberty prof^{us} Cart^{ae}, vicarius dⁱ monialium
Melan, alias prior domorum Siligniaci et Arveriae. —

« D. Bruno Roberty, Avenionensis, prof^{us} Cart^{ae} 25 Mart. 1605.
obit 1638 vicarius Melan, alias prior Siligniaci et Arveriae.
M^{re} de Chartreuse. —

1637-1642. — D. Claude Rosier. —

Selon Guigue, D. Claude Rosier est prieur 1639, 1640, 1641

et 1642. — « D. Claudus Rosier (et Rosier) Viennensis, prof^{us} Cart^{ae}

6 oct. 1623. obit 19 Mart 1674, hospes Majorani, alias prior Major-
ani, Arveriae et Allionis. — » M^{re} de Chart^{re} de eorum infra.

1642-1645. — D. Etienne le Sauvage.

ch. 1645. proficimus in priorem dⁱ Vallis 1^e Mariae v. Stephani
le Sauvage propterea a prioratu dⁱ Arveriae absolutum. —

Selon Guigue, est prieur en 1643. —

« D. Stephanus le Sauvage, Rothomagensis, prof^{us} Cart^{ae} 8 nov. 1627.
obit 1668, hospes Allionis, alias prior Arveriae, Vallis 1^e M^{re} de Chart^{re} 76

Msc. de chartreuse. — Prieur du Val St Marie 1645-1655 et de Durbon
1658 — 1663. —

ch. 1668. obit D. Stephanus Le Sauvage professor Cartusiae hospes
in d^o Gallionis, alias prior domorum Arveriae, Vallis S. M^{ae} et
Durbonis. — En 1663 le prieur durbonis fit procureur Vernoe. —

1645-1647. — D. Antoine du Mollard. —

selon Guigue, D. Antoine du Mollard est prieur 1646-1647.

« D. Antonius Mollard, Gratianopolitanus, prof^{us} Cart^{ae} 30 nov. 1630.
Obit 1651, corrector Vernoe, alias prior Arveriae, procurator foresterie,
coadjutor Ripalide. », Msc. de chartreuse. —

ch. 1652. obit D. Antonius Molard professor Cart^{ae}, corrector de
Vernoe, alias prior d^o Arveriae. —

! 1647-1649. — D. Claude Rosier, 2^e fois. — (sic (auss))

D'après l'abbé Toly, D. Claude Rosier est une seconde fois prieur
1648. — Il en donne pas de preuves. Il l'a probablement
trouvée dans les Archives de Bourg. —

ch. 1674. obit D. Claudius Rosier prof^{us} Cart^{ae}, hospes in d^o Majorani
alias prior ystemi d^o et domorum Arveriae et Gallionis. —

1649-1656. — D. Etienne Bouverat. —

selon Guigue, D. Etienne Bouverat est prieur 1649, 1653 et 1654.
en 1658 il y en a un autre. — D. Etienne Bouverat prof^{us} de Sylve
benite, prieur de Portes 1645-1647, et d'Arvicel 1647-1656
obit ex ch. 1667. —

ch. 1667. obit D. Stephanus Bouverat prof^{us} d^o Sylve benedictine
alias prior d^o Arveriae, — « Stephanus Bouverat prof^{us} Sylve, sacris
et benignis ad omnes, anno 1645 (prior Portarum) usque ad annum
1647, translatus ad regimen Arveriae », Catal. des prieurs de Portes
ce qui va contre l'abbé Toly. —

1656-1666. — D. Adrien Varot. —

Selon Guigue, D. Adrien est prieur 1658-1663. —

« D. Adrianus Varot, Maurianensis, profus Cart^{ae} 11 june 1661. obiit
1670 prior Tellionis, alias prior Pomerii et Arveriae. » Msc. de
Prieur de Pomeri 1654-1656, « Anno 1656 a R^{do} Patre translatus
ad Prioratum Arveriae. » Catalogue des prieurs de Pomeri. —
ch. 1670. obiit D. Adrianus Varot profus Cart^{ae}, prior Tellionis,
alias prior domorum Pomerii et Arveriae. — Tot. Caput dicit
qu'il est mort en 1669. —

1666-1670. — D. Robert le Maistre. —

Selon Guigue, D. Robert est prieur en 1668, 1669 et 1670. —

« D. Robertus le Maistre, Portegracianus, profus Cart^{ae} 21 dec. 1638.
obiit Maii 1686, hospes Repausatorii, alias prior Arveriae. »
Msc. de chart^{ae}. —

ch. 1687. obiit D. Robertus le Maistre profus Cart^{ae}, hospes in D.
Repausatorii, alias prior dⁱ Arveriae. —

1670-1672. — D. Pierre Bruno Bollery. —

« D. Petrus Bruno Bollery, Bolnensis, profus Cart^{ae} 6 oct. 1660. obiit
21 Maii 1674, prior Portarum, alias Arveriae. Vir fuit summae spei or-
dinisque filius splendor^{aliquando} futurus, nisi praematura morte capitus
fuisset, habens miss. de B. M^a per tot. ord. et agendam singularem eo
quod obierit in concilio Capituli, fuit sepultus in Cartesia. » Msc. de chart^{ae}
« In prioratu Arveriae ab anno 1672 ad annum 1675 (sic) quo obiit
in itinere ad capitulum generale » itant mort le 21 Mai 1674, n'apas
été prieur de Portes jusqu'en 1675. —

ch. 1675. obiit D. Petrus Bruno Bollery profus Cart^{ae}, prior dⁱ Portarum,
alias prior dⁱ Arveriae, habens miss. de B^a M^a per tot. ord. et agendam specia-
lem eo quod obierit in itinere Capituli generalis. —

1672 - 1676. — D. François Baudran, l^{re} p^{re}. —
Selon Guigue, D. François est prieur en 1673. —
« D. Franciscus Baudran Arvernensis (Billonensis) prof^{us} Cart^{ae} 141 q^{te}. 1654, obiit febr. 1695, prior Arveriae, alias Pan^{is}.
M^{re} de chart^{ae} Per ch. 1676 ex prior^{is} Arveriae fit prior
Pomeri, et per ch. 1694 ex prior^{is} Pomeri fit iterum prior
Arveriae usque ad obitum febr. 1695. — Voco iterum infra.

1676 - 1677. — D. Jacobus Laurent. —
Selon Guigue, D. Jacques est prieur en 1676, il y en a un
autre le 9 déc. 1678. — D. Jacques n'a donc été prieur qu'un
an. — « D. Jacobus Laurent, Trecentis prof^{us} Cart^{ae} 11 juin 1638,
obiit nov. 1679, coadj^{utor} Sylvae benedictae, alias prior Arveriae,
M^{re} de chart^{ae} euse.
d. 1680. obiit D. Jacobus Laurent prof^{us} Cart^{ae} euse, coadjutor
dⁱ Sylvae benedictae, alias prior dⁱ Arveriae.

1677 - 1687. — D. Pierre Lombard. —
Selon Guigue, D. Pierre ^{est prieur} 1683 - 1686: nous avons vu qu'il l'est
déjà le 9 déc. 1678. — et l'est resté jusqu'au chapitre de 1687.
« D. Petrus Lombard, Sequanus, prof^{us} Cart^{ae} 25 Mart. 1641,
obiit junii 1687, hospes Arveriae, alias prior Arveriae, Vallis
clusae et Bellionis. » M^{re} de chart^{ae}
ch. 1688. obiit D. Petrus Lombard prof^{us} Cart^{ae}, hospes in d^o
Arveriae, alias prior ejusdem dⁱ et Domorum Vallis clusae et Bellionis.

1687 - 1692, 6 sept. — D. Jean Carron. —
Selon Guigue, D. Jean est prieur 1688 - 1692. — Prieur de Vall.
- ainte 1685-1687, per ch. 1687 transfertur ad prioratum Arveriae
usque ad obitum, 6 sept. 1692. —
ch. 1693. obiit D. Joannes Carron prof^{us} Cart^{ae}, prior dⁱ Arveriae,
alias

alias prior dⁱ Vallis Stae.

« D. Joannes Carron, Bugiensis, prof^{us} Cart^e 29 juñi 1672. Obiit
6 sept. 1692, prior Arveriae, alias Vallis Stae, & M^{ic}. de Chartre. —

1692-1694. — D. Bernard de la Roëre. —

selon Guigue, D. Bernard est prior en 1692 et 1693, jusqu'au
chapitre de 1694. —

ch. 1709. obiit D. Bernardus de la Roëre prof^{us} dⁱ Lugduni, prior
dⁱ Majoroeri, alias prior dⁱ Arveriae. —

1694-1695, febr. — D. Francois Baudran. —

Fam prior 1672-1676, et per ch. 1676 translatus ad prioratum
Pomerii, unde per ch. 1694 p^{er}terum prior Arveriae usque ad
obitum febr. 1695. —

ch. 1695. obiit D. Franciscus Baudran prof^{us} Cart^e prior dⁱ
Arveriae, alias prior dⁱ Pomerii. —

1695-1706, 4 Juñi. — D. Benoit Buffy. —

Selon Guigue, D. Benoit est prior 1699, 1701 et 1702. —

« D. Benedictus Buffy, Burgensis, prof^{us} Cartusiae 15 Aug. 1663.
Obiit 4 juñi 1706, prior Arveriae, alias Repansatorius. Pater
pauperum in locis circumvicinis vocitabatur, quos saepe
portione sua seu prebenda nutiebat, vestiebat et conservabat
quod excellentiori modo erga monachos suos practitabat. »
M^{ic}. de Chartreuse. — « Procuratorem agens dⁱ Ripariae proficiscitur
in priorem Repansatorii per ch. 1689 et profuit usque ad Capitulum
anni 1695, per quod translatus est ad prioratum dⁱ Arveriae, »
catal. des priours du Reposoir. — Obiit prior Arveriae 4 juñi 1706. —

ch. 1707. obiit D. Benedictus Buffy prof^{us} Cart^e prior dⁱ Arveriae,
alias prior dⁱ Repansatorii. —

1706-1708. — D. Jean Claude Perrinet. —

« Selon Guigue, D. Jean Claude est prieur 1706-1707. —
« D. Joannes Claudius Perrinet, Sabaudus, Megrensis, profus
Cartusiae 29 Jun 1672. obiit 27 Apr. 1725, corrector Arveriae
alias prior ejusdem dⁱ. Vir ^{st^a} religionis, oculis orbatus
per decennium ante obitum. — Msc. de chart^a.
ch. 1725. obiit D. Joannes Claudius Perrinet profus Cart^a, corre-
ctor dⁱ Arveriae, alias prior ejusdem dⁱ, qui ultra 52 annos
laudabiliter vixit in ordine. —

1708-1710. D. André Rouard et Jouard.

« D. Andreas Rouard, Delphinus, profus Cart^a 21 Dec. 1657. obiit 1713
hospes Vallis ^{st^a} alias prior Arveriae. — Msc. de chart^a.
ch. 1713. obiit D. Andreas Rouard profus Cart^a, hospes in d^o Vallis
^{st^a}, alias prior dⁱ Arveriae. —

30 Janv. 1710-1714, 10 Aug. D. François Faure. —

« Anno 1699 a R^d Patre (junior) nominatus hanc domum (Prati-
mollis) rexit usque ad annum 1707, 14 Martii, quo domus mona-
chicam consumpta est. Per ch. ejusdem anni 1707 remansit rector
ejusdem dⁱ pro administratione temporalium. Deinde 30
Januarii 1710 factus est prior dⁱ Arveriae, in qua 10 Augusti obiit
(1714). — Catal. des Vicaires de Premol. —

ch. 1715. obiit D. Franciscus Faure profus dⁱ Sylve benedictae,
prior dⁱ Arveriae, alias vicarius domorum Prati-mollis et
Malani. — Vicair de Milan 1693-1699. —

« Selon Guigue, D. François est prieur 1711-1714. —

1714-1716 D. Innocent Reynon. —

« Selon Guigue, D. Innocent est prieur 1715-1716. —
« Innocentius Reynon, Lugdunensis, profus Cart^a 6 oct 1682, sacerdos
ordinatus

ordinatus 22 oct. 1688. Obiit 7 junii 1729, prior dⁱ Belnac, alias
prior domorum Arverice, Vallis clusae et Vallis profundae, habens
miss. de B. M^a per tot. ord. — M^o de chart^a. —

« ... 8 febr. 1720, e prioratu dⁱ Vallis clusae a R^de Patre abstractus,
mandatur ut huic domui Tanseniana postelabactoe praesit
usque ad annum 1724, quo per ch. transit ad prioratum Belnac,
catal. des prieurs de Valprofonde. —

ch. 1730. obiit D. Innocentius Reynon prof^{us} Cart^{ae}, prior dⁱ Belnac,
alias prior domorum Arverice, Vallis clusae et Vallis profundae
habens miss. de B. M^a per tot. ord. —

1719. — D. Alexis de Langeron, administrateur

D. Alexis de Langeron, prof^{us} de Lyon et prieur de Pierre Chatel
fut administrateur d'Arverice pendant quelques mois fin 1718
et commencement de 1719. — Guigue dit aussi qu'il régissait
Arverice en 1719. — Est mort prieur de Pierre Chatel le 2 Avril
1725, visiteur de Bourgogne, alias prior domorum Laurienais
Ruthenoe, Pomeri et Sylva benedictae, qui ultra 60 annos
laudabiliter vixit in ordine...

1719 — 1726, 4 febr. — D. Francois Terret. —

Salon Guigue, D. Francois est procureur d'Arverice en 1719 et
prieur en 1722. — Il fut nommé prieur après l'administration
de D. Alexis de Langeron en 1719. « 4^e febr. 1726 a prioratu
dⁱ Arverice assumptus a R^de Patre destinatus regimini hujus (Prati-
mollis) ubi perseveravit usque ad annum 1729, quo 11 junii, ad
suam instantiam absolutus, nominatur Rector Curverice,
catal. des vicaires de Premol. — « D. Franciscus Terret, Delfhinus,
prof^{us} Cartusiae 24 junii 1698, Natus 6 Dec 1675, sacerdos ordinatus 21
dec. 1699. obiit 28 Aug. 1748, Rector Calisie, alias prior dⁱ Arverice, vicarius domo-
rum Prati-mollis et balatrum; habens miss. de B. M^a per tot. ord. Vir miles, devotus,
Amus

Bonus et urbanus, laudabiliter vixit. >> M^{re}. de Chartreuse.

ch. 1749. obiit D. Franciscus Levrat prof^{us} Cart^{ae}, Rector Calarii, alias prior dⁱ Arveriae, necnon vicarius domorum monialium Pratemollis et Salestarum, habens m^{re}. de B^e M^{re} per tot^{um} ord. in quo 52 annis laudabiliter vixit.

Rector Curveriae 11 Junii 1729-1731. vicarius de Salettis 15 April 1735-1738, 12 Martii. Et Rector Calarii jusqu'à sa mort 28 Août 1748.

1726-1727. — D. Joseph Lemy.

Prof^{us} de Montmerle, nommé pour remplacer D. François Levrat, et un peu avant le chapitre de 1727 transféré au priorat de Vacluse où il est mort en 1731, ex ch. 1732.

ch. 1732. obiit D. Joseph Lemy prof^{us} dⁱ Montis maruloe, prior dⁱ Vallis Clusae, alias prior dⁱ Arveriae. — Est mort en 1731, eut un successeur à Vacluse en 1731. — Selon Guigue, D. Joseph Lemy est prieur en 1726.

ch. 1727-1731. Mai. — D. Claude Savay.

Prof^{us} de chart^{re} nommé prieur d'Arveries par ch. 1727 ex procuratore Sylvae ch. 1727-1731, Mai, prieur de Seillon 1731-1741, 10 nov. de Nancy 10 nov.

1741-1748 ch. — de Belliarici ch. 1748-1756, 9 oct. sa mort. ex ch. 1757.

ch. 1757. obiit D. Claudius Savay prof^{us} Cart^{ae} prior dⁱ Belliarici, alias prior domorum Arveriae, Seillonis et Nancoei.

D. Claudius Savay, Sebastianus Burgensis, prof^{us} Cart^{ae} 6 oct. 1709. sacerdos ordinatus 26 Mai 1711 — hospes Allionis, coadj^{us} Molinensis, proest Sylvae

1727 prior Arveriae, 1731 prior Seillonis, 1741 P^r. Nancoei, 1748 prior Belliarici, ubi obiit 9 oct. 1756. >> M^{re}. de chart^{re}.

Selon Guigue, D. Claude est prieur 1727.

3 Mai 1731-1757, 16 nov. — D. Pierre Faguet.

Prof^{us} de Seillon institué Rector d'Arveries le 3 Mai 1731 et prieur au chapitre de 1733. — ch. 1731. Prior d'Arveriae non fit m^{re}. >> Arverius touz vicarius vadat

ad domum Vallis clusae et ibi exerceat idem officium vicarii. >> Edmondus

Miseroy revocatur ad domum Cartusiae in exprofessionis. — (Ind^{us} Vallis clusae) et D.

Hilarius Renard

Et D. Hilario Renaud vicarius vadat ad domum Arverice et ibi exerceat
idem officium vicarii. (Ind^e Ripoline) et D. Bruno Michaud hospes
vadat ad domum Arverice. — ch. 1733. Rectorem Dⁱ Arv. proficimus
in priorem, Et D. Hugo Choin corruis exerceat officium coadjutorij
Et D. Benedictus Cheralier exerceat officium sacriste; (Ind^e Montis
maruloe) et D. Immanuel de la Vernette vadat ad domum
Arverice. — ch. 1734. Priori Dⁱ Arv. non sit m^{ia}. Et D. Immanuel
de la Vernette vadat ad domum Portarum. (Ind^e Cart^e) et D. Raphael
Gothraw vadat ad domum Arverice. — Priori Dⁱ Arv. non sit m^{ia}.
Et D. Ambrosius Vial vadat ad domum Portarum. — (Ind^e Cartusica)
Et D. Philippus Munnier vadat ad domum Arverice ibique exerceat
officium corruis. — ch. 1743. Priori Dⁱ Arv. non sit m^{ia}. —
ch. 1753, (Ind^e Vallis. Hugonis) et D. Angelus Gounon vadat ad domum
Arverice. —

ch. 1765. obiit D. Petrus Faguet prof^{us} et antiquior Dⁱ Vallionis,
coadjutor et alias prior Dⁱ Arverice, qui 65 annis laud^e vixit in ordine

16 Nov. 1757 — 1758 ch. — D. Amédée Rosset. —

« D. Amédée Rosset, Sabaudus, natus 18 oct. 1703, prof^{us} Cartusiae 25 junⁱ
1734, sacerdos ordinatus 28 januarii 1738, — 1741, 26 Aug. vicarius Sylvae,
1742, 26 Aug. procurator Sylvae, 1757, 16 nov. prior Arverice, in cap.
1758 prior Portarum, in cap. 1767 prior Siligniaci, 1769, 11 nov. prior
Sylvae benedictae. obiit 21 Januarii 1771. » M^{ic}. de chart^e.

ch. 1771. obiit D. Amédée Rosset prof^{us} Cart^e, prior Dⁱ Sylvae benedictae
alias prior domorum Arverice, Portarum et Siligniaci. —

ch. 1758 — 1767. ch. — D. Maurice Die Bouloz. —

Prof^{us} du Val d'Aire, ex procuratore Molinensi et prior Hyponiaci
15 Dec. 1753 — 1758 ch. Dⁱ Arverice ch. 1758 — 1767 ch. et de Bouloz ch. 1767 —
1771, la mort en se rendant au chapitre. — ex ch. 1772. —

ch. 1772. obiit D. Mauricius Die Bouloz, prof^{us} Dⁱ Vallis Bai, prior Dⁱ
Boniloci

Boniloci, alias prior domorum Aiproniaci et Arverise, habens agendam specialem ex quod obierit in athenis Capituli. —

selon Guigue, D. Maurice est prieur 1761-1767. —

ch. 1767-1774, 12 fev. — D. Claude Gonon. —

11 D. Claudius Gonon, sequanus, natus 20 Januarii 1698, profus Cartusiae
22 Julii 1722, sacerdos ordinatus 7 Aug. 1724 — sacrista Cartusiae,
1733 vicarius Patris Castri — coadj. Boniloci, 7 oct. 1750 procurator
salutarum, in cap. 1751 coadj. Patris Castri, 18 nov. 1751 procurator
ibidem, 11 febr. 1760 prior Boniloci, in cap. 1767 prior Arverise,
22 febr. 1774, corruens Majorseri, ubi obiit 2 oct. 1777, 55 annis
laudabiliter vixit in ordine. » Msc. de charte. —

ch. 1778. obiit D. Claudius Gonon profus Cartae, corruens de Majorseri,
alias prior domorum Boniloci et Arverise, qui 55 annis laudabiliter
vixit in ordine

selon Guigue, D. Claude est prieur en 1768. —

12 fevr. 1774-1775, sept. — D. Henri Borel. —

Profus et p[ro]f[er]entur de St. Hugon, prieur d'Aillon per ch. 1766-1769,
15 nov. prieur de Salignac 15 nov. 1769-1774, 12 fevrier et d'Arverise,
12 fevr. 1774 à la mort avant 30 sept. 1775, ex ch. 1776. —

ch. 1776. obiit D. Henricus Borel profus de St. Hugonis, prior d'Arverise,
alias prior domorum Allionis et Saligniaci. —

ch. 1760. (Ind.° Melani) et D. Andreas Guyot procurator vadat ad domum
Arverise ibique exerceat idem officium procuratoris.

ch. 1761. Prior d'Arverise non sit n[on] sit. — ch. 1763. (Ind.° Vallisth) et D.
Joseph Mercier procurator vadat ad domum Arverise, ibique exerceat
idem officium. — ch. 1764. (Ind.° Pomerii) et D. Vincentius Chemavien
sacrista vadat ad domum Arverise, ibique exerceat officium vicarii,
ch. 1770. (Ind.° Vallisth) et D. Anthelmus Andouin vadat ad domum Arverise,
ch. 1776. (Ind.° Pomerii) et D. Joannes de Lisle coadjutor vadat ad domum
Arverise.

ibique exerceat officium coadjutoris. —

selon Guigue, D. Henri est prieur en 1775. —

30 sept. 1775-1791. — D. Benoit Ulry. —

selon Guigue, D. Benoit est prieur 1776, 1780, 1786 et 1789. —

ch. 1779. (Ind^e Pratemollis) et D. Raphael Comte coadjutor vadat ad domum
Arverise ibique exerceat officium vicarii. — ch. 1780. Priori d^e Arr. non sit
mia. — ch. 1781. (Ind^e Bellionis) et D. Hiacinthe Bouvier vadat ad domum
Arverise. — ch. 1783. Priori d^e Arr. non sit mia, et D. Candidus Montagner
vadat ad domum Boniloci. — (Ind^e Boniloci) et D. Petrus Garin vadat
ad domum Arverise (Ind^e Petracastri) et D. Hilarion Chilibert sacrista
vadat ad domum Arverise. — (Ind^e Partis Bai) et D. Raphael Comte
vicarius vadat ad domum Montis merulae ibique exerceat officium
curiae. — ch. 1785. Priori d^e Arr. non sit mia, et D. Amédée Monet coadj.
vadat ad domum Petracastri, prout petit. D. Raphael Comte courier de
Montmerle est renvoyé à Baillon sa maison de profession. —
ch. 1786. Priori d^e Arr. non sit mia.

D. Benoit Ulry né en Lorraine le 19 Avril 1737, fit profession à
Nancy le 6 oct. 1756. 1772 procureur à Vauclose, 1773 procureur
à Nancy, d'arr. prieur d'Arverise 30 sept. 1775-1791. —
Mort en 1800.

ch. 1801. obit D. Benedictus Ulry prof^{us} d^e Naneadi, prior d^e Arverise.
Pendant la Révolution il eut une conduite très digne & laissa en
mourant, à Gex, la réputation d'un saint.

Liste abrégée Des Prieurs. —

- 1132-1143. — D. Jean.
 1153-1184. — St. Arthaud + à 105 ans 6 oct. 1206.
 1198-1217. — D. Guigues. —
 1240. — D. Guillaume.
 1242. — D. Hugues.
 1247-1249. — D. Raymond.
 1254. — D. Arthaud?
 1269. — D. Pierre assiste au chp. de 1269.
 1270, 3 Mars. — D. Guillaume. —
 1276. — D. Ymison. — 1^{er} fois. —
 1284. — D. Pascal.
 1303-1306. — D. Ymison 2^e fois. + 1311, 10 février.
 1306-1310. — D. Hugues. —
 1314-1320. — D. Pierre. —
 1325. — D. Jean.
 1369-13. — D. Mermet.
 1381. — D. Jean David.
 1391. — D. Jean de la Balme.
 — 1398. — D. Michel de Rochaz.
 1398-1400. — D. Barthélemy de Vernières.
 1400-1407. — D. Boniface Aymar.
 1407-1408. — D. Etienne de la Loye + ch. 1438.
 1408-1409. — D. X. Recteur.
 1409-1411. — D. Philippe Rivel + 1448, 24 Mai.
 1411-1421. — D. Jean Colombet 1^{er} fois. —
 1421-1429. — D. Jean Nantelme 1^{er} fois.
 1429-1431. — D. Pierre Gauteret + ch. 1443.
 1431-1432. — D. Jean Colombet, 2^e fois + ch. 1432.
 1432-1433. — D. X. prieur. —

- 1433-1434. — D. X. — Recteur,
 1434-1435. — D. Jean Dufour,
 1435-1437. — D. Jean Nantolme 2^e fois. —
 1437-1438. — D. Jean Gaillard, + ch. 1468. —
 1438-1439. — D. Pierre Bergier, + ch. 1439. —
 1439-1441. — D. Rodolphe Michel, 1^{re} fois. —
 1441-1447. — D. Pierre Amédée 1^{re} fois.
 1447-1450. — D. Rodolphe Michel, 2^e fois + ch. 1450. —
 1450-1456. — D. Pierre Amédée, 2^e fois. — + 1458, 28 Juin.
 1456-1460. — D. Aymon Regalis, 1^{re} fois.
 1460-1465. — D. Jean Nantolme, 3^e fois. + ch. 1466. —
 1465-1466. — D. Aymon Regalis, 2^e fois, Recteur + ch. 1470. —
 1466-1468. — D. Pierre Humbert 1^{re} fois. —
 1468-1470. — D. Pierre Beaupain. + ch. 1497.
 1470-1472. — D. Antoine Piod. + 1482, 10 Avril.
 1472-1474. — D. Pierre Humbert. + 1491, 26 Mai.
 1474-1476. — D. Aymon Curti + 1501, 25 Juin.
 1476-1479. — D. Claude Bornemeh + ch. 1492. —
 1479-1481, 12 ferr. D. Antoine Porel + 1481, 12 ferr.
 ? 1481-1483. — D. Gabriel Buchard + ch. 1503. —
 1483-1486. ? — D. François Beaupain 1^{re} fois.
 ? 1486-1491. — D. Gautier Lysel + 1496, 16 Janv.
 1491-1493. — D. Jacques Barron, + 1511, 15 février.
 1493-1494. — D. Matthieu Veron + 1501, 26 juin.
 1494-1497. — D. Jean Petrocilli + 1522, 27 Mai.
 1497-1502. — D. Claudeournier + 1520, 12 oct. —
 1502-1503 nov. D. Jean Ravier + ch. 1523.
 nov. 1503-1506, 20 Mai. D. François Beaupain 2^e fois.
 1506-1507 ch. — D. Antoine Dufrene. + 1522, 12 Tillet.
 1507-1509. — D. François Beaupain, 3^e fois. + 1513, 14 Avril.
 1509-1511. — D. Jean Gondret 1^{re} fois. —

1511-1514. —	D. Louis Beaupain.	Apostat.
1514-1515. —	D. Louis Labat 1 ^{er} fois. —	
1515-1532. —	D. Jean Gondret, 2 ^e fois. —	+ ch. 1533. —
1532-1533. —	D. Louis Labat, 2 ^e fois? Recteur	+ ch. 1535. —
1533-1538. —	D. Claude Berthet et Brotet. —	+ ch. 1546. —
1538-1542. —	D. Pierre Boussant 1 ^{er} fois.	
1542-1545. —	D. Claude Marcot.	+ 1559, 18 Dec.
1545-1547 ch. —	D. Pierre Baumann, 2 ^e fois. —	
1547-1549. —	D. Benoit du Rochaz.	+ ch. 1571.
1549-1554. —	D. Pierre Baumann, 3 ^e fois.	+ ch. 1574. —
1554-1556. —	D. André Chiquillon	+ ch. 1561. —
1556-1565. —	D. Jacques Burgat.	+ ch. 1566.
1565-1567. —	D. X. Prieur. —	
1567-1569, 5 Mars. —	D. Claude Becuat.	+ 1569, 5 Mars.
1569-1570. —	D. Claude Mochet.	+ ch. 1575. —
1570-1571. —	D. Claude Mauritanus	+ ch. 1580.
1571-1578. —	D. Claude Quarante.	+ ch. 1599.
1578-1583. —	D. Pierre Roland	+ ch. 1584.
1583-1584. —	D. Berton Alverius	+ 1593, 19 Sept.
1584-1587. —	D. Nicolas des Forges.	+ ch. 1587.
1587-1593. —	D. Francois Roux.	+ 1624, 18 Juin.
1593-1594. —	D. Jacques Gaillard, Recteur.	
1594-1595. —	D. Jean Robelet et Boutolet Administrateur.	
1595-1597. —	D. Jacques Gaillard forte? Administrateur	+ ch. 1627.
1597-1598. —	D. Francois Falconet	+ ch. 1618.
1598-1599. —	D. Christophe de Hery.	+ 1629, 9 Janv.
1599-1603. —	D. Pierre Durand.	+ 1610, 18 Avril.
1603-1606. —	D. Simon Pierre Benodicti	+ ch. 1624.
1606-1608. —	D. Pierre Dreux.	+ ch. 1638. —
1608-1609. —	D. Louis Bernier	+ 1636, 16 Janv.
1609-1616. —	D. Etienne Cagnin Administrateur.	

1616-1618. — D. Paul Roger. —	+ ch. 1620. —
1618-1620. — D. Etienne Cagnin 2 ^e fois, prieur.	+ ch. 1624.
1620-1622, 2 Mai. D. Jean Gaultier	+ 1622, 31 Mai.
1622-1624. — D. Anthelme Aymon 1 ^{ere} fois. —	
1624-1625, 17 Mai. — D. Pierre le Vergneur	+ 1659, 26 Mai.
17 Mai 1625-1627. — D. André Carcatinon	+ ch. 1627, —
1627-1630. — D. Anthelme Aymon	+ ch. 1635, —
1630-1637. — D. Bruno Roberty.	+ ch. 1638, —
1637-1642. — D. Claude Rollet.	+ ch. 1674, —
1642-1645. — D. Etienne le Sauvage	+ ch. 1668, —
1645-1647. — D. Antoine du Mollard.	+ ch. 1652. —
1647-1656. — D. Etienne Bouverat.	+ ch. 1667, —
1656-1666. — D. Adrien Varot.	+ 1669 ex ch. 1670.
1666-1670. — D. Robert le Maître.	+ Mai 1686 ex ch. 1687.
1670-1672. — D. Bruno Bolleray. —	+ 1674, 21 Mai.
1672-1676. — D. Francois Baudran, 1 ^{ere} fois. —	
1676-1677. — D. Jaquet Laurent.	+ ch. 1680.
1677-1687. — D. Pierre Bombarde	+ 1687 juin ex ch. 1688.
1687-1692, 6 sept. D. Jean Carron	+ 1692, 6 sept.
1692-1694. — D. Bernard de la Roëre	+ ch. 1709.
1694-1695. 1 ^{er} janv. D. Francois Baudran, 2 ^e fois	+ 1695, février.
1695-1706, 4 Juin. D. Benoit Buffy.	+ 1706, 4 Juin.
1706-1708. — D. Jean Claude Perrinat.	+ 1725, 27 Avril.
1708-1710, D. André Rouard.	+ ch. 1713.
30 Janv. 1710-1714, 10 Aug. D. Francois Faure	+ 1714, 10 Aug.
1714-1718-9. — D. Innocent Reynon	+ 1729, 7 Juin.
1719. — D. Alexis de Langeron administrateur	+ 1725, 2 Avril.
1719-1726, 4 janv. D. Francois Terrot.	+ 1748, 28 Aug.
1726-1727. — D. Joseph Lemy.	+ 1731 ex ch. 1732.
1727-1731, Mai. D. Claude Savoy.	+ 1756, 9 oct. —
3 Mai 1731-1757. — D. Pierre Faguet.	+ ch. 1765, —

16 Nov. 1757-1758 ch. — D. Amédée Rosset

ch. 1758-1767 ch. D. Maurice du Bouloz.

ch. 1767-1774, 12 Jan. D. Claude Gonon.

12 Jan. 1774-1775, 1 Sept. D. Henri Borel.

30 Sept. 1775-1791. — D. Benoit Ulry.

+ 1771, 21 Jan.

+ 1772 ex ch. 1772.

+ 1777, 2 Oct. —

+ 1775 ex ch. 1776,

+ ch. 1801. —

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through. Some words like "The" and "of" are faintly visible.

Main body of handwritten text, consisting of several paragraphs. The text is extremely faded and illegible throughout the page.

Necrologium ex Chartis Capituli generalis. —

- d. 1300. obiit. Fr. Stephanus conventus Arverie, habet et associationem cum 12
 anniversario occurrente post obitum eius. —
 1421. „ Monachi et novitii defuncti isto anno in domo Arverie plures sunt
 sacerdotes quam inferiorum ordinum. —
 x 1424. „ D. Claudius prior Calesii, professus d. Arverie.
 1426. „ D. Petrus Girardi monachus d. Arverie.
 + 1432. „ D. Joannes Columbeti prior Arverie.
 + 1438. „ D. Stephanus de Coys qui fuit prior in domibus Fontaneti,
 Arverie, Vallis s. Georgii et Boniloci.
 + 1439. „ D. Petrus Bergerii qui fuit prior in domibus Vallis s. Petri, Partis Dei,
 Repausatorii et Arverie. —
 1442. „ D. Joannes Cocheti monach. professus d. Arverie et ultimo Vallisclusae.
 + 1443. „ D. Petrus Gautereti prior Allionis, alias prior Arverie.
 „ „ D. Franciscus Ciconetini monach. professus d. Arverie.
 „ „ D. Hugo Corodoni monach. professus d. Arverie et ultimo vicarius
 d. s. Crucis in Foreio. —
 + 1450. — D. Rodolphus prior d. Arverie.
 1456. „ Martinus Peyreti donatus d. Arverie.
 1457. „ D. Joannes Alamandi procurator d. Arverie.
 „ „ Joannes Cochonati donatus d. Arverie.
 1458. „ Jaquetus Villaris (Villani. T. C.) donatus d. Arverie.
 + 1459. „ D. Petrus Amedeei professus Cartusiae qui fuit prior domorum Arve-
 rie, Valonis, et Montis Rivi, habens annis. p. p. sub 28 Janu.
 x 1461. „ D. Joannes Colombeti vicarius Arverie, qui fuit alias prior
 domorum Boniloci et Siligniaci. —
 + 1466. „ D. Anthelmus prior d. Arverie, qui fuit alias prior domorum
 Vallonis et Partis Dei, et vicarius domorum Melani et de Poletens.
 1468. „ D. Joannes Gaillardi procurator d. s. Petri, professus d. Arverie,
 qui fuit prior domorum Valonis, Vallisclusae, Boniloci, Arverie et
 vicarius

vicarius Pratinollis. obiit 5 octobris.

d. 1470. obiit. D. Aymonetus Regalis monac. profus dictae dⁱ, qui alias fuit prior dictae dⁱ et domorum Vallis ^{1^{ae}} et Portarum. —

" " D. Thomas Michaleti monac. profus dⁱ Arveriae, habens a m^{er}. associandum. . . . obiit 1^o Martii.

1475. " Guillelmus Nantolini donatus Arveriae.

1477. " D. Franciscus Jaquemeti profus dⁱ Arveriae.

+ 1481. " D. Antonius Porelli prior dⁱ Arveriae qui alias fuit prior dⁱ Mannetarum. obiit 12 februarii.

+ 1482. " D. Antonius Piodi Rector dⁱ Vallionis, qui fuit alias prior dictae dⁱ Arveriae et vicarius de Polatens, obiit 20 Aprilis. —

1484. " D. Petrus Cocherii monac. profus dⁱ Arveriae.

1485. " D. Raelatus hospes in dⁱ Polatens, profus dⁱ Arveriae. —

1486. " Joannes Luchenot (Cochenot. r. c.) donatus dⁱ Arveriae.

1489. " Joannes Pellisonius donatus dⁱ Arveriae.

1491. " D. Philippus Blancheti monac. profus dⁱ Arveriae.

" " Claudius Munerii donatus dⁱ Arveriae. —

+ 1492. " D. Petrus Humberti monac. hospes dⁱ Lanceae, profus dⁱ Pomerii, qui alias fuit prior domorum Allionis, Lanceae et Arveriae, obiit 26 Martii.

+ " " D. Claudius Bornenche monac. profus dⁱ Pectoris Castru, qui alias fuit prior dⁱ Arveriae. —

1494. " D. Joannes de Cresto profus et vicarius dⁱ Arveriae.

1496. " D. Petrus Mantermi profus dⁱ Arveriae.

+ 1497. " D. Petrus Bellipanis monac. profus dⁱ Arveriae, et alias prior ipsius dⁱ.

+ 1498. " D. Walterus Giel prior dⁱ Vallis virtutum in Scotia, profus dⁱ Pomerii, qui alias fuit prior domorum Vallis s. Georgii, Arveriae et Vallionis, qui fuit vintator pro^{re} Burgundiae. et obiit 16 Januarii.

1500. " Joannes Deasus donatus dⁱ Arveriae. —

1501. " D. Nicolaus Bertini monac. profus dⁱ Arveriae.

+ 1502. " D. Matthaeus Veronis prior Vallis bonae, (alias prior dⁱ Arveriae) ^{re} qui obiit 26 junii. —

1502. obit D. Philippus Paisoti (Pirusoti, t.c.) monac. profus. d. Arveriae.
- + 1503. " D. Aymo Curti vicarius d. Allionis, qui alias fuit prior episcopi d. et d. Arveriae, obit 25 iunii (et tunc t.c.)
- + 1503. " D. Gabriel Buchardi (Boncardi, c.f.) monac. profus. d. Bellionis, qui alias fuit prior d. Arveriae. —
1504. " Joannes Gasconis donatus d. Arveriae. —
1505. " Petrus Gasconis (Gasconis?) donatus d. Arveriae. —
- + 1511. " D. Jacobus Barronis monac. profus. et procurator Cartusie, alias prior domorum Calchi, Vallis d. Hagonis et Arveriae, habens miss. de B. M. a per tot. ord. et anniv. prop. iul. 15 p. d. r. —
- + 1513. " D. Franciscus Bellipanis monac. profus. d. Arveriae, qui alias fuit prior ipsius d. et domorum Portarum, Allionis, Lanciae et vicarius Prati molis, ac consiliator prioris Gebennensis, habens miss. de B. M. a per tot. ord. obit 14 Aprilis. —
1514. " Petrus Monatonis donatus d. Arveriae. —
- + 1518. " D. Claudius Lernerii prior d. Allionis, profus. d. Reparatorum, qui alias fuit prior domorum Arveriae et Reparatorum, obit 12 oct.
1522. " Antonius Grixelli donatus d. Arveriae.
- + 1523. " D. Joannes Raverii vicarius d. monialium solatarum, profus. d. Portarum, qui alias fuit prior ipsius d. et domorum Boniloci, Arveriae, Majorae et Durbonis. —
- + " " D. Joannes Petrocilli (Montedi, c.f.) monac. profus. d. Montis moruloe, qui alias fuit prior domorum Arveriae, Calchi et Boniloci, obit 27 Maii.
- " " Joannes Nantierii benefactor d. Arveriae.
1524. " Claudius Rondonis donatus d. Arveriae. —
1527. " Jacobus Cochonati donatus d. Arveriae.
1528. " D. Guillelmus de Mayo monac. profus. d. Arveriae, hospes in d. Vallis sanctae. obit 25 Iunii.
1531. " D. Humbertus Perrodi monac. profus. d. Arveriae.
- + 1533. " D. Joannes Gondreti prior d. Arveriae.
1534. " D. Ludovicus Labet monac. profus. et vicarius d. Arveriae alias id. dem

ibidem prior et domorum Boniloci, Sallionis et Calesii, qui obiit 17^{to} Julii
ch. 1535. obiit. Petrus Bellipanis donatus dⁱ Arveriorum. —

1540. „ D. Joannes de Portu monac. profus et senior dⁱ Arveriorum

„ „ Cancellotus donatus dⁱ Arveriorum. —

1541. „ D. Ludovicus Labarini monac. profus dⁱ Arveriorum. —

+ 1546. „ D. Claudius Broteti (et Berthoti) monac. profus dⁱ Sallionis, hospes in
de re Poletoni, qui alias fuit prior dⁱ Arveriorum et vicarius dictor dⁱ
de Poletoni. —

„ „ Egoquius Claudius Bapeli

„ „ et d^{na} Claudia Duplatrie, uxoris ejus.

} habent amitt. p^{er} p^{ro}curat^{orem} Burgundie
intem audam p^{er} priorem Arveriorum
cujus dⁱ magnifici actores fuerunt.

1547. „ D. Franciscus Vicini monac. profus dⁱ Lencoe, hospes in dⁱ Arveriorum,
qui obiit 13 Junii.

x 1549. „ D. Andreas Charnote doctor dⁱ Arveriorum,

x 1550. „ D. Petrus Tacquerin prior dⁱ Durbonis, profus dⁱ Arveriorum, habens
plen. monach. et miss. de B. M^a p^{er} tot. ord. obiit 9 Januarii.

1551. „ D. Ambrosius Canini profus dⁱ Arveriorum, vicarius dⁱ Durbonis,
obiit 25 Oct. —

1552. „ D. Claudius Magni Joannis profus dⁱ Angionis, hospes in domo
Arveriorum. obiit 27 Aprilis. —

1554. „ D. Petrus Villati monac. profus dⁱ Arveriorum. —

„ „ D. Guillelmus Chamelli, monac. profus dⁱ Montismerulae,
procurator dⁱ Arveriorum. —

„ „ Amadeus Janin donatus dⁱ Arveriorum. —

+ 1560. „ D. Claudius Mariotti prior dⁱ Angionis, et olim dⁱ Arveriorum, obiit
in dⁱ Durbonis 18 Dec. habens miss. de B. M^a p^{er} tot. ord.

„ „ D. Stephanus Perordet profus dⁱ Arveriorum. —

„ „ Romanus Campendi donatus dⁱ Arveriorum.

1561. „ D. Joannes de Portu profus et vicarius dⁱ Arveriorum

1564. „ Guillelmus Genton donatus dⁱ Arveriorum.

+ 1566. „ D. Jacobus Burgati profus dⁱ Patre Castri, prior dⁱ Arveriorum.

1567. „ D. Petrus Goionis profus dⁱ Arveriorum, hospes et procurator in dⁱ de Poletoni.

ch. 1567.

1567. obit D. Dionisius Tacquerii profus d. Arveriae. —
 + 1569. " D. Claudius Becuati monac. profus d. Sellionis, prior d. Arveriae, et
 olim vicarius d. de Poletans. obit 5 Martii.
 1570. " D. Nicolaus Guidonis profus d. Arveriae.
 + 1571. " D. Benedictus du Rochaz prior et profus d. Portarum, et olim
 prior domorum Vallis cluse, Arveriae et Montis merulae.
 + 1576. " D. Petrus Baumannii monac. profus et olim prior d. Boniloci et
 Arveriae (ac Portarum) hospes et vicarius in d. Vallis cluse. —
 " " Romanus Henrici donatus d. Arveriae. —
 + 1575. " D. Claudius Mouchet (et Mochet) profus vicarius et antiquior d.
 Siligniaci. (Alias prior Majoriaci et Arveriae.
 + 1580. " D. Claudius Mauritanus profus d. Fontis B. Mee, prior d. Montis
 merulae, alias prior Dunlonis (et Arveriae) et rector d. Vernoe. —
 1582. " Michael (Compèra. r. c.) donatus d. Arveriae. —
 + 1584. " D. Petrus Rolandus profus Cartoe prior d. Arveriae et olim Boniloci
 habens anniv. perp. per tot. ord. . . .
 1586. " D. Antonius Roman (Romain. r. c.)
 + 1587. " D. Nicolaus des Forges profus d. Vallis s. Patris, prior d. Arveriae
 alias vicarius d. de Poletans. —
 1591. " D. Matthaeus Bernard profus et procurator d. Arveriae. —
 + 1594. " D. Bertonus Alverius profus Cartoe, alias prior d. Arveriae, et
 vicarius d. Pratimollis et rector d. Luvieriae, habens anniv. perp.
 per tot. ord. sub 19 sept. —
 1597. " D. Ioannes Berenger profus d. Rosae, vicarius d. Arveriae, (et olim
 d. Majoriaci. r. c.).
 + 1599. " D. Claudius Quaranta profus d. Majoriaci, hospes et (coadjutor)
 in d. Poletarum. (alias prior Arveriae).
 1602. " D. Claudius Gaudinus profus d. Petri Castri, hospes in d. Arveriae.
 + 1610. " D. Petrus Durand profus Cartoe, prior d. Montis Rivi et alias prior
 domorum Sellionis, Arveriae et vicarius Pratimollis, habens miss.
 de B. M. a per tot. ord. (ac etiam vicarius d. Padulae 1597 et d. Armonionis
 1603 et 1604.

- 1603 et 1604. obiit 18 Aprilis gladio confectus a quibusdam iniquis
oppidanis loci Meunae) ajoutent n. v. et t. c. —
- + d. 1614. obiit D. Joannes Boutelet prof^{us} dⁱ Fontis B. M^{ae}, alias prior domorum
Siligniaci, Bellilarii et vicarius dⁱ Melani, habens miss. de B.
Major tot. ord. (et administrator Arveriae).
- + 1618. „ D. (Franciscus) Farconet prof^{us} et alias prior dⁱ Arveriae, hospes
in domo Portarum. —
- + 1620. „ D. Paulus Rogerius prof^{us} Cart^{ae}, hospes in d^o Siligniaci, alias
prior domorum Vallisbonae, Montis Crochi, Arveriae et Allionis,
habens miss. de B. Major tot. ord. —
- + 1623. „ D. Joannes Gaultier prof^{us} Cart^{ae}, prior dⁱ Arveriae, alias prior
domorum Repansatorii et Apponiaci. —
- „ „ D. Marianus Gabriot (Marianus Gabriot. t. c.) prof^{us} Cart^{ae}, sacrista
in d^o Arveriae. (D. Marianus Gabriot, Dolanus, prof^{us} Cart^{ae} 25 Martii
1593. obiit 1623, sacrista Arveriae) Miss. de Chart^{ae}
- „ „ Claudius Couturier donatus dⁱ Arveriae. —
- + 1624. „ D. Petrus Simon Benedicti prof^{us} Cart^{ae}, hospes in d^o Bonifantii,
alias prior dⁱ Arveriae. (et vicarius Vallisbonae, t. c.). —
- + „ „ D. Petrus Canin (Cagnin) prof^{us} et procurator dⁱ Majoracii,
alias prior dⁱ Arveriae. —
- + 1625. „ D. Franciscus Roux prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, alias prior dⁱ
Arveriae, qui ultra 62 annos laudabiliter vixit in ordine, habens
miss. de B. Major tot. ord. et ann. p. exp. sub 18 Junii (D. Charvet
ajoute 1^o prof^{us} Bellionis, 2^o Cart^{ae} et obiit 19 Junii^{et t. c.}).
- + 1627. „ D. Jacobus Gaillard prof^{us}, coadj^{us} et antiquior dⁱ Vivionis, alias
prior domorum Arveriae et Majoracii. —
- + 1628. „ D. Andreas Carcatrien prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, hospes in d^o
Arveriae, alias prior ejusdem dⁱ et domorum Repansatorii et Allionis,
necnon vicarius monialium Pratemollis et Salatarum, qui 52
annis laudabiliter vixit in ordine, in quo habet miss. de B. M^{ae}.
- + 1629. „ D. Christophorus de Hery prof^{us} Cart^{ae}, alias prior domorum Arveriae
et Siligniaci

et Siligniaci, habens plen. monach. et miss. de B. M^a per tot. ord.
et anniv. perp. sub 9 Ianuarii.

+ 1635. obit D. Anthalmus Aymon prof^{us} dⁱ Montis merulae, alias prior
ejusdem dⁱ et domorum Sellionis et Arveriae, necnon vicarius dⁱ
monialium, Salutarum

" " Claudius Brillon donatus dⁱ Arveriae. —

+ 1636. " D. Ludovicus Bernier prof^{us} Cart^{ae}, alias prior domorum Arveriae,
Sellionis, Bonipassus, Montis Rivi et Vernoe, ac vicarius dⁱ monia-
lium Salutarum, necnon visitator prov^{inciae} Provinciae, habens plen. monach.
et miss. de B. M^a per tot. ord. et anniv. perp. sub 16 Ianuarii.

1637. " Fr. Guillelmus Bovier cont. prof^{us} Cart^{ae}, hospes in dⁱ Arveriae.

+ 1638. " D. Petrus Droux prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, alias prior domorum
Sellionis et Arveriae, et Rector domorum Montis merulae, Bonae
fidei (quid prior) et carrerise, habens miss. de B. M^a per tot. ord.
sub officio Assumptionis ejusdem B. M^a celebrandam. —

+ " " D. Bruno Roberti prof^{us} Cart^{ae}, vicarius dⁱ monialium, Molani
alias prior domorum Siligniaci et Arveriae.

1640. " Bernardinus Rey donatus dⁱ Arveriae.

1643. " Claudius Tacquet donatus dⁱ Arveriae. —

1647. " D. Jacobus Hurel prof^{us} Cart^{ae}, procurator dⁱ Arveriae, (D. Jacobus
Hurel, Constantiensis (Normanus) prof^{us} Cart^{ae} 3 nov. 1625. obit 1647
procurator Arveriae). M^{re} de Chart^{ae}.

1649. " Fr. Bernardus Chapelier donatus dⁱ Arveriae. —

+ 1650. " D. Petrus le Vergier prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, alias prior dⁱ Arveriae
habens plen. monach. et miss. de B. M^a per tot. ord. in quo 55 annis
laudabiliter vixit et anniv. perp. sub 24 Maii. —

1651. " D. Franciscus de Pontieu prof^{us} dⁱ Sylvae benedictae, hospes in dⁱ Arver.

+ 1652. " D. Antonius Molard prof^{us} Cart^{ae}, corrector dⁱ Vernoe, alias
prior dⁱ Arveriae. —

1653. " Fr. Foelix Boson donatus dⁱ Arveriae.

+ 1655. " D. Placidus Maillet prof^{us} Cart^{ae}, sacrista dⁱ Arveriae, (alias
vicarius

- vicarius Durbonis 1650. t.c.) « D. Placidus Maillat, Nantuaensis, profus
Cartae 28 Aug. 1640. obiit 1656 (i.c.) obiit nec. 1654, 27 Misc. chartae
d. 1660. obiit D. Nicolaus Le Canchois profus Cartae, coadjutor d. Arverniae,
(« D. Nicolaus Le Canchois, Rothomagus, profus Cartae 8 junii 1625, obiit
1660, coadjutor Arverniae ») Misc. chartae. —
1663. « Fr. Franciscus Alemand Bozon donatus d. Arverniae. —
- + 1667. « D. Stephanus Bouvrat profus d. Sylvae benedictae, alias prior
d. Arverniae. —
- + 1668. « D. Stephanus le Sauvage profus Cartae, hospes in d. Vallionis,
alias prior domorum Arverniae, Vallis. M^{ae} et Durbonis. —
- + 1670. « D. Adrianus Varet profus Cartae, prior d. Vallionis, alias prior domorum
Tomeni et Arverniae. (obiit 1669. t.c.). —
1671. « D. Andreas Vincentius Lebas profus Cartae, hospes in d. Arverniae, (i. v. And.
Vincentius Le Bas, Rothomagensis, profus Cartae 30 nov. 1637. obiit 1671
hospes Arverniae ») Misc. chartae.
- + 1674. « D. Claudius Rosier profus Cartae, hospes in d. Majorcevi, alias prior
ejusdem d. et domorum Arverniae et Vallionis. —
- « Fr. Laurentius Girardi } donatus d. Arverniae.
« Fr. Mauritius Foursat (Fouurat. t.c.) }
- + 1675. « D. Petrus Bruno Bolleux profus Cartae, prior d. Portarum, alias prior
d. Arverniae, habens miss. de B. M^{ae} per tot. ord. et agenda, specialia
eo quod dicitur in itinere Capituli generalis. —
1677. « Fr. Benedictus Henry donatus d. Arverniae. —
- + 1680. « D. Jacobus Laurens profus Cartae, coadjutor d. Sylvae benedictae,
alias prior d. Arverniae. —
1684. « Fr. Gabriel Raynaud donatus d. Arverniae. —
- + 1687. « D. Robertus le Maistre profus Cartae, hospes in d. Repausatorii,
alias prior d. Arverniae. —
- + 1688. « D. Petrus Lombarda profus Cartae, hospes in d. Arverniae, alias prior
ejusdem d. et domorum Vallis clusae et Vallionis. —
- + 1693. « D. Joannes Carron profus Cartae, prior d. Arverniae, alias prior d. Vallis
sanctae.

- + 1695. obiit D. Franciscus Baudran profus Cartae, prior D. Arverice, alias prior D. Pomerii. —
1702. " D. Blasius Grimon profus Cartae, 2^{us} coadjutor D. Arverice. —
 (D. Blasius Grimon, Augustodunensis, profus Cartae 8 Mart. 1654. obiit Dec. 1701, secundus coadjutor Arverice, Msc. de charte.)
- + 1707. " D. Benedictus Buffi profus Cartae, prior D. Arverice, alias prior D. Rapausatorii. —
1708. " D. Joseph Crocillet profus Cartae, hospes in D. Arverice, qui 58 annis laudabiliter vixit in ordine (D. Jos. Crocillet, Andegavensis, profus Cartae 1^{er} nov. 1649. obiit 22 febr. 1708, hospes Arverice, plenus dieum aetatis 85, alias procurator Calceii, tantae sanitatis ut solo pane ordacae victitaret et sicut unus de lignariis fabris sine intermissione laboraret ut coram vaporibus temperaret, sibi in capite foramen fieri obtinueret in similitudinem camini.) Msc. de charte. —
- " " Fr. Franciscus Pascalet donatus D. Arverice. —
- + 1709. " D. Bernardus de la Roire profus D. Lugduni, prior D. Majoracensis, alias prior D. Arverice. —
- " " D. Paulus Sales profus Cartae, procurator D. Arverice. (D. Paulus Sales, delphinus, profus Cartae ^{29 Jun. 1673} obiit 31 Aug. 1708, procurator Arverice, a quatuor annis gravi paralyti in cella detentus, negotia domus quasi vigilans procurator adimpleret.) Msc. de charte. —
1711. " D. Claudius Gabriel Cran profus Cartae, hospes in D. Arverice. — (D. Gabriel Cran, Bellicensis, profus Cartae 6 Janu. 1676. obiit 20 Jun. 1710. hospes Arverice, ubi diu oculis orbatus vixerat, hanc infirmitatem cum magna animi tranquillitate portulit.) Msc. de charte. —
1712. " Fr. Claudius Chavet donatus D. Vallisclusae, hospes in D. Arverice. —
- + 1713. " D. Andreas Rouard profus Cartae, hospes in D. Vallisclusae, alias prior D. Arverice. —
- + 1715. " D. Franciscus Faure profus D. Sylvae benedictae, prior D. Arverice, alias vicarius domorum Melani et Pratemolles. —
- " " Fr. Petrus Tacquet } donatus D. Arverice. —
- " " Fr. Joannes de la Racine }

d. 1716. obiit D. Anthelmus Brillat prof^{us} Cart^{ae}, hospes in D^o Arverice. (D. Anth.
 Brillat, Valromaneus, prof^{us} Cart^{ae} 13 Apr. 1669. obiit 21 nov. 1715
 hospes in D^o Arverice. Veri monachi portos implorit^{us}). Merito d^o
 1720. " D. Athanasius Pignare prof^{us} et antiquior Cart^{ae}, vicarius Dⁱ Arverice,
 qui ultra 55 annos laudabiliter vixit in ordine, in quo habet miss. de
 B. M^a. ("D. Ath. Pignare, Anethionensis, prof^{us} Cart^{ae} 2 Julii 1665, obiit
 23 sept. 1719, antiquior Cart^{ae}, vicarius Arverice, habens miss. de B. M^a
 per tot. ord. Paulo ante obitum invocavit dominum per merita s^{cti}
 Artoldi, et ignem in medio h^{er}barum magna fere ardorem
 et totum montem et domum minantem compescuit et extinxit.")
 Mc. de Chartreux. —

1724. " Fr. Franciscus Moleroz Donatus Dⁱ Arverice. —
 + 1725. " D. Joannes Claudius Perrinat prof^{us} Cart^{ae}, corrector Dⁱ Arverice
 alias prior ejusdem Dⁱ. qui ultra 52 annos laudabiliter vixit in ordine,
 1726. " Fr. Jacobus Martinan Donatus Dⁱ Arverice. —
 1728. " D. Joseph Barurior prof^{us} et antiquior Dⁱ Nancozi, vicarius
 Dⁱ Arverice. —
 " " Fr. Joannes Prudent Donatus Dⁱ Petre Cart^{ae}, hospes in D^o Arverice,
 + 1730. " D. Innocentius Raynon prof^{us} Cart^{ae}, prior Dⁱ Balmae, alias prior
 domorum Arverice, Vallis cluse et Vallis profundae, habens miss.
 de B. M^a per tot. ord. —
 + 1732. " D. Joseph Lemy prof^{us} Dⁱ Montis meralae, prior Dⁱ Vallis cluse,
 alias prior Dⁱ Arverice. —
 1738. " Fr. Gasparus Barbier Donatus Dⁱ Arverice. —
 + 1749. " D. Franciscus Terrot prof^{us} Cart^{ae}, Rector Calati, alias prior
 Dⁱ Arverice, necnon vicarius Dⁱ monialium Pratimollis et
 Salatarum, habens miss. de B. M^a per tot. ord. in quo 72 annis
laudabiliter vixit. —

1750. " Fr. Joannes Claudius Caracine Donatus Dⁱ Arverice. —
 1751. " D. Joseph de Cruis prof^{us} et antiquior Dⁱ Sylvae benedictae,
 coadjutor Dⁱ Arverice. —

1752. obit D. Hugo Chuin prof^{us} Cart^{ae}, procurator Arverice. — (H. Hugo Chuin (choin), Delphinat, prof^{us} Cart^{ae} 6 oct. 1709, ordinatus sacerdos 28 nov. 1711, coadj^{us} Vernoe et Darbonis, hospes Curverie, procurator Arverice, ubi obit 28 nov. 1751. 47) Msc. de Chart^{ae}. —
- " " D. Franciscus Blanchard prof^{us} Cart^{ae}, Corverius dⁱ Arverice. — (H. Franc. Blanchard, Bellicensis, prof^{us} Cart^{ae} 22 julii 1722. hospes Lugduni, coadj^{us} Portarum, corverius Arverice, ibi obit 2 Apr. 1752. 48) Msc. de Chart^{ae}.
1753. " Agmarus Pascal oblat^{us} dⁱ Arverice.
1756. " Fr. Prosper Allemandi donatus dⁱ Arverice.
- " " Joannes Claudius Prost oblat^{us} dⁱ Arverice.
- + 1757. " D. Claude Savy prof^{us} Cart^{ae}, prior dⁱ Bellilari, alias prior domorum Arverice, Bellionis et Naneesi.
1758. " D. Ambrosius Vial prof^{us} Cart^{ae}, hospes in d^o Arverice. — (H. Amb. Vial, Lugdunensis, natus 19 oct. 1688, prof^{us} Cart^{ae} 20 Aug. 1718. sacerdos ordinatus 6 Aug. 1715. Post varios saltus obiit hospes Arverice 5 oct. 1757. 49) Msc. de Chart^{ae}. —
1762. " Fr. Benedictus Domengot donatus Cart^{ae}, hospes in d^o Arverice.
1763. " Fr. Franciscus Ronjon donatus dⁱ Arverice. —
- + 1765. " D. Petrus Faguet prof^{us} et antiquior dⁱ Bellionis, coadjutor et alias prior dⁱ Arverice, qui 65 annis laudabiliter vixit in ord^{ine}.
- + 1771. " D. Amedeus Ronet prof^{us} Cart^{ae}, prior dⁱ Sylvae benedictae, alias prior domorum Arverice, Portarum et Siligniaci.
- " " Fr. Joseph Clos donatus dⁱ Arverice. —
- + 1772. " D. Mauritius du Boulog prof^{us} dⁱ Vallis Dei, prior dⁱ Boniloci, alias prior domorum Apponiaci et Arverice, habens agenda, specialem eo quod obierit in assensu Capituli.
- " " D. Antonius Laurent prof^{us} dⁱ Vallis Hugonis, corverius dⁱ Arverice.
- " " Fr. Claudius Mochon donatus dⁱ Arverice.
- + 1776. " D. Henricus Borel prof^{us} dⁱ 4^{ae} Hugonis, prior dⁱ Arverice, alias prior domorum Bellionis, Allionis et Siligniaci.
- + 1778. " D. Claudius Gonon prof^{us} Cart^{ae}, corverius dⁱ Majoravi, alias prior domorum

- Domorum Boniloci at Arverie, qui 55 annis laud^r vixit in ordine,
d. 1780. obiit D. Christostomus Guillet prof^r Cart^e, hospes in d^e Arverie,
(Co. D. Christ. Guillet (alias Stephanus) natus Lugduni 6 sept. 1737
- 1770, 10 sept. sacrista Siligniaci, 1772 ab solutus, 1774, 19 nov. hospes
Petrae Carti, 1776, 29 dec. hospes Arverie p. p. obiit 1779, 13 Dec.
prof^r 8 sept. 1761. n) Mic. de chart^e. —
1782. D. Michael de Lescheraine prof^r et antiquior Cart^e, coadjutor d^e
Arverie, habentem 11 de B. M^a post tot. ord. (d. Michael de Lescheraine
Germanus & abbas, natus 20 sept. 1697, prof^r Cart^e 6 oct. 1716.
ordinatus sacerdos 12 Marti 1722. — Coadjutor Pomarii, Siligniaci,
Majoraei et in cap. 1767 coadj^r Arverie p. p. obiit 4 Apr. 1782. n) Mic.
ch^e
1784. D. Joannes Delisle prof^r d^e 1^{re} Hugonis, procurator d^e Arverie.
1785. D. Paulus Charrel prof^r Cart^e, hospes in d^e Arverie. (d. Paulus
Charrel, Delphinus, de Korppe, natus 13 Apr. 1722, prof^r Cart^e
15 Aug. 1743, - 1752, 25 junii hospes Lugduni, 1754, 5 oct. sacrista
Siligniaci, 1759 h. Petrae Carti, 1759, 29 Aug. h. Petrae Carti, 1767,
29 Aug. h. Sylve benedictae, 1768 h. Majoraei, 1770 h. Siligniaci,
1772 sacrista Siligniaci, in cap. 1781 h. Arverie, 29 tem. 1785 h.
Majoraei, obiit 30 Mart. 1785, in d^e Arverie post acceptam
obedientiam pro domo Majoraei. n) Mic. de chart^e. —
1787. D. Augustinus Vorle prof^r d^e Tellionis, hospes in d^e Arverie.
" Fr. Antonius Seville donatus d^e Arverie. —
1792. D. Bonaventura Prost prof^r Cart^e, hospes in d^e Tellionis. (dernier curier
d'Arverie dec. 1786-1790, antea sacrista ibidem 1755-1786.)
- + 1801. D. Benedictus Ulry prof^r d^e Nancoai, prior d^e Arverie. —
1803. D. Amédée Monet prof^r d^e 1^{re} Hugonis. — (2^e coadj^r d'Arverie 1780-1785)
1805. D. Bonaventura Querimand prof^r d^e 1^{re} Hugonis. — (dernier procurator
d'Arverie 1783-1790-1.). —

La Communauté en 1789 et 1790. —

1. — D. Benoit Ulry, prof^{es} de Nancy, procureur.
2. — D. Teroma Henry, prof^{es} de Montmerle, vicaire.
3. — D. Bonaventura ^{Prof} prof^{es} de chartraine, courrier.
4. — D. Antoine David prof^{es} de St Hugon, coadjutor.
5. — D. Bonaventura Guiremand, " " " " procureur.
6. — D. Hilarion Phibert, prof^{es} de Nancy, sacristain.
7. — D. Hiacinthe Bouvier prof^{es} de chartraine. (incap. 1788 hospes An.
— erica, mensis augusti 1790 crevit ex ordine monte capitel.) —

1780. { D. Raphael Comteric, scilicet n. 10 p. 50. 1782-1791.
D. A. Monner coadj^r St Hugon n. 15 p. 1. 1782-1785
D. J. Delisle proc^r + 1784-1. Hugon —

D. Teroma Henry vic. M. merle n. 15 p. 52. 1782-1791.
D. Bonar. Prost, courriel d^{re} p. 132 + 3/10/17-1792
D. Ant. David coadj^r St Hugon n. 13 p. 2. 1785-91.
D. B. Guiremand proc^r St Hugon n. 19 p. 3. 1783-91.
D. H. Phibert, sac^r. Nancy n. 6 p. 55 p. 1787, 1. 1786
(sout 28 Aug. 1790)

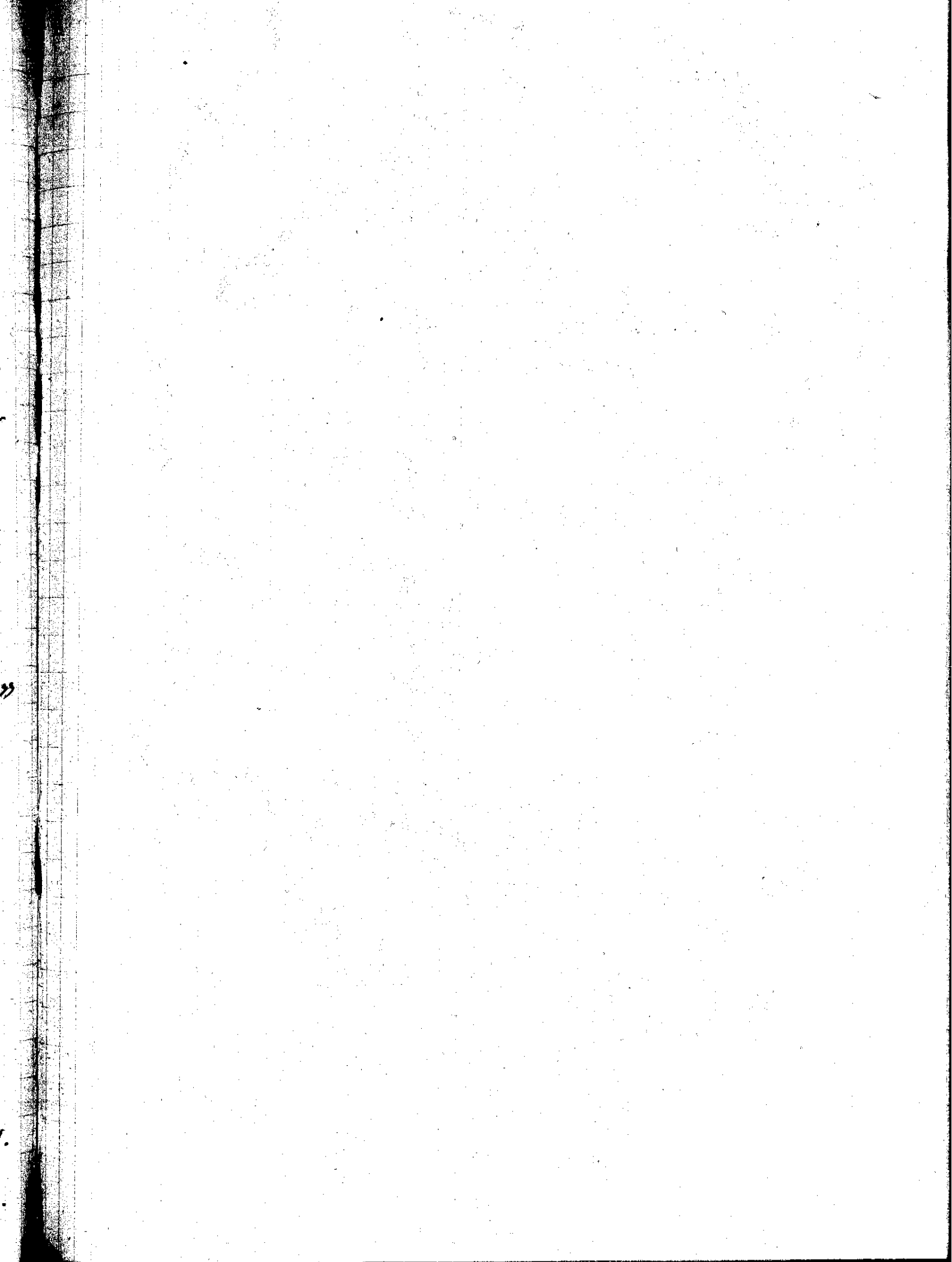
164. D. Hiac. Bouvier 8 sept. 1775, sout Aug 1790-1757
D. Hugo chuin — 1751-1760 p. 133
D. Claudius Paim — 1751-1760 p. 133
D. Arsenius Grellet proc. 1766-1770 p. 140
D. Andreas Guyot. — 1766-1770 p. 133
D. Hicron, Matthieu. 1770-1776 p. 130
D. Claudius Gonon — 1767-1774 p. 124
D. Joan Delisle — 1784 —

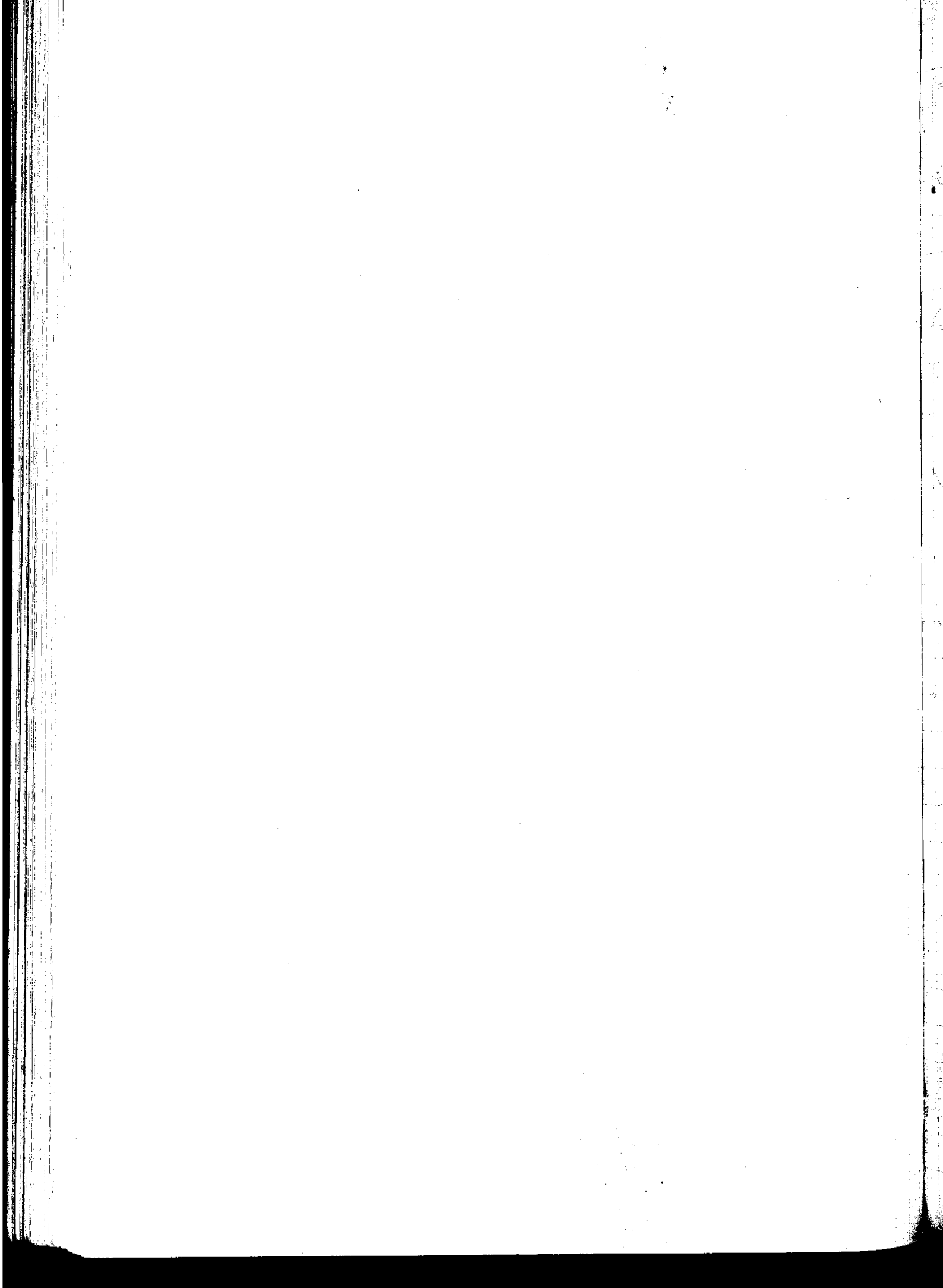
D. Claude Lamoel — 1772-1775 p. 141-2.
D. Philip. Platalet vic^r An. 1775-1779.

1791. D. Hicron, Matthieu. 1776-1780 p. 130
D. Philip. Platalet vic^r An. 1779-1784 p. 124
D. Joan Delisle — 1784 —

1. — D. Benoit Ulry, né en Lorraine. 19 Avril 1737, profès de Nancy 6 oct. 1756. 1772 procureur à Valcluse — 1773, rentre procureur, 30 sept. 1775, prieur d'Arvières. obit 1800. —
2. — D. Jérôme Henry, né à Semur 21 Août 1745, profès de Montmorle 6 oct. 1768. — En 1777 (1778) vicaire à Aillon, au chap. 1782 vicaire à Arvières, en avril 1791 hôte à Téliquiac. —
3. — D. Bonaventure Prost, né à Lyon 22 Dec. 1704, profès de chartreuse 22 juillet 1731, ordonné prêtre 15 dec. 1736. 1734 hôte à Lyon, 1745 hôte à Téliquiac, 1755 sacristain à Arvières, 9 ec. 1786 courrier ibidem. Mort le 3 févr. 1792. — Est dans l'ach. de 1792 et est dit hospes Telliensis. —
4. — D. Antoine David, né à Arignon 17 Janv. 1731, profès de St Hugon 6 août 1753. en 1776 vic. à La Part Dieu, en 1775 rentre courrier — en 1785 hôte à Pierre Chatel, au chap. 1785, courrier à Arvières. sorti de l'ordre en oct. 1790. — (curé constitutionnel à Lalinieu et signe la déclaration d'Albize pour renoncer au sacerdoce, Allé Toly. —
5. — D. Bonaventure Guerimand, né à Valance le 14 juillet 1736, profès de St Hugon 6 oct. 1756 — en 1766 vic. à La Part Dieu — en 1778 vicaire à Aillon, en 1782 rentre proc. — en 1783 procureur à Arvières. Mort à Bourg en Bresse en 180... (ex ch. 1805). —
6. — D. Hilarion Philbert, né en Lorraine 12 Dec. 1737, profès de Nancy 22 juillet 1757, — 1775 coadj., 1777 hôte à Pierre Chatel, 1781 sac. ibidem, 1783 hôte à Arvières, 1786 sac. ibidem, sorti de l'ordre le 28 Août 1790. —
7. — D. Hiacinthe Bouvier, (alias Taames B^{te}) né à Anjou en Dauphiné 12 Mars 1753, profès de chartreuse 8 sept. 1775. 1779, 4 sept hôte à Chalais, 1779, 30 dec. hôte à Pomier, au chap. 1781 hôte à Arvières. sorti de l'ordre en Août 1790, menta captus. —

Florence 10 nov. 1929.
R. P. B.





Prieurs d'Arrières. —

Nota. — J'ai ici réuni ici la liste des prieurs d'Arrières faite par Guigue dans sa notice sur Arrières, et une autre liste de noms de prieurs et de religieux prêtre par l'abbé Toly de Bourg. Cette dernière est écrite de la même main que la liste de prieurs de Moyriat. — Elle est sans ordonnance chronologique.

1142. D. Jeanne prieur ~~Algerie~~ ^{de la Dédigne par A II. 6.} ~~amste au 1^{er} chap. gu.~~ (V. Ann. d. an 1142) —
- 1153/1155. D. Artoldus (Ann. 1152) ^{Saint Artaud 1^{er} prieur} Guigue
- 1198-1213. D. Guigues. prieur (c'est encore en 1217) Guigue.
1260. D. Guillaume. prieur. id.
1262. D. Hugues. prieur. id.
- 1267-1269. D. Raymond prieur. id.
1284. D. Pascal. prieur. id.
- 1306-1310. D. Hugues (2). prieur. id.
1314. D. P. prieur. id.
1320. D. P. prieur fait associé de prieurs avec Portes. (V. Ann. d. an 1320.) id.
1325. D. Jean prieur. id.
1325. D. Thomas prieur. A.
1336. D. Francis de Valisbiaco. courcier. A.
1336. fr. Guillelmus de Charornoy }
fr. Petrus de Moneta } conseri A.
1381. D. Jean David. prieur Guigue
1382. D. Jean Davidis prieur (mort à tort 1331) A.
- 17 fév. 1391. D. Jean de la Balme. prieur Guigue.
1391. D. Jean de Balme. prieur. A.
1393. D. Michel de Rochaz. prieur. Guigue
1393. D. Michel de Rochaz. prieur. H.
1415. D. Jean Colombet prieur. Guigue
- D. Jean Galiard vic.
- D. Claude Passin, courcier.
- D. Claude Durand, sacristain.
- D. Pierre Champard
- D. Hugues comodon
- D. François Cironel
- tous moines d'Arrières.

ch. 1434-1435. - D. Jean Dufour (de Fureu) vicaire de Polétains ^{nomme}
prieur d'Arvicres par le ch. de 1434. -

1435-1437. - D. Jean Nanturme, 2^e fois - vicaire de Molan arch. de
de 1437 - et ensuite de Polétains et finalement prieur d'Arvicres 1461-65.

1437-1438 ch. - D. Jean Gaillard ^{profes} de la maison, prieur de Valla, 142.
à 1425 ch. vic. de l'émul ch. 1425 à 46. prieur d'Arvicres 1437-38, de l'arch. de
1438-41, de Boulière 1441-42, Mort ^{procureur} de Polétains 5 oct. 1467 ex ch. 1468.

ch. 1438-1439. - D. Pierre Bergier nommé par le ch. de 1438 mort en charge
ex ch. 1439, alias prieur de l'abb. St. Pierre, de la Chapelle (Thilly) vic. de l'arch. de
Voilà la suite plus loin. -

1571 - D. Claude Quarante (Quadrageint) ^{profes} de Mayriat
Mort ex ch. 1599, hospes in de Polétains (ne dit pas alias prieur, mais ne prouve rien)

- 1583. - D. Pierre Roland ^{profes} de ch. Mort prieur d'Arvicres
ex ch. 1584, alias etiam prieur Boni loci. -

1583-1584. ch. - D. Berthou Alverius cognominatus Alloyor ^{profes} de ch. 15
Mort 19 oct. 1593, ex ch. 1594 alias prieur Arverice, vic. Pratumallis et hector Curie.

1584-1587. - D. Nicolas Desorgues ^{profes} de Val St-Pierre, mort prieur
d'Arvicres, alias vicarius T. Monialien de Polétains. + ch. 1587.

1589-1593 ou 94. - D. François Roux ^{profes} de ch. 22 juillet 1582. Mort
19 juin 1624, ex ch. 1625 antiquior cartuse 119 qui ultra 62 annos laud. vixit in eod. loc.

1594 - 1596 D. Jacques Gaillard qui est hector au ch. de 1594. obit
ex ch. 1627 ^{profes}, antiquior et vadjutor T. Vivionis, alias prieur Arverice et Majorani

1596-1598 ch. - peut-être D. Henri Falconnet. par ch. 1598 prieur absolutes et vicarius
ch. 1618 obit D. ... Falconnet ^{ch. 1597 Rector fit p. p. p.} ^{profes} et alias prieur Arverice hospes in T. Portarum.

1598-1599 ch. - D. Christophe de Hary. ^{profes} de ch. obit 9 janv. 1629, alias prieur Arv. et
ch. 1599 - D. Pierre Dumant ^{profes} de ch. 6 oct. 1587. obit 18 avril 1610

prieur Montis Rivi alias prieur Illionis, Arverice et vic. Pratumallis. par ch. 1604 ex vicarius
Armonis et prieur Montis Rivi. -

1604 - 1608 - D. Simon Pierre Benedicti de Carpentras, ^{profes} de ch. 25 Mars 1593
obit ex ch. 1626, hospes Bonipastus, alias prieur Arverice. -

ch. 1606-1608. - D. Pierre Droux, de Polétains, ^{profes} de ch. 3 août 1584. Mort 6 sept. 1637
alias prieur Illionis, Arverice, Rector Montis morales, Bonafidei (Majorani) curia
et vic. de Polétains

1425.	D. Jean Nantenne, prieur.	Guigue.
1429-1436.	D. François Jean Colombet, prieur	id.
1435.	D. Johannes Nantenni (prior.) ne sit nica	A.
1449.	D. Rodolphe Michel prieur.	Guigue
1449.	D. Rodolphus Michaelis, prior.	A.
1453.	D. Pierre Amédée, prieur.	Guigue.
1453.	D. Petrus Amédée, prior.	A.
1469.	D. Étienne Baupain, prieur.	Guigue.
1478.	D. Cl. Bornaché, prieur.	A.
sept. 1484.	D. François Baupain, prieur	Guigue
1484.	D. Franciscus Bolipanis, prior	A. -
1508-1525.	D. Jean Goudet, prieur.	Guigue.
1525.	D. Jean Goudet, prieur.	A.
9 juillet 1533.	D. Claude Brachet, prieur.	Guigue.
1539.	D. Pierre Rousson, prieur.	id.
1556-1563.	D. Jacques Burgot, prieur.	id.
1561.	D. Jacques Burgot, prieur.	A.
1573.	D. Claude Quaranta prieur.	Guigue.
1574.	D. Claude Quaranta, prieur	A.
1580.	D. Pierre Rolland, prieur.	Guigue.
1580.	D. Pierre Rolland, prieur.	A.
1590.	D. François Roux prieur	A.
	D. Mathieu Bernard	
	D. F. Falconnet	
	D. Jean Bozmier.	
1592.	D. François Roux, prieur.	Guigue.
1599.	D. P. Durant, prieur.	A.
	D. Benoit Chabod	
	D. Pierre Chandon.	
	D. Symon Benedicti.	
	D. Michel Marbeau. ^{teau}	

- 1608-1609. — D. Louis Bernier, profès de ch^{re} nommé vic. de laletta avant le dep. 1609.
 1610-1616. — D. Etienne Cagnin profès de Meyriat, Administrateur nos. priour.
 d. 1616-1618. — D. Paul Roger, Piemontais, profès de ch^{re} 1580, 21 sept. obut 18 Mai 1619
 ex ch. 1620, hospes Liguac, alias prior Vallisbonae, Montisbrachii, Allionis et Arveriae —
 1618 — 1620. — D. Etienne Cagnin. Mort ex ch. 1626 profès et prior Majoran
 alias P. Arveriae.
 1620 — 1622, 31 Mai. — D. Jean Gaultier profès de ch^{re} 24 ser. 1597. Mort
 priour d'Arvières 31 Mai 1622 ex ch. 1623 alias prior Rep. autatorum et Affroniaci.
 1622 — 1624. — D. Anthelme Aymon profès de Montmorle. Mort ex ch. 1635
 alias prior Montismerulae, Cellionis, Arveriae et Vicarius Salutarum. —
 1624 — 1625, 17 Mai. — D. Pierre Le Vergoux profès de ch^{re} et priour d'Arvières
 le R. P. le nomme Recteur de Chalais. Mort 26 mai 1649 456 an. d'âge.
 17 Mai 1625-1626-27. — D. André Careatriston, profès de ch^{re} nommé
 par le R. P. le 17 mai 1625. Mort simple religieux à Arvières le 22 août 1627
 ex ch. 1628, alias prior Arveriae, Rep. autatorum, Allionis et vicarius Patrimonia
 et Salutarum, 452 ann. l'âge d'icel. profès 9 mars 1576, de l'arabite. —
 1627 — 1637. — D. Bruno Roberty, d'Avignon, profès de ch^{re} 25 mars 1605.
 priour de Liguac, d'Arvières et vicario de Molan 1637 à sa mort ex ch. 1638.
 1637. — D. Claude Rongier de Nieme, profès de chartreuse 6 oct.
 1623, priour d'Arvières, de Lillo et de Meyriat où il est mort l. rel. 19 mars 1674.

— 1645 ch. — D. Etienne la Sauvage quiesces de 1645 f. P. Vallis Ste Mo

1645-1647. — D. Antoine Mollard, de Grenoble, profès de ch^{re} 30 nov. 1630.

1609. — D. Louis Bernier, prof ^r de ch ^{re} nommé vic. de Laletta avant le sep. 1609.	16
1616. — D. Etienne Cagnin prof ^r de Meyriat, Administrateur nos. prieur.	16
1618. — D. Paul Roger, Piemontais, prof ^r de ch ^{re} 1580, 21 sept. obt ^u 18 Mai 1619.	16
prof ^r d'Iligniac, alias prior Vallis bonae, Montis brachii, Allionis et Arveries —	16
1620. — D. Etienne Cagnin. Mort ex ch. 1626 prof ^r et prolv. Majoran.	16
1622, 31 Mai. — D. Jean Gaultier prof ^r de ch ^{re} 24 jan. 1597. Mort.	16
vic ^r 31 Mai 1622 ex ch. 1623 alias prior Rep autatorum et Affroniaci.	1619-11
1624. — D. Anthelme Aymon prof ^r de Montmorle. Mort ex ch. 1635.	162
Montis merulae, cellionis, Arverie et vicarius Laletarum. —	1622-16
1625, 17 Mai. — D. Pierre Le Vergues prof ^r de ch ^{re} de prieur d'Arvières.	161
nomme Recteur de Chalais. Mort 26 mai 1649 456 an. l'vint.	161
1625-1626-27. — D. André Careatriston, prof ^r de ch ^{re} nommé	162
P. le 17 mai 1625. Mort simple religieux à Arvières le 22 août 1627	
8, alias prior Arverie, Rep autatorum, Allionis et vicarius Patrimollis	162
cur, 152 an. l'vint 15 prof ^r 9 mars 1576, de Caroutaite. —	1628. D. Anthelme
1637. — D. Bruno Roberty, d'Avignon, prof ^r de ch ^{re} 25 mars 1605.	163
de Solignac, d'Arvières et vicar de Mélan 1637 à la mort ex. 1638.	1630-16
— D. Claude Rongier de Niernie, prof ^r de ch ^{re} 6 oct.	16
vic ^r d'Arvières, de Solillon et de Meyriat où il est mort l. rel. 19 mars 1674.	1639-16
	16
	161
1645 ch. — D. Etienne la Sauvage qu ^{er} de 1645 p ^r Vallis 1 ^{re} Mo	16
1647. — D. Antoine Mollard, de Grenoble, prof ^r de ch ^{re} 30 nov. 1630.	

1603-1609. — D. Louis Berriest, profès de ch^{re} nommé vicar de Salottes avant le ch^{re} 1609.
 1610-1616. — D. Etienne Cagnin profès de Meyriat, Administrateur des biens.
 d. 1616-1618. — D. Paul Roger, Piemontais, profès de ch^{re} 1580, 21 sept. 1618 Mai 1619
 ex ch. 1620, hospes d'Avignone, alias prior Vallisbonae, Montis brachii, Allionis et Arveriorum. —
 1618-1620. — D. Etienne Cagnin. Mort ex ch. 1624 profès et prior Major²⁰
 1620-1623, Mai. — D. Jean Gaillard profès de ch^{re} 24 sept. 1597. Prior²¹
 prior d'Avignone 31 Mai 1622 ex ch. 1623 alias prior Rapaecensis et Affroniaci.
 1622-1624. — D. Anthelme Aymon profès de Montmorle. Mort ex ch. 1635
 alias prior Montis merulae, Cellionis, Arveriorum et Vicarius Salutarum. —
 1624-1625, 17 Mai. — D. Pierre Le Vergout profès de ch^{re} 21 prior d'Avignone
 le R. P. le nomme Recteur de Chalais. Mort 26 mai 1647 46 ans et 10 mois.
 17 Mai 1625-1626-27. — D. André Caratriston, profès de ch^{re} nommé
 par le R. P. le 17 mai 1625. Mort simple religieux à Avignone le 29 août 1627
 ex ch. 1628, alias prior Arveriorum, Rapaecensis, Allionis et vicarius Pratinollis
 et Salutarum, 412 ans et 10 mois et 15 jours profès 9 mars 1576, de Caroulaise. —
 1627-1637. — D. Bruno Roberty, d'Avignone, profès de ch^{re} 25 mars 1605.
 prior de Salignac, d'Avignone et vicar de Molan 1633 à la mort ch. 1638.
 1637. — D. Claude Bongivet de Viennne, profès de Montreuil 6 oct.
 1623, prior d'Avignone, de Salillon et de Meyriat où il est mort le 19 mars 1674.

— 1645 ch. — D. Etienne la Courge qui pes de 1645 et 1646 Vallis Ste Mar

1645-1647. — D. Antoine Molard, de Grenoble, profès de ch^{re} 30 nov. 1630.
 Mort en prison à la prison 1651, ex ch. 1652. — alias prior Arveriorum. —

1608. - D. Pierre Dreu, prieur. Guigue.
1608. - D. Pierre Dreu, prieur. A.
1608. - D. Louis Bernier, prieur. Guigue.
1612. - D. Et. Cagnin, prieur. A.
1616. - D. Paulus Rogari, prieur. A.
1617. - D. Paul Rogari, prieur. Guigue.
- 1619-1620. - D. Etienne Gagnin, prieur. Guigue.
1622. - D. Conze de. à Arrières (D. Ambroise de prieur?) Guigue.
- 1622-1623. - D. Anthelme Aymon, prieur. Guigue.
1624. - D. Anthelme Aymon, prieur. A.
1625. - D. Pierre le Verges (sic. le Verges) prieur. Guigue.
1626. - D. André Carcassillon, prieur. A.
- D. Noël du Noyer, procureur.
1626. - D. André Carcassillon (sic) prieur. Guigue.
1628. D. Anthelme Aymon - 2^e fois - Abbé de Toly. - A.
1630. - D. Bruno Robert, prieur. Guigue.
- 1630-1635. - D. Bruno Robert, prieur. Guigue.
1639. - D. Denis Faron, procureur. A.
- 1639-1642. - D. Claude Rozier, prieur. Guigue.
1640. - D. Claude Rozier, prieur. A.
1641. - D. Cl. Rozier, prieur. A.
- D. Bruno de Haffringues, procureur.
1643. - D. Etienne le Sauvage, prieur. Guigue.
1643. - D. Etienne le Sauvage, prieur, à 1645. A.
- D. Pantaleon Dillon, coadjuteur.
- D. Cl. Vabourg, sacristain.
- D. Louis le Roussier.
1645. - D. Jacques Hurel, prieur (sic doit être prieur) A.
- 1646-1647. - D. Antoine du Mollard prieur. Guigue.
- Comme les autres des religieuses et autres.
- D. Jacques Hurel, procureur. -
1647. - D. Antoine du Mollard, prieur. A.

1647-1656. — D. Etienne Bouverat profès de l'abbaye de l'Étoile, prieur de Portes 1645-1647 et d'Arvières 1647 à 1656. Mort en ch. 1667.

1656-1666. D. Adrien Varot de Mauvienne, profès de ch. 1641, puis prieur de Portes 1656-1658, puis d'Arvières 1658 — et de l'Étoile, où il est mort en charge ex ch. 1670. — N'a pas été à l'abbaye en 1666.

1666-1670. — D. Robert le Maître du Haras de grâce, profès de chartreuse 21 dec. 1638. Mort en mai 1686 simple religieux au reposoir ex ch. 1687. « alias prieur Arvergne. —

1670-1672 ch. — D. Pierre Bruno Bollery, de Beaune, profès de chartreuse 6 oct. 1660, prieur d'Arvières jusqu'en ch. 1672 puis prieur de Portes 1672-1674, 21 mai la mort, ex ch. 1675. Mort jeune en chartreuse où il était entré en ch. 1659. — Il est surnommé l'épée de l'abbaye que s'il est splendide aliquando opulenter nisi procerum ab ea morte raptus fuisset —

1672-1676 ch. — D. François Baudran, d'Avignon, profès de ch. 14 sept. 1656

1676-1677. D. Jacques Lourdou, de Troyes, profès de ch. 11 juin 1638. Mort coadjuteur de l'abbaye de l'Étoile en nov. 1679 ex ch. 1680, alias prieur Arvergne. —

1677-1687 ch. — D. Pierre Lombarda saquanus, profès de ch. 25 mars 1641, prieur de l'abbaye de l'Étoile et d'Arvières, où il est déjà en 9 dec. 1678 jusqu'en ch. 1687, mort à Arvières en juin 1687 ex ch. 1688. —

1687-1692, 6 sept. — D. Jean Carro, de Bugey, profès de ch. 29 juin 1672, vicaire de St-Hugon, prieur de l'abbaye de l'Étoile 1685-1687 et ensuite d'Arvières jusqu'à la mort 6 sept. 1692, ex ch. 1693. —

1692-1694. — D. Bernard de la Roëre profès de Lyon, mort prieur de Mignas ex ch. 1709.

1694-1695, par. D. François Baudran, coadjuteur de l'abbaye de l'Étoile 1676-94. Mort prieur

1695-1706, 4 Juin. — D. Benoît Buisson profès de ch. 1700, prieur de l'abbaye de l'Étoile 1700-1706, mort

1706 — D. Jean Claude Parmentier, mort ex ch. 1727.

1656. — D. Etienne Bouverat profès de l'École bënite, prieur
1545-1647 et d'Arvières 1647 à 1656. Mort en ch. 1667.
1666. — D. Adrien Varot de Maurienne, profès de ch. 1641, 1541,
Ponchaux 1646-1656, puis d'Arvières 1656 — et de Seillon, où il
est en charge ex ch. 1670. — N'a pu aller à Rome en 1666.
1670. — D. Robert le Maître du Haras de grâce, profès de
à 21 dec. 1678. Mort en mai 1686 simple religieux au Reposoir
87. « alias prieur Arverice. —
1672 ch. — D. Pierre Bruno Bellery, de Beaune, profès de
à 6 oct. 1660, prieur d'Arvières jusqu'à la ch. de 1672
et de Poste. 1672-1676, 21 mai la mort, ex ch. 1675. Mort
étrangère où il était en charge. — Vivait à l'abbaye de l'Espérance
à l'abbaye de l'Espérance, où il avait écrit la mort de l'abbé de l'Espérance
16 ch. — D. François Baudran, d'Avignon, profès de ch. 14 sept. 1654
1677. — D. Jacques Laurent de Troyes, profès de ch. 11 juin 1638. Mort
de l'École bënite en nov. 1679 ex ch. 1680, alias prieur Arverice. —
1679. — D. Pierre Lombard de Lagnan, profès de ch. 25 mars 1641.
à l'abbaye de Seillon et d'Arvières, où il est déjà le 9 dec. 1678 jusqu'à
7, mort à Arvières le 6 juin 1687 ex ch. 1688. —
92, 6 sept. — D. Jean Carro, de Bugey, profès de ch. 27 juin 1672,
Bugey, prieur de l'abbaye 1685-1687 et ensuite d'Arvières jusqu'à la
1692, ex ch. 1693. —
1694. — D. Bernard de la Roëre profès de Lyon, mort prieur de Mignas
1695, par. D. François Baudran, 1700, prieur de l'abbaye 1676-94. Mort prieur
1706, 6 Juin. — D. Benoît Bussy profès de ch. 1700, prieur de l'abbaye 1706
D. Jean Claude Perrenet. Mort ex ch. 1727.
1716. — D. A. S. P. —

1668 et 1669

11
12
1653-14
15
16
1666-16
167
168
168
168
1688-169
169
169
169
169
1701-170
170

1647-1656. — D. Guillaume Bouverat profès de Sylve bënite, prieur de Portes 1645-1647 et d'Arvières 1647 à 1656. Mort ex ch. 1667.

1656-1666. — D. Adrien Varot du Maurisisme, profès de ch^{re} 1641, 1176, prieur de Bonlieu 1656-1658, puis d'Arvières 1658 — et de Seillon, où il est mort en charge ex ch. 1670. — N'a pas été à l'école avant 1666.

1666-1670. — D. Robert le Maître de Harra d'grâce, profès de chartreuse 21 dec. 1638. Mort en mai 1686 infirme religieux au Repose et ex ch. 1687. « alias prieur Arvergne. —

1670-1672 ch. — D. Pierre Bruno Ballery, de Beaune, profès de chartreuse 6 oct. 1660, prieur d'Arvières jusqu'à la ch. de 1672 puis prieur de Portes 1672-1676, 21 mai la mort, ex ch. 1675. Mort jeune en chartreuse où il s'était retiré en ch. d'op. gen. — « Vis l'annuaire d'op. d'indus que s'il est splendeur aliquando op. d'indus. Nisi proinde a morte raptus fuit 33 —

1672-1676 ch. — D. François Baudran, d'Avignon, profès de ch^{re} 14 sept. 1654

1676-1677. — D. Jacques Laurent de Luyas, profès de ch^{re} 11 juin 1638. Mort en adjoint de Sylve bënite en nov. 1679 ex ch. 1680, alias prieur Arvergne. —

1677-1687 ch. — D. Pierre Lombard de Luyas, profès de ch^{re} 25 Mars 1641. Prieur de Val d'Arvières de Seillon et d'Arvières, où il est déjà le 9 dec. 1678 jusqu'à la ch. de 1687, mort à Arvières le juin 1687 ex ch. 1688. —

1687-1692, 6 sept. — D. Jean Carro, de Bugy, profès de ch^{re} 29 juin 1672, vic. de St-Hugon, prieur de Val bainte 1685-1687 et ensuite d'Arvières jusqu'à la mort 6 sept. 1692, ex ch. 1693. —

1692-1694. — D. Bernard de La Roëre profès de Luyas, mort prieur de Mognat ^{ex ch. 1709.}

1694-1695. — D. François Baudran, 290^e prieur de Bonlieu 1676-94. Mort prieur

1695-1706, 4 Juin. — D. Benoît B. profès de ch^{re} Mort prieur de ^(d'Arv. j. 1697) 1706 ^{ex ch. 1707.}

1706 — D. Jean Claude Perrin. Mort ex ch. 1725.

— 1710. — D. André Rouard profès de ch^{re} Mort ex ch. 1713. 4^e Mars

30 Juin. 1710-1714, 10 Août. — D. François Favre profès de Sylve bënite vic. de Molay 1693-1699, de Liémal juin 1699-1707 ch. Recteur après son et prieur d'Arvières 30 janvier 1710 à 1714, 10 Août, 4^e Mars, ex ch. 1715.

1714-1718-19. — D. Innocent Reynon, de Luyas, profès de ch^{re} 6 oct. 1682. Prieur d'Arvières de Portes, de Valprosaire et de Beaune où il est mort 7 juin 1728 ^{ex ch. 1728.}

1668 et 1669. D. Claude Rostet 2^e fois - Louis Toly -

1649. - D. Etienne Bouverat, prieur. A.
D. Jacques Laurent, procureur.
D. Jos. Besson, vicar.
D. Nicolas le Caudrois, esajuteurs.
1653. - D. Et. Bouverat, prieur. A.
1653. - D. Fr. Laurent, procureur. A.
1653-1654. - D. Etienne Bouverat, prieur. Guigue.
1658. - D. Adrien Varot prieur, Guigue.
1663. - D. Maurice Varot prieur, A.
1668-1669. - D. Robert le Maître, prieur Guigue.
1670. - D. Robert le Maître prieur, A.
D. Hugues de Mahiel, procureur.
- ? 1669. - D. Charles le Breumant, prieur (sic. l'ancien) Guigue.
1673. - D. Francois Bauldran, prieur Guigue.
1676. - D. Jacques Laurent prieur Guigue.
1683. - D. Pierre Lombard, prieur A.
1686. - D. Pierre Lombard, prieur. ^{D. Blaise Guigneprieur A.} Guigue.
1688. - D. Jean B^e Carron, prieur A.
1688-1692. - D. Jean Carron, prieur. Guigue.
1692. - D. Bernard de la Roire, prieur/sur de la Riviere/ A.
1693. - D. Bernard de la Roire, prieur. Guigue.
1693. - D. Louis Garcin Soure A.
1699. - D. Benoit Bussy, prieur A.
1701-1703. - D. Benoit Bussy, prieur. Guigue.
1703. - D. Benoit Bussy, prieur. A.
1706-1707. - D. Jean Claude Perinet, prieur. Guigue.
- 1711-1714. - D. Francois Favre, prieur Guigue.
1714. - D. Guill. Pierre Chiod, procureur A.
1715. - D. Innocent Reynon, prieur. A.
1715. - D. Innocent Reynon, prieur. Guigue.
1718. - D. Hilarion Raymond vic/prieur de Moyat. Syndic oucurseur.

1719. — D. Alenx de Langeron, prévôt de Pierre d'Arvière admira
 Arvières pro. blenous peu de temps. D. Lorrain de pro² et la même année ^{1719. H. Michel}
 1719-1726. 4 février. — D. François Torrot, Dauphinois, pro² de Charles
 26 juin 1698 — est procureur à Arvières, quand il en est nommé prévôt jusqu'en
 4, 15. — 1726. vicaire de Rémol 4 fév. 1726-1730, 11 juin; Rector de Currière
 1729-1735, vicaire de Salottes 15 nov. 1735-1738, 12 nov. et Rector de Currière
 1738 à la mort d'aug. 1738 et d. 1769 112 an. laud² v. d. d. h. d. m. d. d. B. p. t. d.
 1726-1737. — D. Joseph Lamy, prof² de Montmorle nommé en
 remplacement de son prédécesseur, et un peu avant le chap. de 1727 transféré à V.
 chise où il est mort en charge 1731, ex ch. 1732 obt² D. Joseph Lamy prof² de Mont
 moralce, prévôt de Vallée chise ad² pro² de B. d. d. d. d.
 d. 1727-1731, Mai. — D. Claude Savoy, Savoyard, prof² de Charbonnet
 6 oct. 1709, prêtre 26 mai 1711, de pro² de Sylve ben prévôt d'Arvière au chap. 1727
 à 1731 mai, prévôt de Seillon 1731-1741, 10 nov. de Nancé 10 nov. 1741-1748 ch.
 de Vallang ch. 1748-1756, 9 oct. la mort ex ch. 1757.
 3 Mai 1731-1757. Nov. — D. Pierre Faquet prof² de Seillon, institué Rector
 d'Arvières le 3 mai 1731, prévôt au chap. de 1733, jusqu'en nov. 1757.
 de Bresse né le 29 sept. 1680, prof² de Seillon, 5 sept. 1708 — après son abolition
 cette coadjuteur. Mort le 26 janv. 1765.
 ch. 1755. D. Petrus Faquet prof² et antiqu² de Seillon, coadjuteur ac
 265 prof² d'Arvière, qui 65 ans laud² ab² l'inter d'inter d'inter. —

16 Nov. 1757-1758. ch. — D. Amédée Robet, Savoyard, né le 18 oct. 1702, prof²
 de Chartreuse 25 juin 1736, sacc² 28 janv. 1738. — Vicaire de Sylve ben. 28 aug. 1761.
 procureur de Sylve 26 aug. 1762, son prévôt d'Arvière 16 nov. 1757-1758 ch. de Sylve
 1758-1765, 11 nov. de Sylve ben. 11 nov. 1769.

1761-

1719. — D. Alexis de Langeron, prieur de Pierre Chatel administrateur
Arvières probablement peu de temps. D. Lorrot est proc^{te} et la même année ¹⁷¹⁹ D. Aut. Michalez
né 6 dec. 1825.
1719-1726, 4 février. — D. François Lorrot, d'Arphimais, profès de charte
24 juin 1698 — est procureur à Arvières, quand il en est nommé prieur jusqu'en
4 février 1726. vicaire de Prémol 4 nov. 1726-1729, 11 juin; Recteur de Currière
1729-1735, vicaire de Salottes 15 avril 1735-1738, 12 mars, et Recteur de Currière
1738 à la mort 28 aug. 1748 ex ch. 1749 « 52 ans. l'abbé vint in ord^e hab^u m^u d. de B. p. t. ord^e »

1726-1727. — D. Joseph Henry profès de Montmorle nommé en
remplacement du précédent, et un peu au bout le chap. de 1727 transféré à Nau-
chaise où il est mort en charge 1731, ex ch. 1732 obit D. Joseph Henry profès de Mont-
morle, prieur de Vallée de Chaise alias prieur de Arverie.
ch. 1727-1731. Mai. — D. Claude Savoy, savoyard, profès de charte
6 oct. 1709, prêtre 26 mai 1711, de proc^{te} de Sylva ben. prieur d'Arrière au chap. 1727
à 1731 mai, prieur de Seillon 1731-1741, honor. de Nanci honor. 1741-1748 ch.
de Bellary ch. 1748-1756, 9 oct. la mort, ex ch. 1757.

3 Mai 1731-1757. ^{16 Nov.} Nov. — D. Pierre Faguet profès de Seillon, institué Recteur
d'Arvières le 3 mai 1731, prieur au chap. de 1733, jusqu'en ^{16 nov.} nov. 1757.

Le Bresse né le 29 sept. 1680, profès de Seillon, 5 sept. 1701 — après son abtication,
reste coadjuteur. Mort le 26 janvier 1765. —

ch. 1765. obit D. Petrus Faguet profès et antiquier de Seillon, coadjuteur
alias prieur d'Arverie, qui 65 ans l'abbé abtication vint in ordina. —

16 Nov. 1757-1758. ch. — D. Amédée Rossat, savoyard, né le 18 oct. 1703, profès
de charte 25 juin 1736, sacerdos 28 nov. 1738. — Vicaire de Sylva ben. 28 aug. 1741.
procureur de Sylva 26 aug. 1742, prieur d'Arrière 16 Nov. 1757-1758 ch. de Bou-
ch. 1758-1767 ch. — de Salignac ch. 1767-1769, 11 nov. de Sylva ben. 11 nov. 1769
1771, 21 janvier, la mort. — ch. 1771 obit D. Amédée Rossat profès cartusien, prieur de
Sylva benedicta, alias prieur d'Arverie, Sartarum et Salignac
ch. 1758-1767 ch. — D. Maurice Du Bouloz profès de Val Dieu et procureur de
Moulin, devient prieur d'Apponay 15 dec. 1753-1758 ch. d'Arrière ch. 1758-1767 ch.
de Boulien ch. 1767-1771, la mort. ch. 1772 obit D. Maurice Du Bouloz profès
de Vallée de, prieur de Boulien, alias prieur d'Apponay et Arverie, leban ag. specialis
coquod obit in acta capituli. Remplacé à Boulien le 10 juin 1771. —

1719. - D. Alonise Langeron, prieur de Pierre Chatol. A.
régissant Arvières.

D. Athanase Pignarre, vicaire.

D. Barth. Fournier, courrier.

D. Jean Cl. Porinot, sous courrier.

D. François Terrot, procureur.

D. Joseph Descoings, sacristain. -

1719. - D. Ant. Michel, procureur. A.

1722. - D. François Terrot, prieur. Guigue.

1722. - D. Fr. Terrot, prieur. A.

1726. - D. Joseph L'amy, prieur. Guigue.

1727. - D. Claude Savoy, prieur. Guigue.

1727-1737. - D. Joseph de Cruil, prieur (sic. doct. et proc.) Guigue.

1739. - D. Joseph de Cruil, procureur. A.

1737-1749. - D. Pierre Faguet, prieur. Guigue.

1748. - D. Hugues Choix, prieur (sic. procureur). A.

1752. - D. Pierre Faguet, prieur. A.

D. Louis L'ain, procureur.

1761. - D. André Guyot, prieur (sic). Guigue.

1761. - D. André Guyot, procureur. A. -

1761-1767. - D. Maurice de Bouloz, prieur. Guigue.

1767. - D. Maurice Dubouloz, prieur. A.

D. Arsène Grelot, proc.

1768. - D. Cl. Gonon, prieur. A.

D. M. Delacheraîne, adjoint.

D. Fr. Chancivier, vicaire.

D. Ant. Laurant, courrier.

D. B. Prost, sacristain.

D. Arsène Guillot, procureur.

1775. - D. Henri Borel, prieur. Guigue.

1775. - D. Henry Borel, prieur. A.

ch. 1767-1774, 12 février. — D. Claude Goussier, ^{né 20 janv. 1698} professeur de
chartreuse 22 juillet 1723. Sacré 7 aug. 1726, de procureur de Pierre Châty
prieur de Boudon 11/01. 1760-1767 ch. et d'Arvières de ch. 1767 à 1774
12 fév. (un autre meurt 19/12). — Mort courtes de Maynat le 2 oct. 1777 ex ch.
1778. (119^e 53 ans) l'and ab iliter viciat in ordine.
12 fév. 1774-1775. 14 pt. — D. Henri Borel, professeur et coadjuteur
de St Hugon, prieur d'Allion per ch. 1766-1769, 15 Nov. —
prieur de Salignac 15 nov. 1769-1774, 12 février, et d'Arvières
12 fév. 1774 à la mort au aut 30 sept. 1775 ex ch. 1776.
ch. 1776 ab iliter D. Henri Borel professeur de St Hugon, prieur
d'Arvières, alias prieur de monastère Allion et Salignac. —

30 sept. 1775-1791. — D. Benoit Ulry professeur et procureur
de Nancy, institué prieur d'Arvières après la mort du précédent
le 30 sept. 1775. — Est le dernier prieur d'Arvières.

Né en Lorraine le 19 avril 1737, professeur de Nancy 6 oct. 1756; —
1772 procureur à Vandœuvre — 1773 procureur à Nancy, prieur
d'Arvières 30 sept. 1775. Mort en 1800. (1799 ab iliter).
ch. de R. P. 1801. (7 Mai). — ab iliter D. Benedictus Ulry professeur d'Arvières,
prieur d'Arvières. —

1775. D. Henri Borel, prêtre. A.

D. Ph. Plattelet, vicaire.

D. Ter. Mathieu, procureur.

1776. D. Benoit Ury, prêtre. A.

D. Jean de P. P. P. procureur.

1780. D. Ben. Ury prêtre. A.

D. Raphael Comte, vicaire.

D. A. Monnet, coadjuteur.

D. J. Solide, procureur.

1786. D. Benoit Ury, prêtre. Guigue.

1789. D. Benoit Ury, prêtre. A.

D. Jérôme Henry, vicaire.

D. Bonav. Prost, curier

D. Antoine David, coadjuteur

D. B. Guiremand, procureur

D. H. Philbert, sacristain.

1789. D. Guiremand, procureur. A.

celui 30 juin 1910 f. P. B. -

ch. 1439 - 1441 ch. - D. Rodolphe (Michel) procureur ^{de l'épiscopat} nommé
 prieur d'Arvères par ch. 1439 à 1441 ch. h. à St. Hugon, procureur du chapitre
 1442-1443 et prieur de St. Hugon ch. 1443 - 1447 ch. prieur d'Arvères.
 ch. 1441 - 1447 ch. - D. Pierre Amédée profès de chartreuse nommé par le
 chap. de 1441 et déposé par celui de 1447 qui lui dit de rester en chartreuse.
 ch. 1447 - 1450. - D. Rodolphe Michel, 2^e fois, de prieur de St. Hugon par ch. 1447
 prieur Arvère à la mort ch. 1450 obtint D. Rodolphe prieur Arvère
 ch. 1450 - 1458. - D. Pierre Amédée, 2^e fois, de simple religieux prieur de
 Vallon ch. 1448-1449, de Montieu ch. 1449-1450 par ch. prieur d'Arvères. Mort
 le 28 juin 1458 simple religieux, ex ch. 1459, h. ab. ann. c. 28 juin.
 ch. 1456 - 1461. - D. Aymonet Regalis profès de la maison, nommé par
 le chap. de 1456. - avait été auparavant prieur de Vallée de ch. 1432
 à 1444 ch. prieur de Portes ch. 1444-1449 et 1450-1451 et 1461-1464 ch. quo
 ad domum Arvère remittitur vicarius. ch. 1470 obtint D. Aymonet Regalis
 monac. profès d'Arvère, qui alias fut prieur de Die et de Vallée Ste et Portarum.
 1461 - 1465. - D. Jean Nantome, 3^e fois qui mourut prieur, ex ch.
 1466. -
 1465 - 1466 ch. - Robert D. Aymonet Regalis. Un recteur déposé par le chapitre
 de 1466 et qui resta vicair. en 1464 et renvoyé de Portes vic. à Arvères. -
 ch. 1466 - 1468. - D. Pierre Humbert hôte à Chalais fit prieur Arvère
 par ch. 1466 - par ch. 1470 prieur ab. sollicité et fit vicair. d., et ce encore
 lui, ^{monac. profès de l'abb.} ~~monac. profès de l'abb.~~ - Voir plus bas. -
 ch. 1470 - 1472 ch. - D. Antoine Piodi de proc. de sollicité prieur d'Arvères
 du chap. 1470 à 1472 ch. prieur de Aillon, vic. de Polleins. Mort le 20 avril de Aillon ch. 1472
 ch. 1472 - 1474. - D. Pierre Humbert, 2^e fois, hôte à Sylve fit par ch. 1472
 prieur Arvère, peu après passa au priorat d'Aillon jusqu'en 1476, prieur
 de La Lance 1478-1480, où il revint mourir le 26 mai 1491 ex ch. 1492.
 1474 - 1476. - D. Aimon Curti profès d'Aillon, fut tiré du priorat
 d'Arvères pour être nommé prieur d'Aillon dans la visite de 1476 à
 1479. Et mort vicair. d'Aillon le 26 juin 1501, ex ch. 1502. -
 1476 - D. Claude Bornechi profès de Pierre chatel, qui est prieur
 en 1478. ch. 1491 obtint D. Claude Bornechi in prof. de Pierre chatel qui alias
 fut prieur Arvère -

A 1466-1470 ch. - D. Pierre Beaupais prof^{te} de la maison, que l'unique
appelle Etienne et qu'il est prêtre en 1469. En 1470 le prêtre est
défunt et reste vicar
de 1497 obit D. Petrus Bellipanis monac. prof^{te} de. Arv. exil. aliar
prof. episc. de.

? 1479 - 1481, 12 février. - D. Antoine Porcel, mort prieur le 12 fév. 1481
en ch. 1481, alias prior d. Mammeteranz, -

1484. - D. François Beaupain, dit Guigue et A, a été prieur de A.
temps, de procureur de Vallis prieur de la Laure 1490 à 149 - de prieur d'Arvires prieur
de Portes ch. 1496-1499, d. Aillon 1499-1503 ugr - quo pri 22 prieur Arvires. -
mort 1484-1491-1492. - D. Gautier Légal, prieur de Dijon, prieur de St
St Georges 1475-1482, de Liellon 1482-148... d'Arvires et de Parthe
en Ecoile, où il meurt en charge le 16 janvier 1498 en ch. 1496. Il n'est pas
encore prieur d'Ecole le 4 juillet 1491, est D. David; mais il l'est l'année suivante,
ch. 1502. obit D. Matthæus Veronis prior d. Vallis bona (alias prior d.
Arvires dit de la gressard) obit 26 juin. Les autres monastères ne sont pas ^{alias prior}
Arvires.

ch. 1503. obit D. Gabriel Buchardi professeur d. Vallis alias prior Arvires.
ch. 1511. obit D. Jacobus Barronet ^{1492-1493.} mon. prof. et procurator d. Canturice
alias prior domorum, Calési (1476-1481), Vallis St. Hugonis et Arvires
hab. p. t. o. u. m. de B. et am. prof. sub 15 fév. - Comme prieur de
St. Hugon on ne voit de place pour lui qu'entre 1490 et 1492. Il pourrait
avoir été prieur d'Arvires en 1481 peu de temps. -

ch. 1523. obit D. Thomas ^{1494-1497.} Petroulli professeur d. Montilmerulce alias prior
d. Arvires, Calési et Boniloci, obit 27 mai (1522), a été prieur de Calési
entre 1490 et 1493, l'est en 1494. -

ch. 1497-1502 ch. - D. Claude Lournier professeur au Reposoir, prieur d'Arvires du
chap. 1497 à 1502, du Reposoir 1502-1508 et d'Aillon 1519-1526, 12 oct. 1526.

ch. 1502-1503 mort. - Serait ce D. Louis Beaupain. Un bref du 16 juin
1515 révoque la permission donnée par la S. Penitencerie à quelques religieux
de l'ordre, entre autres à D. Louis Beaupain professeur d'Arvires qui 12 autres de leur
annuel pour un an (in ord.) et prieur des officiers aliquando sanctes fuit...
nov. 1505-1506, 20 Mai. - D. François Beaupain, 22 fois, de prieur
d'Aillon, en nov. 1505 prieur d'Arvires jusqu'au 20 mai 1506. de ce infra.

1506-1507 ch. - D. Antoine Desfréne (de Fraxino) professeur de Bonnesfoi
et 22 d'Aillon, vicaire de Liémol 1500-1506, prieur d'Arvires 1506-1507 ch.
d'où provient le chap. du 15 - prieur de l'Aillon à 1518, 17 mai. Mort 17 Juillet 1522
en ch. 1523.

A. — Ce n'est pas le même, voici : th. 1497 obit D. Petrus Belliparius monachus profus
D. Arverne et abbas prior ipsius D. Amoin que ce ne soit le D. Etienne
Beaufain que Guigue met prior en 1467. en voir plus haut. —

ch. 1507-1509. François Bauphain, 3^e fois nommé vicaire de Bréval
dans la visite après le ch. de 1506, le romain. et revint à Bréval par la
chap. de 1507 ^{déposé au ch. de 1509} et mourut, simple religieux ch. 1513

entre 1514 et 1515. — D. Louis Labet.

ch. 1535 obit D. Lédéricus Labet ^{ch. 1514 D. Lédéricus Labet} prof^{us} et vic^{ar} Arverne alias prior
général, et Domoren, Bouillais (1515-1519 ch.) Gallionis (ch. 1519-1522 ch.)
et Calahie (1522-1529) in demission vicarius ad domum, Luca prof^{us} ^{Arverne} 1522 vic.
à Bouillais ^{prof^{us} ch. 1523 en vice Bouillais} ch. 1526, hôte à Arverne, ch. 1526 hôte à Lyons. ^{d. 1525 Rector Calahie}

1515-1532. — D. Jean Gondet et prof^{us} de la maison, mort
en charge en ch. 1533. — Guigue le mat^{re} prieur de 1508 à 1525, mais il
n'est pas sûr qu'il ait commencé l'état.

1532-1533 ch. —

Un Rector qui est déposé par

le ch. de 1533. —

ch. 1533 — D. Claude Brachet, dit Guigue, prof^{us} de Saillon,
nommé prieur par ch. 1533, qui l'appelle Brotet. Mort simple religieux
à Polatens. ch. 1546 obit D. Claudius Barthet prof^{us} Gallionis hosp^{us}
in demoralium de Polatens alias vicarius quidam et prior Arverne. —

— 1542. — D. Pierre Bausand — Guignes donne comme
prieur d'Arverne en 1539 D. Pierre Rousson, qui est évidemment
D. Pierre Bausand, dit aussi Boisson, qui en 1542, est et n'est prieur
de Bouillais a maison de profession jus qu'en 1543. te soufre. —

ch. 1542 — D. Claude Mariot prof^{us} et dernier prieur
d'aujourd'hui 1526-1536 — V. Le Coatault dit qu'il fut nommé prieur d'Arverne
en 1542 et qu'il gouverna quelques années. Rec. 1546 hôte au val de
Marée est venu oxy à Bouillais et en 1549 à Trébois, où il est mort
en ch. 1560 le 18 déc. 1559. —

— 1547 ch. — D. Pierre Bausand qui au ch. de 1547
est nommé prieur de Portes. — N'était pas à Bréval en 1544
fut élu 1545. —

1560-1561 V. d. M.

1561-1562 V. d. M.

ch. 1509-1511. ch. — D. Jean Gondrot et Gondroti, au chap. de 1508 procureur à
Arrière et envoyé à proc. à salettes, d'où il revient au chap. suivant comme
procureur jusqu'au chap. de 1511 qui le nomme proc. de Val St Hugon. ch. 1512
ex promoteur de l'abbé St Hugon et vicarius Arrière.

ch. 1511- D. Louis Beaupin proc. d'Arrière et envoyé en chancellerie
au chap. de 1508. Le chap. de 1511 le nomme proc. d'Arrière, il a apos-
tatie. Ignore combien de temps il est resté proc., probablement peu de
temps. — Ch. 1515 Pion Arrière in iuribus et precipimus quatenus causas
captas et pendentes coram officiali Gubernatori contra D. Ludovicum Belli-
paris, ipsius D. professum, cum possibili diligentia usque ad diffinitivam senten-
tiam prosequatur. 7

ch. 1547-1549 ch. — D. Benoit du Rochas profès de Portes.
Mort prieur de Portes en ch. 1571 a été 3 fois prieur de Portes
et une fois de ch. 1549 obit Arviers, Vancluse et Montmerle quoique
son obit n'en dise rien —

ch. 1549 — D. Pierre Baussand profès de Boulière
ex prieur de Portes de nouveau prieur d'Arviers. In 1557 est simple religieux
à Lailon. ch. 1576 obit D. Henri B^{on}issand moine profès et vicaire prieur Boulière
et Arviers hospes et vic. in domo Vallis duce. —

1554 — D. André Chiquillon ? profès de Solignac. ch. 1557
(in de Sylva) D. D. Andreas Chiquillonis vadit hospitalem ad domum Arveriorum,
quod pro reparatione ipsius d'indigat procuratore laborioso et diligenti, ibique
exerceat officium procuratoris. In 1554 un prieur et institué, auquel on veut
mander la réparation de la maison. ch. 1561 obit D. Andreas Chiquillonis profès de Solignac.
— quae olim prioris Arveriorum. —

1556-1565. — D. Jacques Burgat profès de Pierre chatel
Mort prieur d'Arviers. ch. 1566 obit D. Jacobus Burgate profès
de Pierre chatel prieur d'Arveriorum. — 1556-1563. —

1565-66-1567 ch. — D. — per ch. 1566 Rector
fit prior et per ch. 1567 absolutus et eoque simple religiosus à
Montmerle. —

ch. 1567-1568, 5 Mars. — D. Claude Bernat profès de Lailon nommé
prieur per ch. 1567. Mort en charge le 5 mars 1569, en ch. 1569 il est
vicarius d' de Polent en la ch. de 1569 l'appelle Claude Bagnat
1568-1569. D. — de Bagnat. — ch. 1568 prior Arveriorum
patria, l'année suivante mort et est nommé prieur, il a par conséquent
eu changement entre les ch. de 1568 et 1569. —

1569-1570. — D. Claude Mochet profès de Solignac ? per ch. 1569
Rector fit prior et per ch. 1570 absolutus et retourne vicarius à Solignac sa
maison de profession. ch. 1575 obit D. Claudius Mochet (et Mouchet) profès et antiquus
9. 11. 7. —

47-1549 ch. — D. Benoit de Rochas profès de Portes,
prieur de Portes en ch. 1571 a été 3 fois prieur de Portes
et est de ch. 1549 obit Arviers, Vaulserre et Montmerle quoique
il n'en dise rien —

1 — D. Pierre Baussand profès de Boulière
prieur de Portes de nouveau prieur d'Arviers. En 1557 est simple religieux
en ch. 1574 obit D. Henri Baussand moine et prieur de Boulière
et Arviers hospice et vic. in domo Vallis duse. —

4 — D. André Chiquillon ? profès de Solignac. ch. 1557

Obit D. Andreas Chiquillonis vadat hospitalum ad domum Arveriorum,
pro reparatione ipsius d'indigat procuratore laborioso et diligenti, itaque
est officium procuratoris. En 1554 un prieur est institué, auquel on donne
la réparation de la maison. ch. 1561 obit D. Andreas Chiquillonis profès de Solignac
— quae olim prior d'Arveriorum. —

56-1565. — D. Jacques Burgat profès de Pierre chatel
prieur d'Arviers. ch. 1566 obit D. Jacobus Burgati profès
1556-1563. —
et prieur de Arveriorum. —

5-66-1567 ch. — D. — per ch. 1566 Rector
prieur et per ch. 1567 absoluitur et auoget simple religieux à
Montmerle. —

57-1569, 5 Mars. — D. Claude Bagnat profès de Sallou nommé
per ch. 1567. Mort en charge le 5 mars 1569, en ch. 1569 il lui
succède de P. letant et la ch. de 1569 l'appelle Claude Bagnat
ou Bagnati. — ch. 1568 prieur d'Arveriorum

En l'année suivante une tour est nommée prieur, il a par conséquent
un logement entre les ch. de 1568 et 1569. —

59-1570. — D. Claude Mochet profès de Solignac ? per ch. 1569
est prieur et per ch. 1570 absoluitur et retourne vicar à Solignac sa
profession. ch. 1575 obit D. Claudius Mocheti (et Mouchet) profès et antiquaire
de Solignac. —

ch. 1407-1408. — D. Etienne de la Loge ^{profès} de Dijon, nommé par le
chap. de 1407, déposé après celui de 1408, Mort ex ch. 1438. —

1408-1409 ch. —

Un recteur déposé par le chap. de 1409

ch. 1409-1410 ou 1411. — D. Philippe Rival ^{profès} du Besoier nommé par
le chap. de 1409 et transféré à la Laure fin de 1410 au commencement de 1411 —
^{Mort 26 mai 1468.}

1411 — D. Jean Colombet qui est encore prieur en 1415 fut ^{élevé} ^{p. Rectorat.}
prieur de Bouteville avant 1420 à 1422 et désigné ch. 1422 à 142...
^{c'est un autre du même nom}
de coirpa. —

— 1429. — D. Jean Nantelme ou Nantorme ^{profès} de la maison
de ^{en} ^{Prieur de Vallon 141 - 1419 ch. de Port Dieu ch 1419 - est à Port Dieu 1419, 25 sept et 6 nov.}
1420 et ^{il y a un autre prieur à Port Dieu 1421, 85 juillet et ce prieur n'est ni un qu'on se ch. de 1411 -}
1422-1426, Mort cho. abbeys après le chap. de 1427 qui
chargea les visiteurs d'aller à Arvières et de faire droit à ses instances d'abolition.

1429-1431 ch. — D. Pierre Gaucheret transféré à Aillon fin ch. 1431
jusqu'à la mort, ex ch. 1463

ch. 1431-1432. — D. Jean Colombet, 2^e fois, renommé prieur par le chap.
de 1431, meurt en charge ex ch. 1432. — 1431-1433. D. X. ^{Jacques.}

1433-1434. —

Un recteur est déposé par le chap. de 1434

pourrait être D. Jean Nantorme ou D. Jean Gaillard.

Arvices
Cath. S. Sulpice p. 12

1198 - O. Guigo prior Arvices ^{signe une donation faite à Oyon 1210}
1212, 17 juillet et 1213 - O. Guigo - cath. S. Sulpice p. 57 et 61. -

1254. Ar. prior Arvices. contre charte -

an ch. 1269. O. P. prior Arvices Ann. IV. 281.

1270, 3 Mars. D. Willhelmus prior Arvices (cont. de S. Sulpice p. 132). -

1276. D. Ysmido et Hismido prior Arvices en 1216.

1303-1306. - D. Ysmid & Demguitapra obit 1311, 5^e d'août. -

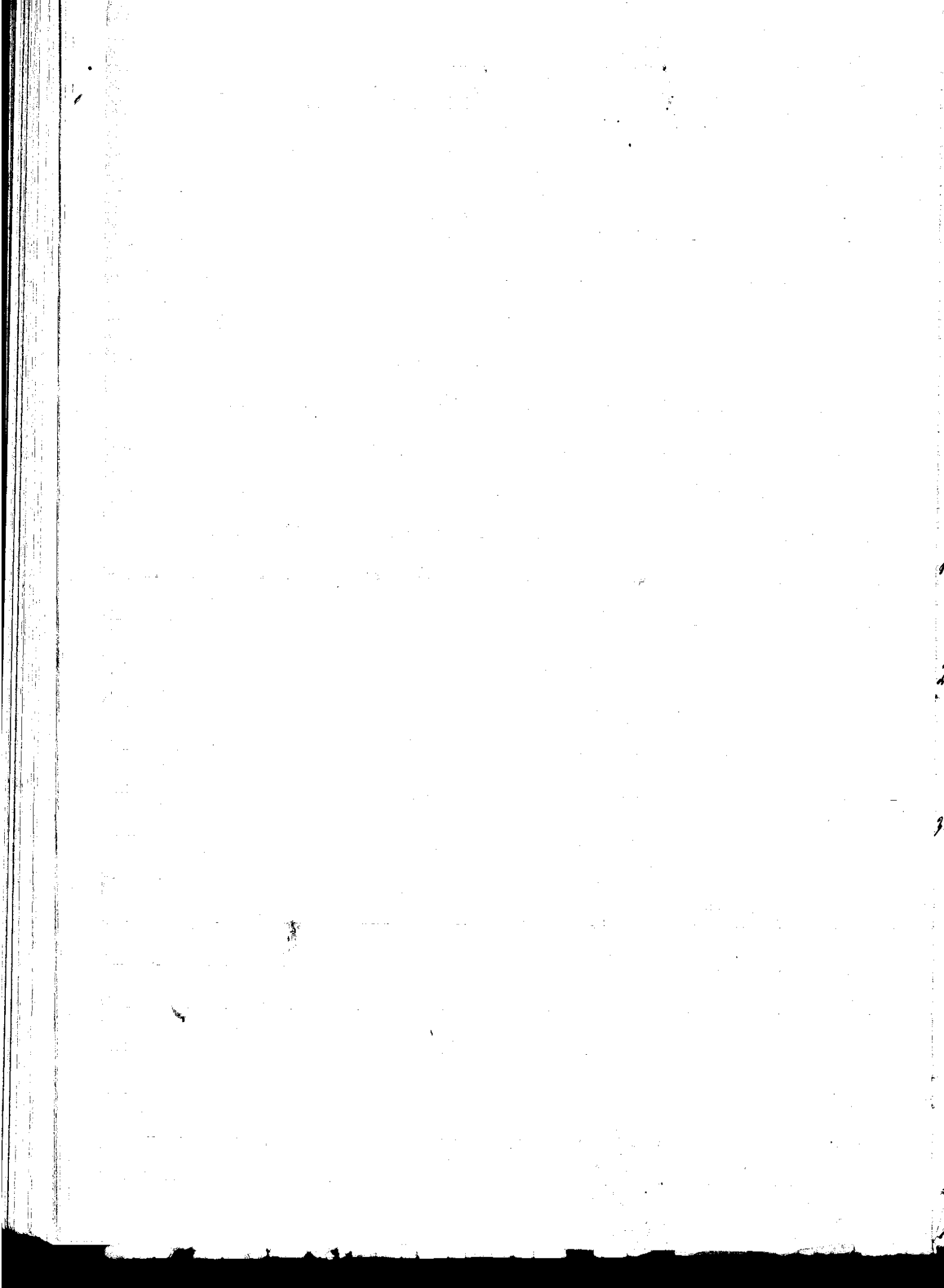
1306. D. Hugo prior Arvices 2^e diffinitive en chap. 1306 (Ann. IV. 526). -

ch. 1369 - D. Marmetas

- 1398 ch. - D. Michael qui fut prior de Ligny en 1398.

ch. 1398 - D. Bartholomaeus ^{de Ligny} ~~de Ligny~~ prior Arvices. -

1400 - D. Bonifacius Aymorus prior de St. Augustin, 1385-1396.
et 1397-1400, et de Ligny 1396-1397 & Arvices 1400



Maître de Chartres par Verrières de Bréard. Ain le 9 Janvier 1896

J. M. J.
Cleric Per en N. S.

Bonne nuit, bonne nuit et toutes les grâces de
fauteur de la part de l'heureux Dieu.

Je vous avais promis une lettre poudée de l'histoire seulement; mais voici mises
que j'en trouve tout d'une coup en face de plusieurs papiers qui les
pourraient peut-être vous être utiles. Je m'empresse donc de vous envoyer
les titres de Maecum et vous verrez vous-même si elles il est nécessaire
de vous les envoyer. Le bon vœu qui me les a passés et actuellement de
aide portés à notre Maître de Chartres et consentirait volontiers à vous
les prêter, à condition que vous les lui rendrez, car il y en a plusieurs
qui ne lui apporteraient pas ce qu'il doit rendre à ceux qui les lui
ont prêtés. Donc voici :

1^{re} Notice (imprimée) sur la Chartreuse d'Arvières en Valromey, par
M. G. Guigou, ancien élève de l'école des Chartres. Lyon, Imprimerie
d'Alain Veuve, 1869.

2^{re} Cahier copie de M. Gouvet, ancien curé de Virieu le Petit, dans
lequel se trouvent divers extraits et notes où il est parlé aussi de la
dite Chartreuse d'Arvières. Ces notes ont été tirées des archives de
la Communauté de Virieu le Petit en 1865.

3^{re} Mémoire (imprimé) pour les Sœurs et Religieuses de la Chartreuse
d'Arvières en Bugny, appellées de sentence rendue en la Maîtrise
Sartineux des Eaux et Forêts de Mâcon, le 7 Juin 1741

contre
Olivier Gaur, Laboureur demeurant à Beaune, paroisse de
Virieu le Petit, Joseph Rolland et Bernard Garin, aussi Laboureurs
demeurant à Virieu, intimés. Et contre

Les habitants de la Communauté de Virieu le Petit, ayant pris en
raison en cause principale pour les particuliers, lesquels sont aussi
intimés. (En folio de 44 pages.)

Donnée par le Maître de Chartres. L'original est de la bibliothèque de la Chartreuse d'Arvières. L'original est de la bibliothèque de la Chartreuse d'Arvières. L'original est de la bibliothèque de la Chartreuse d'Arvières.

Lieutenant Général des armées du Roy et de la Province de Bourbonnais
Contre les Vbles Chartreux D'Arvières.

- Des 8^{me}, 15^{me}, 19^{me} et 20^{me} j. du 1749. Signé le 9^{me} Janvier 1750
- 5^o (Archives de Vivien le petit Cien) Mémoire pour M^r de Lezy
contre les Chartreux D'Arvières et contre les habitants de la Communauté
de Vivien le petit. (Imprimé à Dijon en 1749) 22 pages in-f.
 - 6^o Copie du jugement rendu le 20 Août 1749 au souverain de la table
de marbre, à Dijon. Entre les Vénérables Chartreux D'Arvières
(Vallromey) d'une part, et le comte de Lezy et la Communauté de Vivien
le petit d'autre part.
 - 7^o Observations pour la Communauté de Dréas, contre M. M. de
et de Mandelot. (Il est question des Chartreux de Merysac dans
ce imprimé contenant 36 pages, et qui est incomplet.)
 - 8^o Copie de la signification d'un jugement rendu par la cour royale de
Lyon entre la Communauté de Belvaux et M. M. de Dréas et de
Mandelot, au sujet de la seigneurie dudit Belvaux, en date
du 16 Août 1837. Lequel jugement et ceux rendus par la tribune
de Belley, sont contenus en 11 pages, sur 8 feuilles au total.
 - 9^o Contrat de vente pour la Chartreuse de Pierrechâtel, contre Joseph
Louis Potthier frères, de Luyrieu, du 23 J^uin 1719.
 10. Il y a encore deux autres cahiers de copies, qui ne font pas mention
des Chartreux, mais seulement des communes environnantes.

J'ai demandé au père Anthelme Bugeaud, le Directeur de toutes
ces paperasses, et notre aide fortifié (un bien digne et saint homme)
si il y aurait espoir de trouver encore de ces vieux papiers concernants
surtout la Chartreuse D'Arvières. Il m'a répondu qu'on en avait
déjà détruit et dispersé beaucoup qui étaient en parchemin, mais
qu'il pourrait encore s'en trouver aux archives de Vivien le petit.
Je n'ai pu encore trouver le temps pour faciliter notre bibliothèque
de me faire par conséquent ce que'elle peut contenir à ce sujet.

J'espère que vous m'excuserez pas si je ne réponds. Mieux vaudrait

avoir notre Chartreuse. Sans d'arriver au si de départ. Je suis, m^r de
Leclercq, à la tête, car le facteur va partir et je ne puis pas tarder à vous dire
pourhant, de ma part la bonne amitié aux vôtres. Votre tout dévoué M. d. J. François Th. Comon

Intendant Général des armées du Roy et de la Province de Bourgogne
entre les Villes Chastreuses d'Arvières.

Des 8^{me}, 18^{me}, 19^{me} et 20^{me} - g^{de} 1749. Signé le 9^{me} Janvier 1750
(Archives de Vireux le petit. Ain) Mémoire pour M^{rs} de Leray
contre les Chastreuses d'Arvières et contre les habitants de la Communauté
de Vireux le petit. (Imprimé à Dijon en 1749) 22 pages inf
Copie du jugement rendu le 20 Août 1749 au souverain de la table
de marbre, à Dijon. Entre les Vireux Chastreuses d'Arvières
(Vahronney) d'une part, et le comte de Leray et la Communauté de Vireux
le petit d'autre part.

(Cette copie a été copiée à nouveau, il n'y a pas longtemps pour
faciliter la lecture, par J^{me} de la Roche de deux copies par deux mains
Observations pour la Communauté de Drenod, contre M. M. de
et de Mandelot. (Il est question des Chastreuses de Merysac. Dans
cet imprimé contenant 36 pages, et qui est incomplet.)

Copie de la signification d'un jugement rendu par la cour royale de
Lyon entre la Communauté de Drenod et M. M. de Dree et de
Mandelot, au sujet de la montagne dudit Drenod, en date
du 16 Août 1837. Lequel jugement et ceux rendus par la Tribunal
de Belley, sont contenus en 11 pages, par 8 feuilles un tiers de
Contrat de vente pour la Chastreuse de Biernachâtel, contre Joseph
Louis Potthar frères, de Luyrieu, du 23 Mars 1719.

Il y a encore deux autres cahiers de copies, qui ne font pas mention
des Chastreuses, mais seulement des communes environnantes.
J'ai demandé au père Anthelme Breynaud, le détenteur de toutes
ces papiers, et notre aide fortifié (un bien digne et saint homme)
si il y aurait espoir de trouver encore de ces vieux papiers concernants
surtout la Chastreuse d'Arvières. Il m'a répondu qu'on en avait
déjà détruit et dispersé beaucoup qui étaient en possession, mais
il pourrait encore s'en trouver aux archives de Vireux le petit.
Je n'ai pu encore trouver le temps pour faciliter notre bibliothèque
Je ne sais par conséquent ce qu'elle peut contenir à ce sujet.

J'espère que vous m'excuserez pour si peu de réponse. Répondez-m'en
dans notre Chastreuse. Surtout d'arriver au si de la poste. Je suis sûr
que la lettre à la poste, car le facteur va partir et je ne puis pas tarder davantage à vous répondre
et surtout la bonne amie aux copies. Votre tout dévoué M. François-M. Comon

Chas
Soulé mon vie M. S. J. Chastreuses M. Comon
J. Comon

à comon pour
dit Chastreuses

Lieutenant Général des armées du Roy et de la Province de Bourgogne
contre les V^{bles} Chartreux d'Arvières.

Des 8^e, 10^e, 19^e et 20^e - g^{de} 1749. Signé le 9^e Janvier 1750
1^{re} (Archives de Vireux le petit-Ain) Mémoire pour M^r de Leroy
contre les Chartreux d'Arvières et contre les habitants de la Communauté
de Vireux le petit. (Imprimé à Dijon en 1749) 22 pages in-f^o
2^e Copie du jugement rendu le 20 Août 1749 au souverain de la Table
de marbre, à Dijon. Entre les vénérables Chartreux d'Arvières
(Valmey) d'une part, et le comte de Leroy et la Communauté de Vireux
le petit d'autre part.

(Cette copie a été copiée d'un nouveau, il n'y a pas longtemps pour
faciliter la lecture, pour l'en ai donc deux copies par dessus moi.)
3^e Observations pour la Communauté de St Grégoire, contre M. M. de
et de Mandelot. (Il est question des Chartreux de Megriat. Voir
et imprimé contenant 36 pages, et qui est incomplet.

4^e Copie de la signification d'un jugement rendu par la cour s'appelle de
Leroy entre la Communauté de Belvaux et M. M. de Dée et de
Mandelot, au sujet de la montagne dudit Belvaux, en date
du 10 Août 1837. Lequel jugement et ceux rendus par la tribune
de Belley, sont contenus en 11 pages, sur 8 feuilles au tiers de page.

5^e Contrat de vente pour la Chartreuse de Pierrachâtel, contre Joseph
Louis Pothier frères, de Luyrier, du 23 Juin 1719.

6^e Il y a encore deux autres cahiers de copies, qui ne font pas mention
des Chartreux, mais seulement des communes environnantes.

J'ai demandé au p^{re} Antelme Regnaud, le Directeur de toutes
ces papiers, et notre aide forestier (un bien digne et saint homme)
si il y aurait espoir de trouver encore de ces vieux papiers concern
surtout la Chartreuse d'Arvières. Il m'a répondu qu'il en avait
djà détruit et dispersé beaucoup qui étaient en parchemin, mais
qu'il pourrait encore s'en trouver aux archives de Vireux le petit.
Je n'ai pu encore trouver le temps pour feuilleter notre bibliothèque
Je me suis par conséquent ce qu'elle peut contenir à ce sujet.

les Char
Soul à nous en 17.5.1. François. 74. Comon. 74. 11. 17

Château de Sortes le 8 Janvier 1896
J. M. J.

Cher Sir en H. S.

Le bon père Brinard vient
de m'apporter sa lettre sur arrières,
qui est très intéressante. Vous en
prendrez connaissance et vous
serez s'il y a encore quelques
renseignements qui pourraient
vous être utiles. C'est dommage
que ce bon vieillard ne soit pas
de mieux. Il est encore très jeune
pour son âge, mais il me dit que des
jeunes commencent à lui faire

De fait, c'est le premier objet pour
 qui s'expose à ce qu'il puisse nous
 faire des recherches, sans cela, nous
 n'y prêterait très-volontiers.
 Ensuite, il craint les réactions, nous
 retourneront dans son pays. Il nous
 a beaucoup de savoir et il peut
 très-aisément, c'est pour cela qu'il a
 redouté d'y retourner.
 Nous n'avons pas vu cette affaire
 de l'Almanach de la Trinité
 catholique, de Trilbourg. Nous l'avons
 sans doute dans notre collection, mais
 l'avez déjà parcourue. Si vous nous
 fournissez nous pourrions en rajouter
 un peu.

Plus d'un an de prison. Les Russes ont collecté et ne nous ont pas
 le regret de la Trinité. Il nous faut aussi l'Almanach de la Trinité
 nous que celle de Trilbourg. Et à l'égard de savoir de
 l'Almanach de la Trinité.

No. 1
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

118

renvoyant les vieux papiers, vous
nous ferez bien plaisir si tous les
deux, il paraît que D. Anselme,
ancien procureur de Bellegarde a
recueilli un grand nombre d'
vieux papiers sur Arvieux et aussi
sur Turin. Je crois que nous ferez
bien de les faire de vous les prêter.
Je n'ai pas eu encore bien le temps de
feuilleter dans votre bibliothèque. Il
fait encore un peu trop froid pour
pouvoir y séjourner longtemps. Je
vous prie de toujours me plus tard.
Je vous prie de m'en envoyer un
jeune. Vous ne perdrez pas beaucoup
de temps. Vous serez plus en contact, par

faire des recherches et vous a
gracieusement plus variées. Je
peux reprendre votre esprit
l'application constante et si
vous mettez sur les choses
vous direz à D. Félix, si vous
pris à vous, que le vice
et respectable paysan de
a été d'ailleurs inépuisable
faucun courage qui nous
en janvier. Il est maintenant
Le vent a encore arrêté
de nos forêts et a fait les
cavages dans les environs.
a est pas trop vigoureux
beaucoup de soleil, tandis que le
épais couvre le plaisir.

48

ans aussi aussi !
is de plus agri-
rit fatiguer par
à l'œuvre que
ses de l'ordre
i. sous l'ange
i. sous l'ange
de St Barthélemy
d'habitude par le
nous avons ipl
entendu d'après !
bi plus de 130 kg
et beaucoup de
mes. Notre l'œuvre
i. sous l'ange
le brouillard très-
à l'œuvre.

Province de Baerboorn

Chartreuse de Portes le 30 janvier 1896

79

part, c'est le premier obstacle au voyageant les vieux papiers. nous
n'y opposons rien à ce qu'il puisse nous faire bien plaisir à tous les
un des recherches, sans cela deux. Il paraît que D. Aubroise
y prêterait très volontiers. un ou deux papiers de Beliguer a
suite, il croit les écrivains recueillis un grand nombre de
tourment dans son pays. même papiers sur l'histoire et aussi
beaucoup de ceux et d'autres parties. Je crois que nous ferons
à cause, c'est pour cela que l'on se le prend de nous les prêter.
doute d'y retourner. Je n'ai pas encore bien le temps de

Vous n'avez pas vu cette famille dans notre bibliothèque. L'almanach de la bibliothèque en a un peu plus grand pour l'abbaye de Trilburg. Vous pouvez y séjourner longtemps. Je suis sûr que dans notre collection, nous pourrions toujours en plus tard. J'ai déjà parcouru, si vous le voulez, si vous le voulez, nous pourrions en plus tard. Vous ne perdrez pas beaucoup de temps. Vous serez plus en contact, plus

non renduto per la Tribuna

B. fusillus au trébuchet
recherché, contre Jolyph

3 Feb 1919.

qui ne peut pas mentir

nos circunscritas.

and, le Directeur de tout

digne et saint homme

• violent frapier concern

éprouer qu'on en avait

est in parochiam, nam

grosse mais lire la quand même
l'est pour l'histoire, ces pages
certain de flottes, car, en
son dévouement à perpétuer
le-petit, en Valromey, je m
bonne, attendu le peu d'écrit
je n'ai négligé aucune occa
l'écire, et c'est pourquoi je v
appront que je produirai à ve
écrits de mon grand père,
en ruine, ou en manuscrits,
ait souvent pour eux et qu
vieux père, j'étais jeune, et
grand prête plus d'attention
du R. P. D. S. Brége, que ve

Le bon état de l'ancien portail de cette

Si j'ai eu dans ma vie quelques peccés de jeunesse
aimés à lire les écrits concernant l'histoire de mon
la priante

tant, que j'appréciais le prix de cette note, tant mal dit M.
Moussu.

1814. Suite d'après.

Mont, aux habitants de Chockieu moyennant 3 soles par
Ce canton de breizh.

au levant le canton dit le Derens (Derens actuellement) le che-
minière entre deux le canton dit le

au defus du chemin de Lovet tendant à la croix blanche
de la croix de Teyssere, tirant au nord sur la crête romaine.

Chartreuse de Portes le 30 janvier 1896

183

183

en abste recevant les vieux papiers, vous
puissiez vous faire bien plaisir à tous les
cette deus. Il paraît que D. Aubrois,
ancien procureur de Heligou a
réunies recueillies un grand nombre de
papiers - même papiers sur les vicaires et autres
et sur Portes. Je crois que vous ferez
cela qu'on en la prise de vous les prêter.
Je n'ai plus en aucun lieu le temps de
cette affaire dans notre bibliothèque. Il
la tenait encore un peu trop froid pour
vous pouvoir y séjourner longtemps. Je
collecte toujours pour plus tard.
Si vous en seriez si au vous auriez
en même. Vous ne perdrez pas beaucoup
change. Vous serez plus ou moins

re
guses, mais bien la quand même d'un bout à l'autre.
Pour l'histoire, ces papiers que j'ai remis
certain de Portes, car, entre mes mains elles
son dévouement à perpétuer la mémoire des choses
le petit en Halromes, je n'ai jamais de l'entreprendre
bonne, attendu le peu d'érudition en mon pouvoir.
Je n'ai négligé aucune occasion de renseigner de
lire, et c'est pourquoi je vous dis que je suis content
provoque que je produise à vos œuvres.
révèle de mon grand père, Marin Baynaud, sur
en ruine, ou en ruines, lui qui avait été contem-
pité souvent pour eux et qui les connaissait.
Grand père, j'étais jeune, et si il m'avait parlé
je n'aurais plus d'attention. De tout ce qu'il
du N. p. D. l. borge, qui venait quelquefois voir

la grange de Montornod. Ce fut le révérend père qui voulut, malgré
le bon état de l'ancien portail de cette grange, le faire remplacer par celui actuel.
Depuis que j'ai eu dans ma vie quelque peu de connaissance en lecture, j'ai toujours
aimé à lire les écrits concernant l'histoire de ma localité, mais sans avoir eu
la précaution de prendre aucune note d'aucun document. C'est maintenant, mais trop
tard, que j'apprécie le prix de cette note, tant mal fut elle faite.
Néanmoins, rassemblant mes souvenirs, je vais tâcher de vous inammer les actes que
j'ai eu occasion d'avoir sous les yeux envers la Chartreuse de Savviers, savoir:
1° 1819 Site d'abergement par les Chartreux, du canton de leur montagne appelé Sous-
Mont, aux habitants de Chochieu moyennant 3 sous par feu chaque année.
Ce canton de forêt est au sud de la forêt de la commune de Chochieu et confine
au levant le canton dit le Devens (Devins, actuellement) le chemin conduisant à
Savviers entre deux. Ce canton forestier comprenait, suivant l'acte, tout ce qui est
au dessus du chemin de Lovet tendant à la croix leuclit Eyrieux et partant
de la croix de Eyrieux tirant au nord sur la crête jusqu'en leuclit Creux du pèrier
et de ce dernier point descendant au couchant jusqu'au couchant de Lovet.

3^e Abbergement de la grange de Trévailles ou Trivolles, par les Chartreux à plusieurs de Monet, mais n'ai pas sousmaine de l'époque ni des abbégataires; je me souviens seulement d'avoir lu l'acte prêté il y a environ 40 ans, à Monet chez Bartholomé Borge mort il y a longtemps. Il n'y a aucun membre de sa famille au pays maintenant.

4^e 1729. 2^e ou 24 oct. Vente par les Chartreux à Prosper Pegaux, bourgeois de Cluses de la propriété de la Trasse, au levant des deux molards du Colombier, acte par lequel il est convenu qu'à la belle saison les parties se transporteront sur les lieux pour faire la démarcation de la partie vendue et y faire les signes nécessaires.

Et en vertu de quoi, le 8 juin 1780, le notaire Jean Borge, de Romagnieu, requis par lesdites parties, et encore un nommé Gay, de Sothonod, se rendirent sur les lieux en question, Borge à l'effet de dresser l'acte de limitage, et Gay comme tailleur de pierre, de faire les signes dudit limitage, lequel fut fait par cinq pierres taillées en des groses pierres ou blocs de rocapont. On peut noter de la distance en tout de six pieds, de sorte qu'avec l'acte on les retrouve encore. Je me souviens que la dernière est vis à vis la grange de la Trasse, presque à la crosse du Colombier visant au couchant par une gorge entre deux rochers. J'avais la copie de ces deux actes (vente et limitage) mais ne sais pas si je les ai laissés chez nous. Je crois me souvenir qu'ils sont signés par Don Fraquet.

5^e 1728 Abrogation du accensement des moillens et de la seie dits de Suiviers, en bas de la grange de la Bivoire, par les Chartreux aux frères Barbier de Romagnieu.

J'avais aussi cet acte, mais ne me souviens pas non plus si je l'ai laissé chez nous. J'ai bien fait suivre avec moi à Portes une certaine quantité de papiers, mais ils sont tous pêle-mêle, je n'ose pas trop à perdre mon temps à tous les manier pour mettre une chose touchant des biens. Si j'avais la permission de consacrer un jour à cette recherche je serais très heureux de les remettre au B. p. Sacristain qui vous les expédierait. J'ai aussi deux plans, dont l'un je crois a été levé pour la compréhensibilité des situations de lieux dont est question en la procédure tranchée à la table du palais de justice de Dijon le 20 août 1749. Il y vis en une place, (en la crosse) des arbres couchés et cette inscription: L'endroit du délit.

Et l'autre (que je n'ai pas déplié depuis que j'ai été chez nous en partant il y a passé 16 mois) est un plan Bourdin, long de plus de deux mètres, mais bien délabré. On y lit en divers places des notes d'abbergement à tel et tel abbégataire. - Bonobon son mauvais état si vous y tenez, je remettrai le tout au B. p. Sacristain.

Enfin tout ce qu'il me sera possible de vous procurer je vous le procurerai. Je serai pour ça, le plus content de tous, tant je suis ami de l'histoire.

Je voudrais bien pouvoir vous parler de l'abbergement de la grange de Plomaz et dépendances, qui est en la montagne de Charvornay, en face et au Sud Ouest de Trévailles, mais je n'en sais pas un mot.

3^e Abbergement de la grange de Trévilles ou Trivilles, par les Chartreux à plusieurs de Bonnet, mais n'en pas sousmaine de l'époque ni des abbégataires; je me souviens seulement d'avoir vu l'acte prêté il y a environ 40 ans, à Bonnet chez Barthélemy Abongo mort il y a longtemps. Il n'y a aucun membre de sa famille au pays maintenant.

4^e 1729. 27 ou 28 oct. Vente par les Chartreux à Prosper Pegaux, bourgeois de Seyssel de la propriété de la Trasse, au levant de deux moulins du Colombier, acte par lequel il est convenu qu'à la belle saison les parties se transporteront sur les lieux pour faire la démarcation de la partie vendue et y faire les signes nécessaires.

Et en vertu de quoi, le 5 juin 1780, le notaire Jean Bignon de Bonagnieu, requis par lesdites parties, et encore un nommé Gay, de Sothonod, se rendirent sur les lieux en question, Bignon à l'effet de dresser l'acte de limitage, et Gay comme tailleur de pierre, de faire les signes dudit limitage, lequel fut fait par cinq pierres taillées en des grosses pierres ou blocs de rochers. On prit note de la distance en toises de six pieds, de sorte qu'avec l'acte on les retrouve encore. Je me souviens que la dernière est vis à vis la grange de la Trasse, presque à la crosse du Colombier visant au couchant par une gorge entre deux rochers. J'avais la copie de ces deux actes (vente et limitage) mais ne sais pas si je les ai laissés chez nous. Je crois me souvenir qu'ils sont signés par Don Guaguet.

5^e 1728 Abrogation du censuement des mouillins et de la seie dite d'Arrières, en bas de la grange de la Rivière, par les Chartreux aux frères Barbier de Bonagnieu.

J'avais aussi cet acte, mais ne me souviens pas non plus si je l'ai laissé chez nous. J'ai bien fait suivre avec moi à Portes une certaine quantité de papiers, mais ils sont tous péle-mêle, je n'ose pas trop à perdre mon temps à tous les manier pour mettre ensemble touchant Arrières. Si j'avais la permission de consacrer un jour à cette recherche je serais très heureux de les remettre au M. p. Sacristain qui vous les expédierait.

J'ai aussi deux plans, dont l'un je crois a été levé pour la compréhension des situations de lieux dont est question en la procédure tranchée à la table de mon du palais de justice de Dijon le 20 août 1749. J'y vois en une place, (au Colombier) des arbres couchés et cette inscription: Endroit du délit.

Et l'autre (que je n'ai pas déplié depuis que j'étais chez nous en partant il y a passé 18 mois) est un plan Bourdin, long de plus de deux mètres, mais bien délabré. On y lit en diverses places des notes d'abbergement à tel et tel abbergataire. - Mon bon son mauvais état si vous y tenez, je remettrai le tout au M. p. Sacristain.

Enfin tout ce qu'il me sera possible de vous procurer je vous le procurerai. Je serai pour ça, le plus content de tous, tant je suis ami de l'histoire.

Je voudrais bien pouvoir vous parler de l'abbergement de la grange de Planay et dépendances, qui est en la montagne de Charvornay, en face et au Sud-Ouest de Trévilles, mais je n'en sais pas un mot.

3^e Abbergement de la grange de Trévolles ou Trivollas, par les Chartreux à plusieurs de Monet, mais n'ai pas sous main de l'époque, ni des abergataires; je me souviens seulement d'avoir vu l'acte prêté il y a environ 40 ans, à Monet chez Barthélemy Bonge mort il y a longtemps. Il n'y a aucun membre de sa famille au pays maintenant.

4^e 1729. 27 ou 28 oct. Vente par les Chartreux à Prosper Pegau, bourgeois de Cheyssel de la propriété de la Trasse, au levant de deux moulins du Colombier, acte par lequel il est convenu qu'à la belle saison les parties se transporteront sur les lieux pour faire la démarcation de la partie vendue et y faire les signes nécessaires.

Et en vertu de quoi, le 1^{er} juin 1730, le notaire Jean Bozon, de Romagnieu, requis par lesdites parties, et encore un nommé Gay, de Bothornod, se rendirent sur les lieux en question, Bozon à l'effet de dresser l'acte de limitage, et Gay comme tailleur de pierre, de faire les signes dudit limitage, lequel fut fait par cinq pierres taillées en des grosses pierres ou blocs de rocaïons. ~~On prit~~ On prit note de la distance en toises de six pieds, de sorte qu'avec l'acte on les retrouve encore. Je me souviens que la dernière est vis à vis la grange de la Trasse, presque à la ouïe du Colombier visant au couchant par une gorge entre deux rochers. J'avais la copie de ces deux actes (vente et limitage) mais ne s'en souviens pas si je les ai laissés chez nous. Je crois me souvenir qu'ils sont signés par Dom Traguett.

5^e 1728. Déclaration du défrichement des moitiés et de la seie dite d'Arrières, en bas de la grange de la Rivoire, par les Chartreux aux frères Barbier de Romagnieu.

J'avais aussi cet acte, mais ne me souviens pas non plus si je l'ai laissé chez nous. J'ai bien fait suivre avec moi à Portes une certaine quantité de papiers, mais ils sont tous pièce-mâlée; je n'ose pas trop à perdre mon temps à tous les manier pour mettre ensemble touchant Arrières. Si je venais la permission de consacrer un jour à cette recherche, je serais très heureux de les remettre au M. P. Sacristain qui vous les expédierait.

J'ai aussi deux plans, dont l'un je crois a été levé pour la compréhension des situations de lieux dont est question en la procédure tranchée à la table du palais de justice de Lyon le 20 août 1749. Il y vis en une place, (en la Combardelle) des arbres couchés et cette inscription: Endroit du délit.

Et l'autre (que je n'ai pas déplié depuis que je fus chez vous en partant d'y aller passer l'hiver) est un plan Bourdin, long de plus de deux mètres, mais bien délabré. On y lit en divers places des notes d'abergage à tel et tel abergataire. - Bonobon son mauvais état si vous y tenez, je remettrai le tout au M. P. Sacristain.

Enfin tout ce qu'il me sera possible de vous procurer je vous le procurerai. Je serai pour ce, le plus content de vous, tant je suis ami de l'histoire.

Je voudrais bien pouvoir vous parler de l'abergage de la grange de Plama et dépendances, qui est en la montagne de Charvornay, en face et au Sud-Ouest de Trévolles, mais je n'en sais pas un mot.

3^e Abbergement de la grange de Trévailles ou Truvilles, par les Chartreux à plusieurs de Brunet, mais n'ai pas souvenir de l'époque, ni des abbergataires; je me souviens seulement d'avoir vu l'acte prêté il y a environ 40 ans, à Brunet chez Barthélemy Borge mort il y a longtemps. Il n'y a aucun membre de sa famille au pays maintenant.

4^e 1799. 27 ou 28 juin. Vente par les Chartreux à Prosper Pegaux, bourgeois de Cheyssel de la propriété de la Trasse, au levant des deux molards du Colombier, acte par lequel il est convenu qu'à la belle saison les parties se transporteront sur les lieux pour faire la démarcation de la partie vendue et y faire les signes nécessaires.

Et en vertu de quoi, le 8 juin 1790, le notaire Jean Borge, de Romagnieu, requis par lesdites parties, et encore un nommé Gay, de Bothornod, se rendirent sur les lieux en question, Borge à l'effet de dresser l'acte de limitage, et Gay comme tailleur de pierre, de faire les signes dudit limitage, lequel fut fait par cinq curvées taillées en des grosses pierres ou blocs de corappon. ~~Contient~~ On peut noter de la distance en toises de six pieds, de sorte qu'avec l'acte on les retrouve encore. Je me souviens que la dernière est vis à vis la grange de la Trasse, presque à la ouste du Colombier visant au couchant par une gorge entre deux rochers. J'avais la copie de ces deux actes (vente et limitage) mais ne sais pas si je les ai laissés chez nous. Je crois me souvenir qu'ils sont signés par Dom Traguët.

5^e 1728 Mandation ou acensement des moines et de la seie dits d'Arvières, en bas de la grange de la Viroire, par les Chartreux aux frères Barbier de Romagnieu.

J'avais aussi cet acte, mais ne me souviens pas non plus si je l'ai laissé chez nous. J'ai bien fait suivre avec moi à Portes une certaine quantité de papiers, mais ils sont tous péle-mêle; je n'ose pas trop à perdre mon temps à tous les manier pour mettre une copie touchant Arvières. Si j'avais la permission de consacrer un jour à cette recherche, je serais très heureux de les remettre au M. P. Sacristain qui vous les expédierait.

J'ai aussi deux plans, dont l'un je crois a été levé pour la compréhension des situations de lieux dont est question en la procédure tranchée à la table de la cour du palais de justice de Dijon le 20 août 1749. J'y vois en une place, (en la lumbardie) des arbres couchés et cette inscription: L'endroit du délit.

Et l'autre (que je n'ai pas déplié depuis que j'ai été chez nous en partant il y a passé 16 mois,) est un plan Bourdin, long de plus de deux mètres, mais bien délabré. On y lit en divers places des notes d'abergage à tel et tel abergataire. - Monobook son mauvais état si vous y tenez, je remettrai le tout au M. P. Sacristain.

Enfin tout ce qu'il me sera possible de vous procurer je vous le procurerai. Je serai pour ça, le plus content de vous, tant je suis ami de l'histoire.

Je voudrais bien pouvoir vous parler de l'abergage de la grange de Planay et dépendances, qui est en la montagne de Charvonnay, en face et au Sud-Ouest de Trévailles, mais je n'en sais pas un mot.

Chartreux à plusieurs
gataires; je me souviens
et chez Barthelme Borgon
du pays maintenant.

bourgeois de Seyssel,
du Colombier, aile par
insisteront sur les lieux
les signes miséricordieux.

Borgon de Romagnieu,
honori, se rendirent sur

age, et Gay comme tailleur
rad cinq ou six tailles en
ste de la distance en tou

Je me souviens que la
la ouste du Colombier
avais la copie de ces deux
Je crois me souvenir qu

- dit d'obviers, en bas
ier de Romagnieu.

je l'ai lue chez nous

- de papiers, mais ils son

manus pour mettre en

un jour à être recherché

- qui vous les expédierait.

sur la compréhensibilité

transmise à la table de

une place, (en la Combe de

chez nous en partant il y a

autres, mais bien délabré

l'abergatoire. - Bonobis

au St. P. Saeristain.

et je vous le procurerai

un de l'histoire.

la grange de Plana-f

ay, en face et au sud

sais néanmoins qu'un

la Grand. Cote, traversa

y conduirait. Ce chem

que le temps l'a effacé, il est difficile d'arriver à la grotte. - J'y ai été
en 1880 le 26 juillet en compagnie de M^r Octave Orvol, alors notre curé,
Jaquet (Barre) et M^r Barthelme Jaquet, collègues, tous de Muret, aile
le premier, à Bérucquia (Algérie) et le deuxième à Chanay ou à Cray, un
guides par le garde Doménial Raymond, habitant alors à la maison fore
y a environ 40 ans aux mesures de la Chartreuse, nous descendîmes par le p
Crève-cœur jusqu'au ruisseau dit d'obviers pour grimper ensuite par le bois
tantôt à un arbre, tantôt à un buisson, et souvent, quand il n'y avait ni ar
il fallait reculer ou tirer en travers pour aller monter en des places plus a
Et comme il y en avait parmi nous qui proposaient quasi de redesc
quel collègue Jaquet (Barre) qui grimperait comme un chat perché, se mi
par le rocher en descendant je ne sais quel cantique. Alors, on reprit cour
parvint tous, promettant néanmoins ne pas réfrayer cette ascension. M^r
en fit un article qui parut sur le journal de l'évêque.

J'ai tout lieu de croire que c'est en cette grotte que St. Barthelme au
étant allé par un beau jour, s'endormit et y resta au point de ne
temps à repasser. Voici ce qu'a maintes fois raconté mon grand père, ce
pour une légende: St. Barthelme étant un jour sorti d'obviers, se
lorsque bien de la Chartreuse, en l'endroit Entre-Balmes, il s'endormit
cent ans, et lorsqu'il se réveilla le soleil avait bien baissé. Alors
à lui-même: hé! malheureux, tu ne seras pas à temps aux Vêpres. Et
de retour à obviers tout avait changé, il y avait des bâtiments
pas vu avant de partir, il ne reconnaissait pas le personnel de la m
il fut tout interdit jusqu'à ce qu'on lui eût dit qu'il y avait pour
disparu suivant ce qu'avaient dit les frères prêcheurs.

Comment devrais-je à cela? Entre-Balmes qui est quasi au p
près du pont de Trien? Comment n'aurait-on pas battu la forêt
pour le trouver? C'est, à mon avis, comme je dis, une légende. Ce qui pe
qu'étant allé en la grotte qui porte encore son nom et qui est au p
sur lequel était la Chartreuse, il a pu s'y endormir et ne se re
trop tard pour remonter à l'heure des Vêpres.

Voici une autre légende sur la maison d'obviers: Le Crêt
qui est au levant de la Chartreuse et qui est d'une grande élévation
par conséquent de voir loin de l'évêché par la Savoie. J'ai bien l'im
donne que, les Chartreux voulant voir de chez eux la ville de Seyssel,
marché à Satan de percer la montagne en ligne d'obviers
Et ludit Satan, du premier coup de patte ayant fait dégringoler to
qui forment ce qu'on dit la graville au diable, cette dégringolade
bunt que les frères craignant l'éroulement de toute la maison,
vite son compte, le défendant de continuer son marche.
De tout ceci voici ce qu'il en est: La pente de Lyan est si abrupte
endroit où le rocher est ce qu'on appelle l'obviers.

285
que le temps l'a effacé, il est difficile d'arriver à la grotte. - J'y ai cependant été
en 1880 le 26 juillet en compagnie de M^r Octave Orvol, alors notre curé, de M^r Antoine
Jaquet (Barre) et M^r Barthélemy Jaquet, collégiens, tous ^{de} Marnet, actuellement curés
le premier, à Bérucquia (Belgique) et le deuxième à Chanay ou à Crez un Mithaille.

Guidés par la garde domaniale Raymond, habitant alors à la maison forestière bâtie il
y a environ 40 ans aux mesures de la Chartreuse, nous descendîmes par le pré-prétre de
Crez-Ceuz jusqu'au ruisseau dit d'Arvières pour grimper ensuite par le bois en nous appuyant
tantôt à un arbre, tantôt à un buisson, et souvent, quand il n'y avait ni arbres ni buissons
il fallait reculer ou tirer en travers pour aller monter en des places plus accessibles.
Et comme il n'y en avait parmi nous qui proposaient quasi de redescendre, voilà
quelcollègue Jaquet (Barre) qui grimperait comme un chevreuil, se mit à faire réson-
ner le rocher en chantant je ne sais quel cantique. Alors, on reprit courage et on y
parvint tous, promettant néanmoins ne pas récompenser cette ascension. M^r le curé Orvol
en fit un article qui parut sur le journal de l'école.

J'ai tout lieu de croire que c'est en cette grotte que St. Othaud aurait pu y
étant allé par un beau jour, s'endormir et y rester au point de ne pas être à
temps à se réveiller. Voici ce qu'a maintenant raconté mon grand père, ce que je prends
pour une légende: St. Othaud étant un jour sorti d'Arvières, se trouva fatigué
lorsque bien de la Chartreuse, en l'endroit Entre-Balmes, il s'endormit. Là, il dormit
cent ans, et lorsqu'il se réveilla le soleil avait bien baissé. Alors il se dit
à lui-même: hé! malheureux, tu n'es pas à temps à se réveiller. Et quand il fut
de retour à Arvières tout avait changé, il y avait des bâtiments qu'il n'avait
pas vu avant de partir, il ne reconnaissait pas le personnel de la maison; enfin
il fut tout interdit jusqu'à ce qu'on lui eût dit qu'il y avait 100 ans qu'il avait
disparu suivant ce qu'avaient dit les pères prêcheurs.

Comment savoir à cela? Entre-Balmes qui est quasi au pied d'une montagne
près du Pont de Trien? Comment n'aurait-on pas battu la forêt en tous sens
pour le trouver? C'est, à mon avis, comme je dis, une légende. Ce qui peut se croire, c'est
qu'étant allé en la grotte qui porte encore son nom et qui est au pied du rocher
sur lequel était la Chartreuse, il a pu s'y endormir et ne se réveiller que
trop tard pour remonter à l'heure des vigiles.

Voici une autre légende sur la maison d'Arvières: Le Crêt d'Orellas
qui est au levant de la Chartreuse et qui est d'une grande élévation empêche
par conséquent de voir loin ^{de ce côté} par la Savoie. Hé bien, la tradition nous
donne que, les Chartreux voulant voir de chez eux la ville de Sion, donnèrent le
marché à Satan de percer la montagne en ligne d'Arvières à cette ville.
Et lui dit Satan, du premier coup de patte ayant fait dégringoler toutes les pierres
qui forment ce qu'on dit la graville au diable, cette dégringolade fit un tel
bruit que les pères, craignant l'éroulement de toute la maison, lui portèrent
vite son compte, le défendant de continuer son marché.

Se tout ceci soit le qu'il en est: La pente de Sion est si abrupte qu'on
endroit où le rocher est ce qu'on appelle...

belle fête que ce dimanche là. On parlait de 300 personnes qui se trouvaient à cette
cérémonie. Les journaux en parlèrent beaucoup. J'ai conservé ceux qui me furent adressés.
Savois: Mefuges du dimanche des 19 juil 83, 84, et Echo de Fourvières du 19 juil 1891. - En s'en
retournant Mgr voulut passer par Lorient pour visiter les maisons de cette Chartraine.

J'ai mis en l'énumération des documents que j'ai vu ^{conserver} des Lorientais, un certain jour
qu'un homme de Romagneux me fit voir il y a 3 à 40 ans. C'était je me souviens,
un gros cahier manuscrit contenant des abreges aux gens de notre commune
de Virieu-le-Petit. Et comme peut être pas une heure après me l'avoir vu
il vint chez nous le chercher, me disant qu'il devait le rendre à qui le lui avait
communiqué; et incontinent il l'emporta, sans vouloir me dire de qui il le tenait.

N'ayant eu le temps que de le feuilleter, je ne puis donc rien vous en dire, car je ne
me souviens que d'un acte d'abergeage à un Bournaud, l'un de mes oncles, d'une terre
en l'endroit Verdet, acte que probablement je lus à cause du nom de l'abergataire.

J'ai cru plus tard que ce cahier était un volume du Terrier de la maison de
terrier qui en 1723 devait être de cinq volumes, d'après ce qu'on lit sur une couverture
en carton dont je me sers depuis longtemps, et dont la première ligne est: Terrier Bournaud
Romagneux, Virieu, Muret et Lysin. C'était du temps du procureur D. Guireman.

Voilà, mon révérend Père, tout ce que vous dire envers la Chartraine
de Lorient en Valromey. Et je termine ma lettre aujourd'hui. J'espère
me proposer de la faire passer demain au Père sacristain qui y mettra l'adresse.

Je vous supplie en finissant, de m'accorder votre bénédiction et dire pour
un pauvre pécheur un ave Maria. *Ed. Bagnaud*

P. S. Le M. P. D. Lombroise parti de Céligny il y a près de 2 ans, a eu
entre mains, tous les documents dont est question en la présente et ceux que
vous avez & reçus il y a quelques jours. Il se proposait de faire l'histoire de Lorient.
J'ignore s'il a toujours la même intention. S'il ne l'avait plus et
qu'il voulait vous communiquer ses notes, certainement vous pourriez en
long sur cette maison. C'était M. Oriol ^{alors} curé à Virieu-le-Petit
actuellement à St Benigne, canton de Pont-de-Haut, qui lui fournissait
les notes de cette paroisse et autres, lorsque ce Père occupait de Lorient.

1473. — Monitoire de l'officialité de Genève adressé aux chapelains des paroisses circonvoisines des vastes domaines des R^{ds} Pères Chartreux de la maison d'Arvières. — Menace d'excommunication contre ceux et celles qui portaient préjudice aux dits religieux, publiée dans l'église de Virieu-le-Petit, le 20 mai 1473. — (Cahier de M. Gouvat pag. 36 et suiv.)

« L'Official de la curie de Genève aux chapelains et à tous autres, salut en notre seigneur. A la supplication et grave plainte de plusieurs et pieux hommes, de plusieurs et de la communauté de la maison d'Arvières, de l'ordre des chartreux, que quelques malfaiteurs, soit hommes ou femmes de vos paroissiens, dont les noms et surnoms sont ignorés desdits suppliants, ou ne peuvent facilement être prouvés, n'ayant pas devant les yeux Dieu et les saintes Ecritures, ne se ressouvénants pas de cette parole: Le péché n'est pas remis si la chose volée n'est pas restituée; ceux ou celles qui depuis dix ans en deça, de j'ours ou de nuit sont venus aux montagnes desdits suppliants, comme aux Balmet sur la combe d'Arvières, sur les Pellans, soit du côté de l'occident soit de celui de l'orient et aux prés tant de Falarier que du cimetière, et là ont coupé du bois, tels que sapins, fayards et autres et les ont transportés où il leur a plu, sans le consentement, la licence et la volonté desdits exposants et à leur grand préjudice: De même que ceux ou celles qui depuis ledit temps sont venus aux granges jointes aux maisons, aux prés et pâturages des mêmes suppliants, situés au cimetière et aux Pellans de Falarier, du Foretari, ont ouvert les dites granges et y ont enlevé des fromages, du froment, et dans les prés et pâturages ont fait manger et gâter les herbes à leur bétail, et qui au cimetière au lieu dit Champs ont coupé des fayards et les ont transportés où ils ont voulu à l'insu et contre la volonté desdits exposants et à leur grand dommage: De même ceux ^{ou celles} qui depuis ce temps en deça, sont allés dans les montagnes desdits suppliants, vers les limites qui sont sur la crête de Liay, tendant jusques au Gilet à Les Fées, et depuis ce gilet tendant à Hôriset-Goni et tendant au bois de Sapata, de Solanod et de la dite Suppata, tendant vers les prés

près de Hargue vers la croix qui est sur loz-danay, et de cette croix allant à la gran-
-ge de Rouget, et y ont pris quelques bois, putaines, des sapins, des billons, des inces-
-dilles (bâcheaux) et les ont transportés où ils ont voulu contre la volonté des dits suppli-
-ants; qui en bas de ces limites ont fait pâturer leurs bétails et y ont fait manger et
-gâter l'herbe contre la volonté des mêmes suppliants et à leur grand préjudice,
De même ceux ou celles qui depuis ledit temps et en deca se sont rendus à Rivière
grange des dits suppliants et y ont enlevé du blé, du froment, de la paille et des
noix, et qui ont fait manger leurs herbes et leurs pâturages à leurs animaux. De
même que ceux et celles qui depuis ce temps et en deca sont venus ^{aux} auprès des
-dits suppliants situés aux Fontaines et au pré nouveau et y ont pris du froment,
des dotines et ont dérangé le cours de l'eau, y ont fait manger l'herbe et les
pâturages qui ne leur étaient pas dus; et cela contre la volonté des exposants
et à leur grand préjudice. De même ceux ou celles qui depuis ce temps et en
deca sont venus au bois des dits suppliants appelé Dou-deni, et y ont coupé des
arbres, chênes et ont pris des abilles dans ces chênes, ont coupé d'autres bois
et les ont transportés où ils ont voulu à l'insu des dits exposants. De même
ceux et celles qui sont venus à la vigne d'édits suppliants, située à la Lavanche,
et à la forêt qui est au-dessus, et y ont pris des raisins, des noix, y ont coupé des
chênes et les ont déportés où ils ont voulu contre la volonté des suppliants et à
leur grand préjudice. De même que ceux ou celles qui de ce temps en deca sont
venus à la maison et à la grange des dits suppliants situés sur les rochers au pré
adjacent et aussi au pré situé au-dessus du rocher, aux rochers et y ont pris du
froment, des noix, y ont coupé des saules et les ont transportés où bon leur a sem-
-blé, et y ont fait manger et gâter l'herbe et les pâturages par leurs animaux
soit de jour soit de nuit, contre la volonté des suppliants. De même ceux ou
celles qui sont venus à leur cellier de la Cherrerie et à la vigne située à Rutun
et là ont pris des raisins et des noix. De même ceux et celles qui depuis
ledit

ledit temps en deça sont venus à leur pré sence au Forestal et là ont pris du froment
dans la grange de ce pré, et dans ce pré ont fait fructifier l'herbe contre la volonté
des mêmes exploitants. De même que ceux et celles qui depuis ce temps en deça
viennent au cellier et à la vigne situés près d'Hélioux et y prennent des raisins, des
noix, des clautures et autres biens contre la volonté des dits suppliants et à leur
grand préjudice. De même ceux ou celles qui ont apposé quelque empêchement
à l'édite vigne d'Hélioux indument et contre la forme du droit; de même ceux
ou celles qui sont venus en une certaine île située dans le Rhône et y ont coupé
des arbres, des perches, se les ont appropriés et transportés où ils ont voulu contre
la volonté d'eux: De même ceux ou celles qui depuis ledit temps en deça
retiennent et deciment leurs dîmes de blé tant à la montagne qu'à la plaine,
De même que ceux et celles qui cachent aux dits suppliants, retiennent quelques
services, tributs, lods et droits de vente ^(vendues) sciemment et volontairement.

Nous nous adonnons et mandons, en conséquence, à vous chapelains, en ver-
tu de la sainte obéissance de Dieu et sous peine d'excommunication, que nous
portons dans ces écrits contre vous et contre chacun des vôtres, si vous ne faites ce
que nous ordonnons, à savoir, d'avoir une fois dans votre ^{église} ~~paroisse~~ le peuple
y étant rassemblé pour l'office divin, à voix haute et intelligible, généralement
tous vos paroissiens des deux sexes, de quelque grade, état ou condition qu'ils
soient, que les coupables de ces forfaits, ceux qui y ont consenti, qui ont prêté
aide, conseil ou faveur, ceux qui sciemment tiennent, retiennent quelques uns, de
ces biens prédits, jus qu'à leur valeur de six décimes, qu'ils aient dans l'espace des
dix premiers jours après la réception des présentes à s'acquiescer dignement et
à faire pleine satisfaction envers les dits suppliants, à moins qu'ils l'encontre ils
n'aient à alléguer une juste raison dans l'espace de onze jours, que nous
leur accordons, afin qu'ils allèguent devant nous les raisons pour lesquelles
ils ne sont pas tenus à restitution: Autrement nous procéderont bien au la justice
contre

contre tous ces malfaiteurs. Donné à Genève le jour le mois . . . -

l'année du règne est 1479 (Ita au commencement il y a 1475.) -

P.S. - Je même ceux et celles qui depuis les dits temps ont retiré et soustrait aux religieux et à leurs ^{aires} prébendes et autres revenus de leur religion, quelques ustensiles, garnitures, pots, ustensiles, flambeaux et vestes, couvertures, habits, fixaux, blé, vin, huile et quelque autre chose, que ce soit leur appartenant; et aussi ceux qui ont pris de la chaux dans leur four à chaux inrémédiable sans leur permission; ceux qui récemment et volontairement cachent aux dits religieux ladite chaux,

Nota. Il n'est pas fait mention des granges de Burdet près Passy, ni celle de Plana-por-a, ni de plusieurs autres situées dans la montagne. - (Ita M. Gouvat qui a sans doute pris cette pièce aux archives de Vireau le fait et l'a traduit en latin.)

Notes concernant le bienheureux St. Arthaud. —

(Cahier de M. Goussier pages 27 et suiv.)

Vintes de ses reliques et de son tombeau, nouvelle truche chape, déclaration de Révérend Prosper Brillat et de Pierre Bozon.

Louis Pierre Michaud capitaine chassellard du marquisat du Palatinat et greffier en l'officialité de l'évêché de Genève à la porte de France, s'en vint faire à tous qu'il appartenait que le jour du neuvième jour de mai mil six cent quatre vingt et six (9 mai 1686), sur l'heure de midy auraient comparus par devant nous Sr Prosper Brillat, maître chirurgien de l'hôtel de la ville, âgé de cinquante six ans, et Pierre Bozon, laboureur de Romagnieu, âgé de soixante quatre, lesquels après avoir prêté serment de dire la vérité entre nos mains ont attestés et déclarés être bien méritants que sous environ quarante cinq années qu'ils se souviennent avec plusieurs autres personnes dans la dévote maison, notre Dame d'Arvières, ordre des Chartreux, diocèse de Genève, et furent présents lorsque Mgr l'illustrissime et honorabilissime Jean de l'Assolique, évêque et seigneur de Belley, s'étant transporté audit Arvières sur les réquisitions de Messieurs les prieurs et religieux, accompagné de messieurs les visiteurs dudit ordre, visitant avec humilité et révérence vosse de ses habits épiques, les ornements et reliques du glorieux St. Arthaud, premier prieur de la dite chartreuse d'Arvières, et évêque dudit Belley; lesquels ornements et reliques étaient dans un sépulchre et tombeau de pierre vis à vis la petite porte d'achée de l'église dudit Arvières et au dehors d'icelle, et les ayant revus avec les prières et cérémonies accoutumées, ledit seigneur évêque les aurait remises dans le même sépulchre, et afin que la postérité fust à jamais informée de cette cérémonie, il en dressa un certificat écrit et signé de sa propre main, qu'il mit dans une boîte de plomb de figure ronde au même endroit, près les reliques et ossements, ayant même ledit seigneur évêque de Belley emporté quelques uns d'icelle ossements dans la cathédrale. — Mais comme la dite boîte fust reposée

dans

Dans un lieu humide où elle est restée pendant un long espace de temps sans être ouverte
ny visitée, il s'est trouvé lorsque l'ouverture en a été faite que ledit certificat dudit
seigneur évêque de Belley a été corrompu par l'humidité et suite du temps: ce
qui a été sagement reconnu depuis quelques jours par vénérable père en Dieu
Don Pierre Sombard, prieur moderne de ladite chartreuse d'Arvière, lequel poussé
d'un nouveau zèle, dévotion et ferveur envers ce grand saint, ayant par permission
de Mgr l'évêque du diocèse dudit Genève relevé les dites reliques dans une chaise
magnifique d'ébène construite à son honneur, relevée d'argent et qui repose à
présent dans une niche d'une chapelle dudit Arvière du côté de l'évangile, il aurait
requis acte de ladite déclaration, subite pour être joint aux mémoires qu'il
ont déclaré de ce grand saint: et pour faire constater de la vérité et cérémonies
faites par ledit seigneur de Belley, comme encore du certificat par lui fait et reposé
dans l'acte de plomb qui nous a été représentée par ledit sieur prieur; ce que nous
avons accordé, et de tout ce que dessus dressé le présent procès verbal, signé de notre
main, et scellé de notre scel ordinaire de notre châtellenie, en présence de M^{re}
Claude Antoine Cussy, notaire royal de Chavillan, M^{re} Hugues Bozon, paroissien
de Romagneu, et honorables Louis Cattel, Michaud de Virieu le petit, témoins requis
soubscrits avec ledit Brillat non ledit Bozon, illeté de ce acquis.

Brillat déclarant . Bozon présent —
Cussy Prieur Louis Cattel . Michaud .

copié textuellement et certifié conforme à l'original à Virieu le petit,
Pierre Joseph Gouyat, curé, J'ai également copié les notes suivantes:

naissance de St. Arthaud en 1100

St. Arthaud pouvait avoir 28 années lorsqu'il alla à Postes, où probablement
il resta 2 ans. Il vint à Arvières, au Prieuré cinetivie, où il resta 10 ans, en
l'année 1130. Il resta à Arvières prieur 44 ans. Il fut élu évêque de Belley en
1186

1184 où il resta 6 ans. Il revint à sa solitude en 1190 où il n'en avait encore 16 ans,
obit 6 octobre 1206.

Voici la copie de deux lettres adressées par l'abbé de St-Sulpice au Prieur d'Ardenne.

De notre Abbaye de St-Sulpice au 16 mai 1686.

Je vous suis sensiblement obligé de l'honneur de votre souvenir, de la grâce que
vous m'avez faite de m'envoyer des reliques de St-Arthaud, mon libérateur après
dieu. C'est pour une âme de grand mérite, religieuse de notre ordre, qui m'a prié
de les lui envoyer. Je pars pour ma visite d'Hermyne avec le déplaisir de n'avoir
pas l'honneur de vous assurer de mes respects. Si je peux quelque chose pour
votre service dans le pays, vous m'obligerez de m'honorer de vos commissions, vous
assurant que je les exécuterai fort fidèlement. Il me faisoit bien de quitter mon repos,
mais il faut obéir sans délai. Je me recommande à vos prières & sacrifices, vous
assurant que j'en suis et serai toute ma vie avec respect, Monsieur,

Votre très humble serviteur. François, abbé de St-Sulpice.

Autre lettre: Monsieur - Je vous envoie la minute de la
déclaration que j'ai dressée selon vos ordres à l'honneur de votre grand saint.
Prenez la peine de la voir pour y ajouter ou diminuer ce que vous jugerez à
propos, après quoi vous me la renverrez pour faire signer les parties et les témoins,
et pour y mettre mon sceau afin que la j'ajoute ensuite aux mémoires de votre pa-
triarque dont vous êtes le digne successeur et véritable serviteur.

J'ai à vous assurer que les jours passés m'étant revécus et vécus d'une
fièvre qui menaçait une suite fâcheuse pour moi, je me recommandai à St-Arthaud
et reçu par son intercession, un prompt soulagement. Je vous supplie de célébrer
une messe en son honneur à mon intention, en attendant que j'aie l'aille moi-même
entendre auprès de ses reliques, et vous assure de plus fort que j'en suis avec recon-
naissance et respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,
Abi chand. Campagne dernière février 1686. - J'aurais désiré avoir la minute
de la dite déclaration.

Nota. - Mgr Passchaigee qui à la fin de Mgr Camus, son prédécesseur, fut nommé évêque de Belley en 1629, fit la visite virtuelle des reliques de St Arthaud en 1640, y eut, à la fin du pèlerinage de Claude Hauser, et des reliques d'Amboise, et avec la permission du Reverendissime Joste Guérin, évêque de Genève infirme. Était présent Claude de Héc, seigneur de Pierre Châtel, vinteur de la province.

Il est bon de remarquer que l'abbaye d'Amboise se trouvait au premier lieu dans le mandement de Seyssel et plus tard dans celui de Châtillon, dont les habitants ne prirent le titre de marquis qu'à commencement du 16^{me} siècle.

Les reliques de St Arthaud furent transportées à Lochieu par le curé Cussy et autorisées les écoles et entées de la garde nationale après la messe paroissiale le dimanche 17 juillet 1790. (neur à mis quelques, au rayon en marge) - En 1794 une bande de Brigands dépouillèrent ladite chaise de son argent et livrèrent les restes de St Arthaud aux habitants de Lochieu qui les ensevelirent à l'angle nord-ouest de l'église dudit lieu. Les précieuses reliques entées avec la chaise dépouillée de ses ornements en 1794, ne furent exhumées du cimetière de Lochieu que le 22 juillet 1824. Peut-être y seraient-elles encore aujourd'hui sans un miracle opéré par ce grand thaumaturge, dont fut témoin Pierre Marie David le 19 juillet 1826.

Le voici tel que me le raconte plusieurs fois le dit David, moine de Lochieu.

Je reposais paisiblement dans mon lit lorsque j'eus réveillé par la présence d'un petit enfant que j'aperçus tout à coup sur mon lit. Étonné j'éveillai ma femme qui, comme moi, voit un enfant assis sur une espèce d'escaillon au pied de mon lit. Le levé la tête pour mieux voir: il semble qu'il me sourit puis l'enfant s'éloigne, il s'éloigne toujours, le m'attirant sur mon lit pour mieux examiner, et moi et ma femme nous voyons l'enfant s'éloigner encore, puis grossir en s'éloignant ainsi, puis il est revêtu des habits pontificaux: à la fin c'est un pontife tout à fait vénérable. Je m'écriai: Ah! c'est St Arthaud! et tout disparut. - Le dit David moine, le lendemain au matin, raconta sa vision à un

à un nommé Jacques Brodaz, clerc, lequel certifie que la même nuit un tableau où se trouvaient des reliques de St-Authaud, qui était dans sa chambre, lui avait apparu tout resplendant de lumière. Le même jour Jauré en donna connaissance à M^r Chalaunay curé de Bénaux qui semble le traicter de visionnaire. Le lendemain il part pour Belley, raconte la chose à Mgr Devie alors évêque d'Auxois. Le pontife dès le lendemain ordonna à son grand vicaire M^r de La Croix d'Azolotte premier archidiacre, qui fut dans la suite évêque de Gap et plus tard archevêque d'Auch, de se transporter à Lochieu pour reconnaître le corps de St-Authaud. Ici voir la vie de St- par M^r Deperry, alors secrétaire de l'évêché et ensuite évêque de Gap. -

Le nefut quier, l'année 1830, le mardi de Pâques, que Mgr Devie, évêque de Belley, accompagné de ses grands vicaires MM^s Delacroix et Rainet en fit solennellement la translation dans l'église de Lochieu. M^r Deperry, secrétaire de l'évêché, fit le panégyrique du saint, moi j'eus l'honneur de faire acolyte, j'étais alors vicaire à Chatillon en Mâchaille, puis au mois de juillet de la même année, j'eus nommé curé au d^e Lochieu, où j'arrivais le 14 août pour y célébrer l'office divin le jour de l'Assomption. Le corps du saint enfermé dans une chasse d'os ou d'ivoire à St-Authelme, puis achetée par les autorités de Lochieu fut placée dans un mausolée qu'on avait fait construire d^e côté de l'évangile dans la dite église. En 1850 M^r Martel alors curé du lieu, s'imagina que le corps du bienheureux serait plus convenablement placé dans une espèce de chapelle au nord de la nef de l'église: il se trompait, c'était l'endroit le plus humide du St-lieu. Qui le relèvera de ce triste lieu pour le placer plus convenablement. Le saint sera-t-il toujours dans l'état où il était dans son sépulchre premier à Auxois? -

Suit la charte de fondation, d'après M. Gingée - (voir notice de l'unique)

(St M. pages 27-31. -)

même manuscrit page 9. - Dans les actes d'une vente faite à Piriou le jeudi
le 4 juillet 1701, par Mgr Michel Gabriel de Rossillon, de Bennes, évêque
de Genève, dans l'énumération des revenus d'une autre vente on a fait:

« Plus perçoit (la cure) le dixme des charbonnes, lequel lay a aussi esté abon-
« donné par les R^{ds} religieux de la chartreuse d'Arvières comme par acte du
« huitième août mil six cent soixante ^{deux} (août 1692), recon par M^e Michaud
« notaire et expédié par M^e Lucas, notaire, et comme tels abondons se sont
« suffisants pour la dite portion et celle de nos vicaires etc... » -

page 22. - Dans la vente faite ^{de la même église} au même village, le 11 juillet 1767, par
Mgr Jean Pierre Biron on trouve:

« Maudit seigneur a vendu la chapelle sous le vocable de notre Dame,
« de la nomination de noble Jean, comte sans recteur. Les R^{ds} chartreux
« d'Arvières y font célébrer haute messe chaque année et une quinzaine
« veut dire le jour de St Félix... » -

1729. — Limitage entre les Ten.^{bles} Chartreux d'Arvières et Prosper Pégau, bourgeois de la ville de Seyssel, du 28 décembre 1729. —

(même manuscrit page 56.) —

Extrait des minutes de M^r Bozon, notaire royal à Romagnieu. —

Il est ainsi : que pour acte et contrat de vente passé par MM^{rs} les Chartreux d'Arvières au sieur Prosper Pégau, marchand et bourgeois de la ville de Seyssel, en date du 28 décembre mil sept cent vingt neuf, reçu par le notaire royal soussigné et les témoins, et le dit acte de mas de la Tirasse par lequel il fut convenu que l'on planterait des limites entre les possessions desdits Chartreux, appelées le Colombier et le dit mas de la Tirasse à la première réquisition des parties.

Où il est que ce jourd'hui cinquième jour du mois de juin, mil sept cent trente, qu'à midi, par devant le notaire royal soussigné et les témoins en fin nommés, tout bon-homme vénérable Leroy, sieur, et vénérable père Don, Pierre Pagnet^{Pagnet} curier de la dite Chartreuse d'Arvières d'asport. — Ont fait venir Claude Gay dit d'Arvière, mason, et tailleur de pierre de Sathonod, qui a imprimé une croix à un rocher qui s'est obliquement à la suite du Colombier, du côté de l'Église, qui au bas de tous les plans et replats dudit Colombier; de là on a fait une autre croix à un rocher bandant de là à l'ouest aussi obliquement au vent, qui sont de la distance de cent seize toises, la toise de six pieds, de la seconde, on a fait aussi une autre croix à un rocher tirant au vent de la distance de quarante toises de la troisième à la quatrième et dernière limite, on a fait une autre croix à une grosse pierre toujours tirant au vent de la troisième de quatre vingt dix toises; laquelle dernière limite est vis-à-vis la grange existante de la dite Tirasse. Laquelle limite est presque à la sommité du rocher du Colombier, vis-à-vis une gorge entre deux rochers. Une grosse pierre séparant les possessions dudit sieur Pégau de la Tirasse qui demeurant du levant aux dites limites, soit croix imprimées sur les dits rochers.

p. 75. - 1233. Vente faite par noble Girard de B. alme à la chartreuse
d'Amiens d'une tenement aux chèvres.

1293. Guillaume de Muret (Muret) reconnaît tenir d'Amiens les biens sités à
Vieux le petit et Romagneux.

1293, Kal. nov. - Vente en faveur d'Amiens faite par noble Guido de
Montluet, seigneur de Chatillon, et de Champagne, de divers réserves et autres
droits seigneuriaux dus tant à Vieux le petit qu'à autres villages de Valromey.

12.... Reconnaissance de noble Blanche d'Alleville en faveur d'Amiens.

page 88. - « Monsieur Dor (nommé curé de Vieux le petit en 1883) a transcrit
quelques actes de baptême faits par Don, Genard Chartaux, curé de Vieux le
petit. Le prêtre était approuvé par Mgr Joseph Marie Paget évêque
d'Amiens d'Amiens. » -

page 89. - Quelques seigneurs d'Amiens.

1484 François Beaupain de Vieux le petit. - 1819 et 1819 ou 1819? 1819, S. Etienne Cagnier.

1640 Claude Rodier. - 1690 S. Jean Carroy -

1708 J. Pernet. - 1714 François Pernet.

1745. Paget.

pages 56 et suivantes.

Il y a un registre ancien du Bugey et l'Albion.

(J'ai pris seulement quelques notes de M. Gouvat) -

p. 55. mesures anciennes. - Une aine est de 20 coupes, ou la coupe de blé pesait de 22 à 23 livres.

Le bichet pesait de 42 à 43 livres.

La coupe se divisait en 12 douzains, pesant chacune 2 livres.

L'aine valait 48 pintes. - Le septier 32 pintes, environ 52 litres.

La quarte 8 pintes - Le meystier 8 pinte. La pinte contenait 12 verres.

La sommée d'ore à l'Albion contenant environ, 166 litres. (4 barils) -

Monnaie.

Le gros d'or valait 12 sols tournois. - Le gros seldphinal, 6 sols. -

Le gros simple valait 1 sol et 7 deniers de Savoie. - Le gros monnaie courante, 2 sols, 6 deniers tournois. - Le gros de Savoie valait 14 sous de Savoie. -

Florins. - Le florin d'or bon poids, valait 25 sous de Savoie.

Le florin petit poids valait 9 sous de Savoie. - Le florin d'or simplement valait 12 sous

Le florin de Savoie valait 10 sous tournois. - Le florin d'argent valait 12 sous de Savoie. ^(6 deniers de Savoie)

Sols.

Le sous tournois valait 12 deniers tournois. - Le sous parisien = 1 sol, 3 deniers tournois.

Le sol de Savoie = 8 deniers tournois. - Le sol bon viennois = 8 deniers tournois.

Le sol viennois commun = 6 deniers tournois. -

Le sol gros valait un florin de Savoie, ou bien, 12 deniers gros, qui valent 8 sols tournois.

Le sol fort valait 1 sol tournois. - Le sol fort écaille valait 6 sol 4 deniers tournois.

Le sol gros viennois = 12 sols 6 deniers de Savoie ou 9 sous tournois.

Le sol Esteromant valait 1 sol, 4 deniers tournois France.

Le sol d'or valait 3 florins de Savoie, soit 4 livres, 6 sous tournois.

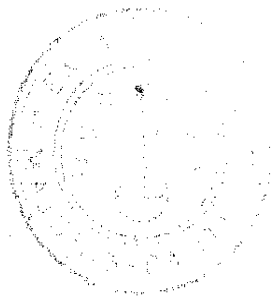
Le sol d'or fort valait 6 florins de Savoie, ou bien, 2 livres, 8 sols tournois.

autres monnaies. —

Le For valait 2 deniers de Savoie ou bien 1 denier $\frac{1}{2}$ tournois.
Le denier fort valait $\frac{1}{4}$. Le quart valait 3 deniers tournois, ou la monnaie
tournoise ou de Savoie. — L'obole valait la moitié d'un denier.
La pite valait le quart d'un denier. — Une engrogne valait les $\frac{3}{4}$ d'un denier tournois.
Le denier gros d'or valait un sol de Savoie. —
La livre forte valait 20 sols forts ou tournois, 1 franc en notre monnaie.
La maille valait autant que l'obole = $\frac{1}{2}$ denier. — La maille d'or = 11 sols 3 deniers forts ou tournois.
Le Bigorne valait 15 deniers gros ou bien 10 sols tournois.

La sentive ou satorée était un pré qu'un homme pouvait faucher en un jour.
Le journal était ce que deux boeufs pouvaient labourer en un jour, toujours
du lever au coucher du soleil. —

Une ouvrée de vigne ce que un homme pouvait fover en un jour. —



Fin des mss de L. Palémont / A. Chénier.